DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12621 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – MERCREDI 28 AOUT 1985

Le premier ministre néo-zélandais qualifie d' « incroyable » le rapport Tricot

- *De la mission Bonlieu à la disparition de l' « Ouvéa »* (page 6)
- *Parapluie juridique* (page 9)
- *Remue-ménage chez les agents secrets* (page 10)
- *Comment maquiller une opération* (page 10)

M. Laurent Fabius devait s'exprimer, ce mardi 27 août, à la suite de la publication, lundi, du rapport de M. Bernard Tricot sur l'attentat contre Greenpeace. Pour sa part, le premier ministre néo-zélandais, M. Lange, a qualifié d' « incroyable » ce rapport.

Dans son texte, M. Tricot concluait à la «certitude» de l'absence de «responsabilité officielle française» et à sa «conviction» de l'innocence des agents secrets français présents à l'époque en Nouvelle-Zélande. Assurant au contraire que «le gouvernement français est bien sûr impliqué» dans le sabotage du «Rainbow-Warrior», M. David Lange demande des «excuses immédiates et officielles» à la France.

En France, la plupart des dirigeants de l'opposition, à l'exception des communistes et de quelques giscardiens, attendaient l'intervention de M. Fabius pour prendre position. En conclusion de son enquête, qu'il estimait «difficilement conclusive», M. Tricot avait recommandé que son rapport «soit suivi en France d'un examen plus détaillé».

Dégâts

A en juger par les réactions de la presse, le rapport Tricot n'a pas davantage convaincu hors des frontières que dans l'Hexagone. Partout ou presque dans le monde, les commentateurs suppléent le silence gêné des gouvernants et des chancelleries, contraints au devoir de réserve et aux bons usages. Mais qu'on ne s'y trompe pas : les critiques et le scepticisme qui marquent la plupart des réactions de la presse étrangère sont amplement partagés par les gouvernements en attendant le supplément d'explication que doit fournir ce mardi 27 août M. Fabius.

C'est à Wellington, tout d'abord, qu'on attend des explications en forme d'excuses. Car, même s'il innocente ministres et lampistes dans l'affaire du « Rainbow-Warrior », le rapport Tricot reconnaît que M. Charles Hernu, le ministre de la défense, a ordonné et « couvert » des opérations d'espionnage sur le sol néo-zélandais. Des regrets – ils sont dus puisque nos agents ont eu la maladresse de se faire prendre la main dans le sac – limiteraient quelque peu les dégâts infligés à la présence déjà difficile de la France dans le Pacifique. Mais on ne doit déjà plus se faire d'illusions à Paris sur notre « popularité » dans la région, et aucun cadeau n'est à attendre en ce qui concerne aussi bien notre politique à l'égard de la Nouvelle-Calédonie que nos essais nucléaires. Les yeux sont braqués sur la politique française et ne sont pas près – la prochaine campagne de Greenpeace aidant – de se détourner, même si jusqu'à présent l'Australie fait preuve de modération et évite de trop se solidariser avec la Nouvelle-Zélande.

On savait qu'à plus ou moins long terme les essais nucléaires de Mururoa étaient condamnés. L'affaire du « Rainbow-Warrior » ne peut que hâter ce moment. Surtout si elle est aggravée par les pires aspects d'un « gaullisme de pacotille » que se plaisent déjà à relever bien des commentateurs étrangers : arrogance, fausse supériorité napoléonienne, grandeur en forme d'isolement, raison d'Etat en forme de feuille de vigne...

Le plus paradoxal, en cette affaire, c'est que l'offensive indirecte à laquelle va être soumise notre force de dissuasion intervient sous un gouvernement de gauche et provient de ces partis frères avec lesquels M. Jospin se concerte régulièrement au sein de l'Internationale socialiste. Le SPD ouest-allemand, qui a pourtant pris position en faveur d'une plus grande coopération militaire avec la France, vient ainsi de demander l'arrêt des essais nucléaires français dans le Pacifique sud, et d'autres formations vont sans doute suivre le mouvement.

Même s'il est encore difficile de mesurer exactement les dégâts faits à notre diplomatie, il est sûr que l'influence de la France va pâtir des derniers événements. Le ridicule est une lourde faute en politique étrangère, et nous en payerons le prix aussi bien en Europe – encore que, grâce aux agents doubles, triples et autres taupes ouest-allemands, nous ne soyons pas en situation de monopole en ce domaine sur le Vieux Continent – que dans nos relations avec les Etats-Unis et avec le monde de l'Est. Il n'est pas jusqu'en Afrique où la perte de crédibilité de nos services secrets ne se fera pas sentir. Il est décidément urgent de ne pas alourdir encore ce médiocre bilan.

Faux-semblants

Qui est M. Tricot ? Un saint Sébastien de la raison d'Etat, un grand commis se sacrifiant pour l'honneur de la France et de ses armées en épousant, jusque dans ses fioritures et ses extravagances, le plaidoyer de la DGSE ? Ou un John Le Carré qui s'ignore, un caustique conseiller d'Etat prolongeant un roman d'espionnage à rebondissements par un rapport trop beau pour être cru, souvent contradictoire dans le ton et la forme, égarant le lecteur dans un savant dédale d'affirmations, de nuances et de litotes ?

La question n'est pas théorique. M. Tricot, avec lequel nous nous sommes entretenus lundi soir, donne, en effet, l'impression d'être l'auteur de deux rapports : l'un écrit, l'autre oral.

Dans le premier, il ne se contente pas de certifier, citations de documents à l'appui, qu'aucun ordre gouvernemental n'a été donné visant à l'attentat contre Greenpeace. Il va au-delà et affirme sa conviction que les agents français présents en Nouvelle-Zélande sont innocents. Un raisonnement en forme de construction intellectuelle, bien loin des faits établis par les enquêtes journalistiques ou policières.

Dans le « second rapport » distillé au *Monde* aussi bien qu'à Europe 1 et Antenne 2, lundi, M. Tricot dissocie beaucoup plus rigoureusement ses certitudes et ses convictions, ce dont il est certain et ce qu'il croit, les preuves et l'intime conviction en somme. Il se fait l'avocat du diable *« un conflit de devoir »* des chefs de la DGSE face à moi n'est *« pas inconcevable »*), insiste sur ses doutes (*« Je n'exclus pas que j'ai été berné »*), et se refuse à désigner à la vindicte, des *« lampistes »*, des boucs émissaires commodes à ceux qui, au sommet, lui ont tous assuré n'avoir jamais donné d'ordre *« illégitime »*.

Il y a ainsi deux tons, deux lectures, comme si l'apparente candeur du rapport écrit cachait une possible bombe à retardement dont les enquêteurs néo-zélandais détiendraient la clef.

BERTRAND LE GENDRE
et EDWY PLENEL

(Lire la suite page 5.)

Doutes

Par DANIEL VERNET

Après avoir côtoyé le roman policier, l'affaire du *Rainbow-Warrior* a rejoint le rayon de la Bibliothèque rose. Prise au pied de la lettre du rapport Tricot, l'équipée de nos agents secrets se résume à une partie de plaisance où de jeunes sportifs, avides de connaître les joies de la mer, amateurs de plongée et soucieux de nouer – en tout bien tout honneur – des liens avec les populations locales, firent admirer aux autochtones leur maîtrise de la navigation à voile et, joignant l'utile à l'agréable, recueillirent quelques informations pour leurs services d'origine, avant de quitter le Pacifique par des voies mystérieuses et d'abandonner leur bateau à un sort non précisé.

M. Tricot *« n'imagine pas »* que ces hommes, *« plus intimidés qu'inquiets »* quand ils sont en présence d'un conseiller d'Etat, aient pu couler le bateau de *Greenpeace* et provoquer ainsi la mort d'un photographe d'origine portugaise.

(Lire la suite page 6.)

Coup d'Etat au Nigeria

Un coup d'Etat militaire a eu lieu dans la nuit du lundi 26 au mardi 27 août au Nigeria. Un officier, le général de brigade Joshua Dogonyaro, a fait sur les ondes de radio Lagos, captée à Abidjan, une déclaration dans laquelle il a annoncé la formation d'un «comité militaire suprême». Il a justifié la nouvelle intervention de l'armée par la lenteur des réformes attendues du président Buhari, lui-même porté au pouvoir par l'armée le 31 décembre 1983. Le couvre-feu est instauré la nuit à Lagos et dans les grandes villes. Les ports et les aéroports sont fermés, et les liaisons téléphoniques avec l'étranger sont interrompues.

Les événements de mardi rappellent fort ceux du 31 décembre 1983, jour où l'armée renversa l'ancien président Shagari. Lors de ce putsch aussi, la radio de Lagos diffusa d'abord le message d'un officier inconnu qui s'adressait au pays au nom de l'armée et dénonçait l'état *« déplorable »* de la situation économique. Elle annonçait la formation d'un *« gouvernement militaire fédéral »*.

Les difficultés financières avaient eu raison du régime instauré quatre ans auparavant. en 1979, l'armée, maîtresse du pays pendant treize ans, avait décidé de remettre le pouvoir aux civils, geste qui avait fortement contribué à rehausser le prestige du Nigéria, présenté comme *« la plus grande démocratie africaine »*. Le président Shagari était d'abord parvenu à maintenir la paix civile et à créer les bases d'un régime parlementaire, même si la régularité de certaine scrutins était contestée. Sa réélection en août 1983 avait donné lieu à de sanglants affrontements.

C'est contre un régime affaibli que complotèrent alors le général Buhari et ses amis. Celui qui dirigea le conseil suprême militaire était un officier d'une quarantaine d'années, formé en Grande-Bretagne. En 1976 et 1977, alors lieutenant-colonel, il fit partie du conseil militaire qui renversa le général Gowon. Il fut probablement choisi par ses pairs lors du putsch de 1983 en raison de son passé de ministre du pétrole, puis de président de la Société nationale des hydrocarbures. Il fallait un homme expérimenté et les putschistes appartenaient à l'establishment soucieux de rassurer les milieux financiers internationaux.

Dans une armée toujours divisée malgré ses appels au maintien de l'unité nationale au sein d'une République fédérale où les antagonismes régionaux et ethniques sont nombreux, les sujets de critique ne manquaient pas à la faction rivale de celle du général Buhari. Le Nigéria s'était pratiquement mis au ban de l'OPEP par ses entorses à la discipline des prix. Son image en Grande-Bretagne, ancienne puissance tutélaire, s'était fortement détériorée après une rocambolesque tentative d'enlèvement à Londres de M. Umaru Dikko, un ancien ministre passé à l'opposition.

En Afrique, l'expulsion brutale de plusieurs centaines de milliers de travailleurs immigrés avait été cruellement ressentie. Puissance régionale, le Nigéria était critiqué par ses voisins et partenaires commerciaux naturels, tel le Ghana.

Au printemps, de sanglants affrontements entre la police et une secte religieuse interdite, des musulmans intégristes, avaient rappelé la fragilité d'un pays qui vécut, dans la province du Biafra, la plus cruelle guerre civile du continent.

Malgré l'apparente occidentalisation du pays, liée à la présence de nombreuses sociétés étrangères attirées par la prospérité pétrolière, le tribalisme reste puissant au Nigéria. La hiérarchie musulmane joue un rôle prépondérant et entretient avec le pouvoir des relations complexes. Il serait étonnant que la nouvelle junte s'affranchisse de ce subtil rapport de forces. Pays aux structures sociales traditionnelles, le Nigéria est entré, plus fortement et plus vite que d'autres, dans la modernité, en raison de son pétrole. L'argent, la corruption, y jouant un grand rôle. C'est ce qui explique que ce « géant » africain soit aussi une des nations les plus instables du continent

J. G.

(Lire nos autres informations page 3.)

Le Brésil au bord du chaos financier

Par PAUL FABRA

M. Gilson Funaro, qui était jusqu'à maintenant président de la banque nationale de développement (BNDES) a été choisi par le président de la République du Brésil, M. José Sarney, pour succéder à M. Francisco Dornelles au poste de ministre des finances. La démission, lundi, de M. Dornelles, ainsi que celle du gouverneur de la Banque centrale, M. Antonio Carlos Lemgruber – dont on ne sait pas encore si M. Sarney l'a acceptée – ont fait sensation tant au Brésil que dans les milieux financiers internationaux auprès desquels l'ancien ministre des finances passait pour un partisan de la politique d'austérité prônée par le Fonds monétaire. M. Dornelles, qui était le neveu de Tancredo Neves, mort le 21 avril dernier, quelques jours après avoir été élu président de la République, s'était entretenu la semaine dernière en France avec le directeur général du FMI, M. Jacques de la Rosière. C'est pendant son absence qu'il avait appris le renvoi par le président Sarney d'un de ses principaux collaborateurs, M. Sebastiao Vital.

Ce coup de théâtre survenu à Brasilia est généralement interprété, notamment par la presse étrangère, comme une victoire des partisans d'une diminution beaucoup plus graduelle des dépenses publiques dans l'espoir de maintenir une croissance de l'ordre de 5 %. Cependant, le nouveau ministre des finances, M. Funaro, homme d'affaires de profession (il dirige notamment une fabrique de jouets), et qui avait occupé des fonctions officielles dans l'Etat de Sao-Paulo de 1967 à 1971, avait sévèrement critiqué pendant les années 70 la politique dite du « miracle économique » conduite par l'ancien ministre du Plan, M. Delfin Netto.

Le plus triste, dans ce nouvel imbroglio brésilien, est que sans doute, tant l'ancien ministre des finances, qui vient de résigner ses fonctions, M. Francisco Dornelles, partisan de la politique d'austérité préconisée par le Fonds monétaire, que ses contradicteurs ont tort. Renvoyer ainsi dos à dos le neveu de Tancredo Neves et ses adversaires, parmi lesquels on comptait le conseiller économique apparemment très écouté du président José Sarney, M. Luis Paulo Rosenberg et le ministre du Plan, M. Joao Sayad, n'est pas une façon de se laver les mains du drame économique, financier et social dans lequel risque de s'enfoncer le Brésil, menacé de «chaos» comme l'a dit la semaine dernière le collaborateur renvoyé de M. Dornelles, M. Sebastiao Vital. C'est tirer au mois provisoirement les conclusions d'une situation qui, en dépit des apparences et de quelques résultats spectaculaires, n'a cessé de se dégrader.

L'apparence, c'est le léger ralentissement de l'inflation qui, selon les statistiques officielles, serait, au cours des derniers douze mois connus (mai 1984 à mai 1985), revenue à 225,43 %, contre 228,88 % au cours des douze mois précédents. La précision de ces chiffres est à elle seule... un indice de leur caractère fallacieux. Ce n'est pas vrai qu'on puisse à la décimale près, calculer un taux de hausse du niveau général des prix de cette ampleur. Ce qu'il faut savoir, c'est la périlleuse accélération des forces qui alimentent l'inflation et dont la virulence n'est contenue que par l'artifice du maintien à un niveau artificiellement bas des prix facturés par les nombreuses entreprises du secteur public. La vérité est que l'augmentation des dépenses publiques, et notamment des dépenses salariales à la charge de l'Etat, échappe pratiquement à tout contrôle. Cela s'explique facilement par le fait qu'on assiste à un processus qui rappelle, par maints côtés, celui qui s'était développé au début des années 20 dans la République de Weimar, et beaucoup plus récemment, dans l'Argentine d'avant la réforme radicale du président Alfonsin du 26 juin dernier – réforme aux résultats encore incertains.

Pour financer le déficit croissant des finances publiques, le Trésor émet une quantité non-moins croissante de bons dont la plus grande partie est purement et simplement achetée par l'institut d'émission, la Banque centrale du Brésil, et par le Banco do Brasil, autre institution entièrement entre les mains de l'autorité publique. Tant et si bien que la dette intérieure – financée en grande partie par la création monétaire, – est en train de rejoindre le montant considérable de l'endettement extérieur, égal, comme on le sait, à quelque 103 milliards de dollars. Depuis l'institution du pouvoir civil, en mars dernier, la dette publique aurait augmenté au rythme mensuel de plus de 17 %. En douze mois, elle s'est accrue de plus de 54â %, ce qui, compte tenu de l'inflation, correspondrait à une augmentation en volume d'environ 200 %.

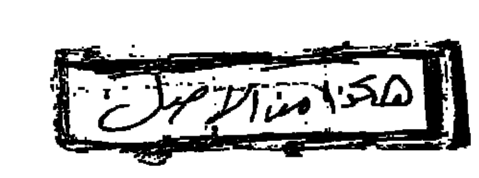
Quant au *«succès»* enregistré depuis novembre 1983 – date du premier accord conclu avec le FMI – il concerne la balance commerciale avec l'étranger. Celle-ci s'est redressée d'une façon qui a surpris – à tort – les experts. De négative, en 1982, elle est devenue positive. Au cours des douze derniers mois, elle a encore enregistré un excédent de 12,7 milliards de dollars, de quoi payer en totalité, ou peu s'en faut, l'énorme charge d'intérêt annuel due aux créanciers extérieurs. La deuxième erreur des experts, et notamment de ceux du FMI, est d'avoir vu dans ce redressement une preuve de « succès », même si par ailleurs, le Fonds monétaire n'a cessé d'exprimer son mécontentement sur tel ou tel aspect de la politique intérieure du Brésil. Cependant les critiques du FMI sont inopérantes dans la mesure où les remèdes proposés, et notamment le freinage de l'augmentation de la masse monétaire, sont inapplicables (*le Monde* du 8 août), parce qu'on ne limite pas le débit d'une fuite d'eau si on n'est pas en mesure d'en colmater la source.

(Lire la suite page 21.)

Le Monde

MÉDECINE

LIRE



étranger

PROCHE-ORIENT

Israël

Menacé d'expulsion, M. Abou Zyad quittera volontairement la Cisjordanie à la suite d'un compromis

De notre correspondant

Jérusalem. – Semi-succès ou semi-échec pour le gouvernement ? M. Khalil Abou Zyad ne sera finalement pas expulsé, mais il quittera la Cisjordanie de son propre gré. Ce compromis est intervenu entre son avocat et les forces de sécurité. C'est le 8 août que M. Abou Zyad avait été arrêté et que la procédure d'expulsion contre lui avait été engagée (*le Monde* du 9 août).

L'avocat de M. Abou Zyad avait introduit un appel devant la Haute Cour de justice et c'est cette semaine que les juges devaient valider ou invalider l'ordre d'expulsion. Cependant, des négociations secrètes se déroulaient parallèlement, qui ont abouti au compromis signé dimanche 25 août par M. Abou Zyad et rendu public lundi 26 août. Il s'agit, en fait, d'un double document. Dans le premier texte, M. Abou Zyad accepte de quitter les territoires occupés de Cisjordanie pour une période maximale de trois ans, et s'engage à ne prendre part pendant cette période à aucune activité anti-israélienne ; dans le second document, le gouvernement israélien annule l'ordre d'expulsion et s'engage à ne pas s'opposer au retour dans trois ans de M. Abou Zyad si ce dernier respecte les clauses du contrat.

Chaque partie trouve son avantage dans ce compromis. Celui de M. Abou Zyad est essentiellement « personnel ». Il retrouvera la liberté de mouvements après plus de trois ans de régime de résidence surveillée. Après avoir accepté ce compromis, il a été libéré et a été autorisé à passer quarante-huit heures avec sa famille. Mercredi 28 août, il franchira les ponts du Jourdain pour gagner Amman, d'où il se rendra probablement en Europe : *« J'attends la fin de cet exil comme on attend la date de la sortie de prison*, nous a-t-il dit, dans sa maison d'Azarieh, *car c'est ici que je veux vivre, j'aime mon pays. »*

Pour sa part, le gouvernement israélien a sauvé son prestige avec ce compromis. La Haute Cour de justice risquait d'autant plus de ne pas valider l'ordre d'expulsion qu'une commission militaire consultative avait auparavant recommandé de reconsidérer cette mesure en raison de l'absence de pièces dans le dossier prouvant la participation directe de M. Abou Zyad à des activités terroristes.

Reste que toute cette affaire a démontré une fois de plus que les expulsions d'habitants de Cisjordanie demeuraient entre les mains du gouvernement une mesure extrêmement aléatoire et difficile à appliquer. Après les deux derniers attentats contre des civils israéliens, samedi à Tulkarem et à Jenine (*le Monde* du 27 août), plusieurs ministres ont d'ailleurs, à nouveau, réclamé un durcissement des mesures antiterroristes. Le vice-premier ministre, M. David Levy a remis sur le tapis la question des amendements qui permettraient de faciliter les expulsions.

(Intérim.)

Liban

Aucun accord n'a pu se dégager sur le déploiement des observateurs syriens

Des obus sont venus rompre, lundi 26 août, le fragile cessez-le-feu en vigueur depuis quatre jours à Beyrouth, où une bombe a été retrouvée dimanche soir dans une mosquée où devait prêcher le chef spirituel de la communauté sunnite, le cheikh Hassan Khaled.

Dans son prêche de lundi matin, à l'occasion de la fête du Sacrifice, le mufti a appelé la communauté chrétienne à accepter une réforme des institutions et accuse la classe politique de vouloir démembrer le Liban. La paix ne pourra être rétablie sans la participation de la Syrie, a-t-il ajouté. Malgré trois réunions, la commission de sécurité, où sont représentées les principales milices et l'armée libanaise, n'a toujours pas pu dresser une carte du déploiement des observateurs militaires syriens. Les chrétiens refusent toujours qu'ils soient installés profondément à l'intérieur du territoire. Tout le monde s'attend donc à une nouvelle flambée de violences après la fin des fêtes, qui durent trois jours.

Une déclaration de M. Raymond Eddé

A la suite des bombardements de la semaine dernière, M. Raymond Eddé, député, ancien ministre, nous a fait parvenir la déclaration suivante :

« Une fois de plus, la Syrie assadiste n'a pas hésité à provoquer le massacre de civils des deux camps, chrétiens et musulmans, pour annexer plus facilement un Liban devenu impuissant et consentant. Après treize jours de combats (...) le gouvernement libanais, formé par Damas, ne peut s'opposer à la volonté du président Hafez El-Assad, qui, inlassablement depuis quinze ans, poursuit la réalisation d'un vieux rêve : la grande Syrie.

Faut-il rappeler à ce propos cette déclaration faite le 7 janvier 1976 par le ministre syrien des affaires étrangères, Abdel Khalim Khaddam : *« En cas de partition* [du » Liban], *la Syrie annexerait sans » hésiter le Liban, qui n'est qu'une » partie d'elle-même. »*

Telle était certes la situation du Liban sous l'empire romain et sous la dynastie des Omeuyades, cette dernière n'ayant régné sur Damas que quatre-vingt-neuf ans. Mais sous l'empire ottoman, qui dura plus de quatre siècles (1516-1918), la Syrie n'était qu'une simple province turque, alors que le Liban, à la suite d'affrontements sanglants entre Druzes et Maronites, bénéficiait, dès 1861, grâce à l'intervention militaire et diplomatique de Napoléon III, d'une autonomie garantie par les cinq grandes puissances de l'époque : la France, la Grande-Bretagne, la Prusse, l'Autriche, la Russie et, plus tard, l'Italie.

La Syrie n'est devenue un Etat indépendant – non souverain – qu'en 1920 sous le mandat français. Il en a été de même pour le Liban. La Syrie n'a donc aucun droit historique sur le Liban. Elle ne peut le revendiquer. Encore moins l'annexer.

Iran

● *Mort du chef du renseignement des Gardiens de la révolution.* – Deux mille personnes ont assisté, lundi 26 août, aux obsèques de Kazem Kazemi, chef des services de renseignement des Gardiens de la révolution, tué samedi 24 août par l'explosion d'une bombe sur le front du Golfe. Kazem Kazemi, qui était âgé de trente ans, se trouvait sur le front pour y rencontrer des auxiliaires irakiens combattant avec les forces iraniennes, ont indiqué les Gardiens de la révolution. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

Chili

L'opposition, communistes exceptés, s'unit contre le général Pinochet

De notre envoyé spécial

Santiago. – Le défi le plus sévère au régime du général Pinochet depuis douze ans a été lancé, lundi 26 août, à Santiago par les représentants des courants politiques allant de la droite conservatrice à la gauche chrétienne, en passant par les démocrates-chrétiens et les socialistes. Ils ont approuvé un document qui préconise la restauration des libertés et de la démocratie au Chili.

Qualifié d'*« accord national pour la transition vers une démocratie totale »*, ce texte recommande l'élection au suffrage universel et direct d'un président de la République et d'une Assemblée nationale ayant compétence pour réformer la Constitution. Celle qi a été adoptée en 1980 prévoit que le général Pinochet restera au pouvoir jusqu'en 1989 et qu'il a la possibilité de se représenter pour un autre mandat de huit ans.

Le document définit également les grandes lignes d'une politique économique et sociale : relance dynamique du développement, mesures en faveur des plus pauvres, création d'emplois, répartition des sacrifices, économie mixte, respect de la propriété privée.

Aucune date n'est fixée dans ce texte pondéré. Mais il réclame, à court terme, la fin de tous les états d'exception, la restauration de toutes les libertés et de l'autonomie universitaire, le non-recours à l'article 24 qui permet les mêmes actions arbitraires que l'état de siège, la fin de l'exil pour les personnalités qui veulent rentrer au Chili, et le rétablissement dans la nationalité chilienne de tous ceux qui en ont été privés par le régime (par exemple la famille de l'ancien président Allende). Le document demande, également à court terme, la liberté pour les partis politiques et un plébiscite populaire sur toutes les dispositions de l'accord.

Le rôle de l'Eglise...

C'est l'Eglise catholique qui a pris l'initiative d'une « table ronde » en vue d'une réconciliation nationale et de pourparlers sérieux entre des formations qui peuvent prétendre représenter de très larges secteurs de la société chilienne (*le Monde* du 24 août). Trois conseillers du cardinal-primat Fresno, archevêque de Santiago, dont deux anciens ministres de Pinochet (passés depuis à l'opposition), ont rencontré à plusieurs reprises, à huis clos, les représentants qualifiés d'une bonne dizaine de courants politiques. Les vingt et un participants ont signé le document final, sauf les représentants de trois « formations » : les socialistes des courants Briones et Mandujano, ainsi que la gauche chrétienne. Ces derniers souhaitent auparavant interroger leur base. Il est possible toutefois que la gauche chrétienne ne signe pas, momentanément, en espérant rallier les communistes, pour le moment en marge de cette tentative de réconciliation.

Le PC ainsi que ses alliés n'avaient pas été invités à la « table ronde » de l'Eglise, bien que les communistes, semble-t-il, aient formellement demandé à Mgr Fresno d'être représentés. Les discussions ont largement porté sur la place qui pourrait leur revenir dans une démocratie restaurée. Il est difficile, en effet, d'ignorer le rôle et l'importance du PC chilien, dont l'appareil clandestin est solide et efficace. Il obtiendrait, de l'avis général, environ 15 % des voix en cas d'élections libres. Parmi ses militants, on trouve quelques-uns des intellectuels chiliens les plus brillants. Mais, depuis trois ans, il ne condamne pas la violence armée des groupes du Front patriotique Manuel Rodriguez, responsables d'attentats et de sabotages. Sans appeler lui-même à la lutte armée, le PC se déclare solidaire du Front patriotique. Pour le gouvernement, le Front est simplement le bras armé du PC. Les choses sont certainement plus subtiles. Mais cette position du PC lui vaut d'être rejeté par des secteurs de la droite et du centre démocrate-chrétien.

...et l'attitude du PC

L'accord national du 26 août est assez vague pour ne pas fermer complètement la porte à une éventuelle adhésion indirecte des communistes à la plate-forme de transition démocratique. Sans mentionner le PC, le document se borne à indiquer que les partis ou les mouvements qui ne rejettent pas la violence seront déclarés inconstitutionnels par un tribunal *ad hoc*.

Si le Parti communiste approuvait, même se manière indirecte, l'accord qui vient d'être conclu, ce serait un virage capital de nature à bouleverser l'évolution d'une situation tendue et indécise. La première réaction des dirigeants clandestins du PC est mitigée. Ils ne nient pas l'importance du document, mais regrettent qu'il soit *« limitatif »*, qu'il les exclue d'un éventuel dialogue. *« C'est le peuple qui doit décider*, disent-ils. *C'est le régime qui pratique une violence insensée depuis douze ans, et le peuple a le droit à l'autodéfense. La droite, qui vient tout juste de se rallier à l'opposition, est mal placée pour donner des leçons de morale et condamner la violence populaire. »* Ils affirment qu'ils vont étudier *« très sérieusement »* le document et q'ils se prononceront ensuite.

En revanche, les démocrates-chrétiens exultent. Ils apparaissent comme les principaux bénéficiaires de l'initiative de Mgr Fresno, qui, lundi, a *« remercié Dieu et les citoyens responsables qui ont approuvé le document »*. Finalement, le cardinal-primat n'a pas remis copie du texte au général Pinochet, comme il était envisagé. Une humiliation de plus pour un régime qui connaît la plus grave crise interne depuis 1973 et qui s'apprête à faire face à une relance de la contestation populaire et publique.

L'Eglise chilienne apparaît maintenant, en tant qu'institution, comme totalement passée dans le camp des adversaires de la dictature. C'est une étape importante. Cette attitude ne peut manquer d'aggraver les tensions internes du régime. Le désaccord règne au sein même du gouvernement sur la meilleure manière d'appréhender une situation complètement nouvelle. Certains ministres, en particulier ceux de l'intérieur et des affaires étrangères, ne considéreraient pas comme totalement *« négative »* l'initiative du cardinal-primat. D'autres, en revanche, déplorent l'engagement de l'Eglise *« dans la politique »* et redoutent à court terme les *« effets déstabilisateurs »* du document du 26 août. Les forces armées ne peuvent non plus manquer de s'interroger sur l'évolution du régime. Il reste que le dernier mot appartient, et appartiendra jusqu'à preuve du contraire, au général Pinochet dont rien n'indique qu'il soit effleuré par le doute.

MARCEL NIEDERGANG.

Haïti

LE « JEAN-CLAUDISME » ÉRIGÉ EN DOCTRINE

Cent-dix-huit personnalités haïtiennes liées au président Jean-Claude Duvalier ont officiellement créé, vendredi 23 août, à Port-au-Prince, le premier parti politique légal, conformément aux amendements constitutionnels ratifiés par un référendum très controversé – 99,9 % des votants s'étaient prononcés pour le « oui » – en juillet dernier. Dans une lettre publiée dans le journal pro-gouvernemental, *le Nouveau Monde*, les membres fondateurs indiquent que cette formation politique, qui portera le nom de Parti national progressiste (PNP), aura pour base doctrinale le *« jean-claudisme »*.

Les cent dix-huit premiers membres du PNP précisent que, *« tout en continuant à préconiser, comme le duvaliérisme, le plus grand bien pour le plus grand nombre et à œuvrer pour la promotion des populations haïtiennes, le « jean-claudisme » a élargi l'appel au consensus national pour le triomphe de la révolution économique, l'accélération de la démocratisation et l'ouverture sur le monde extérieur »*.

Peuplé de quelque six millions d'habitants, Haïti se situe en-dessous du niveau de la pauvreté absolue, selon les critères de la Banque mondiale. Une bonne partie de la population est sous-alimentée, ne consommant que les trois quarts de calories et les deux tiers des protéines quotidiennes nécessaires, selon l'Organisation mondiale de la santé. – *(AFP, AP, UPI.)*

ASIE

Le ministre vietnamien des affaires étrangères n'exclut pas le maintien de conseillers militaires au Cambodge après 1990

Arrivé lundi 26 août à Bangkok pour une brève visite, le prince Sihanouk, président de la résistance tripartite regroupée au sein du Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique, rencontrera ses partenaires au sein de la résistance et aura une session de travail avec M. Son Sann au cours de son séjour. Cette visite du prince Sihanouk, la seconde cette année, qui durera en principe une semaine, survient alors que la résistance s'efforce de surmonter ses difficultés et de resserrer les rangs. En effet, les quelque cinquante mille maquisards de la résistance cambodgienne s'opposent à un corps expéditionnaire vietnamien au Cambodge estimé de cent cinquante mille à cent soixante-dix mille hommes. Ces derniers ont réussi à prendre le contrôle au cours de la saison sèche, de novembre à mars, de toutes les bases des maquis khmères en bordure de la Thaïlande.

La visite de l'ancien monarque survient en outre après un séjour du ministre vietnamien des affaires étrangères, M. Nguyen Co Thach, en Indonésie, dans le cadre des efforts des voisin non communistes de l'Indochine, en vue d'un règlement de la crise cambodgienne. Au cours d'une conférence de presse lundi à Djakarta, le ministre vietnamien des affaires étrangères a déclaré que le maintien de conseillers militaires au Cambodge n'était *« pas hors de question »* après 1990, date à laquelle les Vietnamiens se sont engagés à retirer leurs troupes (*le Monde* daté18-19 août), et il n'a pas exclu qu'il puisse y avoir encore à ce moment-làdes *« poches de résistance »*. Il a néanmoins estimé que cela n'affecterait pas les plans de retrait.

En outre, trois députés français, animateurs de l'association Cambodge libre, MM. Georges Mesmin (UDF, Paris), Clande- Gérard Marcus (RPR, Paris) et Jacques Baumel (RPR, Hauts-de-Seine), ont rapporté que M. Son Sann, président du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK), a pris l'engagement solennel de *« remettre de l'ordre et de la discipline »* dans son mouvement, *« en particulier dans* [ses] *forces armées »* et que, à défaut de résultats tangibles dans la guérilla nationaliste, il quitterait ses fonctions. Les parlementaires français ont préconisé un soutien accru de la France à la résistance non communiste khmère et ils regrettent que *« le gouvernement socialiste »* entretienne des relations trop étroites – à leur avis – avec le Vietnam prosoviétique et *« pas assez avec ceux qui veulent que le Cambodge redevienne libre »*.

Enfin, un échange de prisonniers entre la Chine et le Vietnam a eu lieu le lundi 26 août, à la « Porte d'amitié », dernier point de la frontière encore ouvert. Dix-neuf *« agents chinois infiltrés »* au Vietnam selon Hanoï, – *« paysans enlevés par les forces vietnamiennes »*, selon Pékin, – ont été échangés contre quinze *« espions et saboteurs vietnamiens »* capturés en Chine, selon Pékin – *« paysans enlevés de force par les forces chinoises »* selon Hanoi. La cérémonie d'échange s'est déroulée dans une atmosphère plus détendue que les fois précédentes, rapportent les observateurs.

Le département d'Etat américain, a déclaré lundi que la délégation qui devait se rendre cette semaine au Vietnam pour discuter du sort de près de deux mille cinq cents américains disparus pendant la guerre du Vietnam a reporté son voyage, car le ministre vietnamien des affaires étrangères, M. Nguyen Co Thach, ne se trouvera pas à Hanoï à la date prévue pour la visite de la délégation. Le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, a ajouté qu'une nouvelle date n'a pas encore été choisie. – *(AFP.)*

SOUS L'ÉGIDE DE L'ONU

Les négociations « indirectes » sur l'Afghanistan reprennent à Genève

Les négociations indirectes entre l'Afghanistan et le Pakistan, conduites par le sous-secrétaire général de l'ONU aux affaires politiques spéciales, M. Diego Cordovez (Equateur), reprennent, ce mardi 27 août, au Palais des nations à Genève. Cette nouvelle série d'entretiens avait été décidée d'un commun accord au mois de juin dernier après l'ajournement de la quatrième session de négociations.

Comme d'habitude, les deux ministres des affaires étrangères, MM. Mohammad Dost pour l'Afghanistan et Shahabzada Yaqub-Khan pour le Pakistan, ne se rencontreront pas directement. M. Cordovez fera la navette entre les deux interlocuteurs qui sont installés chacun dans une salle du Palais des nations. Une délégation du gouvernement iranien sera mise au courant de la teneur des entretiens.

Les négociations engagées en 1982 visent à obtenir le retrait des quelque cent quinze mille soldats soviétiques stationnés en Afghanistan, le rapatriement d'environ quatre millions cinq cent mille Afghans réfugiés au Pakistan et en Iran, ainsi que des garanties internationales de non-ingérence en Afghanistan.

L'approche de ces pourparlers, dont on attend peu de résultats concrets, n'a nullement entraîné, au contraire, un ralentissement des combats en Afghanistan. Selon des sources proches de la résistance, de violents affrontements ont notamment lieu dans la région de Khost, non loin de la frontière pakistanaise, où les troupes soviétiques, avec chars et hélicoptères, s'efforcent de dégager la garnison assiégée depuis près d'un an par les moudjahidins.

Conscription renforcée en URSS

A Moscou, de nouvelles mesures ont été prises récemment pour renforcer le contrôle de la conscription afin d'éviter que des jeunes gens ne tentent d'échapper au service militaire et au risque d'être envoyés en Afghanistan. Des décrets prévoient des amendes pour les responsables qui ne signaleraient pas à temps – ou pas du tout – aux autorités militaires les jeunes hommes placés sous leur responsabilité. Sont notamment visés les directeurs d'usines d'établissement scolaire, ou les administrateurs du logement, qui ont le devoir de fournir aux commissariats militaires locaux la liste des jeunes gens en âge de servir.

Quant aux jeunes eux-mêmes, ils commettent désormais un délit passible de sanctions s'ils mettent trop longtemps à signaler un changement de domicile, d'emploi ou d'école. – *(Reuter, AFP, AP.)*

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe — OJD 1984

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

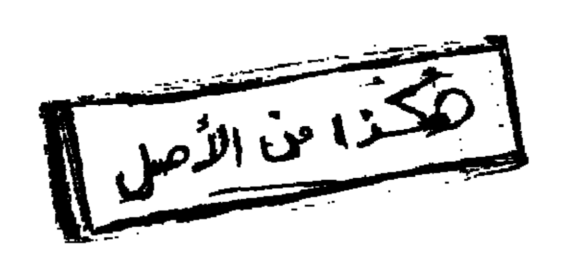
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 7,20 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.





AFRIQUE

Le coup d'Etat au Nigeria

Un coup d'Etat, sur lequel on ne possédait encore, *mardi matin 27 août, que peu d'informations,* a eu lieu au Nigeria, où la situation économique s'était sensiblement dégradée ces derniers temps, *notamment en raison du retournement du marché* pétrolier.

Une des principales victimes du retournement du marché pétrolier

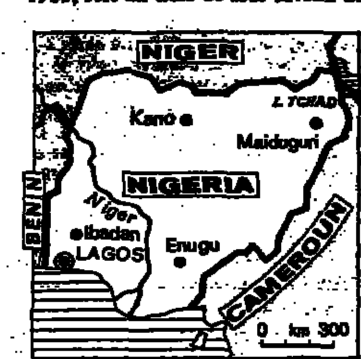
« *Le pétrole est l'artère coronaire du Nigéria. Et nous n'avons pas de pacemaker* », déclarait il y a un an M. Tam David West, le ministre nigérian du pétrole. En dépit de nombreux efforts pour imposer au pays une cure d'austérité salutaire, le gouvernement du général Buhari n'a pu contourner cette réalité. Le Nigeria, après quelques années d'euphorie pétrolière à la fin des années 70, est la principale victime du retournement du marché depuis trois ans.

Ayant accumulé une dette extérieure d'environ 20 milliards de dollars, il a vu le service de cette dette gonfler au point d'atteindre en 1985 4,5 milliards de dollars (contre 1,8 milliard il y a deux ans), absorbant désormais plus de 40 % de ses recettes en devises, or celles-ci proviennent à 56 % des exportations de brut et n'ont cessé de diminuer. De 25 milliards de dollars environ en 1980, les recettes pétrolières sont tombées aux environs de 11 milliards de dollars cette année. La baisse des prix du pétrole et les limites imposées à la production par la discipline interne de l'OPEP n'ont donc cessé depuis le début de 1983 de réduire sa marge de manœuvre. du gouvernement.

Au début de l'année, le Nigéria avait cru trouver une parade en négociant avec plusieurs pays, (Brésil, France, Italie, Autriche), d'importants contrats de compensation, pétrole contre diverses fournitures — représentant plus de 2 milliards de dollars. Ces contrats étaient la seule façon, pour le Nigéria, de maintenir le niveau des importations indispensables pour faire face à ses besoins alimentaires et faire tourner son industrie, sans pour autant accroître sa dette extérieure, ni passer sous les Fourches Caudines du FMI.

Mais l'évolution du marché pétrolier n'a pas permis à ces transactions de se maintenir. La baisse des cours depuis le printemps, alors que Lagos, conformément aux règles de l'OPEP, maintenait un prix officiel élevé, a conduit les compagnies étrangères à interrompre leurs enlèvements de brut. Ainsi la production du Nigéria est-elle tombée de 1,6 million de barils/jour au premier trimestre, à 1,4 million au second et à 1,1 million de barils/jour en juillet. D'où une chute dramatique des recettes.

Les importations, limitées autoritairement à 4 milliards de dollars en 1985, soit un tiers de leur niveau de



l'an passé (12,3 milliards de dollars) et à moins du quart du niveau atteint en 1983, afin de ne pas alourdir encore la dette extérieure, ne permettent plus à l'économie de « *tourner* ». *Le manque de pièces* conduit de nombreuses entreprises à arrêter leur activité, aggravant le nombre des chômeurs. La pénurie de biens de première nécessité comme les médicaments, les aliments, les semences, etc., devenait de plus en plus insupportable.

L'absence quasi totale de croissance économique n'a pas empêché l'inflation d'atteindre le rythme d'environ 30 % l'an. La nouvelle expulsion de travailleurs immigrés, annoncée en mai 1985, montrait que le gouvernement du général Buhari, comme ses prédécesseurs, n'arrivait plus à maîtriser la dégradation de la *situation interne.*

V. M.

Togo

APRÈS UNE SÉRIE D'ATTENTATS

Mesures de sécurité renforcées aux frontières

Abidjan *(AFP)*. — Les mesures de sécurité ont été renforcées tant à l'aéroport de Lomé qu'aux frontières du Togo, à la suite de trois séries d'attentats qui ont eu lieu ces dernières semaines dans la capitale togolaise. Les frontières ne sont pas fermées, mais les contrôles des voyageurs sont renforcés.

Les attentats s'étaient produits quelques jours avant la visite du pape au Togo, du 8 au 10 août dernier, puis dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17 août. Les derniers en date ont eu lieu le 24 août : une charge a été découverte avant qu'elle n'explose à l'aéroport de Lomé, tandis qu'une autre explosait au siège de la Caisse nationale de sécurité sociale. L'auteur de ce dernier attentat a été arrêté par la police. Ces trois séries d'explosions n'ont fait que des dégâts matériels. Mais c'est la première fois que de tels attentats se produisent dans un pays qui bénéficie d'une grande stabilité depuis la prise de pouvoir par le général Eyadema, il y a dix-huit ans.

Algérie

Jeux dangereux

Ce qu'il faut bien appeler la campagne antifrançaise se poursuit à Alger. L'hebdomadaire du parti unique reproche à l'ambassadeur de France de n'avoir pas respecté son « *obligation de réserve* » parce que, s'adressant à ses compatriotes — essentiellement pour les inviter à garder leur sang-froid — dans *l'enceinte de l'ambassade*, à l'occasion de la fête du 14-Juillet, il avait montré quelque irritation devant les « leçons » qu'on voulait administrer à Paris. Dans le même hebdomadaire, un « dossier » évoque « *les Dachau, les Buchenwald qui se chiffrent par centaines en Algérie* ». Le dimanche 25 août, le quotidien *El Moudjahid* a annoncé « *la découverte d'un nouveau charnier à Jijel* ».

Depuis plusieurs mois, une macabre comptabilité portant sur les crimes commis par la France pendant la guerre d'Algérie fait les titres de la presse. Avec ces affaires de charniers, l'Algérie a sans doute l'impression de jouer sur du velours ; elle sait que la *France n'a pas la conscience* assez tranquille pour être tentée de s'inscrire en faux, même si certains estiment que « *trop c'est trop* », mais elle ne peut ignorer non plus que ces rappels du passé, de plus en plus insistants, sonnent étrangement après la visite à Paris d'un président algérien qui disait considérer, à propos de la guerre, que « *la page [était] tournée* ».

Quand, au printemps, la télévision algérienne accusa la France d'avoir expérimenté sa première bombe atomique sur des cobayes algériens, Paris pouvait espérer qu'il s'agissait d'une affaire intérieure montée par un clan hostile à la politique de rapprochement du président Chadli. Aujourd'hui, la répétition de ces attaques dans une presse émanant directement du parti ou étroitement contrôlée par les autorités ne laisse guère de doutes sur l'assentiment, pour le moins, des plus hautes sphères du pouvoir.

Une des explications à écarter : cette campagne est populaire et permet de faire diversion, alors que s'aggravent les *difficultés économiques. L'Algérien* n'a pas oublié la période coloniale ni les crimes pour le « maintien de l'ordre », mais cette mémoire n'est pas incompatible avec le sentiment que sa vie de tous les jours dépend encore de l'état des relations avec la France.

Le chaud et le froid

Quelles que soient les péripéties, une classe de *privilégiés*, proche de la « *nomenclatura* », *pourra* toujours *effectuer* de fructueux investissements en France, se faire soigner ou envoyer ses enfants suivre des études outre-Méditerranée. L'Algérien moyen, celui qui « fait son marché », quand il rend visite à un parent ou à ami immigré, vit dans la crainte d'une crise qui conduirait la France à se refermer davantage. L'accueil enthousiaste réservé à M. Mitterrand, lors de sa visite à Alger, l'optimisme *général perceptible au moment* de la visite en retour de M. Chadli n'ont pas d'autre raison que cette aspiration à la circulation sans entraves des personnes et des biens. Dans un pays où, en présence d'un hôte français, on parle pudiquement « des événements » pour évoquer la guerre, les éditoriaux du *Moudjahid* suscitent plutôt l'inquiétude que l'esprit de revanche.

Il est probable qu'Alger a une fois de plus recours à la « stratégie de la tension », qui lui a souvent réussi. Elle consiste à créer artificiellement une crise, à affoler la partie française pour obtenir de celle-ci, lors d'une éphémère réconciliation, des concessions qu'elle n'eût pas consenties dans un climat plus serein. Par exemple, actuellement, la France est « punie » de *ne pas choisir l'Algérie contre le* Maroc dans le conflit du Sahara occidental, de « *marchander* » ses achats d'hydrocarbures en « *profitant* » d'un contexte moins favorable que naguère au vendeur, d'abriter des Algériens qui informent sa presse sur les violations des droits de l'homme dans leur pays.

Instruit sur l'expérience, Paris semble maintenant accueillir avec *flegme* les « *coups de gueule* » algériens. Le risque est qu'à la longue cette campagne morde sur cette partie de la population qui n'est pas en mesure de « *faire la part des choses* ». Déjà des enfants d'expatriés français sont l'objet de manifestations d'hostilité de la part de jeunes Algériens au lendemain de certaines émissions de télévision virulents contre la France. On s'étonne presque que, parmi les adultes, il n'y ait pas plus d'esprits faibles ou exaltés pour s'ériger en justiciers.

Sauf quelques douloureuses affaires, dont la dernière est l'attaque de deux religieux évoquée le 31 juillet par le pape, la colonie française en Algérie ne peut que rendre hommage à l'hospitalité de la population. Jusqu'à quand ? A bien des égards, la campagne en cours est aussi irresponsable que les propos racistes tenus parfois en France contre l'ensemble des immigrés.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

LA TENSION EN AFRIQUE DU SUD

M. Reagan reste très réservé à l'égard de sanctions économiques

Dans une interview rendue publique lundi 26 août, le président Reagan a estimé que l'Afrique du Sud avait « *éliminé* » la ségrégation raciale telle qu'elle se manifestait encore — dans les hôtels, les restaurants, les centres de loisirs — au début des années 60 dans le sud des Etats-Unis. Il a, d'autre part, accusé l'Union soviétique d'« *aggraver les choses* » dans l'intention de tirer profit de la situation sud-africaine. M. Reagan s'est, enfin, montré très sceptique sur les effets qu'auraient sur Pretoria des sanctions économiques. Il est toutefois resté évasif sur l'attitude qu'il adopterait dans le cas où le Congrès voterait, en septembre, de telles sanctions.

Correspondance

Washington. — Les remarques du président semblent confirmer qu'il envisage d'opposer son veto à un vote du Congrès, tout en annonçant simultanément qu'il appliquera par voie d'ordonnances certaines des mesures recommandées dans le projet de loi. Ainsi, l'initiative de M. Reagan pourrait empêcher les partisans d'une telle législation de réunir la majorité des deux tiers requise pour lever un veto présidentiel.

En attendant, le département d'Etat met au point une campagne de relations publiques pour expliquer et justifer la politique d'« *engagement constructif* » de plus en plus critiquée, mais à laquelle le gouvernement ne voit pas de solution alternative.

D'autre part, les compagnies américaines opérant en République sud-africaine s'interrogent sur leurs activités futures. Certaines procèdent même à une révision de leurs programmes. La décision d'arrêter leurs opérations dans ce pays prise par la Banque d'investissements Phibro-Salmon Inc, société de publicité BBDO International Inc, la grande compagnie d'informatique Apple Computers, ainsi de plusieurs banques pèse en effet dans les délibérations des autres compagnies. Plus encore peut-être la décision du gouverneur du New-Jersey de signer une législation qui supprimerait 2 milliards de dollars d'investissements en fonds d'Etat aux compagnies commerçant avec l'Afrique du Sud fait réfléchir les conseils d'administration, notamment ceux des petites compagnies, dont le volume d'affaires n'est pas suffisant pour compenser leurs pertes sur les marchés des capitaux.

Une stratégie prudente

A s'en tenir à divers sondages, les plus grandes sociétés américaines n'envisagent pas toutefois de réduire leurs activités. Elles se considèrent comme une « *force de changement* » et rappellent qu'elles ont souscrit, *pour nombre d'entre elles*, au *code* Sullivan, qui leur prescrit de respecter l'égalité des salaires entre Blancs et Noirs et de bannir toute forme de ségrégation. Dans l'ensemble cependant, l'insécurité croissante, les perspectives de troubles sociaux prolongés, incitent les compagnies à faire preuve de prudence et à ajourner leurs programmes d'expansion.

Dans la perspective du débat au Congrès, le ministère du commerce vient de publier un rapport soulignant notamment la « *dépendance* » des Etats-Unis en « *métaux stratégiques* » nécessaires à de nombreuses industries, dont la sidérurgie et la construction aéronautique. De 1980 à 1983, la *République sud-africaine* a fourni aux Etats-Unis 61 % de son cobalt, 55 % du chrome, 49 % du platine, 44 % du vanadium, 39 % du manganèse. « *Une interruption de ces livraisons créerait des problèmes pour la plupart des industries américaines* », a dit M. Robert Wilson, directeur des ressources stratégiques au ministère du commerce, en ajoutant que les emplois de plus de trois millions d'Américains travaillant dans les industries utilisant ces métaux seraient menacés.

En ce qui concerne la vente des ordinateurs et de l'équipement technologique de transmission, le président Reagan a, en juin, rétabli l'interdiction décidée par le gouvernement Carter en 1978 de livrer cette catégorie de matériel aux organismes du gouvernement sud-africain « *administrant* » l'apartheid, c'est-à-dire la police et l'armée.

Mais les groupes américains qui militent contre l'apartheid, tout en admettant que la décision représente un progrès par rapport à 1982 — le gouvernement avait alors décidé de permettre la vente de ce matériel « *à condition qu'il n'apporte pas une contribution significative aux activités militaires et policières* », — estiment que ces règles sont imprécises, souvent non appliquées, et qu'elles permettent justement à la police et à l'armée d'utiliser ce matériel, qui ne leur est pas destiné.

Toutefois, les constructeurs américains d'ordinateurs craignent que la simple menace de sanctions ne pousse leurs clients sud-africains à s'adresser à leurs concurrents, notamment aux Japonais, réduisant encore sur le marché sud-africain la part des Etats-Unis, qui, en quatre ans, est tombée de 70 à 48 %.

HENRI PIERRE.

Pretoria attend des « clarifications » sur la mission des trois ministres de la CEE

L'Afrique du Sud a demandé, lundi 26 août, des « *clarifications urgentes* » sur le but de la visite que trois ministres de la Communauté économique européenne doivent faire cette semaine et annoncé qu'ils ne seraient pas autorisés à rendre visite au leader emprisonné de l'ANC, M. Nelson Mandela.

Dans un communiqué, le ministre des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, a remis en question la visite, prévue du 29 août au 1er septembre, « *si son but est de dicter des formules étrangères aux complexes problèmes de l'Afrique du Sud et de fixer un calendrier à la mise en place de telles formules* ».

La CEE avait annoncé, samedi, que les trois ministres des affaires étrangères d'Italie, des Pays-Bas et du Luxembourg demanderaient à rencontrer M. Nelson Mandela. Le communiqué de la CEE ajoutait que l'Afrique du Sud devait sans délai prendre des mesures concrètes pour résoudre la crise actuelle. On a appris mardi à Johannesburg que la visite des trois ministres, attendus jeudi, était reportée à vendredi.

Le fils de Mgr Tutu arrêté

D'autre part, le fils du prix Nobel de la paix sud-africain, Mgr Desmond Tutu, a été arrêté, lundi, après avoir manifesté son indignation devant la comparution face à un tribunal de Soweto de dizaines de jeunes Noirs arrêtés puis relâchés la semaine dernière pour « vagabondage ».

M. Trevor Tutu, vingt-neuf ans, s'est exclamé à l'adresse d'un juge : « *C'est de la plaisanterie, vous êtes des clowns.* »

Il a été immédiatement appréhendé par un policier en civil, puis libéré. Mais à la suite d'un échange de mots avec un autre policier, il a été de nouveau arrêté, puis placé en détention pour quinze jours en application des règlements sur l'état d'urgence imposé à Soweto. Il a été transféré à la prison Diepkloof de *Soweto*, la cité *noire* de *1,5 million* habitants aux portes de Johannesburg.

Sur les trois cent cinquante-sept jeunes appelés à comparaître lundi, seulement quatre-vingt-seize étaient venus. Un avocat a expliqué que, en fait, la plus grande confusion avait déjà régné lors de leur arrestation, puis de leur libération vendredi, et que les ordres aux parents d'amener leurs enfants devant le tribunal cette semaine n'avaient pas été formulés dans les règles. L'affaire a finalement *été repoussée de six semaines*, le temps que l'avocat général décide s'il convient ou non de continuer les poursuites.

Enfin, environ mille huit cents mineurs noirs d'une mine de charbon à Vryheid (nord de la province du Natal) ont commencé, lundi, une grève sauvage, tandis que le Syndicat national des mineurs (NUM) réitérait sa menace de paralyser un tiers des mines d'or et de charbon d'Afrique du Sud à partir du 1er septembre pour appuyer ses revendications salariales.

La grève de lundi touche la mine Hlobane appartenant au groupe Iscor. Selon un porte-parole du groupe, elle fait suite à la décision de la direction de ne pas accorder d'augmentations supplémentaires de salaires réclamées par le syndicat « *en raison de la situation économique* ».

Iscor ne reconnaît pas le NUM et n'a donc pas fait d'offres salariales séparées au syndicat, contrairement à cinq autres compagnies minières.

Mauritanie

● *Remaniement ministériel restreint.* — Le commandant Mahamed Mahmoud Ould Deh, jusqu'alors ministre de l'industrie et des mines, quitte le gouvernement alors que le lieutenant-colonel Moulaye Ould Boukhreiss, précédemment chef d'état-major adjoint, est nommé ministre de la justice et de l'orientation islamique. Il remplace M. Mahfoudh Ould Lemrabott, qui devient ministre de l'industrie et des mines. Le lieutenant-colonel Diallo Mohamed, jusqu'à présent secrétaire permanent du comité militaire de redressement national (organe dirigeant du pays), est nommé chef d'état-major adjoint de l'armée nationale. — *(AFP.)*

CELIBATAIRES voici des rencontres qui vous enthousiasmeront !



La Presse vous dit pourquoi :

"... Ion International, équipé de graphologues et de psychologues... établit pour chaque candidat son profil psychologique...". MATCH

"... On cherche à ce que le coup de foudre se produise sur des bases sérieuses". LE FIGARO

"... Multiplier les possibilités de choix, infimes dans la vie courante". Claude Berthod ELLE

"... Donner plus de chances aux générations futures en les aidant à réduire par des moyens scientifiques les risques d'erreurs...". Anne de Vilaine observateur

Voilà pourquoi vous allez faire, vous aussi, LA rencontre de votre vie.

Ion International
Institut de Psychologie fondé en 1950 - PARIS - BRUXELLES - GENÈVE

BON GRATUIT
Veuillez m'envoyer sans engagement, sous pli neutre et cacheté, le livret d'information en couleurs "Pour un couple nouveau".
M. Mme Mlle ....
Prénom .... Age ....
Adresse ....
■ ION FRANCE (M 10), 94, rue Saint-Lazare, 75009 PARIS - Tél. 526-70-85 +
■ ION MIDI-AQUITAINE (MM 10), 16, rue Nungesser-et-Coli, 31300 TOULOUSE - Tél. 59-48-88
■ ION BELGIQUE (MB 10), rue du Marché-aux-Herbes 105, BP 21, 1000 BRUXELLES - Tél. 511-74-30
■ ION SUISSE (MS 10), 10, rue Pedkot, CP 283, 1211 GENÈVE 11 - Tél. (022) 21-75-01

EUROPE

LA RDA ET LES « DÉFECTIONS » D'AGENTS EN RFA

L'espionnage en famille

Le porte-parole du gouvernement fédéral a annoncé lundi 26 août que le chancelier Kohl pourrait ordonner des limogeages cette semaine, après avoir reçu un rapport détaillé sur les affaires d'espionnage qui ont éclaté en RFA ces derniers jours. On a appris d'autre part du ministère de l'intérieur qu'une enquête de contrôle avait été demandée concernant Hans-Joachim Tiedge, l'un des responsables du contre-espionnage, trois jours avant qu'il ne passe à l'Est.

M. Erich Mielke, le ministre est-allemand, responsable de la sécurité d'Etat (la très impopulaire « Stasi »), n'a décidément pas volé la médaille de l'ordre de Karl-Marx, très haute distinction de la République que M. Honecker lui avait remise il y a quelques mois pour l'encourager à poursuivre *« son combat sans merci contre les ennemis de la paix, du socialisme et de l'humanité »*. M. Markus Wolf (dit Mischka, car il avait fait ses classes en Union soviétique) n'a pas volé, lui, sa réputation ni le poste qu'il occupe depuis plus de trente ans maintenant à la tête des services de renseignement est-allemands. Le légendaire Mischka, forte personnalité, qui — dit-on — se permet parfois des libertés avec les raideurs du parti, vient, avec l'affaire Tiedge, d'ajouter un coup de maître à la liste déjà longue de ses exploits. Il a, il est vrai, les moyens de l'efficacité : une organisation militarisée employant 1 500 officiers et sous-officiers, ainsi que 1 600 civils travaillant directement sous ses ordres et des dizaines de milliers d'informateurs (100 000 affirment les Occidentaux).

La RDA, qui n'a qu'assez rarement l'occasion de se faire plaisir dans ses rapports avec Bonn, est visiblement à la fête. Elle s'est offert le luxe d'annoncer elle-même, vendredi, par une dépêche de l'agence ADN, arrogante dans sa sobriété, la triste évidence devant laquelle les dirigeants de Bonn cherchaient encore à se voiler la face : Hans Joachim Tiedge, le numéro deux du contre-espionnage ouest-allemand, était passé en RDA et y demandait asile. La dépêche ajoutait même — ironie ou simple habitude bureaucratique ? — que cette demande *« est en cours d'examen par les autorités compétentes »*. Le lendemain, la presse est-allemande donnait dans le triomphalisme : la défection de Tiedge ne témoignait-elle pas de l'efficacité de la RDA dans la lutte contre ceux qui menacent sa sécurité et, bien sûr, la paix ?

On peut se demander cependant quel dessein poursuit la RDA au-delà de ces satisfactions d'amour-propre et ce qui a motivé cette avalanche de rappels de ses agents secrets. Faut-il y voir la main de Moscou, une manœuvre visant à discréditer la République fédérale aux yeux de ses alliés ou à mettre en mauvaise posture tel ou tel membre de son gouvernement ? Il convient de remarquer d'abord que certains des agents qui ont regagné l'Est ces dernières semaines étaient repérés par le contre-espionnage ouest-allemand. D'autre part, si Hans-Joachim Tiedge était, comme on l'a dit à Bonn, éthylique et dépressif, il devenait aussi dangereux pour ses employeurs est-allemands que pour les Allemands de l'Ouest, et la RDA n'a peut-être été, en l'occurrence, que plus avisée que sa voisine.

Marchandages

Mais surtout, cette affaire entre services secrets des deux Etats allemands a, comme d'autres avant elle, quelque chose de singulier : un côté espionnage en famille, obéissant aux règles d'un jeu aussi vieux que ses protagonistes, pas tout à fait les mêmes que celles qui s'appliqueraient à un pays tiers. A ce jeu, chacun encaisse les coups à son tour, sans représailles politiques, sans même apparemment de représentations diplomatiques. M. Kohl a enfreint la coutume la semaine dernière en annonçant — avant même le passage à l'Est de Tiedge, — que ces affaires d'espionnage allaient endommager les relations interallemandes.

La remarque était naïve, car si les relations interallemandes ne pouvaient s'accommoder de l'espionnage, elles seraient tout simplement inexistantes. Elle a valu au chancelier une répartie cinglante des autorités est-allemandes, faisant savoir, par l'agence ADN, que 168 espions ouest-allemands avaient été arrêtés en RDA au cours des derniers dix-huit mois et que *« si ces affaires n'ont pas porté gravement atteinte aux relations entre les deux Etats c'est uniquement à la politique réfléchie de la RDA qu'on le doit »*. Mais le chancelier Kohl a été également immédiatement contredit chez lui, par M. Strauss, d'abord qui lui a reproché de *« tout mélanger »*, et par le ministre des affaires interallemandes qui sait de quoi il parle.

Certains bons procédés président à la petite guerre que se livrent en permanence les services secrets des deux Allemagnes. Ils consistent, comme souvent, en marchandages, à savoir en rachat ou échange d'agents démasqués. C'est ce qui s'est produit encore en juin dernier, lorsque quatre agents de l'Est furent échangés sur le pont Glienicke à Berlin contre vingt-cinq Allemands de l'Ouest détenus en RDA et en Pologne. Cette sorte d'arrangements va même parfois plus loin : on récupère le transfuge, moyennant compensation, avant même qu'il n'ait parlé. Ainsi, en 1981, un officier de l'armée est-allemande était passé à l'Ouest. On fit intervenir Wolfgang Vogel, le célèbre avocat est-allemand, homme de toutes les missions délicates et pivot des relations entre les deux Etats. Bonn l'autorise à rencontrer le transfuge qui, deux jours après cet entretien, regagnait la RDA.

C'est l'opération que les responsables du ministère des affaires interallemandes à Bonn tentent actuellement de rééditer en sens inverse avec Hans-Joachim Tiedge. Le secrétaire d'Etat, M. Rehlinger, a contacté M. Vogel qu'il connaît bien pour avoir réglé avec lui d'innombrables affaires et tente d'obtenir un entretien avec Tiedge. La RDA cependant est plus dure en affaires que sa voisine et l'opération n'a apparemment que peu de chances d'aboutir. Tiedge d'ailleurs, si l'on en croit le *Bild*, est choyé par les Allemands de l'Est : il a été mis au vert dans une villa cossue des bords du Muggelsee, près de Berlin-Est où, selon le quotidien populaire, *« on lui offre du champagne, du caviar et des femmes »*.

CLAIRE TRÉAN.

APRÈS VINGT-QUATRE ANNÉES DE DÉMARCHES

M. Robert Mitiakov a pu quitter l'URSS et regagner la France

L'itinéraire d'un « paria »

M. Robert Mitiakov, Français d'origine, dont la famille avait émigré en URSS en 1955 et qui s'efforçait depuis vingt-quatre ans d'obtenir l'autorisation de regagner la France, est arrivé, lundi soir 26 août à Roissy, par le vol régulier d'Air France en provenance de Moscou. *« Je suis et j'ai toujours été français*, a-t-il déclaré. *Durant mon séjour en Union soviétique, je n'ai pas oublié mon pays. »*

De notre correspondant

Moscou. — L'appartement est minuscule, mais bourré de bibelots évoquant la France. Dans un coin, la valise est déjà bouclée. Dehors c'est la grande banlieue de Moscou avec son air éternellement inachevé et ses blocs d'habitations identiques et délabrés plantés au milieu des terrains vagues. Sur le palier, les voisins entrouvrent un peu leur porte pour épier chaque visiteur.

Après trente ans de séjour en URSS et vingt-quatre ans de démarches, Robert Mitiakov, qui vient enfin d'obtenir son visa pour rentrer en France (*le Monde* du 23 août), rassemble ses souvenirs. Il a gardé l'accent de Toulouse, où il est né et a vécu jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans : *« Mon père était un con et ma mère, mes frères et moi nous avons été comme les moutons de Panurge »*, dit-il d'emblée. En 1955, son père, un Russe blanc, qui a la nostalgie du pays, décide de s'installer en URSS avec sa famille. Peut-être voulait-il un peu « visser » ses cinq fils, jugeant l'environnement français trop permissif ?

Commence alors un étrange voyage en train : *« Dans les gares, des gens en haillons nous mendiaient des cigarettes ; certains nous prenaient pour des artistes en tournée parce que nous étions correctement vêtus et chaussés »*, raconte Robert Mitiakov. A Koustanai, au Kazakhstan, où les autorités ont décidé de les installer (c'est l'époque des terres vierges et on a besoin de main-d'œuvre agricole), le choc est rude : *« Il fallait faire trois heures de queue pour avoir un bloc de pain noir »*, se souvient-il. Les Mitiakov sont abasourdis, mais leur père, par fierté, refusera jusqu'à sa mort de reconnaître son erreur. Au bout de trois ans, la famille s'installe à Alma-Ata, la capitale du Kazakhstan, où les conditions de vie sont un peu moins dures (1). Robert Mitiakov n'a qu'une idée en tête : se rapprocher de Moscou pour demander son rapatriement à l'ambassade de France. Sa première requête est déposée en 1961, et, en 1962, il s'installe dans la capitale.

Il travaille comme débardeur à l'usine le Géant rouge. Il est considéré comme un citoyen soviétique, mais quand il cherche à se faire embaucher ailleurs, à l'usine Kosmos ou à l'Intourist, on lui répond au vu de son lieu de naissance qu'on ne prend pas les étrangers. *« Je suis un paria »*, commente-t-il. En 1982, le consul général de France à Moscou, M. Gérard Perrolet, lui propose un emploi de jardinier à l'ambassade. C'est la chance de Robert Mitiakov. Les ministres de passage le rencontrent, en juin 1984 M. Mitterrand lui serre la main ; il n'est plus seulement un cas humanitaire parmi d'autres, mais un nom, un visage dont on se souvient.

Le lundi 19 août, il est convoqué à l'Ovir (l'organisme qui délivre les visas), où on lui remet son passeport soviétique. Celui-ci porte la mention : *« Pour établissement définitif en France. »* Une dernière tentative kafkaïenne a bien lieu pour le retenir, on lui réclame un papier à en-tête de son unité d'habitation prouvant qu'il a payé son loyer. Aucun formulaire de ce genre n'est bien sûr disponible dans son quartier, mais des ordres ont été donnés d'en haut : un gradé du KGB intervient : *« Remettez-lui donc son passeport sans faire d'histoire ! »*

Robert Mitiakov a l'impression d'avoir *« été tiré des sables mouvants par les cheveux »* ou d'avoir été *« recraché par le monstre »*.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) Deux de ses frères, Raoul et Alexandre habitent toujours à Alma-Ata, un troisième, Basile, vit à Leningrad. Selon Robert Mitiakov, tous trois seraient désireux, à la différence du quatrième, Georges, de rentrer en France.

Pologne

Mgr GLEMP : LE POUVOIR VISE A L'ATHÉISATION DE LA SOCIÉTÉ

Varsovie (*UPI, AFP*). — Le cardinal primat de Pologne, Mgr Glemp, a vivement critiqué, lundi 26 août, l'attitude du pouvoir envers la religion. Réclamant pour les catholiques la possibilité de *« participer activement à la vie du pays »*, il a déploré que cette question *« éveille* [au sein du pouvoir] *la peur d'une influence excessive des croyants sur la vie publique »*.

Le prélat, qui s'exprimait devant une foule de deux cent mille fidèles au sanctuaire de Jasna-Gora, a rejeté les accusations du régime contre le *« cléricalisme militant »*. Il a dénoncé en revanche *« une stratégie à long terme de l'Etat visant à l'athéisation de la société polonaise »*.

Fréquemment applaudi, Mgr Glemp a déclaré que dans les régimes communistes d'Europe de l'Est, les croyants sont considérés comme des citoyens de seconde zone. *« Même pour un membre du parti*, a-t-il dit, *appartenir à une religion est un droit fondamental. »*

Tous les membres de la conférence épiscopale polonaise étaient présents. Ils devaient tenir lundi et mardi une réunion, la dernière avant les élections législatives prévues pour le mois d'octobre.

● *Nouveaux crédits autrichiens.* — La Kontrollbank (banque autrichienne pour l'exportation) s'est engagée à offrir à la Pologne des crédits à l'exportation d'un montant de 800 millions de shillings (40 millions de dollars) a-t-on appris le lundi 26 août à Vienne. Elle a, d'autre part, rééchelonné un volume de dettes de 17 milliards de shillings. Selon la direction, ces mesures sont conformes à l'accord de Paris signé en juillet dernier sur la dette polonaise. — *(AFP.)*

● *Les conversations du secrétaire américain à l'agriculture.* — Le secrétaire américain à l'agriculture, M. John Block, s'est entretenu lundi 26 août à Moscou avec le ministre soviétique de l'agriculture, M. Valentin Messiats, et le vice-ministre du commerce extérieur, M. Nikolai Komarov. La coopération américano-soviétique dans le domaine agricole a été au centre des entretiens. M. Block a notamment souhaité un accroissement des achats soviétiques de blé américain. — *(AFP.)*

● *Hausse du prix de l'alcool.* — Mardi 27 août, les prix des boissons alcoolisées devaient augmenter de l'ordre de 30 % pour la vodka, les cognacs, et liqueurs fortes et de 15 % pour le champagne. *Les hausses* seront moins importantes en ce qui concerne les vins cuits et la bière. Ces majorations correspondent à la volonté gouvernementale d'intensifier la lutte contre l'alcoolisme. — *(AFP.)*

LIVRES
POLONAIS
et livres français
sur la Pologne
et
l'Europe de l'Est
Catalogues sur demande
LIBELLA
12, rue Saint-Louis-en-l'Ile, PARIS-4e
Tél : 326-51-09

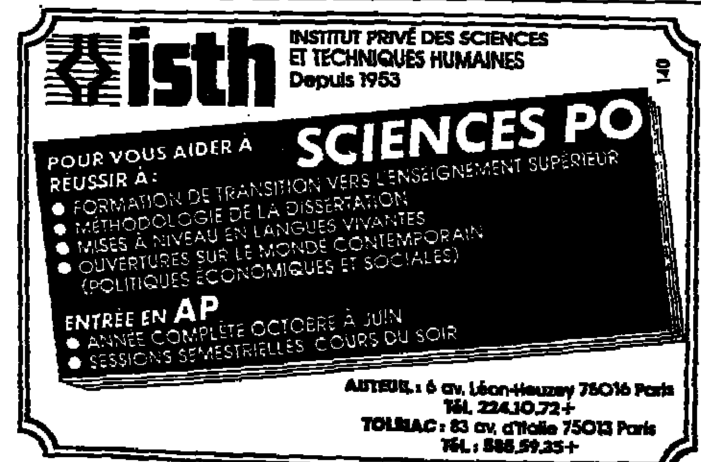
Des experts américains se rendent à Moscou pour enquêter sur l'affaire de la « poudre »

Washington (*AP, Reuter*). — Une équipe de quatre spécialistes américains se rend, ce mardi 27 août, à Moscou, a annoncé lundi un porte-parole du département d'Etat. Cette décision a été prise à la suite des accusations lancées la semaine dernière par Washington contre l'utilisation par les Soviétiques d'une poudre chimique destinée à « marquer » les diplomates américains en poste à Moscou. Les quatre experts délégués par les Etats-Unis dans la capitale soviétique appartiennent à l'Agence pour la protection de l'environnement et au Centre national de recherche médicale.

Le porte-parole du département d'Etat a indiqué que les spécialistes américains passeraient environ une semaine à Moscou pour déterminer dans quelle mesure les Soviétiques ont utilisé la substance chimique incriminée. Les locaux de l'ambassade des Etats-Unis, les appartements, les voitures et les vêtements des Américains en poste à Moscou seront soigneusement examinés. Un « plan de décontamination » sera ensuite mis au point. L'une des tâches des enquêteurs sera de déterminer si la poudre utilisée est cancérigène, comme cela a été avancé à Washington.

Une centaine de diplomates américains ont assisté, lundi, au département d'Etat, à une réunion à huis clos consacrée à cette affaire et entendu notamment un exposé du Dr Eben Dustin, chef des services médicaux du département. *« Ils ont minimisé le danger »*, a déclaré un participant. A la fin de la semaine dernière, un ancien directeur de la CIA, M. Stanfield Turner, avait déclaré qu'il n'avait jamais été mis au courant de l'existence d'une poudre employée par les Russes pour « filer » les diplomates américains, lorsqu'il était à la tête de l'agence de renseignement de 1977 à 1981.

D'autre part, le département d'Etat a informé le Congrès de son intention de remplacer plus de la moitié des citoyens soviétiques employés à l'ambassade des Etats-Unis à Moscou par des Américains d'ici à 1988, a-t-on appris lundi. Cette mesure coûterait environ 18 à 22 millions de dollars. Envisagée depuis un certain temps, elle est destinée à améliorer la sécurité au sein de la représentation diplomatique américaine. En avril dernier, environ deux cents Soviétiques étaient employés notamment à des tâches d'entretien à l'ambassade des Etats-Unis à Moscou et au consulat à Leningrad.



A LA SOUS-COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Amnesty International évoque les persécutions dont serait victime la minorité turque en Bulgarie

De notre correspondante

Genève. — Amnesty International a soulevé, à la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, qui siège jusqu'au 30 août au Palais des nations (voir *le Monde* du 15 août), la problème des persécutions dont serait victime la minorité turque en Bulgarie, évaluée à 10 % de la population du pays, où une campagne d'assimilation forcée serait actuellement en cours.

Mme Claudine Rky, représentante d'Amnesty International auprès de l'ONU, a cité l'exemple du village de Gorski-Izvor, situé dans le sud de la Bulgarie, investi, le 23 décembre dernier, par des forces de police et des militaires pendant que des fonctionnaires, munis de documents d'identité portant des noms bulgares destinés aux habitants turcs, forçaient ces derniers à signer des « déclarations volontaires » de renonciation à leur nom d'origine. Le lendemain, les forces de sécurité auraient utilisé des gaz lacrymogènes et lâché des chiens contre des manifestants, puis auraient ouvert le feu. Six villageois auraient été tués et quarante blessés. Amnesty International affirme voir été informée d'autres cas semblables.

Cette organisation s'était adressée, en février dernier, aux autorités bulgares, leur demandant de procéder à une enquête *« détaillée et importante »*. N'ayant pas à ce jour reçu de réponse, elle a adopté six prisonniers d'opinion internés au camp de Belene, sur une île du Danube, et enquête sur les cas des soixante-quatorze Turcs emprisonnés pour refus d'assimilation.

L. V.

Irlande du Nord

Crimes par erreur et châtiments de l'IRA

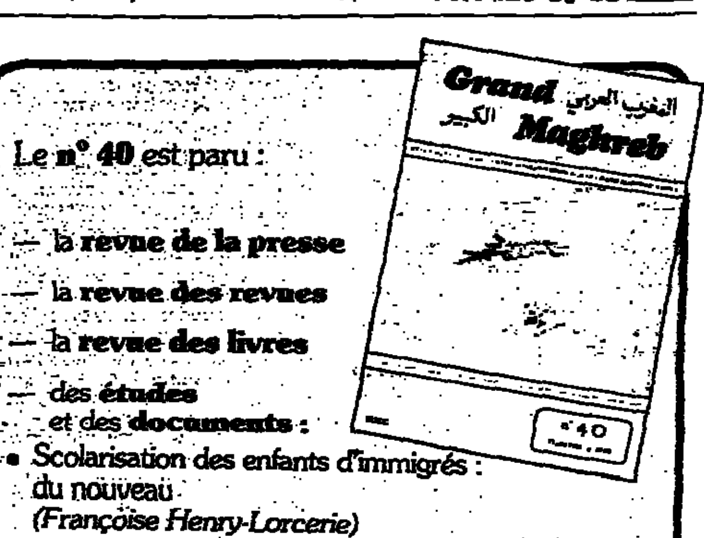
Nouvelle « erreur », nouvelles condoléances de l'IRA, qui, pour la seconde fois en trois jours, a admis le lundi 26 août s'être trompée sur la personne en assassinant un jeune catholique de Pomeroy, dans l'ouest de la province. La victime, Kieran Murray, vingt et un ans, a vraisemblablement été prise pour un policier qui circule dans une voiture de même marque. Vendredi, un autre commando de l'IRA avait abattu « par erreur » Daniel Mallon, un commerçant de soixante-cinq ans.

Dans un communiqué présentant ses *« excuses »* aux deux familles, l'organisation dénonce *« les ennemis du peuple irlandais »* qui mettent à profit *« ces erreurs tragiques »* pour dénigrer la *« lutte de libération »*.

L'organisation armée poursuit d'autre part sa campagne punitive contre ceux qu'elle qualifie de *« collaborateurs »* et d'*« éléments anti-sociaux »*. Six personnes ont ainsi été agressées dans différentes villes de la province dimanche. Cinq ont reçu des balles dans les jambes. La sixième, selon la police, a été frappée à coups de marteau.

Cette campagne de l'IRA fait suite à un double ultimatum. Le premier, lancé il y a plusieurs mois, vise les entrepreneurs de travaux publics, sommés de cesser de travailler pour le compte de l'*« occupant britannique »*. Le second, plus récent, s'adresse aux auteurs de cambriolages, viols et détournements de fonds, dénoncés comme des *« éléments anti-sociaux »* qui portent préjudice à la communauté catholique d'Ulster.

L'IRA avait ainsi donné jusqu'à jeudi 22 août à minuit à douze *« criminels »* pour quitter Belfast, sous peine de *« châtiment »*. — *(AFP.)*



Le n° 40 est paru :
— la revue de la presse
— la revue des revues
— la revue des livres
— des études
et des documents :
• Scolarisation des enfants d'immigrés : du nouveau (*Françoise Henry-Lorcerie*)
• La guerre d'Algérie : ruses et sens de l'histoire (*Abdelkader Djeghloul*)
— des reportages : Portrait du voyagiste Lotfi Belhassine (*Jocelyne Adriant-Mebtoul*) ; Présences artistiques du Maroc à Grenoble (*Jean-Louis Saux*)
— des chroniques culturelles : musique (portrait de Philippe Vigreux, par *Julien Weiss*), littérature (l'oeuvre de Jean Pélégri, par *Mourad Bourboune*), cinéma (le dernier film de Mehdi Charef, par *Christian Bosséno*), radio-télé et timbres.
9 numéros par an (dont un double)
Abonnement un an : 240 F pour 1984-85
Envoi de ce numéro sur demande à adresser avec un chèque de 27 F, à :
Grand-Maghreb, C.I.G.M.A.
I.E.P., B.P. 45
38402 ST-MARTIN-D'HÈRES

هكذا من الأصل

politique

LE RAPPORT DE M. TRICOT SUR L'ATTENTAT CONTRE LE BATEAU DE GREENPEACE

Intérêt national

Si le pouvoir, avant que l'affaire Greenpeace n'éclate, a pris les devants si vite — intervention de M. Mitterrand dès le 7 août et appel lancé à M. Bernard Tricot, — c'est qu'il voulait éviter les éclaboussures. De ce point de vue, le rapport de M. Tricot est satisfaisant pour lui. L'enquêteur n'emploie le mot *« certitude »* qu'une fois, et c'est pour assurer que le gouvernement français n'est pour rien dans cette lamentable histoire.

Les socialistes s'en réjouissent. Le pire est évité. Quant aux lacunes du rapport sur le rôle joué par les agents français, ils les admettent en privé mais ne s'en émeuvent guère. Que des militaires de la DGSE soient allés en Nouvelle-Zélande pour prendre quelques photographies et s'intéresser de près aux dames de la côte, cela amuse le tapis et sauvegarde l'essentiel. Tant que la responsabilité des services français dans l'attentat contre le *Rainbow-Warrior* n'est pas établie, tout danger est écarté. Dans le cas contraire, la question, en effet, se poserait à nouveau de savoir qui a donné l'ordre, et, puisque le pouvoir politique est mis hors de cause par M. Tricot, pourquoi les socialistes contrôlent-ils *aussi mal un des rouages essentiels de l'Etat* ?

Le pouvoir a bon espoir d'en terminer sans trop tarder avec les retombées politiques de cette affaire. A l'exception de quelques giscardiens et des communistes, l'opposition de droite et de gauche n'a pas fait donner les armes lourdes. A cela, deux explications : on ne touche pas aux services secrets lorsque l'on a bon espoir de revenir au pouvoir à court terme — l'évolution des socialistes sur cette question, avant 1981, a donné l'exemple ; on ne peut s'en prendre à un homme — M. Tricot — dont on a chanté les louanges lorsqu'il a été désigné pour cette mission délicate.

Dès le début de l'affaire, M. Jacques Chirac avait recommandé à ses collaborateurs la plus grande discrétion. Observer le comportement inverse aurait comporté trois risques : la mise en cause de la dissuasion nucléaire, la mise en cause d'un rouage déterminant dans le fonctionnement de l'Etat (la DGSE) et la mise en cause d'un ministre de la défense, M. Charles Hernu, considéré au RPR comme un ministre présentable. La consigne n'a pas été tout à fait respectée dans un premier temps, puisque M. Charles Pasqua a réclamé la démission du premier ministre et que M. Claude Labbé a désigné du bout des lèvres M. Mitterrand. Mais, dans les heures qui ont suivi la publication du rapport Tricot, les dirigeants du RPR sont restés sur une prudente réserve.

La réaction de M. Michel Poniatowski — personnalité au langage plus vif et plus vert en toute autre circonstance — est révélatrice, elle aussi, de cet état d'esprit. Ancien membre des services spéciaux, ancien ministre de l'intérieur, ce giscardien de choc jugerait imprudent d'exploiter politiquement une affaire et un rapport sur lequel il a des doutes *« parce que les services spéciaux sont en cause et qu'il y a un intérêt national à les protéger »*.

Seuls MM. François Léotard et Alain Madelin (Parti républicain), les *« nouveaux libéraux »*, s'engagent sans autre précaution qu'une gentillesse glissée, ici ou là, aux militaires et aux services secrets. Ils font coup double, contre le pouvoir socialiste et contre un gaulliste, M. Tricot.

J.-Y. L.

Faux-semblants

(Suite de la première page.)

Appuyé sur des entretiens avec les acteurs français du feuilleton — et encore, pas tous, — le texte remis au premier ministre énonce un enchaînement abstrait soutenu par une logique purement administrative. En substance : à tous les niveaux de la hiérarchie gouvernementale et militaire, on me convainc *qu'il n'y a jamais eu d'ordre de couler le Rainbow-Warrior* ; or les agents français présents en Nouvelle-Zélande à cette époque *que j'ai pu rencontrer ne sont pas des hommes indisciplinés, capables d'improviser une action criminelle de leur propre chef ; donc je crois qu'ils ne sont pas coupables, je les présume innocents et je me refuse, ne serait-ce qu'intellectuellement, à les accabler.*

A l'inverse, confronté aux faits établis en Nouvelle-Zélande, le discours oral de M. Tricot laisse entrevoir un renversement du même raisonnement. En substance : aux Néo-Zélandais de prouver, sur place, l'implication matérielle des agents français dans l'attentat ; s'ils l'établissent, il reste impossible que ces hommes aient agi sans ordre de Paris ; *donc c'est que l'on m'a menti*, et le château de cartes s'écroule, laissant à nouveau pendante la question des responsabilités de la hiérarchie militaire.

Quatre questions précises

Tel est l'enjeu. Quatre questions précises restent sans réponse. Si la police et la justice néo-zélandaises les clarifient définitivement sur la lancée de leurs premières investigations, il faudra remettre sur le métier l'ouvrage confié par M. Fabius à M. Tricot.

Ces quatre questions sont les suivantes :

● **Les relations entre les « Turenge » et l'*Ouvéa* :** Il est établi que les faux époux « Turenge », comme les trois équipiers du voilier, auxquels le docteur Maniguet servait de couverture touristique, sont des agents de la DGSE. Mais, selon le rapport de M. Tricot, leurs missions étaient très différentes : pour le couple, se renseigner sur la campagne du *Rainbow-Warrior* contre les essais nucléaires ; pour l'équipage, *« s'entraîner à la navigation dans la zone du Pacifique sud »* et *« étudier la possibilité de joindre un bateau aux campagnes à venir »* de Greenpeace. M. Tricot ajoute que les supérieurs des trois sous-officiers embarqués à bord de l'*Ouvéa* lui ont assuré que, *« conformément à des mesures de précaution classiques »*, ces hommes *« ignoraient la présence »* des « Turenge » à Auckland. *« Peut-être se doutaient-ils que d'autres qu'eux-mêmes étaient chargés de s'intéresser à ce port,* insiste-t-il, *mais ils ne devaient pas savoir de quelles personnes il s'agissait. »*

Cette version est mise en doute par les éléments recueillis sur place : des communications téléphoniques et des itinéraires parallèles (lire par ailleurs notre article consacré au rappel des faits) établissent la très forte probabilité de rencontres entre les deux équipes. Pourquoi les « Turenge » seraient-ils allés se promener à 250 kilomètres au nord d'Auckland, non loin du mouillage de l'*Ouvéa*, si leur mission se limitait à la surveillance du *Rainbow-Warrior* ? Pourquoi auraient-ils reçu à Auckland des appels venant de cette même région, au moment précis où l'*Ouvéa* l'a rejoint ?

A ces questions, M. Tricot nous a répondu : *« Ce sont des faits troublants. Si l'on prouvait que ces contacts ont eu lieu, ce serait très grave. Cela prouverait que, sur un point important, on m'a menti. »* Un avertissement ?

● **Le rôle d'Alain « Turenge » :** curieusement, M. Tricot tait qu'Alain Mafart, alias Alain Turenge, est commandant en second de la base d'Aspretto en Corse, où se trouve le centre d'instruction des nageurs de combat (CINC), d'où proviennent les trois sous-officiers de l'*Ouvéa*. Jusqu'en 1983, il a lui-même été l'un des responsables de l'instruction de ces nageurs. Pourquoi choisir un tel profil pour une simple mission de routine ? Pourquoi M. Tricot s'en tient-il, dans le cas des « Turenge », à un raisonnement qui frise le sophisme : leur *« participation indirecte »* à l'attentat n'est pas *« invraisemblable »*, mais elle *« aurait été contraire aux instructions reçues »*, or les supérieurs des « Turenge » *« les estiment incapables »* d'indiscipline.

● **Le choix de nageurs de combat :** si l'on admet que Dominique Prieur, alias Sophie « Turenge », servait de couverture maritale à Alain « Turenge »-Mafart, il reste que toute l'équipe mobilisée par la DGSE était composée de nageurs de combat, spécialisés notamment dans la pose de mines sous-marines. C'est d'autant plus curieux que la version officielle de la mission de l'*Ouvéa* — *« s'entraîner à la navigation »* — n'est militairement guère crédible. En effet, les nageurs de combat relèvent de l'armée de terre, tandis que les officiers de marine sont astreints à des stages de voile obligatoires. Ceux qui sont basés dans le Pacifique pratiquent d'ailleurs communément ce sport. De plus, les trois de l'*Ouvéa* sont membres du service Action de la DGSE. Or, celui-ci ne fait du renseignement que quand, justement, l'on passe à... l'action.

● **Le sort de l'*Ouvéa* :** ici, M. Tricot paraît avoir manqué de curiosité. *« L'*Ouvéa *fut abandonné »*, se contente-t-il d'écrire, sans se demander pourquoi et où, ni comment, l'équipage a été rapatrié en France. Parce que les trois hommes venaient de subir un contrôle policier dans l'île australienne de Norfolk ? Mais pourquoi avoir abandonné le bateau s'ils étaient innocents ? Pourquoi, de plus, comme l'a établi l'enquête policière en Nouvelle-Calédonie, le skipper Raymond Velche a-t-il tenté, depuis la Nouvelle-Zélande et avant l'attentat, de trouver un équipage nouméen susceptible de convoyer le voilier ? Pourquoi enfin les hommes de l'*Ouvéa* insistent-ils tant devant M. Tricot sur les vols d'équipement commis à bord du bateau durant son séjour néo-zélandais ? N'est-ce pas une manière d'allumer un « contre-feu » et de discréditer les éventuelles preuves matérielles recueillies par la police après l'attentat ?

Autant de questions troublantes qui, en l'état actuel, confortent l'hypothèse la plus radicale : une équipe repère les lieux (« Dubast » et « Bonlieu »), l'*Ouvéa* convoie l'explosif, Alain « Turenge » le pose. Car M. Tricot reconnaît que rien, pour l'heure, ne vient accréditer concrètement une autre piste pour l'attentat. Un autre service étranger ? *« Je n'écarte pas l'hypothèse, mais je ne l'ai pas étudiée »*, nous a-t-il répondu. Pourtant, il faudra bien trouver des coupables pour cet attentat jusqu'ici sans mobile avéré.

BERTRAND LE GENDRE et EDWY PLENEL.

LE POIDS DES MOTS

M. Tricot est prudent. Une enquête administrative comme la sienne, écrit-il à la fin de son rapport, *« nécessairement rapide, peut être difficilement conclusive »*. Conclusive ? Qu'est-ce à dire ? *« Qui indique une conclusion »*, explique le Robert. On l'aura compris, M. Tricot ne tire pas vraiment de conclusion.

Le poids des mots lâchés au fil de son rapport leste celui-ci de troublantes interrogations. Ainsi la DGSE avait-elle reçu comme *consigne de la direction des centres d'expérimentations nucléaires* d'*« anticiper les actions de Greenpeace »*. Sur la note où cette phrase figure, le verbe *« anticiper »* est souligné deux fois. Anticiper, se demande M. Tricot avant d'écarter cette affligeante hypothèse, n'est-ce pas *« prévoir »*, c'est-à-dire, en sollicitant un peu les mots, *« empêcher physiquement l'un au moins des bateaux* [de Greenpeace] *de quitter la nouvelle Zélande ? »*

Lundi soir, sur Europe 1, M. Michel Poniatowski y est allé à son tour de sa petite explication de texte. Lui qui se vante de connaître l'art et la manière des service spéciaux, pour y avoir servi comme parachutiste et pour *avoir été* ministre de l'intérieur, doute que l'ordre de couler le *Rainbow-Warrior* aurait été donné avec des mots aussi malsonnants que « sabotage » ou « attentat ». Non, dans ce milieu, on se comprend à demi-mots. On aurait dit « contrecarrer » ou « neutraliser », et pourquoi pas « anticiper » ?

● RECTIFICATIF. — Dans nos éditions datées 25-26 août, une erreur d'interprétation nous a fait écrire que M. Louis Mermaz considérait comme *« un non-événement »* la décision du Conseil constitutionnel sur la Nouvelle-Calédonie. Le président de l'Assemblée nationale, interrogé sur l'hypothèse selon laquelle le Conseil se serait élevé contre une initiative du président de la République, s'est refusé à commenter ce *« non-événement »*. M. Mermaz pensait à un événement qui ne s'était pas produit et non à une affaire sans importance. Il s'agissait donc de notre part d'un contresens.

DANS LES MILIEUX POLITIQUES FRANÇAIS

Frustration, gêne et ironie

Parmi toutes les réactions au rapport de M. Tricot enregistrées dans les milieux politiques français, deux, en tout et pour tout, sont positives.

M. Jean Poperen, numéro deux du PS, se *« félicite »* des conclusions du rapport et espère que les qualités *« de sérieux et de rigueur »* qui étaient reconnues à M. Tricot ne lui seront pas maintenant contestées. L'association Droits socialistes de l'homme (DSH), *proche du PS*, exprime elle aussi sa *« satisfaction »*.

Tous les autres expriment une frustration, voire une grogne qui n'épargne pas toujours M. Tricot. Ainsi M. Alain Madelin, délégué général du PR et député d'Ille-et-Vilaine, estime-t-il que le rapport *« prend les Français pour des imbéciles »* en essayant de faire croire qu'*« on envoie pour faire des photographies des nageurs de combat »*. *« C'était,* ajoute M. Madelin, *une erreur d'analyse que de faire confiance* a priori, *les yeux fermés, à un rapport sur les services secrets dont on savait très bien qu'il se heurterait et au secret et à la raison d'Etat. »* Secrétaire général de la même formation, M. François Léotard renchérit et rappelle qu'il n'a *« jamais participé au concert des éloges qui ont couvert M. Tricot »*, et qui l'ont d'ailleurs *« étonné »*.

« Très prudent »

M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, *critique* M. Tricot, mais à partir d'une analyse que ne partagent probablement pas MM. Léotard et Madelin, puisqu'il affirme : *« La désignation de M. Tricot, ce dignitaire de la droite, a bien été faite par le pouvoir socialiste avec la complicité de la droite pour étouffer le scandale (...) donnant ainsi un avant-goût de la* « cohabitation » *souhaitée par les uns et les autres. »* Son de cloche voisin chez les « verts », qui soulignent que M. Tricot, secrétaire général de l'Elysée à une époque *« pendant laquelle barbouzes et polices parallèles ont sévi en France »*, reste bien *« un grand serviteur de l'Etat, compétent et silencieux »*. *« Il a bien fait son travail »*, concluent les « verts ».

Hormis ces quelques irrévérences, M. Tricot est plutôt épargné. M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, semble exprimer un sentiment largement partagé, lorsqu'il dit que M. Tricot a *« fait honnêtement un travail inutile »*. Inutile ou, en tout cas, largement insuffisant. Presque tous, de M. André Rossinot, président du Parti radical, à M. Lajoinie, demandent que l'enquête continue. La Ligue des droits de l'homme et M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, demandent la constitution de commissions d'enquête parlementaire.

Sur le fond de l'affaire, M. Léotard se déclare *« stupéfait »* que la DGSE ne soit pas mise en cause — sans pour autant attaquer les services secrets ni paraître nuire aux intérêts vitaux de la France. D'où, sans doute, la réaction très modérée de M. Michel Poniatowski, qui, lundi 26 août, sur Europe 1, a jugé *« tout à fait concevables »* les conclusions du *« rapport très prudent »* de M. Tricot. Mais, ajoute M. Poniatowski : *« On peut très bien imaginer que toutes les personnes interrogées (...) se soient mises d'accord pour un montage. (...) Là, on se trouverait devant un camouflage général »*. Pour M. Poniatowski, il ne faut pas « exploiter » politiquement cette affaire, *« parce que les services spéciaux français sont en cause et qu'il y a un intérêt national à les protéger »*.

Le scepticisme général avec lequel sont accueillies les conclusions du rapport conduit M. Brice Lalonde, les « verts », mais aussi M. Poniatowski lui-même, à mettre une partie de leurs espoirs dans la police... néo-zélandaise pour en savoir plus.

J.-L. A.

Un chef-d'œuvre d'humour grivois

LE BRÉVIAIRE DU CARABIN

illustré par

LES HUMORISTES ASSOCIÉS

Rassembler toutes les chansons de Salles de Garde connues ou oubliées, ou faire un véritable florilège de la chanson estudiantine était un tour de force, mais réunir 17 **humoristes** parmi les plus célèbres de notre temps pour illustrer le **Bréviaire du Carabin** était une gageure. Et pourtant l'A.S.G.M.P. (association de Salles de Garde de médecins et de pharmaciens, éditeurs de l'ouvrage) a tenu son pari grâce au concours des **Humoristes Associés.**

Un feu d'artifice de talents
Jamais à notre connaissance autant d'humoristes furent réunis pour illustrer un seul volume, certes dans des revues telles que "Lui" ou "Play Boy" on retrouve chaque mois 3, 4, 5... noms prestigieux, mais rassembler en quelque 200 pages les signatures de **Avoine, Barbe, Blachon, Bridenne, Fred, Lacroix, Laville, Loup, Mose, Napo, Nicolaud, Sabatier, Serre, Siné, Soulas, Trez,** constitue sans doute une sorte de record.

Une imagination "luxuriante" et... luxurieuse
L'imagination est au pouvoir, tous *les fantasmes se déchaînent dans cet* ensemble de plus de **120 illustrations** dont **14 hors-texte en couleurs.** Chaque artiste conserve son style propre, laisse libre cours à sa fantaisie et le résultat n'est pas triste !
Le cul de ma blonde est illustré par Napo à la manière des peintres naïfs, Lacroix, lui, est très précis et donne une interprétation très originale du mythe d'Hercule et d'Omphale. Bridenne a eu l'idée "charmante" de représenter le *Père Dupanloup* et ses mâles attributs, non en la force de l'âge, mais à sa naissance. Quant à la façon dont le moine transporte la *Sœur du Couvent*, tous les lecteurs seront, nous le pensons, éblouis par la prouesse.
Une joviale paillardise imprègne l'ensemble de ces œuvres, jugez-en, l'illustration de cette annonce a été choisie entre toutes, car elle était la seule qui, grâce à l'adjonction d'un carré blanc, ne risquait pas de choquer la pudeur d'éventuels jeunes lecteurs non avertis.

Un véritable florilège des Salles de Garde
Les **74 chansons** de ce volume constituent une "somme" pratiquement exhaustive des chansons de carabins. Vous y trouverez des chansons que tout le monde a fredonné comme *les trois orfèvres* et d'autres en revanche, connues des rares initiés telles *que t'en souviens-tu ?* ou *Bicêtre*, de véritables bluettes : *à Trianon*, ou des chansons plus musclées comme le fameux *plaisir des Dieux* ou *la Patrouille* qui évoque de façon très irrévérencieuse l'impératrice Eugénie. En feuilletant ce volume de 208 pages, vous irez de savoureux plaisirs en joies paillardes et si *"pour terminer un gueuleton fameux"* vous voulez chanter en chœur entre amis, la plupart des chansons sont accompagnées de la partition en clé de sol.

Une présentation raffinée.
Imprimé sur papier couché mat de 100 g, l'ouvrage grand format (18 x 24 cm) est relié en dos carré, cousu et collé sous une couverture *rigide illustrée, dorée, pelliculée* sur fond noir. 500 exemplaires de collection reliés plein cuir et dorés à l'or fin vous sont proposés.

Droit de retour
Le prix du Bréviaire du Carabin est de **168 F** plus **21,60 F** de frais port et de **288 F** plus **21,60 F** pour l'édition reliée plein cuir. **Le droit de retour vous étant assuré.**

Cadeau
Tour acheteur nous adressant sa commande dans les 10 jours recevra une reproduction d'une fresque de Salle de Garde qui lui restera acquise quelle que soit sa décision définitive.

Je commande le **BRÉVIAIRE DU CARABIN** au prix de ☐ **168 F + 21,60 F** de frais de port soit **189,60 F** ☐ **288 F + 21,60 F** de frais de port, soit **309,60 F** pour l'exemplaire relié plein cuir.
Si je suis le moins du monde déçu, je vous retournerai l'ouvrage en recommandé dans son emballage et serai immédiatement remboursé.
Nom ....
Prénom ....
Adresse ....
....
Code postal .... M.SA
Ville ....
Date .... Signature ....
Ci-joint mon règlement que j'adresse à l'A.S.G.M.P. 107, rue Victor-Hugo 92270 Bois-Colombes.

Berger-Levrault *JEUNESSE*

Pour apprendre et se distraire
Leçons de choses :
• LE TRANSSIBÉRIEN
• L'AVION DE LINDBERGH
• LES FOURMIS
L'histoire et la vie d'un monument : *(co-édition CNMHS)*
• LE CHÂTEAU-FORT
• LA CATHÉDRALE
• LE JARDIN PUBLIC

TREKKING - EXPÉDITION
SAHARA
de dunes en canyons avec les Touaregs du Hoggar, de l'Aïr ou les Maures de Mauritanie
NOMADE
les amis du Sahara
50, av. des Ternes - 75017 Paris
329 06 80 (17-20 h)

LE RAPPORT DE M. BERNARD TRICOT SUR

GREENPEACE RELÈVE SEPT « CONTRADICTIONS CURIEUSES »

L'association Greenpeace a diffusé, tard dans la soirée du lundi 26 août, à Paris, sa réaction au rapport de M. Tricot. Après avoir relevé que ce dernier apportait « la preuve formelle que les époux Turenge sont des agents des services secrets, que l'équipage de l'*Ouvéa* l'est aussi et que, enfin, ils avaient la même mission », *Greenpeace énumère les* « contradictions curieuses » *du rapport :*

« *a)* Pourquoi, à l'exception du capitaine Dominique Prieur, y avait-il besoin de nageurs de combat pour aller faire un reportage photographique et une mission de renseignement ?

» *b)* Pourquoi trouver normal que ces agents de renseignement ayant pour mission de surveiller et de prendre des photos aient abandonné le fruit de leur mission dans l'*Ouvéa* ?

» *c)* Pourquoi des agents de renseignements n'employant que des « *méthodes douces* » *[sic]* ont-ils éprouvé le besoin de faire disparaître l'*Ouvéa* ?

» *d)* Comment se fait-il que des agents ayant comme mission de « *s'entraîner à la navigation* » aient fait 1 500 kilomètres en voiture ?

» *e)* Pourquoi sont-ils partis impérativement le 9 juillet malgré le très mauvais temps alors même qu'ils reconnaissent avoir été victimes d'une avarie ?

» *f)* Greenpeace avait annoncé le départ de sa flottille vers la fin juillet. Pourquoi ont-ils rompu leur mission avant ?

» *g)* Comment se fait-il que M. Tricot n'ait pas jugé utile d'entendre « Mme Bonlieu », qui, semble-t-il, était le pivot de l'opération de renseignement ? Son témoignage ne pouvait qu'accréditer sa thèse. »

Greenpeace « a le sentiment que M. Tricot a considéré *a priori* que tous les gens qu'il a rencontrés, toutes les informations fournies, étaient de bonne foi ». « En conclusion, *souligne le mouvement écologiste*, ou bien M. Tricot s'est laissé berner, ou alors son rapport est conforme à la réalité, mais à ce moment-là les services français sur place espionnant le *Rainbow-Warrior*, connaissent nécessairement les sources ou les auteurs de l'attentat. A ce moment-là, qu'ils le disent. »

Le premier ministre néo-zélandais demande des « excuses immédiates et officielles » à la France

Wellington. — M. David Lange, l'imprévisible premier ministre néo-zélandais, se montrera-t-il plus sensible à la raison d'Etat que ne le laissent supposer ses formules à l'emporte-pièce ? Dans la gamme des ripostes à sa disposition après la publication du rapport de M. Tricot, il a choisi, dans un premier temps, une des plus modérées.

Dans l'immédiat, l'ambassadeur de France, dont il se murmure que l'on pourrait demander officiellement le rappel restera à Wellington. Tout au plus M. Lange a-t-il fait savoir là l'ambassadeur, M. Jacques Bourgoin, par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, qu'il serait bien inspiré d'aller, pour quelque temps, chercher à Paris un « briefing » complet sur l'affaire. « *Après tout, les Français ont montré qu'ils savaient bien quitter précipitamment le pays quand cela les arrangeait* », a rappelé ironiquement le chef de la diplomatie néo-zélandaise, dans un entretien qu'il nous a accordé ainsi qu'à l'équipe de Gamma Télévision.

M. Lange se garde bien de demander l'extradition de trois membres de l'équipage de l'*Ouvéa*. Tout en notant amèrement que ces trois témoins, qui sont restés invisibles aux enquêteurs néo-zélandais présents à Paris, ont resurgi opportunément quand M. Tricot souhaita les entendre. Puis ils ont redisparu. M. Lange reconnaît que nul traité n'oblige la France à extrader ses nationaux, mais cette constatation ne l'empêche pas de condamner le « sanctuaire » ainsi constitué. Finalement, M. Lange ne demande à la France que des « *excuses immédiates et officielles* » pour avoir « *outragé la souveraineté néo-zélandaise en envoyant ses espions dans un pays ami* ».

Escalade verbale

Cette modération dans les exigences a, bien sûr, pour contrepoint quelques « amabilités » verbales bien senties à l'égard de Paris, qui laissent deviner avec quel regret M. Lange, qui a pris une nuit de réflexion avant de réagir, s'est finalement rallié à une position « *raisonnable* ». Le rapport est donc qualifié de « *grotesquement contradictoire et certainement incroyable* ». Coupable de s'adonner à ces « *activités illicites* », la France se voit sommer, par le premier ministre, de « *rejoindre le vingtième siècle* » dont la rendent indigne ses « *agissements presque obscènes* ».

De notre envoyé spécial

Dans cette escalade verbale, l'opposition conservatrice n'est pas en reste. M. Jim Mac Lay, chef du Parti national néo-zélandais, n'a pas hésité à parler de « *quasi-acte de guerre* ». Tout au long de la journée de mardi, Wellington a ainsi tenté de faire peser sur Paris une intense pression psychologique. « *Le rapport de M. Tricot n'exprime pas la position de la France, mais seulement celle de M. Tricot* », expliquait M. Lange en début de journée, comme s'il souhaitait laisser à M. Fabius une porte de sortie : dans l'hypothèse où la demande d'excuses ne serait pas satisfaite, M. Lange a très nettement laissé planer une menace contre l'ambassadeur de France.

Mais si M. Lange a préféré insister sur les aveux français — la présence d'agents en Nouvelle-Zélande — que sur le démenti — le sabotage proprement dit, — c'est aussi parce qu'il est lié par la procédure judiciaire néo-zélandaise, proche du système britannique et très favorable aux inculpés. Toute contestation de l'innocence de la DGSE ne pourrait se fonder que sur une publication des preuves que la police néo-zélandaise affirme posséder.

Or les droits des inculpés sont très fermement protégés : la police n'a pas le droit de produire ses indices avant la « session d'offre de preuves » qui doit s'ouvrir le 4 novembre prochain. Et cet équivalent anglo-saxon du secret de l'instruction est loin d'être une passoire comme en France. Ni la police, ni les avocats, ni la presse, ne sauraient le transgresser sans encourir de très lourdes condamnations pénales. En reproduisant abondamment les révélations de la presse française à propos des « Turenge », tout en prenant toujours soin de citer leurs sources, les journaux néo-zélandais ont vécu, depuis quelques semaines, une véritable révolution culturelle.

Mais les vraies raisons de la modération de M. Lange sont aussi à chercher ailleurs. La Nouvelle-Zélande se souvient, ainsi, que l'année dernière son contingent de beurre n'a pu s'écouler sans difficulté dans la CEE que grâce à l'intervention de la France à Bruxelles. « *Nous ne souhaitons pas avoir en Europe un ennemi implacable* », a expliqué M. Lange, soucieux avant tout d'éviter que le préjudice de cette bavure française « *ne retombe sur la Nouvelle-Zélande* ».

DANIEL SCHNEIDERMANN.

L'incompétence de la cour de La Haye

La Nouvelle-Zélande portera-t-elle plainte contre la France devant la Cour internationale de justice ? Son premier ministre, M. David Lange, a brandi, entre autres, cette menace en déclarant il y a quelques jours que *« la Nouvelle-Zélande engagera des poursuites contre la France si sa responsabilité (...) est prouvée »*.

Cependant, si plainte il doit y avoir, elle risque d'aboutir à un échec. Depuis le mois de janvier 1974, en effet, la France ne reconnaît plus la juridiction obligatoire de la Cour internationale établie à La Haye et instituée en 1945 par la charte de l'ONU.

Ce refus de la France a pour origine les essais nucléaires français dans le Pacifique sud — déjà — et une plainte, en 1973, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie auxquelles s'étaient jointes les îles Fidji. Les essais nucléaires auxquels la France entendait procéder à l'époque étaient atmosphériques, et les Etats « riverains » s'en inquiétaient plus encore que de ceux souterrains d'aujourd'hui.

A la plainte déposée contre elle, la France avait rétorqué en rappelant que dès 1966 elle avait récusé d'avance la compétence de la Cour pour toutes les activités *« se rapportant à la défense nationale »*. Cependant, les juges de La Haye avaient passé outre et pris, en juin 1973, des ordonnances invitant la France à s'abstenir de toute expérience dangereuse pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les îles Cook, l'île de Nivé et les îles Tokelau.

C'est cette détermination de la Cour à se saisir d'une affaire que la France avait exclue d'avance, comme c'était son droit, de sa compétence, qui détermina Paris à se soustraire, pour l'avenir, aux jugements des magistrats de La Haye, une décision prise par Georges Pompidou et que, rétrospectivement, M. Mitterrand ne doit pas regretter.

Londres : « blanchissage patriotique »

De notre correspondant

Londres. — Les allusions à un rôle quelconque des services britanniques ne retiennent guère l'attention à Londres, bien que la presse accorde une très large place au rapport Tricot. Au niveau gouvernemental, on se refuse pour le moment à faire le moindre commentaire. Tout au plus indique-t-on très officieusement qu'il n'y a pas lieu de répondre à de « *pures et vagues allégations* ». Seul le *Daily Express* titre (en pages intérieures) sur le fait que « les Français montrent du doigt le MI 5 » (contre-espionnage). Et le *Daily Mail* — dans un court encadré consacré à une « French connection in London » — fait incidemment savoir que le but de l'opération des agents français était vraisemblablement de faire porter les soupçons sur leurs homologues britanniques. D'où l'achat à Londres du Zodiac retrouvé à Auckland.

Le *Mail* révèle qu'un « *troisième homme* » (français) était chargé d'assurer la liaison avec le couple arrêté en Nouvelle-Zélande quand celui-ci est venu se procurer l'embarcation dans un magasin londonien. Ce troisième homme aurait séjourné dans un hôtel de Cromwell Road et aurait eu plusieurs communications téléphoniques avec des responsables des services secrets français durant son séjour.

Selon le *Mail*, le fait que le couple « Turenge » n'agissait pas « *indépendamment* » aurait été établi, en rapport avec Scotland Yard, par un inspecteur féminin de la police néo-zélandaise venu enquêter dans la capitale britannique et reparti dans son pays le 26 août.

La plupart des journaux anglais soulignent dans leurs titres ou dans leurs éditoriaux que le rapport Tricot « *blanchit* » le gouvernement et les services secrets français ; mais le mot, dans la langue de Shakespeare — *whitewash* — a une nuance nettement péjorative, qui suggère plutôt une idée de « badigeonnage ». Pour le *Daily Mail*, plus direct que les autres, « *le camouflage ne marchera pas* », et le journal conclut que le rapport frise la « *complaisance* » et l' « *arrogance bonapartiste* »...

Les trois journaux dits « de qualité » (le *Times*, le *Guardian* et le *Daily Telegraph*) font leur une avec l'événement, et le *Daily Telegraph* publie même de larges extraits du rapport sur toute une page de sa rubrique étrangère. Ce quotidien, dans son introduction, estime que le travail de M. Tricot relève d'un « *blanchissage patriotique* ». L'éditorialiste du même journal se montre plus modéré et rappelle que le président et le gouvernement socialiste français, tout en étant déterminés à garantir la « *force de frappe* » n'en ont pas moins été des « *sympathisants* » des mouvements écologistes.

L'incrédulité et l'ironie sont de règle pour le *Guardian*, qui offre à ses lecteurs, en première page, un grand dessin assimilant la présentation du rapport Tricot à un spectacle des Folies-Bergère — dont on sait qu'il n'est pas aussi audacieux que le pensent certains touristes étrangers. Le président Mitterrand et un officier supérieur de l'armée tirent le rideau sur le spectacle, en déclarant d'un air péremptoire : « *Voilà, messieurs et mesdames, ayant tout montré, nous vous disons bonsoir.* » Dans son éditorial, le *Guardian* rappelle que M. Tricot a indiqué qu'il n'avait peut-être pas eu tous les éléments nécessaires.

Le Times se contente de titrer, comme le *Guardian*, sur le fait que le premier ministre néo-zélandais condamne le rapport, demande des excuses, et pourrait réclamer le rappel de l'ambassadeur français

FRANCIS CORNU.

De la mission de Frédérique Bonlieu

De la présence d'agents secrets français en Nouvelle-Zélande à l'attentat contre le *Rainbow-Warrior* dans le port d'Auckland, de l'enquête policière néo-zélandaise à l'enquête administrative française confiée à, M. Bernard Tricot... voici la chronologie des faits connus et indiscutés sur l'affaire Greenpeace.

● **FIN AVRIL. — Une Française, âgée de trente-trois ans, affirmant s'appeler Frédérique Bonlieu et prétendant être « géomorphologiste », arrive en Nouvelle-Zélande. Elle s'infiltre parmi les militants de Greenpeace à Auckland, dans le nord du pays, se renseigne sur la prochaine campagne du mouvement écologiste contre les essais nucléaires français, accumule des informations sur les équipements touristiques (locations de véhicules, cartes routières et marines, motels...).**

Elle quitte Auckland le 24 mai pour Tahiti, où elle participe à une conférence sur les récifs coralliens, jusqu'au 31 mai, avant de s'envoler pour Los Angeles. Sa trace se perd, le 27 juillet, en Israël, près d'Haïfa, où elle participait, depuis le 10 juillet, à un chantier de fouilles archéologiques qu'elle quitte précipitamment, quelques heures après sa mise en cause par la presse néo-zélandaise.

Frédérique Bonlieu se nomme en fait Christine Huguette Cabon. Entrée dans l'armée française en 1977, elle est membre de la DGSE, avec le grade de lieutenant.

● **25 MAI. — Un médecin de Dieppe, le docteur Xavier Maniguet, qui est commandant de réserve de la marine nationale et qui a travaillé de 1978 à 1984 comme médecin de chantier sur les plates-formes pétrolières de la CFP-Total à Abou-Dhabi, se présente à l'agence de voyages parisienne Odyssée en quête d'une croisière à la voile dans le Pacifique sud.**

Le directeur de l'agence, M. Claude Leroy, qui est, lui aussi, un officier de réserve de la marine, lui indique qu'un voilier, *l'Ouvéa*, va prochainement partir de Nouméa pour les régions qui l'intéressent avec à son bord un bon skipper, Raymond Velche. Le docteur Maniguet règle aux trois-quarts le prix de la location du bateau.

● **28 MAI. — Raymond Velche quitte la France pour Nouméa où il inspecte l'*Ouvéa*, loué par la Noumea Yacht Charter pour le compte du propriétaire du voilier, M. Jean Pélissier. Le solde de la location sera réglé par Raymond Velche avec deux chèques tirés sur le compte de l'agence Odyssée en métropole. Le 31 mai, Velche reprend l'avion pour Paris.**

Raymond Velche est, en fait, un militaire de carrière : il a le titre d'adjudant chef, et se nomme en réalité Roland Verge, quinze ans d'armée, dont onze à la DGSE. Il appartient au Centre d'instruction des nageurs de combat (CINC) d'Aspretto, près d'Ajaccio, en Corse. Il avait noué des contacts avec les milieux nautiques calédoniens, notamment avec un industriel de Nouméa, dès 1981 lors d'un Salon à La Rochelle.

● **7 JUIN. — Raymond Velche revient à Nouméa en compagnie de deux coéquipiers, Eric Audrenc et Jean-Michel Berthelo. Le trio équipe l'*Ouvéa* d'un matériel technique très perfectionné de navigation et de communication. Eric Aurenc et Jean-Michel Berthelo sont, eux aussi, des sous-officiers français, également du CINC d'Aspretto : les adjudants Gérard Andries, dix ans de service, dont six à la DGSE, et Jean-Marie Bartelo, dix ans de service, dont quatre à la DGSE.**

L'arrivée de Philippe Dubast et des « Turenge »

● **9 JUIN. — Le trio est rejoint à Nouméa par un autre agent de la DGSE — dont la véritable identité n'est pas connue « Philippe Dubast », qui descend au même hôtel, le Noumea Beach. Son rôle exact n'est pas établi : surveillance des préparatifs de l'*Ouvéa* au coordination de sa mission. Il serait, lui aussi, affecté à la base d'Aspretto, avec le grade de commandant. Le 14 juin, il regagne Paris.**

● **11 JUIN. — Le docteur Xavier Maniguet arrive à Nouméa. L'*Ouvéa* est fin prêt. Selon le propriétaire nouméen du voilier, M. Pélissier, le docteur Maniguet « *donnait l'impression de bien connaître Velche* », ce que dément le médecin.**

● **13 JUIN. — L'*Ouvéa* quitte Nouméa. Il atteint l'île australienne de Norfolk le 17, la quitte le 19 et atteint les côtes septentrionales de la Nouvelle-Zélande le 22 juin : son équipage fait, à 15 h 30, une entrée remarquée, en manquant de s'ensabler, dans la baie de Parengarenga, à plus de 400 km au nord d'Auckland.**

● **22 JUIN. — Le même jour, un couple francophone, les « Turenge », porteurs de passeports suisses aux noms de Sophie, trente-six ans, enseignante, et Alain, trente-quatre ans, directeur de société, avec un domicile parisien (105, avenue du général Bizot, 12e) arrive à Auckland par avion en provenance de Londres. Ils se comportent comme des touristes, louent un camping-car 4 × 4 Toyota, et vont se promener dans la région située au nord d'Auckland. Sophie et Alain Turenge, porteurs de faux passeports, sont en fait des agents de la DGSE : le capitaine Dominique Prieur, qui n'est pas spécialisée dans les actions de commando et paraît être la couverture maritale de son faux époux ; le chef de bataillon Alain Mafart, commandant en second de la base d'Aspretto et nageur de combat au CINC, comme les trois équipiers de l'*Ouvéa*.**

L'équipage du voilier, quant à lui, longe les côtes septentrionales de la Nouvelle-Zélande pendant la période où le couple « Turenge » commence ses promenades touristiques. l'*Ouvéa* atteint ainsi, le 25 juin, le port d'Opua, puis remonte vers la baie touristique de Paihia, où se trouve un motel, le Beach Comber, disposant d'un accès privé à la plage. Le 28 juin, l'*Ouvéa* est ensuite, pendant quelques heures, à Tutukaka-Harbour avant de mouiller le même jour et durablement, jusqu'au 9 juillet, dans le port de Whangarei, à 170 kilomètres au nord d'Auckland.

Doutes

(Suite de la première page.)

Il encourage par quelques formules savoureuses une lecture « innocente » de son rapport, susceptible d'éveiller le sens de l'humour chez qui ne serait pas totalement naïf. Les états de service de l'auteur n'autorisant pas à le soupçonner lui-même d'ingénuité, ce qui apparaît tout d'abord comme de la naïveté ne peut être que la marque d'un esprit consciencieux, mais pince-sans-rire, qui a enregistré avec une honnêteté scrupuleuse toutes les déclarations de ses interlocuteurs, mais ne tait pas ses doutes. En ce sens, le rapport Tricot est inattaquable, « au-dessus de tout soupçon », comme la carrière de ce grand serviteur de l'Etat, dont la personne fait l'unanimité à droite comme à gauche, sauf chez les communistes et quelques giscardiens.

Depuis la remise de sa copie, M. Tricot a, dans diverses interventions, invité à lire attentivement son texte. Il a raison. Car il fait une très nette différence entre ce qu'il sait et ce qu'il croit. Il distingue précisément les niveaux de responsabilités éventuelles, et, dans ses conclusions, chaque mot semble dicté à la fois par une morale rigoureuse et le sens de l'Etat, dans un élégant dégradé : M. Tricot à la *« certitude »* que le gouvernement n'a pas donné l'ordre de couler le bateau ; il n'a *« aucune raison de penser »* que la DGSE ait outrepassé les instructions gouvernementales, et il *« croit »* que le couple Turenge et les passagers de l'*Ouvéa* sont innocents. Il précise : *« Dans l'état actuel de mon information »*, en reconnaissant dans les explications de texte fournies verbalement qu'il ne peut rien prouver, qu'il a essayé de comprendre et qu'il n'a pas totalement compris, que rien ne lui donne à penser que sa bonne foi ait été trompée par un savant montage des services français, mais que ce n'est pas impossible...

Rien n'est exclu en effet, et le rapport Tricot n'écarte aucun scénario. Mieux, il cerne les zones troubles, il énumère toutes les hypothèses et, s'il en retient une, la plus inoffensive, c'est uniquement sur l'intime conviction de son auteur. Une marque d'honnêteté intellectuelle certes, mais aussi de prudence. Car nul ne sait ce que réserve la Nouvelle-Zélande dans l'énorme partie de poker engagée avec la France. Le premier ministre de Wellington bluffe-t-il quand il affirme détenir les preuves de la culpabilité des agents français ? Si oui, la lecture « innocente » du rapport Tricot sera confortée *a posteriori*. Il restera à diverses polices à découvrir les auteurs du sabotage, sans grand espoir de succès. Si, au contraire, M. Lange détient des cartes maîtresses, M. Tricot aura été abusé, et — ce qui est plus grave — les autorités françaises auront monté, ou laissé monter, une opération de camouflage dont les conséquences politiques déborderaient largement l'Hexagone.

Entre ces deux extrêmes, l'issue la plus probable se situe toutefois dans ces solutions en demi-teinte qu'affectionnent les gouvernements de bonne compagnie. Chargé par M. Fabius d'établir *« la vérité »*, M. Tricot a laissé planer des doutes. Il serait surprenant que la justice néo-zélandaise les dissipe complètement.

DANIEL VERNET.

DANS LA PRESSE PARISIENNE
Scepticisme

Les quotidiens parisiens proches de l'opposition sont, comme il se doit, sceptiques sur le contenu du rapport Tricot. *Le Quotidien de Paris* titre « L'éteignoir », et son directeur, M. Philippe Tesson, affirme que le texte de l'ancien secrétaire général de l'Elysée « *c'est Jules Verne revu par la comtesse de Ségur. Ridicule* ». Il ajoute que le président de la République et le premier ministre ne peuvent se satisfaire « *d'un document qui laisserait sur sa faim un enfant de dix ans* ».

France-Soir est tout aussi dubitatif, puisque l'article de Jacques Malmassari est titré avec la phrase de M. Tricot : « Je n'exclus pas d'avoir été berné ». L'éditorialiste a l'impression « *que M. Tricot n'a pas tout dit et que la raison d'Etat lui a mis un bœuf sur la langue* ».

Le Figaro semble plus gêné dans ses critiques, car son éditorialiste, Jacques Jacquet-Francillon, ne veut pas « *jeter le moindre doute sur l'intégrité de M. Bernard Tricot* ». Et s'il trouve que le rapport de l'ancien collaborateur du général de Gaulle « *est un peu court* » et, s'il fait remarquer que « *trop de zones d'ombre planent* », il explique que c'est « *parce qu'il ne disposait manifestement d'aucun moyen sérieux d'investigation* ». L'éditorialiste du *Figaro* met en cause M. Mitterrand en expliquant que, en « *chargeant une personnalité incontestable (...) de cette enquête rigoureuse* », le président de la République « *a pour l'instant réussi l'un de plus beaux coups de parapluie politique de sa carrière si riche en manœuvres de ce genre* ».

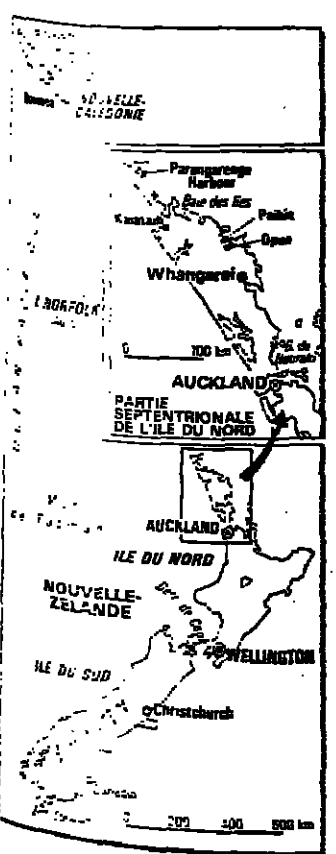
L'Humanité ne prend pas de précautions pour annoncer qu'elle ne croit pas aux conclusions de M. Tricot en titrant à la une : « Mensonge d'Etat ».

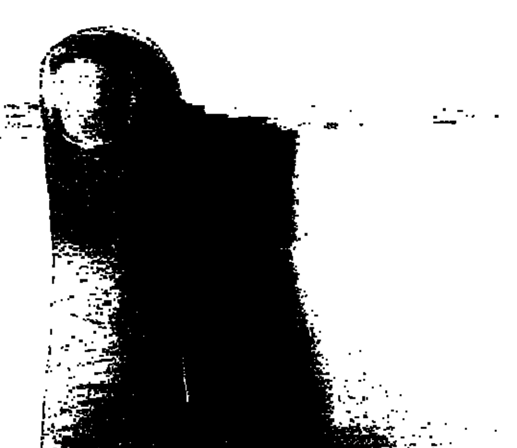
Le Parisien libéré et *Libération* ont trouvé la même image pour résumer le travail de M. Tricot : il « *lave plus blanc* ». Serge July, s'il reconnaît que le rapport de M. Tricot « *est tellement à contre-courant* » de tout ce qui a été dit et écrit sur le sujet depuis quelque temps « *qu'on est inévitablement tenté par le parti pris ironique* », ajoute « *on imagine mal un serviteur de la raison d'Etat du calibre de Bernard Tricot prendre naïvement le risque d'être ridiculisé à court et à moyen terme par d'éventuelles révélations journalistiques françaises ou policières néo-zélandaises* ». Le directeur de *Libération* fait aussi remarquer que les résultats de l'enquête de M. Tricot ne sont « *vraiment pas la gloire pour la DGSE. (...) On a le choix entre l'incompétence dans l'action et l'incompétence dans le renseignement* ». Il rejoint là l'éditorialiste du *Figaro*, qui, lui aussi, concluait sur les conséquences de tout cela « *pour le crédit de nos services secrets et pour le prestige de la France. Un sinistre gâchis* ».

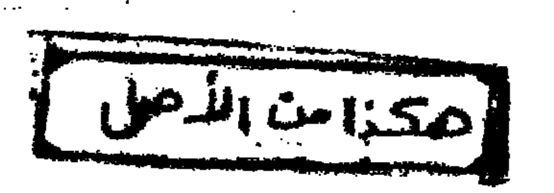
Le gouvernement ne trouve donc de véritable défenseur qu'en la personne de Max Gallo, qui, dans son éditorial du *Matin*, affirme que le rapport du haut fonctionnaire gaulliste contient des « *démentis à l'opposition* » et « *réduit à leurs dimensions polémiques et outrancières les propos de ceux qui réclamaient la démission du ministre de la défense et du premier ministre* ».

ipesup
1ère classe préparatoire aux concours HEC + ESSEC
Institut privé de Préparation aux Etudes Supérieures
16 rue du Cloître Notre Dame
75004 Paris - 325.63.30
HEC - ESSEC... SCIENCES-PO...
médecine pharmacie
Encadrement annuel par matière
... MEDECINE... PHARMACIE...

willy hairline COIFFURE MIXTE
10, rue des Pyramides 75001 Paris Tél. : 260-63-68 (ouvert samedi)
lundi à jeudi 10 h-19 h vendredi 12 h-21 h
30, rue Feydeau 75002 Paris Tél. : 236-33-57 (fermé samedi)







L'ATTENTAT CONTRE LE BATEAU DE GREENPEACE

DANS LA PRESSE INTERNATIONALE

Critiques et interrogations

Très rares sont les réactions étrangères favorables à l'attitude du gouvernement français et au rapport Tricot. La seule soutenant franchement les autorités françaises — mais elle précède la publication du rapport — émane du très conservateur *Wall Street Journal*, qui affirmait le 21 août dernier que « *M. Mitterrand mérite d'être soutenu* » dans sa confrontation avec Greenpeace. Tout en faisant des réserves sur les destructions du *Rainbow-Warrior*, le *Wall Street Journal* ajoutait : « *Par ses ingérences dans le programme de défense de la France dans le Pacifique, Greenpeace se moque des décisions d'un gouvernement librement élu.* »

A Washington, nous signale notre correspondant, le département d'Etat ne s'est pas départi de sa réserve et se refuse à tout commentaire. En privé, cependant, on fait preuve de compréhension pour la position française dans la mesure où l'administration Reagan a déjà eu affaire à Greenpeace pour ses propres essais militaires. On regrette cependant l'affaire du *Rainbow-Warrior*, car elle risque de relancer le mouvement anti-nucléaire dans le Pacifique, notamment en Nouvelle-Zélande, où le premier ministre, M. Lange, a interdit d'escale les bateaux américains porteurs d'armes nucléaires. On ne désespère pas, aux Etats-Unis, de parvenir à un compromis avec M. Lange sur ce point.

Les chaînes de télévision en revanche ont abondamment « couvert » l'affaire Greenpeace, même si aujourd'hui elles accordent plus de temps aux scandales d'espionnage en RFA. Pour le grand public, l'impression qui se dégage de ces reportages et des commentaires qui les accompagnent n'est pas particulièrement flatteuse pour les responsables des services de renseignement français, présentés un peu comme des inspecteurs Clouzeau, héros français ridicule de *la Panthère rose*, multipliant les maladresses et les gaffes.

A Moscou, peu de réactions ont été enregistrées. Le rapport Tricot est une « *tentative pour blanchir les plus hautes autorités* » de la France, a affirmé seulement lundi l'agence officielle soviétique Tass, estimant que l'enquête a été menée « *avec précipitation* ».

Dans une dépêche datée de Paris, Tass relève que « *même Bernard Tricot, membre du Conseil d'Etat, auquel a été confiée l'enquête, a reconnu la nécessité de procéder à un examen plus détaillé de toutes les circonstances et faits* ». Tass prête aux autorités françaises l'intention de minimiser « *par tous les moyens* » l'affaire. L'agence en prend pour preuve la « *mise en liberté de trois agents des services spéciaux français* », bien qu'ils aient, « *selon les autorités néo-zélandaises, participé directement au sabotage du bateau de l'organisation Greenpeace* ».

« L'absence de scandale est un scandale »

En Europe occidentale, les réactions de la presse sont critiques et sceptiques. Oubliant pour une fois ses propres scandales d'espionnage, la presse allemande ne fait pas exception à la règle. « *Rien n'a été éclairci* », commente ainsi le *General Anzeiger*. A gauche, les réactions sont plus violentes. La *Frankfurter Rundschau* note ainsi que les résultats du rapport Tricot « *sont trop étonnants pour être réellement crédibles* ».

Dans une réflexion très négative à l'égard de la France la *F R* estime que, « *aussi étonnant que puisse être le rapport, il est tout à fait dans la ligne des réactions publiques en France, qui sont scandaleuses. Le scandale est qu'en France il n'y ait pas eu de scandale* ».

Du côté des Verts, M. Lukas Beckmann a déclaré qu'il n'attendrait pas d'autres conclusions du rapport Tricot, qui, de toute façon, ne pouvait avoir été destiné qu'à la « *désinformation* ». Pour M. Beckmann, toute l'affaire Greenpeace n'est que « *l'aboutissement d'un militarisme français qui s'est encore renforcé sous les socialistes et qui confirme le retour en France d'un esprit napoléonien* ».

« Pire que la CIA »

En Scandinavie, où le mouvement Greenpeace est très actif (il milite en Norvège contre la chasse à la baleine et a tenté, en Suède, d'empêcher les transports de combustibles irradiés à la Hague), les officiels restent silencieux ; ces derniers jours cependant, écrit notre correspondant Alain Debove, la presse a ironisé sur les « gaffes » de la DGSE en soulignant que l'affaire était, sur les plans politique et diplomatique, « *particulièrement pénible* » pour la France (*Svenska Dagbladet*/Stockholm et *Aftenposten* d'Oslo). Elle a soutenu la Nouvelle-Zélande et Greenpeace. *Le quotidien indépendant d'Oslo Dagbladet*, écrivait par exemple : « *L'histoire des services secrets français est semée de scandales. Les agents français sont quelquefois si maladroits qu'en comparaison leurs collègues de la CIA doivent être considérés comme des cow-boys à peu près civilisés. Non, sur le plan des activités de renseignement, cette affaire ne témoigne vraiment pas de la « grandeur » de la France ! (...) Dans toute démocratie européenne, le ministre de la défense, responsable de la DGSE, aurait donné sa démission. Mais pas en France.* »

Au Danemark, le ton de la presse n'est guère différent. A noter aussi qu'un ancien ministre des affaires étrangères, le social-démocrate Kjeld Olesen — actuellement dans l'opposition, — a annoncé, lundi 26 août, son intention de se joindre à la flottille du mouvement Greenpeace pour tenter d'obtenir l'arrêt des essais nucléaires français sur l'atoll de Mururoa. « *Il est inacceptable que la France procède aussi loin de son territoire à des explosions expérimentales avec effets sur l'environnement* », a dit lors d'une conférence de presse M. Olesen. Il a regretté que l'attitude observée à l'égard des essais nucléaires par le Parti socialiste au pouvoir en France différait de celle des autres partis socialistes d'Europe occidentale.

« Auto-absolution »

Le rapport Tricot, que dans son commentaire la chaîne 1 de la RAI nommait lundi 26 août « *l'auto-absolution des autorités françaises* », ne semble pas non plus convaincant pour les quotidiens italiens de ce mardi matin, écrit notre correspondant à Rome, Philippe Pons. « *Paris s'absout pour l'affaire Greenpeace* », titre en première page la *Stampa*, qui consacre au rapport Tricot un commentaire argumenté. « *Après une longue attente nourrie d'interrogations (...) est arrivée l'auto-absolution*, écrit *la Stampa*. *Personne ne pense que M. Tricot, qui fut un secrétaire estimé du général de Gaulle, ait délibérément menti, mais son rapport est d'une candeur désarmante. L'habileté de François Mitterrand fut de confier à un homme comme M. Tricot, hautement estimé de l'opposition, une enquête aussi délicate. C'était un moyen de se laver les mains, de se mettre à l'abri des accusations de vouloir couvrir ses ministres (...), mais le rapport s'est révélé trop ingénu, trop conforme aux thèses défensives des services secrets français (...), et l'hypothèse d'une manipulation par les services secrets britanniques frôle le grotesque et n'épargne pas le ridicule aux agents français qui ont raté leur opération.* »

Le même ton se retrouve dans les commentaires de la *Repubblica* et de l'organe du PCI, *l'Unita*.

En Espagne, la presse est elle aussi sceptique face aux conclusions de M. Tricot. « *La France se disculpe elle-même de l'attentat contre le bateau de Greenpeace* », titre en première page le quotidien *Diario 16* (libéral). Pour *Ya* (catholique conservateur), M. Tricot « *s'est contenté de révéler certaines identités et de répéter la version la plus favorable aux intérêts de l'Etat* ».

Quant au journal *El País*, il met en exergue les réactions de scepticisme qu'ont suscitées, tant à Wellington qu'à Paris, les conclusions de M. Tricot, soulignant notamment que, selon les termes d'un député libéral, ce rapport « *prend les Français pour des imbéciles* ».

Autodestruction ?

Le grand quotidien belge *le Soir* met en bonne place, ce mardi 27 août, parmi les « hypothèses » citées sur l'affaire du *Rainbow-Warrior*, celle d'un attentat organisé par Greenpeace elle-même. Le correspondant du quotidien à Paris souligne que cette hypothèse est « *particulièrement séduisante pour certains membres de la DGSE* ».

Selon cette hypothèse, donc, écrit *le Soir*, « c'est Greenpeace qui a fait sauter son propre bateau, pour frapper un grand coup, redorer son blason et surtout atteindre durement la France dont l'organisation écologiste que semble depuis quelques temps (où sont les baleine d'antan ?) faire sa cible privilégiée sinon unique, comme Michel Debré s'en indignait il y a quelques jours. Greenpeace qui entretient d'amicales et étroites relations avec plusieurs Etats de ce Pacifique, qu'ils veulent « dénucléariser », a pu être informé de la présence des agents français. »

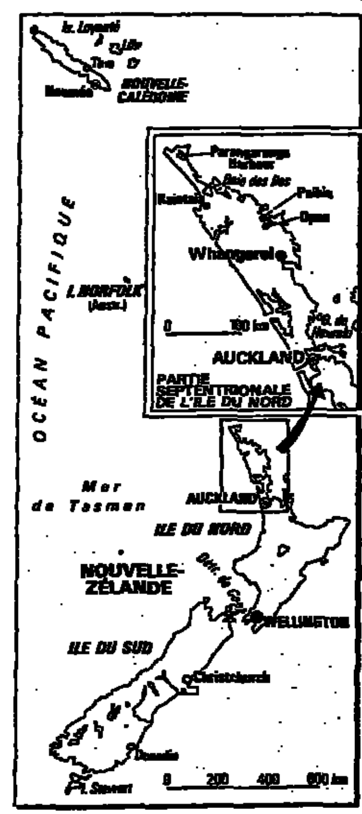
« Il est remarquable, ajoute le Soir, que Greenpeace ait pu remplacer son vieux rafiot dans un délai anormalement court par un autre navire beaucoup plus important, comme si elle s'attendait à devoir le faire et qu'elle avait su trouver immédiatement une somme considérable qui apparaît disproportionnée à ses moyens financiers avoués pour cette acquisition. Une hypothèse qui rejoint d'ailleurs la deuxième d'un complot anglo-saxon contre la France. »

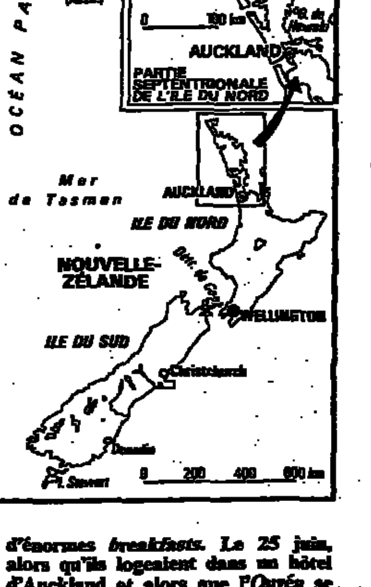
à la disparition de l'« Ouvéa »

● 29 JUIN. — Au lendemain de leur arrivée à Whangarei, les hommes de l'*Ouvéa* se séparent : le docteur Maniguet s'éclipse pour aller skier, profitant de l'hiver austral, dans les montagnes de l'île du Sud, près de la capitale néo-zélandaise, Wellington ; les trois militaires, quant à eux, louent une Telstar Ford rouge et parcourent avec elle, jusqu'au 6 juillet, *1 439 kilomètres — un kilométrage qui surprendra le loueur par son ampleur*.

Le « Rainbow-Warrior » s'amarre dans le port d'Auckland

● 5 JUILLET. — Les « Turenge » se présentent au Beach Comber Motel de Paihia, où ils résideront, dans la chambre 12, jusqu'au 7 juillet. Ils sont discrets, mais commandent, selon les propriétaires,





d'énormes *breakfasts*. Le 25 juin, alors qu'ils logeaient dans un hôtel d'Auckland et alors que l'*Ouvéa* se trouvait dans la baie de Paihia, le couple avait déjà reçu une communication téléphonique en provenance de cette localité. Le 28 juin, ils avaient aussi reçu un appel en provenance de Wangarei, où venait justement d'accoster l'*Ouvéa*.

Paihia est, par la route, à 80 km de Whangarei. Le 6 juillet, alors que les « Turenge » passent leur seconde journée à Paihia, Raymond Velche change de voiture de location à Whangarei et adopte une spatieuse Holden Commodore bleue avec laquelle il parcourt 320 km, jusqu'au 9 juillet. Selon la police néo-zélandaise, le couple et l'équipage se sont rencontrés aux alentours de Paihia, entre les 5 et 7 juillet.

● 6 JUILLET. — Le *Rainbow-Warrior*, un ancien chalutier de 40 m et 418 tonneaux affrété par Greenpeace, s'amarre dans le port d'Auckland en provenance de Vanuatu (Nouvelles-Hébrides).

● 9 JUILLET. — Après avoir rendu les véhicules de location — la Holden Commodore pour Velche, une Mitsubishi 4×4 pour le docteur Maniguet, — l'équipage de l'*Ouvéa* remplit les formalités de départ auprès de la capitainerie de Whangarei. Il quitte le port à la mi-journée, en direction de l'île australienne de Norfolk, à 1 200 km au nord. Les jours précédents, Raymond Velche avait joint par téléphone à Nouméa l'industriel calédonien qu'il avait rencontré, à un salon nautique en France en 1981. Prétextant de la fatigue de ses coéquipiers, il lui demande s'il connaît un skipper et un équipage capables de ramener l'*Ouvéa* en Nouvelle-Calédonie. Mais son interlocuteur ne peut lui recommander personne.

● 10 JUILLET. — Aux alentours de minuit, deux mines magnétiques coulent le *Rainbow-Warrior* dans le port d'Auckland, provoquant la mort de Fernando Pereira, trente-six ans, un photographe néerlandais d'origine portugaise. La police néo-zélandaise disposerait de deux témoignages visuels sur les heures précédant l'attentat : dans l'après-midi un Zodiac aurait été vu dans le petit port d'Hobson Bay, à trois kilomètres au nord d'Auckland, embarquant du matériel dans un véhicule répondant au signalement de celui loué par les « Turenge » ; à 21 h 30, un autre témoin aurait vu un homme en train de couler un Zodiac, près du pont de Ngabibi, dans le port d'Auckland. Le Zodiac, ainsi que deux bouteilles d'oxygène pour la plongée sous-marine, seront retrouvés par les policiers.

● 12 JUILLET. — Les « Turenge », *dont on ne connaît pas l'itinéraire* depuis le 7 juillet, réapparaissent en allant rendre leur Toyota de location au loueur d'Auckland. La police les attendait — sur la foi d'un renseignement d'origine étrangère ou des témoignages visuels ? Remis en liberté sous caution, ils sont à nouveau arrêtés le 17 juillet, la falsification de leurs passeports ayant été établie. Le 23 juillet, ils sont écroués et inculpés de meurtre, incendie volontaire, usage de faux passeports. Ils comparaîtront, le 14 août, devant le tribunal d'Auckland qui fixe au 4 novembre l'audience préliminaire où les preuves réunies contre eux devront être produites. Le procureur annonce, d'ores et déjà, quatre cents pièces à conviction et une centaine de témoins.

● *13 JUILLET.* — *L'Ouvéa atteint* l'île australienne de Norfolk. Le docteur Maniguet quitte ses compagnons, prenant l'avion pour Sydney, puis pour Paris. Le 15 juillet, les trois équipiers restants sont interrogés par des policiers australiens et néo-zélandais. Ils fouillent l'*Ouvéa*, et assurent aujourd'hui y avoir trouvé une carte marine ayant appartenu à « Frédérique Bonlieu » (la taupe au sein de Greenpeace), mais laissaient le voilier continuer sa route. Le 16 juillet, l'*Ouvéa* repart vers la Nouvelle-Calédonie, signale des positions — fantaisistes ? — les 17, 18 et 21 juillet, puis disparaît...

E. P.

Jean de Bonnot vous offre ce livre d'art exceptionnel au *"prix éditeur"*

Le prix exceptionnel de cet ouvrage nous oblige à en limiter le tirage. Nous vous prions donc de nous excuser si nous ne pouvons pas honorer les demandes tardives.

L'édition qui réunit les figures des anciens vases grecs dispersés dans les musées et les collections privées d'Europe et d'Amérique.

Les précieuses et délicates peintures, illustrant les héros et les grands faits décrits dans l'*Odyssée*, ont été amoureusement réunies, des années de travail durant, par Notor, vicomte de Roton, qui les a transposées ainsi que leurs légendes dans une seule publication.

Ces peintures se trouvent dispersées dans les musées et collections des deux continents et datent du VII[e] au IV[e] siècle avant Jésus-Christ. Elles ont été retrouvées principalement dans :
— les musées de Naples, de Vienne, de Berlin, du Vatican, de Bonn, de Florence, de Wurtzbourg, de Cracovie et d'Athènes, au British Museum, au Metropolitan de New York et à la Pinacothèque de Munich ;
— les collections Tyszkiewicz, Van Branteghem de Bruxelles, de la Duchesse de Dalmatie, du Duc de Malborough, de Pourtalès-Gorgier.

Il en résulte un superbe volume de 560 pages magnifié par l'éblouissant défilé des beaux et harmonieux décors des vases grecs anciens. Une fresque antique que personne encore n'avait pu contempler dans son ensemble.

L'Odyssée : un fascinant roman d'aventures et une extraordinaire histoire d'amour légendaire. Vous ferez connaissance avec Ulysse et les personnages si divers qu'il a rencontrés au cours de son périple, jusqu'à son retour au royaume d'Ithaque, déguisé en mendiant : les Cicones et les Lotophages, le Cyclope, Éole, les Lestrygons, Circé la magicienne, les Cimmériens parlant avec les morts, les sirènes et la divine Calypso. Sa femme la patiente Pénélope, son fils Télémaque, Nestor et Ménélas, le porcher Eumée, la foule des fourbes prétendants et le vieux chien fidèle sont chantés et illustrés par ces émouvantes reliques datant de 25 siècles. L'immortel chef-d'œuvre d'Homère vous est donné ici dans la célèbre traduction de Leconte de Lisle. C'est dire que rien n'a été négligé pour votre satisfaction.

1 volume grand in-octavo 14 x 21 cm pèausserie vrai cuir.

Sait-on que pour ce livre d'art Jean de Bonnot a utilisé 85 cm² de feuille d'or pur titrant 22 carats ?

L'ODYSSÉE



le chef-d'œuvre

d'Homère

avec 100 illustrations hors-texte et *in-texte par les plus délicieux artistes* grecs de l'Antiquité

un ensemble céramographique unique en son genre.

Un livre "construit" pour durer des siècles.

Comme tous nos livres d'art, l'Odyssée, dans sa version intégrale en un seul volume, est reliée plein cuir de mouton d'une seule pièce. Ce cuir à la douceur tiède et à l'odeur grisante prend avec les ans une patine inimitable.

Le dos et les plats sont ornés d'un décor précieux gravé à la main et poussé sur feuille d'or fin à 22 carats, ce même or de bon aloi qui agrémente aussi la tranche de tête. Encadrant les plats, un motif gauffré à froid se détache en noir sur un fond ocre évoquant l'argile des vases grecs.

Le papier fabriqué traditionnellement à la "forme ronde" est un vergé chiffon solide et sonnant filigrané "aux canons". Les cahiers sont assemblés et cousus au fil résistant. Les coins sont rempliés main à l'os de bœuf. Le dos est renforcé par une doublure invisible. Tranchefiles et signet tressés complètent l'ouvrage.

GARANTIE A VIE

Il vaut mieux avoir peu de livres, mais les choisir avec goût. Les beaux livres donnent à l'amateur éclairé des satisfactions inépuisables. Je ne publie que des œuvres de qualité, soignées dans les plus petits détails, qui prennent de la valeur chaque année car l'or véritable et le cuir embellissent avec le temps. C'est pourquoi je m'engage à racheter mes ouvrages au souscripteur pour le même prix et à n'importe quel moment.

Jean de Bonnot

BON OFFRE EXCEPTIONNELLE EN REMERCIEMENT

à envoyer à JEAN de BONNOT
7, Faubourg Saint-Honoré - 75392 Paris Cedex 08

Je souhaite profiter de votre offre exceptionnelle me proposant "L'Odyssée" d'Homère en un fort volume in-octavo, relié plein cuir, décoré à l'or fin 22 carats.

Veuillez trouver ci-joint mon règlement soit 155,00 F (+13,50 F de frais de port).

Si ce livre ne me convient pas, je vous le renverrai dans son emballage d'origine, dans les dix jours, et je serai aussitôt remboursé.

Nom.............................. Prénoms..............................
Adresse complète..............................
Code postal.............................. Ville..............................
Signature 1

Cette offre exceptionnelle pourra être suspendue à tout moment sans préavis.

LE RAPPORT DE M. BERNARD TRICOT SUR

• Aucune décision n'a été prise au niveau gouvernemental pour le sabotage du « Rainbow-Warrior »

M. Bernard Tricot a remis, le dimanche 25 août, au premier ministre, son rapport sur le sabotage du bateau de Greenpeace, le *Rainbow-Warrior*, le 10 juillet, à Auckland.

Après avoir rappelé que son enquête, sur la demande du premier ministre, a duré dix-sept jours, M. Bernard Tricot énumère les entretiens qu'il a eus. Il a ainsi rencontré « plusieurs membres du gouvernement », *le chef d'état-major des armées, le général Saulnier, l'amiral Fagès, qui était, jusqu'à la fin juin 1985, à la tête de la direction des centres d'essais nucléaires (DIRCEN), l'amiral Lacoste, directeur général de la DGSE, le préfet Parant, secrétaire général de celle-ci, ainsi que le général Emin, adjoint du directeur, le colonel Lesquer, chef du service Action, et son subordonné, le lieutenant-colonel Faberon, chef du service des opérations.*

M. Tricot a aussi entendu les agents de la DGSE envoyés dans le Pacifique sud au moment de l'attentat contre le Rainbow-Warrior *– à l'exception, évidemment, des faux époux « Turenge », détenus en Nouvelle-Zélande. Il ajoute que l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris lui a communiqué* « certains éléments » *de l'enquête policière néo-zélandaise. Enfin, toujours en préambule de son rapport proprement dit, M. Tricot assure avoir suivi* « intellectuellement » *le principe suivant :* « N'écarter *a priori* aucune hypothèse, même la moins vraisemblable. »

Il ajoute, plus loin : « J'ai enfin veillé à bien distinguer ce qui est une certitude prouvée et ce qui relève de ce que l'on croit avec une conviction plus ou moins ferme. Les certitudes, hélas, sont minces, je vous les exposerai, comme je vous ferai part de ce que je crois. En peu de mots et sans plus attendre, je dirai que dans l'état actuel de mes informations je ne crois pas qu'il y ait eu responsabilité officielle française. »

M. Tricot développe ensuite le détail de son enquête. Nous publions le texte intégral de son rapport :

La position du gouvernement face au projet de Greenpeace

Quand il a commencé à avoir connaissance des projets de Greenpeace pour l'été de 1985 dans le Pacifique sud, le gouvernement ne s'est pas trouvé devant une situation réellement nouvelle.

Dans les années 70, puis en 1981 et 1982, ce mouvement avait organisé des campagnes comportant, spécialement au cours de ces deux années, des tentatives de débarquement à Mururoa. Des incidents s'étaient produits quand la marine nationale avait intercepté des bateaux de Greenpeace. Les choses s'étaient ensuite calmées, et aucun fait notable ne se produisit en 1983 et 1984.

Ce n'est, bien sûr, pas pour vous, mais pour le public, que je rappellerai les grandes lignes de la politique gouvernementale :

– s'informer d'une façon précise quant aux intentions de Greenpeace et connaître le nombre et l'identité des bateaux susceptibles de faire partie d'une expédition ;

– empêcher des débarquements sur l'atoll, tout en évitant le plus possible des incidents ;

– renforcer les précautions tendant à éviter que nos essais exposent les populations de la région à des risques directs ou indirects, immédiats ou lointains ;

– fournir des explications au public, inviter à Mururoa une délégation de savants français, organiser notamment la visite en octobre 1983 de plusieurs personnalités scientifiques françaises sous la conduite du haut commissaire à l'énergie atomique ;

– inviter, ce qui fut fait en 1984, des savants étrangers (originaires de pays indépendants du Pacifique sud), à venir s'assurer des précautions prises et en apprécier les résultats. De fait, ce fut un rapport nettement favorable que celui de la commission présidée par M. Atkinson, directeur du Laboratoire national des radiations de Christchurch. Ce rapport fut publié le 9 juillet 1984.

L'annonce de la reprise des manifestations de Greenpeace irrita certainement un grand nombre de militaires et de civils qui s'occupent, en France ou sur place, du Centre d'essais du Pacifique et qui ne sont pas les seuls à reprocher à ce mouvement son manque d'indépendance et d'impartialité.

Mais les propositions des services restèrent dans la ligne de ce qui avait été fait jusque-là.

Le directeur du Centre d'essais nucléaire, l'amiral Fagès, avec qui je me suis entretenu au cours de cette enquête et qui m'a remis ou fait remettre plusieurs documents, avait rendu compte le 4 mars dernier à M. Charles Hernu de ce qu'il savait alors des projets de Greenpeace. Il dit au ministre que l'action éventuelle de ce mouvement pourrait se dérouler le 24 juin, pendant qu'aurait lieu à Tahiti un Festival des arts du Pacifique. Il était question que Greenpeace envoie vers Mururoa et Fangatofa quatre bâtiments, dont le *Rainbow-Warrior* et le *Véga*. Ces bateaux stationneraient à la limite des eaux territoriales, et des embarcations légères s'en détacheraient pour tenter de débarquer leurs passagers, parmi lesquels devaient se trouver des indépendantistes polynésiens.

Comme il était d'usage, l'amiral remit au cabinet du ministre, quelques jours avant l'audience, un dossier relatif aux questions qu'il souhaitait voir évoquer. Les intentions de Greenpeace faisaient l'objet du point 5 et avant-dernier de la note de synthèse datée du 1er mars, ainsi que d'une fiche sommaire dans laquelle l'amiral insistait sur deux points :

– faire en sorte que les autorités et les forces françaises du Pacifique soient juridiquement fondées à empêcher l'accès aux eaux territoriales ;

– intensifier la recherche de renseignements concernant la position et les déplacements des bateaux de Greenpeace. Je reviendrai sur ces deux points, ainsi que sur les instructions données peu après par le ministre au directeur général de la sécurité extérieure.

L'amiral se souvient d'avoir parlé des intentions de Greenpeace à l'amiral Lacoste à la fin de 1984 ou au début de 1985. C'est, m'a-t-il dit, sous l'impression que la DGSE n'avait pas encore pris beaucoup d'initiatives au sujet de cette affaire qu'il remit sa note à M. Hernu. Il fit aussi en sorte que le comité interministériel qui se réunit à des intervalles irréguliers sur le sujet des sites lointains soit saisi de la question. Dans le dossier constitué en vue de la plus prochaine réunion de ce comité, laquelle eut lieu le 26 avril, figurait une note de la DIRCEN en date du 26 mars. Les actions proposées à l'égard des initiatives contestataires étaient les suivantes :

– accepter des visites ;

– prendre contact avec les autorités de pays étrangers ;

– faire à l'égard de certains de nos « voisins » (les distances sont longues dans le Pacifique) divers gestes de bonne volonté.

Il n'était fait aucune allusion à un acte quelconque de violence. Le ton de la note était calme et modéré.

C'est la même impression qui se dégage des documents relatifs à la première audience suivant celle du 14 mars que M. Hernu ait donnée à l'amiral Fagès. Cet entretien eut lieu le 23 mai. Une fiche en date du 14 mai, remise, comme celle du 1er mars, au ministre, et qui avait pour objet la contestation de nos expérimentations, faisait état :

– de l'urgence de prendre des dispositions juridiques ;

– des besoins en renforts techniques pour mieux intercepter les communications radio entre les unités de la flottille qui devaient se diriger vers Mururoa ;

– de l'opportunité d'envoyer en Polynésie des commandos de la marine spécialisés dans l'intervention à l'égard de bateaux de taille moyenne ou petite, afin d'empêcher des débarquements ;

– de la préparation « *de compléments aux argumentaires adressés à nos ambassadeurs* » et de l'opportunité d'entreprendre « *des actions d'informations ou de présence auprès de certains Etats du Pacifique sud.* »

La note révélait des préoccupations, car il n'est pas facile d'intercepter pacifiquement un nombre élevé d'embarcations, mais elle ne trahissait aucune nervosité. La nature des demandes montrait au contraire que les autorités ne s'attendaient pas que l'expédition écologiste fût empêchée de quitter la Nouvelle-Zélande, où il était prévu qu'elle se rassemblerait pour partir vers la Polynésie. C'est bien à son arrivée qu'il s'agissait de la contrecarrer. Cette impression est confirmée par une fiche de la DIRCEN en date du 26 mai qui précisait les propositions de la note du 23 mai. Cette fiche recommandait :

– une fois de plus, l'intervention du texte réglementaire ;

– la recherche accrue du renseignement « *sur les hommes et sur les matériels, en particulier de transmission* » ;

– l'attribution de moyens pour intercepter les communications UHF et VHF entre les éléments de la future flottille ;

– la préparation d'interventions dans les eaux territoriales françaises contre les tentatives de débarquement ;

– et, si certains groupes de personnes réussissaient à débarquer, l'arrestation des intrus et la confiscation des matériels photo, vidéo, etc.

La DIRCEN obtint satisfaction sur au moins deux points, ceux qui avaient été évoqués lors du comité gouvernemental du 26 avril. :

a) Après de longues discussions entre les départements de la défense, des relations extérieures et de la mer, l'acte juridique demandé par l'amiral Fagès fut pris sous forme d'un arrêté du haut commissaire de la République en Polynésie française, en date du 23 mai 1985.

Cet arrêté, publié au *Journal officiel* de la Polynésie, suspend à titre temporaire l'exercice du droit de passage inoffensif dans les eaux territoriales bordant les atolls de Mururoa et de Fangatofa. Il interdit jusqu'à la fin des expérimentations la navigation de bateaux étrangers dans ces eaux.

Cet arrêté est fondé sur le décret du 6 février 1985 portant réglementation du passage des navires étrangers dans nos eaux territoriales, dont l'article 6 prévoit la possibilité, notamment quand cette mesure est indispensable pour permettre de procéder à des essais d'armes, de suspendre l'exercice du droit de passage inoffensif des navires étrangers. Ce texte reprend des dispositions de l'article 25, paragraphe 3, de la Convention des Nations unies du 10 décembre 1983 sur le droit de la mer ;

b) Le second résultat obtenu par la DIRCEN avait été l'instruction donnée par le ministre de la défense le 4 mars au directeur général de la sécurité extérieure d'intensifier la recherche de renseignements. Comme il s'agissait d'envoyer plusieurs agents dans le Pacifique sud et, pour les raisons qui seront dites plus loin, de louer un bateau, la dépense était de celles qui dépassaient les charges courantes du service et qui donnent lieu à l'allocation de fonds exceptionnels. Cette attribution fut demandée et accordée dans les conditions normales, c'est-à-dire avec l'accord du chef de l'état-major particulier du président de la République. J'ai vu le général Saulnier, qui exerçait à l'époque ces fonctions, et qui se souvient bien que l'affaire lui avait été soumise, qu'il s'agissait uniquement d'accroître l'effort de renseignement, et qu'il donna son accord.

Quand l'amiral Fagès quitta ses fonctions, il laissa au nouveau directeur des centres d'essais nucléaires un mémorandum, daté du 30 juin 1985, dont l'un des points concernait l'opération Greenpeace. Il écrivait ceci (je résume sans changer en rien le sens) :

– aspects juridiques : interdiction publiée le 20 juin 1985 de l'arrêté interdisant l'accès aux eaux territoriales des deux atolls ;

– information de la DGSE sur cette affaire ;

– préparation opérationnelle : interception radio-électrique et brouillage, intervention de spécialistes marine (il s'agissait des commandos dont il a été précédemment question), formation de personnels d'intervention qui a été demandée au centre d'essais du Pacifique ;

Les directives du ministre de la défense au directeur général de la sécurité extérieure

– autorisation éventuelle aux contestataires de visiter la base-vie de Mururoa ;

– recommandation de faire attention au pavillon du chalutier contestataire et de notamment veiller, au cas probable où il serait britannique, à éviter les susceptibilités de la Grande-Bretagne.

On voit que ce document était en harmonie avec les positions prises par le gouvernement.

En fut-il de même pour les instructions données par M. Hernu à l'amiral Lacoste ?

Selon l'habitude dans les relations entre le ministre et le directeur, ces instructions ont été pour l'essentiel orales. Or il se trouve que c'est dans la mesure où elles ont été appuyées par un écrit qu'une question m'a paru pendant plusieurs jours se poser.

1) Ce que m'ont dit, lors de mes premiers entretiens, M. Hernu puis l'amiral Lacoste.

Pour le ministre, les directives verbales consistaient exclusivement à intensifier la collecte de renseignements. Pour l'amiral Lacoste, il s'agissait d'un peu plus : la recherche des renseignements pouvait ne pas se faire seulement de l'extérieur, elle pouvait comporter l'infiltration de certains agents dans l'organisation en cause. En outre, ces agents pouvaient être invités à réfléchir aux voies et moyens propres à contrecarrer l'action de cet organisme.

Je dis bien « réfléchir », nullement passer aux actes, même s'il s'agissait simplement d'actes ne comportant aucune violence.

Il y avait tout de même là une nuance qui me préoccupait : si une ambiguïté, même légère, s'était glissée dans la transmission des ordres au sommet de la hiérarchie, jusqu'où les choses avaient-elles pu aller, au fur et à mesure que les ordres descendaient ?

2) Je compris mieux l'origine de ce qui m'inquiétait quand mes deux interlocuteurs, que j'ai toujours vus séparément, m'apprirent que le ministre, à l'appui de ses directives à l'amiral, avait montré, mais point remis, à ce dernier la note de l'amiral Fages en date du 1er mars.

Or le dernier alinéa de cette note (après celui où il était question du futur arrêté gubernatorial), était ainsi conçu : « *Par ailleurs, une intensification de la recherche de renseignements concernant la position et les déplacements du* Vega *et du* Rainbow-Warrior *a été suggérée afin de prévoir et anticiper les actions de Greenpeace.* » Sur l'original que M. Hernu m'a montré le verbe « *anticiper* » était souligné deux fois. Anticiper, qu'est-ce à dire ? Ce n'est pas seulement prévoir, ce qui aurait d'ailleurs introduit un pléonasme dans la note. Dans l'emploi transitif du verbe, anticiper, c'est devancer ou prévenir. Cette prévention ne pouvait-elle pas aller jusqu'à accomplir des actes de nature à empêcher physiquement l'un au moins des bateaux de quitter la Nouvelle-Zélande ?

M. Hernu, a qui j'ai fait part de mes doutes, a maintenu son interprétation : il s'agissait seulement de se renseigner, ce qui pouvait toutefois comporter une infiltration. L'amiral Lacoste a confirmé la sienne : c'était un peu plus, mais en aucun cas passer aux actes, même s'il s'agissait seulement de « *méthodes douces* ». Quand à l'amiral Fages, auteur involontaire de cette difficulté, il m'a affirmé qu'il s'était bien agi d'une redondance, et qu'en tout cas il n'avait jamais eu la pensée de proposer de passer aux actes et encore moins à des actes de violence. Au total, ce sont les souvenirs de l'amiral Lacoste qui me semblent les plus exacts. Il est d'ailleurs normal qu'une telle affaire ait occupé dans son esprit une place plus large que dans celui du ministre.

M. Charles Hernu s'est senti moins préoccupé par les projets de Greenpeace au fur et à mesure que le temps passait. Sans doute, le *Vega*, venant d'Australie, était-il à Auckland depuis le 29 avril. Quant à lui, le *Rainbow-Warrior*, qui avait quitté Jacksonville (Floride) le 15 mars 1985, était arrivé à Honolulu le 18 avril, puis avait repris la mer le 29 avril en direction des îles Marshall. Il avait procédé là-bas à l'évacuation (environ trois cents personnes) de la population d'un îlot contaminé jadis par des essais américains et l'avait installée sur le grand atoll de Kuexyerin, dans l'immense lagon duquel l'armée américaine effectue des tirs. Le *Rainbow-Warrior* s'était ensuite rendu dans un autre archipel et il devait arriver à Auckland le 7 juillet. Il était commandé par un Américain qui était embarqué sur ce bâtiment depuis 1981. L'équipage était d'une douzaine de personnes. Une demi-douzaine de journalistes étaient à bord.

Mais le rassemblement de la flottille et la constitution des équipages n'allaient pas sans difficulté. La participation de plusieurs bâtiments, d'abord annoncée, devenait incertaine. L'échéance prévue pour fin juin, puis pour le mois de juillet (liée à la réunion du Forum du Pacifique sud), ne paraissait pas pouvoir être tenue. La série de tirs allait en outre s'achever.

Bientôt sans doute la période délicate serait passée.

La transmission des instructions à l'intérieur des services centraux de la DGSE

Dès qu'il a pris ses fonctions, en novembre 1982, l'amiral Lacoste a veillé à faire respecter dans le service une stricte discipline militaire. Ce n'avait pas toujours été le cas auparavant. Le service, qui avait vécu des périodes difficiles et bien des changements de personnes, avait connu des temps de relâchement dans l'application des principes militaires. Ce que j'ai pu observer, et surtout des témoignages extérieurs plus valabes que le mien, m'ont confirmé dans le sentiment que la DGSE agissait maintenant selon des règles plus classiques qu'à une certaine époque.

Je me suis entretenu, parfois ensemble, le plus souvent séparément, avec : l'amiral Lacoste ; le préfet Parant, secrétaire général, auprès duquel je me suis surtout informé de la procédure financière ; le général Emin, adjoint au directeur général, en fonction depuis janvier 1983 ; le colonel Lesquer, chef du service Action, en fonction depuis le 1er décembre 1984, mais qui était affecté à la DGSE depuis le 1er juin de la même année ; le lieutenant-colonel Faberon, qui, lui, avait neuf ans d'ancienneté à la DGSE. Il était, au sein du service Action, responsable des opérations.

Il faut préciser que ce service, qui avait été chargé par l'amiral Lacoste de mettre en œuvre les directives reçues du ministre, a notamment pour rôle de participer à la recherche des renseignements en des endroits où la DGSE n'a pas de structure permanente de recherche. C'est le cas pour la Nouvelle-Zélande.

Ce fait contribue à exclure la supposition, totalement contraire à la discipline interne de la direction, mais qui m'était venue un moment à l'esprit, que deux services distincts de la DGSE, travaillant sur le même terrain, auraient pu être portés par un sentiment de rivalité à outrepasser leur mission.

Les officiers que j'ai rencontrés m'ont tous donné une définition de cette mission entièrement conforme aux instructions reçues de leurs supérieurs. Je suis, bien sûr, obligé de ne pas exclure l'hypothèse où ces officiers se seraient concertés pour me taire une partie de la vérité. Je dois aussi ne pas laisser de côté le cas où les libellés des missions confiées aux agents, qui m'ont été montrés, ne seraient pas complets ou auraient été accompagnés de commentaires verbaux qui en auraient altéré le sens. Mais cette hypothèse pessimiste me paraît exclue à la fois par la formation de ces officiers, leur caractère, tels que nos entretiens me l'ont fait apparaître, leur appréciation entièrement négative des conséquences qu'auraient pour notre pays des initiatives violentes prises par des services contre Greenpeace, spécialement dans des pays amis comme l'est la Nouvelle-Zélande. La façon dont la DGSE a compris son rôle et a défini les modalités selon lesquelles les agents rempliraient leurs missions me paraît donc avoir été conforme aux directives reçues par ce service.

Les agents de la DGSE

Il s'agit des agents qui ont été chargés de missions concernant, au moins partiellement, les projets de *Greenpeace* et qui ont opéré en Nouvelle-Zélande. Je me suis intéressé aussi à un agent qui, à Nouméa, a joué un rôle secondaire dans les préparatifs du départ de l'*Ouvéa* vers la Nouvelle-Zélande. Parmi les agents, mon enquête a porté principalement sur l'équipage de ce bateau.

A) Agents autres que les membres de l'équipage de l'*Ouvéa*.

1) Je n'ai pas demandé à voir « Mme Bonlieu » qui était, ainsi que chacun le sait maintenant, chargée d'infiltrer le mouvement Greenpeace en Nouvelle-Zélande. Elle a été rappelée de ce pays, qu'elle a quitté le 24 mai 1985, c'est-à-dire bien avant l'arrivée du *Rainbow-Warrior* à Auckland.

2) J'ai rencontré par contre « M. Dubast », parce que sa mission à Nouméa, du 9 au 14 juin, avait un certain lien avec les préparatifs de départ de l'*Ouvéa* vers la Nouvelle-Zélande. Il s'agissait pour lui de s'assurer que le bateau et son équipage ne faisaient pas l'objet d'une surveillance suspecte. Cet agent a aperçu deux ou trois fois Velche et ses compagnons, sans toutefois les aborder. Il n'a rien constaté d'anormal autour d'eux et de leur bateau.

3) Aucun contact n'était, bien sûr, possible pour moi avec les « Turence », en réalité le chef de bataillon Alain Mafart, né le 2 novembre 1950, et le capitaine Dominique Prieur, née le 21 juin 1949. Le libellé de leur mission, qui m'a été communiqué, était celui-ci :

– Renseigner sur le nombre, les caractéristiques, le programme des bâtiments accompagnant le *Rainbow-Warrior* vers Mururoa ;

– Identifier le nouvel équipage éventuel du *Rainbow-Warrior* ;

– Identifier les personnalités politiques, scientifiques et journalistiques participant à la campagne ;

– Renseigner sur l'impact reçu en Nouvelle-Zélande.

Le libellé de cette mission porte la date du 14 juin. Le choix de deux officiers pour remplir ces tâches s'expliquait dans l'esprit du service par le fait qu'ils auraient à observer le *Rainbow-Warrior* ainsi qu'un certain nombre de personnages qui étaient à bord.

Il me paraît invraisemblable que les « Turenge » aient participé directement ou indirectement à la pose de mines sous la coque du *Rainbow-Warrior*.

Directement :

– parce que Mme Prieur n'a jamais appartenu aux nageurs de combat et que des ennuis de colonne vertébrale lui rendent difficile de faire certains efforts.

– parce que le choix du commandant Mafart pour aller poser des mines aurait été déraisonnable, s'agissant d'un officier qui était radié des nageurs de combat depuis 1983. Une participation indirecte était moins invraisemblable : les « Turenge » auraient observé en détail la configuration du port d'Auckland, les habitudes de ceux qui le fréquentent, la façon dont la police fait son travail, puis, à partir du 7 juillet, ils auraient noté l'emplacement du *Rainbow-Warrior* et ils auraient fait part de leurs constatations à d'autres agents (dans cette hypothèse l'équipage de l'*Ouvéa*) chargés, eux, de poser les mines.

Cette répartition des rôles aurait eu sa logique. Mais le montage d'un tel scénario aurait été contraire aux instructions reçues. Il supposait de la part des deux officiers une grande et étonnante indiscipline, dont leurs supérieurs les estiment incapables.

Ce processus n'aurait été possible que si Alain Mafart et Dominique Prieur avaient reçu instructions de le mettre en œuvre. J'ai déjà dit les raisons pour lesquelles je ne crois pas qu'il en ait été ainsi.

Enfin, ces suppositions impliqueraient que les autres agents de la DGSE auraient accompli la partie matérielle de l'opération. La DGSE n'avait pas alors en Nouvelle-Zélande, outre les « Turenge », d'autres agents que ceux qui composaient l'équipage de l'*Ouvéa*. Il est temps de parler d'eux.

B) L'équipage de l'*Ouvéa*

1) Qui sont ces hommes ? Il s'agit de :

– l'adjudant-chef Roland Verge, qui a quinze ans de services militaires dont onze à la DGSE. Il appartient au Centre d'instruction des nageurs de combat (CINC) à Aspretto, près d'Ajaccio ;

– l'adjudant Andries (du CINC), qui a dix ans de services dont six à la DGSE ;

– l'adjudant Bartelo (du CINC), qui a dix ans de services, dont quatre à la DGSE.

2) Quelle était leur mission ? Le libellé du 23 mai, dont il a été précédemment question, la définissait ainsi :

a) s'entraîner à la navigation dans la zone du Pacifique sud ;

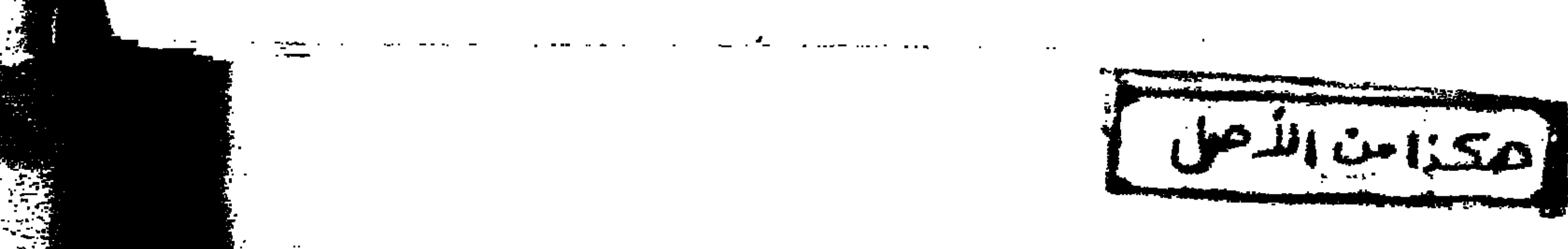
b) renseigner le service sur le rassemblement de la flottille de Greenpeace ;

c) étudier la possibilité de joindre un bateau aux campagnes à venir.

Les points *a* et *c* étaient liés. Le service ne disposait pas, outre

OFFICIER MINISTÉRIEL
VENTE PAR ADJUDICATION
Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 563.12.66

ADJ. au Tribunal de commerce de Paris, 1, quai de Corse, par le ministère de Me POPELIN, notaire associé à Paris, le 10 SEPTEMBRE 1985, à 14 h
UN FONDS DE GLACIER-RESTAURANT sis à JOINVILLE-LE-PONT (94)
27, avenue de Paris
comprenant : le nom commercial, enseigne, clientèle, achalandage ; le droit au bail et possibilité pour l'adjudicataire de reprendre le mobilier, matériel et marchandise en sus du prix.
M. à P. : 100 000 F pouvant être baissé - Consignation : 50 000 F
Visites sur place : les 4 et 9 septembre, de 9 à 11 h. Rens. : Me POPELIN, notaire, 164, rue du Fbg-Saint-Honoré, Paris (8e). Tél. : 225-66-00. Réf. YC, rédacteur du cahier des charges ; Me BOISSET, syndic, 23, rue du Renard, Paris (4e).



هكذا من الأصل

L'ATTENTAT CONTRE LE BATEAU DE GREENPEACE

• « Je crois à l'innocence » du commandant Mafart, du capitaine Prieur et de l'équipage de l'« Ouvéa »

M. Velche, qui avait beaucoup navigué, mais pas dans le Pacifique sud, d'*autres agents ayant la capacité* de devenir chefs de bord dans cette zone sur des bateaux de faible tonnage. L'idée était qu'ils pourraient ainsi, soit faire participer un bateau aux expéditions futures, soit se faire choisir comme skipper d'un bateau de Greenpeace.

Pour obtenir des résultats, il ne suffisait pas d'être de bons marins, il fallait connaître la zone et avoir commencé à s'y faire une réputation. La partie de la côte néo-zélandaise à laquelle l'équipage de l'*Ouvéa* devait s'intéresser était située entre le cap nord, à l'extrémité de l'île nord, et un point qui se trouve à environ 25 kilomètres au nord d'Auckland (Whangaparaoa).

Ils ne devaient pas se rendre à Auckland. Leurs supérieurs m'ont *expliqué que, conformément* à des mesures de précaution classiques, *les agents ignoraient la présence* des deux officiers à Auckland. Peut-être se doutaient-ils que d'autres qu'eux-mêmes étaient chargés de s'intéresser à ce port, mais ils ne devaient pas savoir de quelles personnes il s'agissait.

— Je me suis beaucoup intéressé à ce qu'ont pu faire ces trois agents :

a) Les raisons de supposer qu'ils ont été les auteurs de l'attentat ne sont pas négligeables. La considération la plus troublante est qu'aucun indice actuellement connu ne vient *conforter l'idée que l'auteur, ou plutôt* les auteurs, aient pu être d'autres qu'eux. Les possibilités sont à cet égard diverses, soit qu'on pense à l'action d'hommes isolés, mus notamment par la passion politique, soit plutôt qu'on soupçonne d'autres services secrets d'avoir fait le coup. Les motifs qui ont pu inspirer les responsables de ces services ne manquent pas : nuire à Greenpeace, mouvement qui ne dérange pas seulement la France, nuire à notre pays, ou encore nuire à la fois à Greenpeace et à la France en nous faisant endosser la responsabilité de l'acte. *Mais il ne s'agit là, du moins actuellement,* que de suppositions. Si on *est ainsi conduit à s'interroger fortement sur ce qu'ont pu faire* les trois agents de la DGSE, il faut évidemment se garder d'y voir une preuve contre eux. Bien des innocents ont été suspectés à tort par l'effet d'une considération de ce genre.

Motifs de suspicion et accumulation d'indices

Mais d'autres motifs de suspicion, inégalement sérieux, ont été invoqués :

— l'équipement de *l'Ouvéa* en moyens de navigation « Sat Nav » et de transmisson ; mais ces équipements sont, pour les uns, devenus assez usuels, et la présence des autres *s'explique par la nécessité* pour l'équipage de pouvoir entrer en contact par radio avec la direction ;

— la formation très spécialisée des trois hommes, qui sont des nageurs de combat, donc experts en exercices tels que la plongée sous-marine, la pose de mines, etc. ;

— les nombreux indices relevés, d'après la presse, par la police néo-zélandaise (Zodiac abandonné, bouteilles d'oxygène utilisées par la marine nationale *et* laissées à proximité de l'embarcation, etc.).

Je dois rappeler aussi que le *respect de l'engagement* pris envers l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande ne me permet pas de faire état d'autres éléments que celui-ci a bien voulu me communiquer. Ces éléments seront sans doute révélés, lors de l'audience prévue pour le 4 novembre et qui doit constituer une des phases de la procédure engagée contre le commandant Mafart et le capitaine Prieur. Je dirai seulement que les indices connus et les éléments encore secrets méritent, certes, d'être pris en sérieuse considération mais qu'il me paraissent troubler plus que convaincre. Pour ne parler que des indices rendus publics, bien des gens ont déjà observé que leur accumulation est surprenante. Parfois leur nature même a quelque chose d'étrange. Pourquoi, par exemple, avoir abandonné les bouteilles à oxygène et pourquoi avoir été dotés par le service de bouteilles de marque française alors que des équipements de marque étrangère étaient en stock ?

— le kilomètrage enregistré sur la voiture louée sur place par l'équipage a surpris : près de 1 500 kilomètres. Pourquoi de tels déplacements à terre ? Ne s'agissait-il pas d'aller à plusieurs reprises à Auckland et d'en revenir ?

Mais la mission comportait — j'y reviendrai — *plusieurs séries* d'observations du littoral, des ports et des bateaux au mouillage, qui devaient se faire depuis la terre.

b) Inversement, d'autres considérations plaident *pour l'innocence :*

— la faible durée de la coexistence en Nouvelle-Zélande du *Rainbow-Warrior* et de l'*Ouvéa*. Le premier est arrivé le 7 juillet, le *second est parti le 9 au matin. Effec*tuer la pose de mines en plein jour dans un port très fréquenté ne paraît guère praticable, même avec un équipement permettant de ne pas *faire apparaître de bulles à la surface* de l'eau.

Il reste deux nuits, celle du 7 au 8 et du 8 au 9. C'est peu, même en supposant une préparation de la *tâche par « les Turenge »* ;

— la cohérence entre la mission reçue par les trois hommes de l'équipage et leur comportement dans leur séjour en Nouvelle-Zélande. Chargés de connaître les milieux de la navigation de plaisance, de la pêche, du cabotage, ils devaient se mêler à la population et n'avoir en rien l'attitude d'agents secrets. Multiplier les preuves de leur passage n'offrait aucun inconvénient ; c'était au contraire conforme à leur personnage de jeunes hommes en vacances. C'était utile aussi pour être reconnus *une autre année* par ceux qu'ils auraient rencontrés et avec lesquels ils pouvaient souhaiter reprendre contact.

Que si, par contre, ils étaient chargés ou se seraient eux-mêmes chargés de couler le *Rainbow-Warrior*, ce comportement devenait fort imprudent.

Rencontre avec le docteur Maniguet

Devant ces considérations contradictoires, j'ai jugé indispensable de rencontrer l'équipage de l'*Ouvéa*, ainsi que son passager, le docteur Maniguet.

a) Celui-ci n'a fait aucune difficulté pour venir me voir.

» *Pour ce qui* est de sa personnalité, ce qu'il m'a dit et ce que j'ai pu observer confirment ce qui a été décrit à son sujet. Il me paraît pas utile d'y revenir ici, autrement que pour souligner le caractère direct de ses propos, la précision des informations données par lui et qu'il avait notées jour après jour sur son carnet, ainsi que l'aisance de son attitude au cours de notre entretien. Les renseignements donnés par le docteur Maniguet, par le service central ainsi que par l'équipage de l'*Ouvéa* concordent très largement, et les quelques nuances peuvent s'expliquer par la manière fréquemment différente qu'ont plusieurs personnes d'observer les mêmes choses.

» *Pour faire bref*, le docteur Maniguet m'a confirmé qu'il avait fait part à des amis parisiens de son souhait de connaître le Pacifique sud, *en particulier l'archipel des Fidji*, que ses amis lui avaient indiqué l'agence Odyssée, que le directeur de celle-ci, M. Leroy, lui avait indiqué le 25 mai qu'un bateau allait *bientôt partir de Nouméa pour* les régions qui l'intéressaient et qu'il pourrait, moyennant finance, s'y embarquer. *Le skipper*, M. Velche, était, ainsi que l'indiquait l'agence, un bon navigateur. L'accord fut conclu. Le docteur Maniguet partit quelques jours plus tard pour Nouméa où Velche l'attendait à l'aéroport. Le bateau était « *fin prêt* » ; le moteur et les voiles avaient *été* révisés et le docteur Maniguet ne fut pas surpris par l'équipement, qu'il jugea normal. Rien d'insolite ne lui apparut au cours des entretiens avec ses nouveaux compagnons. Ceux-ci lui expliquèrent qu'ils cherchaient quelqu'un qui tînt du « sponsor » et du client, et qu'ils l'avaient trouvé en lui.

De Nouméa à la Nouvelle-Zélande

La seule ombre fut que le *docteur Maniguet aurait souhaité se diriger* tout de suite vers les Fidji, alors que Velche insista pour mettre d'abord le cap vers le nord de la Nouvelle-Zélande, ce qui fut finalement décidé. L'*Ouvéa* quitta Nouméa le 13 juin à la mi-journée. Le récit du docteur Maniguet se confond largement pour la suite avec celui des membres de l'équipage.

b) Rencontrer ceux-ci ne me fut pas difficile, mais posa sans doute des problèmes d'organisation à la DGSE. Les responsables du service m'expliquèrent que les trois hommes étaient en France, qu'ils étaient à la fois cachés et recherchés, qu'une rencontre, avec les déplacements qu'elle allait comporter pour eux, présenterait des risques. Mais je n'eus guère besoin d'*insister* pour que satisfaction me soit donnée. Ceux que j'appellerai encore Velche, Audrenc, Bartelo et moi nous rencontrâmes au cours de la semaine *qui s'achève. Je les vis quelques ins*tants ensemble au début et à la fin de la rencontre, hors de la présence du colonel Lesquer, qui m'accompagnait, et j'ai eu avec chacun d'eux des entretiens en particulier.

Ce que j'appris cette fois-là, confirmé par le docteur Maniguet, (sauf pour les périodes où il s'est *séparé de l'équipage en Nouvelle-Zélande afin de parcourir le pays)*, peut se résumer ainsi :

a) La traversée de Nouméa à l'île de Norfolk, entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande, fut difficile, il fallut utiliser beaucoup le moteur dont le voilier était équipé. La halte à Norfolk dura deux jours, du 17 au 19. L'*Ouvéa* quitta Norfolk le 19 juin à 17 heures. Une tempête se déchaîna le 21 et les vents étaient encore violents lorsque les côtes du nord de la Nouvelle-Zélande furent en vue. Velche avait prévu de relâcher à Parengarenga, au large duquel l'*Ouvéa* arriva le 22 juin. Des hauts fonds sablonneux, mal signalés sur les instructions nautiques que possédait l'équipage, faillirent faire échouer le bateau. Velche profita des vagues déferlantes pour faire donner le moteur chaque fois qu'il y avait assez d'eau, afin de progresser par bonds successifs. Il parvint ainsi à atteindre le petit port de Parengarenga. Cette performance surprit favorablement la population locale et entoura ainsi le skipper de considération et de sympathie.

Il n'y avait pas de service de douane à Parengarenga. L'*Ouvéa* atteignit le mardi 25 juin dans l'après-midi le port un peu plus important d'Opua, d'où le docteur Maniguet, qui était celui des quatre hommes qui parlait le mieux l'anglais, prévint la douane de Whangarei. Les douaniers vinrent aussitôt, et les formalités nécessaires furent accomplies. Les jours suivants, le bateau fut à Paihia, puis à Tutukaka. Pendant les trajets et les haltes, l'équipage photographiait la côte, les criques et les ports. L'*Ouvéa* atteignit enfin Whangarei le 27 juin dans l'après-midi. Velche avait pour consigne de ne pas descendre plus au sud, et le bateau ne bougea plus de Whangarei *jusqu'à* son départ vers la Nouvelle-Calédonie.

b) Du 28 juin au 7 juillet, Velche et ses compagnons visitèrent systématiquement les côtes. Tantôt Audrenc, tantôt Berthelo restaient à *bord pour veiller à ce que ne se renouvellent pas des vols* qui avaient été commis dès les premiers jours. C'est ainsi qu'un élément de l'équipement du SATNAV, ainsi qu'un moteur *que* l'équipage avait acheté sur place pour le monter sur le youyou avaient disparu. Les expéditions par la route étaient effectuées par Velche et par l'un ou l'autre de ses deux équipiers. Six voyages furent ainsi effectués en automobile, dont deux vers le nord (l'*Ouvéa* n'avaient pas pu accoster sur une partie de la côte située entre le Cap Nord et Whangarei) et quatre vers le sud, sans atteindre Auckland. Un jour cependant, Velche se rendit dans cette ville pour tenter, sans succès, d'acheter le matériel du Satnav qui avait *été* volé. Un de ses compagnons le conduisit en automobile, et il revint à Whangarei par l'autobus. De nombreuses photos furent prises par les trois hommes au cours de leurs déplacements. Elles sont restées à bord de l'*Ouvéa*, et ont disparu avec celui-ci.

c) Les journées du 7 au 9 juillet dans la matinée furent consacrées à *préparer le départ. L'équipage* remplaça l'automobile par un Commodore, afin de transporter à bord le ravitaillement, et surtout les fûts d'essence. Les trois compagnons ont *affirmé qu'ils avaient passé* à l'hôtel de Whangarei ou sur le bateau les nuits du 7 au 8 et du 8 au 9. C'est aussi le souvenir que croit avoir gardé le docteur Maniguet.

La soirée du 8 fut occupée jusque vers une heure du matin à fêter le 35e anniversaire de Velche, qui se situait, il est vrai, deux jours plus tard, *mais* qu'il était plus agréable de célébrer à terre.

d) Pendant tout son séjour, l'équipage se mêla volontiers à la population. Il était bien accueilli : les Français sont peu nombreux là-bas, et le franchissement de la passe de Paragarenga entourait les jeunes navigateurs d'une réputation flatteuse. De nombreuses personnes demandèrent à *visiter* le bateau. Les commerçants étaient pleins d'obligeance. J'ai cru comprendre aussi, mais ceci ne fut vrai, bien entendu, que pour les célibataires, que nos compatriotes portèrent une attention soutenue à la partie féminine de la population.

e) Après les formalités douanières, qui durèrent dans la matinée du 9 juillet de 9 à 10 *heures*, l'*Ouvéa* quitta le port de Whangarei.

De même que l'arrivée en Nouvelle-Zélande avait été difficile, le départ le fut aussi. Les vents soufflaient cette fois de l'arrière du bateau, ce qui permettait d'avancer vite, mais une voile fut déchirée. Le docteur Maniguet confirma son intention de se séparer du groupe à Norfolk, pour rentrer en Europe. Le soir du 13 juillet (à moins que ce ne fût le matin du 14), le docteur Maniguet apprit par la radio de bord que le *Rainbow-Warrior* avait été coulé. Quand il descendit à terre, il lut cette nouvelle dans les journaux. Il en fit part à ses compagnons, qui ne manifestèrent ni joie ni fierté.

L'idée ne vint manifestement à aucun des quatre hommes qu'il vaudrait sans doute mieux ne pas s'attarder à Norfolk, île australienne que beaucoup de liens unissent à la Nouvelle-Zélande, et filer sur la Nouvelle-Calédonie. Quand je m'en suis étonné auprès d'*eux*, ils me répondirent que n'étant pas allés à Auckland et n'ayant rien à se reprocher d'autre qu'une entrée en Nouvelle-Zélande sous une fausse identité, ils n'avaient pas songé à brûler les étapes.

Ils avaient prévu de rester à Norfolk jusqu'au *15 juillet*, jour où le docteur Maniguet devait prendre l'avion pour l'Australie, puis pour la France, et ils n'avaient pas modifié leur programme.

Mais le 15 juillet au matin, les trois hommes étaient interpellés par des policiers australiens et néo-zélandais réunis ; ils subissaient un interrogatoire serré et sans ménagement, et le bateau était minutieusement fouillé. Ce qui fut trouvé sur celui-ci ne parut sans doute pas bien inquiétant aux policiers, puisque Velche et ses compagnons furent autorisés à poursuivre *leur voyage. Ils* partirent le 16 au matin, mais, à la suite de cette alerte, ils prévinrent leur correspondant en France, et la DGSE déclencha le plan de rapatriement. Celui-ci fut mis en œuvre sans la participation de la marine nationale, ainsi que me l'a confirmé le chef d'état-major de celle-ci, l'amiral Leenhart. L'*Ouvéa* fut abandonné.

Qu'est-ce que je crois savoir et avoir compris au sujet de ces hommes ?

Ce sont des sous-officiers de trente à trente-cinq ans. Tous trois sont d'excellents sportifs. Ils ont une attitude très militaire, mais sans raideur. Je serais très surpris qu'ils *soient légers ou imprévoyants*. Velche, en particulier, m'a paru très réfléchi, organisé et prudent. Le docteur Maniguet a été, de son côté, frappé par le soin avec lequel le chef de bord veillait à son équipement et préparait les étapes.

Je n'imagine pas ces hommes prenant une décision aussi contraire aux instructions reçues que d'aller couler le *Rainbow-Warrior*.

J'ai, bien sûr, évoqué devant chacun d'eux cette possibilité : la réaction a été chaque fois de me dire qu'une telle initiative les aurait dépassés de beaucoup, et qu'ils n'y avaient jamais songé. Il m'a semblé qu'il s'agissait là de leur part moins d'une défense qui aurait été teintée d'indignation que du rappel d'une vérité d'évidence.

Leur absence de réaction quand ils apprirent, lors de leur arrivée à Norfolk, ce qu'il était advenu du *Rainbow-Warrior* me frappe aussi. Lorsque enfin je leur ai dit que la situation où ils se trouvaient me paraissait à la fois irrégulière, pénible et susceptible d'alimenter les soupçons, qu'il leur faudrait donc en sortir rapidement et se présenter à la justice de leur pays, même s'ils se sentaient parfaitement innocents, ils parurent plus intimidés qu'inquiets et ils ne firent aucune objection à *mes propos*.

Conclusions

En conclusion, monsieur le premier ministre,

a) Ainsi qu'on le sait pour plusieurs et qu'on n'en doute plus pour les autres, les personnes dites Alain et Sophie Turenge, Dubast, Velche, Audrenc et Berthelo sont des agents de la DGSE ayant la qualité de militaires et dont les grades vont de ceux de sous-officiers à ceux d'officiers supérieurs.

b) J'ai à peine besoin de dire que la situation de clandestinité où se trouvent des militaires français sur le territoire de leur propre pays doit cesser. Dès que je vous ai fait part de mes suggestions relatives à la présentation des intéressés devant la justice française, vous avez bien voulu les approuver.

c) Tout ce que j'ai entendu et vu me donne la certitude qu'au niveau gouvernemental il n'a été pris aucune décision tendant à ce que le *Rainbow-Warrior* soit endommagé. Cette année, comme les années précédentes, la politique gouvernementale a été exactement contraire.

d) Les doutes que j'ai eus sur la façon dont les instructions données par le ministre de la défense avaient pu être interprétées ont été levés lorsque je me suis assuré que la *marge* d'interprétation possible se situait en dessous de ce que j'appellerai la zone dangereuse, c'est-à-dire celle où les services auraient pu se croire invités ou simplement autorisés à mettre en œuvre des « méthodes douces », elles-mêmes éloignées des actes de violence.

e) Il n'y a aucune raison de penser (et il existe de fortes raisons de croire le contraire) que la DGSE ait donné aux agents en Nouvelle-Zélande des instructions autres que celles tendant à mettre correctement en œuvre les directives gouvernementales.

f) Bien qu'il soit impossible, aussi longtemps que la procédure suivie en Nouvelle-Zélande n'aura pas atteint la phase contradictoire, de se prononcer avec certitude sur la réalité des actes reprochés au commandant Mafart et au capitaine Prieur, je crois, dans l'état actuel de mon information, à leur innocence.

g) C'est ce que je crois aussi, toujours dans l'état actuel de mon information, pour ce qui est de l'adjudant-chef Verge et des adjudants Andries et Bartelo. Une enquête administrative nécessairement rapide peut être difficilement conclusive. Personnellement, je crois donc utile que ce rapport soit suivi en France d'un examen plus détaillé.

(Les quatre derniers intertitres sont de la rédaction du Monde.)

LA LETTRE DE M. FABIUS

Voici le texte de la lettre de mission adressée, le 8 août, par M. Laurent Fabius à M. Bernard Tricot :

« Un lien a été avancé entre deux personnes inculpées par les autorités néo-zélandaises dans l'affaire du *Rainbow-Warrior* et des services secrets. Les autorités judiciaires françaises apportent, dès à présent, *comme c'est leur devoir*, le concours sans restriction que leur ont demandé les autorités néo-zélandaises dans le cadre d'une commission rogatoire.

» Parallèlement, je vous demande de bien vouloir réunir dans un rapport les éléments de toute nature sur cette affaire, afin de m'indiquer de la façon la plus nette si des agents, services ou autorités françaises ont pu être informés de la préparation d'un attentat criminel ou même y participer. Je souhaite que vous me fassiez connaître, dans les meilleurs délais, vos conclusions sur les faits, et, le cas échéant, sur les responsabilités.

» Les conclusions de votre rapport seront rendues publiques.

» Je demande au ministre de la défense, au ministre de l'intérieur et de la décentralisation et à tous leurs services, de vous apporter leur concours, sans aucune réserve, et de vous fournir toutes les informations de quelque nature que ce soit et sans exception aucune.

» Vous disposerez pour votre enquête des collaborateurs que vous estimerez nécessaires. J'ai demandé en particulier à M. François Bernard, conseiller d'Etat, secrétaire général pour l'administration de la défense, *de vous apporter sa collaboration.*

» S'il apparaissait, dans le cours de votre enquête administrative, des faits de nature à être poursuivis pénalement en France, vous les ferez connaître immédiatement aux autorités judiciaires françaises.

» En bref, je vous demande d'établir la vérité, de préciser les responsabilités, et cela sans limitation *d'aucune sorte* ».

Parapluie juridique

M. Bernard Tricot a une conviction. Il n'a pas de certitude. C'est pourquoi il aimerait que son rapport *« soit suivi en France d'un examen plus détaillé »*. Aveu d'une évidence, il *n'est « ni policier ni juge d'instruction »*. Il n'a été chargé que d'une enquête administrative, *« nécessairement rapide »* qui, bien *évidemment*, ne peut prétendre jeter sur cette ténébreuse affaire *une lumière sans ombre.*

Nul besoin de décrypter ce langage voilé de conseiller d'Etat, pour comprendre que M. Tricot souhaite, parmi d'autres solutions, *que la justice prenne le relais*. Il avait certes le pouvoir de réclamer cette enquête judiciaire plus explicitement et même le devoir : tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, apprend qu'un crime *a été commis est tenu d'en* avertir le parquet. Cette obligation lui avait d'ailleurs été rappelée par M. Laurent Fabius dans sa lettre de mission. Mais voilà, M. Tricot croit en l'innocence des agents de la DGSE et, s'il lui semble nécessaire que la justice recommence et continue l'enquête, son intime conviction lui interdit d'y inviter formellement la magistrature.

La justice, de son côté, balance. Certes, les trois militaires de la DGSE qui se sont présentés, lundi 26 août, sur les *« conseils »* de M. Tricot, affirme celui-ci, à la direction centrale de la police judiciaire sont *l'objet* d'un mandat d'arrêt international, mais pour l'instant la justice française n'a rien à leur reprocher. Et puis, règle intangible, la France n'extrade pas *ses ressortissants. Des trésors de* subtilité juridique sont donc actuellement déployés par les magistrats qui suivent de très *près* cette affaire pour arrêter la position la plus confortable qui se résume à *ceci : attendre et voir.*

Simplifions : Roland Verge, Gérald Andries et J.-M. Bartelo, qui appartiennent tous les trois au corps des nageurs de combat d'Aspretto (Corse) *ne peuvent être* entendus par la police française car, en droit, le mandat d'arrêt qui les vise équivaut à une inculpation. Seul, par conséquent, le juge d'instruction parisien qui contrôle les *inspecteurs néo-zélandais dépêchés* en France aurait pu, en théorie, les interroger. Mais c'était sans compter un autre obstacle : ce juge d'instruction parisien ignore tout officiellement des charges qui pèsent sur les trois sous-officiers. Faute de ces éléments, la justice française a donc décidé de demander des « précisions » à la justice néo-zélandaise. « Précisions » qu'il *serait étonnant* que celle-ci lui fournisse avant le 4 novembre, date à laquelle les magistrats d'Auckland ont promis de fournir les « preuves » que M. Tricot a vainement traquées.

On comprend donc pourquoi, après s'être livrés « spontanément » à la police, Roland Verge, Gérald Andries et J.-M. Bartelo s'en sont retournés libres à leurs *occupations clandestines.*

« Secret défense »

Sont-ils pour autant tirés d'affaire ? Ce n'est pas sûr. Les *enquêteurs néo-zélandais en mission* en France vont vouloir les entendre. Or, juridiquement, ils ne peuvent le faire que par l'intermédiaire des policiers français qui les accompagnent partout et sont, *seuls*, habilités à poser des questions. On imagine la scène : des militaires, agents des services spéciaux n'ayant fait que leur devoir, *dixit* M. Tricot, invités par des poli*ciers français, censés jouer le jeu, à* livrer leurs petits secrets aux enquêteurs d'une puissance étrangère avec laquelle la France est en guerre... diplomatique.

Conséquence logique de cette situation, les trois sous-officiers devraient donc opposer à la curiosité des enquêteurs le mutisme qui découle du « secret défense », secret dont M. Fabius avait exempté dans sa lettre de mission les interlocuteurs de M. Tricot.

Ce « secret défense » jouera-t-il contre les magistrats français ? Pour avoir la réponse à cette question, il faudrait savoir si le parquet, *se pliant aux objurgations muettes* de M. Tricot, se résoudra à demander l'ouverture d'une information judiciaire, donc à saisir un juge d'instruction. *« Pour l'instant, commente un très haut magistrat, on n'a rien à quoi s'agripper. »*

Roland Verge, Gérald Andries et J.-M. Bartelo peuvent ainsi dormir tranquillement. D'autant que *depuis que la qualité de militaire* leur a été officiellement reconnue par M. Tricot, la famille du photographe qui a péri sur le *Rainbow-Warrior* n'a pas la possibilité d'obtenir l'ouverture d'une information judiciaire. Seul le peut le parquet, hiérarchiquement soumis au ministre de la justice, et uniquement après avis du ministère de la défense. Malgré la suppression, par la gauche, des tribunaux militaires, les fonctionnaires des armées ne sont pas tout à fait soumis au droit commun...

On le voit, le gouvernement a les moyens juridiques de protéger ses agents. Il a aussi la possibilité de s'opposer à ce que le rapport Tricot ait des prolongements judiciaires. Le fera-t-il ? C'est une des *difficiles questions que M. Fabius a* dû se poser, et dont la réponse, quelle qu'elle soit, comporte nécessairement des inconvénients.

B.L.G.

LE RAPPORT DE M. BERNARD TRICOT

Sept personnages

Dans son rapport, M. Tricot donne quelques éclaircissements sur les identités réelles et le rôle de certains des membres de la DGSE mis en cause dans l'affaire Greenpeace.

● « Mme BONLIEU » : M. Tricot n'a pas demandé à voir la jeune femme et ne donne que l'identité fictive de celle qui s'appelle en réalité Christine-Huguette Cabon. Entrée dans l'armée en 1977, la jeune femme appartient à la DGSE. *« Elle était chargée d'infiltrer Greenpeace en Nouvelle-Zélande »* précise le rapport.

● « M. DUBAST » : Là encore M. Bernard Tricot s'en tient à l'identité fictive de cet *« agent qui à Nouméa a joué un rôle secondaire dans les préparatifs du départ de l'Ouvéa vers la Nouvelle-Zélande (...) Il s'agissait pour lui de s'assurer que le bâteau et son entourage ne faisaient pas l'objet d'une surveillance suspecte »*.

● ALAIN TURENGE s'appelle en réalité Alain Mafart. Né le 2 novembre 1950, il est chef de bataillon (grade de commandant) et a été radié des nageurs de combat en 1983.

● SOPHIE TURENGE, en réalité capitaine Dominique Prieur, est née le 21 juin 1949. Elle n'a jamais appartenu aux nageurs de combat. Elle est membre de la DGSE.

Quant à l'équipage de l'*Ouvéa*, outre le docteur Maniguet, il était composé de :

● L'ADJUDANT-CHEF ROLAND VERGE, (désigné jusqu'à présent sous l'identité fictive de Raymond VELCHE) qui a quinze ans d'armée derrière lui, dont onze au service de la DGSE. Il appartient au Centre d'instruction des nageurs de combat (CINC) d'Aspretto près d'Ajaccio) ;

● L'ADJUDANT GÉRALD ANDRIES (alias Eric AUDRENC, du CINC) qui a dix ans de service, dont quatre à la DGSE ;

● L'ADJUDANT J.-M. BARTELO (alias Jean-Michel BERTHELO, du CINC) qui a dix ans de service, dont quatre à la DGSE.

LE CENTRE D'INSTRUCTION DES NAGEURS DE COMBAT

Soldats de l'ombre à Aspretto

De notre correspondant

Ajaccio. — En apparence le Centre d'instruction des nageurs de combat (CINC) d'Aspretto, près d'Ajaccio, est un cantonnement comme les autres. Modèle réduit, toutefois : une bâtisse, de deux étages seulement, abrite les bureaux du mini-état-major, ainsi que les chambrées. Au rez-de-chaussée, le mess et les hangars à matériel. Au soleil d'août, on est ébloui par la façade, peinte à la chaux vive, comme le mur d'enceinte qui n'est même pas fortifié. Mais aux quatre coins, dans leur guérite, les sentinelles sont (plus que jamais) vigilantes. Depuis l'affaire Greenpeace, les nageurs de combat jouent à la « guéguerre » avec photographes et caméramen. Pas question, pour ces soldats de l'ombre, d'être projetés en pleine lumière. Une équipe de FR 3 Corse qui tentait de réaliser des prises de vue a passé un mauvais quart d'heure et sa cassette vidéo a été saisie par l'autorité militaire.

Certains détails toutefois intriguent. D'abord, une installation de transmissions nettement supérieure aux normes habituelles de l'armée. L'antenne est deux fois plus haute. Et puis, les nageurs de combat ne sortent jamais en tenue militaire, sauf pour quelques missions d'intendance. Il faut dire que l'entraînement intensif ne leur laisse guère de loisirs. Eté comme hiver, une trentaine d'officiers et de sous-officiers, et deux fois plus de « stagiaires » y mènent la même existence spartiate. Par tous les temps, les nageurs de combat sont plongés dans les éléments marins parfois les plus hostiles et confrontés à leurs pièges. Ils reçoivent, d'abord, une formation de para-commandos au centre d'instruction du fort de Montlouis (Pyrénées-Orientales). Recrutés parmi l'élite de l'élite parachutiste, ils portent le béret rouge frappé de l'écusson représentant un glaive ailé. Tous ont signé un engagement d'au moins cinq ans.

A l'origine, le CINC d'Aspretto était rattaché avec le centre de Collioure (Pyrénées-Orientales) au 11e bataillon parachutiste de choc. Ce régiment avait été créé dans les années 50. Objectif premier : lutter contre les réseaux d'espionnage en France. C'est le fameux colonel Godard (1) qui, le premier, a pris son commandement. Il a sélectionné ces hommes déjà durement marqués par la guerre et le combat clandestin. Cantonné à Perpignan jusqu'en 1962, date de sa dissolution ordonnée par le général de Gaulle, le 11e choc a été en apparence une unité parachutiste comme les autres. Mais certains de ses officiers et sous-officiers parmi les plus aptes travaillaient pour le SDECE. Déjà, ces nageurs de combat d'Aspretto et de Collioure envoyaient par le fond des bateaux transportant des armes vers l'Algérie...

Attaque par surprise

Aujourd'hui, c'est le 13e régiment des dragons parachutistes basé à Dieuze (Moselle) qui a pris la relève du 11e choc. Le sabotage du *Rainbow-Warrior* est le type même des missions auxquelles sont préparés les nageurs de combat d'Aspretto. Le minage et le déminage sont la base de l'entraînement. Pour ce faire, les hommes disposent d'un matériel ultraperfectionné : bouteilles spéciales, scooters sous-marins, émetteurs très performants et même sous-marins miniatures.

Ceux qui ont quitté le CINC pour la division « action » de la DGSE, reviennent chaque trimestre entretenir leurs aptitudes. Régulièrement, dans des ports militaires alertés au préalable, ils doivent simuler le sabotage d'un navire de guerre ou d'une installation de l'armée. S'appuyant sur le service de renseignement de la DGSE, ils attaquent par surprise et, très vite, regagnent les profondeurs où les attend un submersible. Chûteurs opérationnels, il peuvent être parachutés n'importe où, n'importe quand. Une fois par mois, été comme hiver, on les voit sauter en mer dans le golfe d'Ajaccio. Malgré l'audace de ces méthodes le centre n'a jamais eu à déplorer de pertes de vies humaines.

(Intérim.)

(1) Le colonel Yves Godard, mort en 1975 des suites d'une crise cardiaque à l'âge de soixante-quatre ans, a commandé le 11e bataillon de choc entre 1948 et 1953 en Indochine. Ce saint-cyrien sera, entre 1958 et 1960, en Algérie, directeur général de la Sûreté avant de participer au putsch des généraux, en 1961, contre le général de Gaulle et de contribuer à créer l'Organisation armée secrète (OAS) qui lutta contre l'indépendance de l'Algérie. En 1967, il s'était établi en Belgique, où il est mort.

DU SDECE A LA DGSE

Remue-ménage chez les agents secrets

Lorsque M. Alexandre de Marenches quitta, en juillet 1981, de sa propre décision, la direction générale du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), qu'il assurait depuis près de onze ans, il pouvait se prévaloir du fait qu'il laissait les services secrets français en ordre, prêts à coopérer avec le nouveau pouvoir. Lui-même n'avait pas hésité, sous les présidences de Georges Pompidou et de M. Valéry Giscard d'Estaing, à entretenir des relations plus ou moins régulières avec les dirigeants de l'opposition, devenue la majorité en mai 1981.

Au siège parisien de la « boîte », comme l'appellent ses agents, l'état des lieux faisait apparaître des comptes financiers tenus au centime près (comme toute administration, le SDECE justifiait la moindre dépense devant une commission de vérification *a posteriori*, et dans l'attente de l'examen annuel de la Cour des comptes), et des archives disponibles (au point que le secrétariat général de l'Elysée a pu consulter les dossiers du service sur les « aventures » à l'étranger de certains de ses futurs collaborateurs).

De son côté, le nouveau pouvoir avait, avant sa victoire en mai 1981, tenté de réfléchir au sort qu'il réserverait au SDECE, par l'intermédiaire d'un trio — MM. Charles Hernu, François de Grossouvre et Jean-François Dubos - qui avait pris soin de s'entourer des avis d'anciens du service, généralement issus des rangs de la vieille SFIO sous la IVe République.

Il leur était très vite apparu que les services français avaient besoin d'une seconde jeunesse et qu'il était nécessaire de donner un grand coup de pied dans la fourmilière, quitte à « démilitariser » le SDECE dans son recrutement et son organisation, en le plaçant sous une autre autorité administrative que celle du ministre de la défense. Le programme du PS, sans doute trop candide, suggérait même la disparition du service, un organisme qu'il classait curieusement avec les forces de police.

M. Charles Hernu, ministre de la défense, obtenait finalement de conserver la tutelle administrative du SDECE, et M. Pierre Marion était choisi, parmi bien d'autres candidats éventuels comme M. Fernand Wibaux ou M. Pierre Dabezies, pour réorganiser les services de renseignements. Autoritaire, coléreux, très centralisateur, M. Marion, polytechnicien, et franc-maçon comme M. Hernu, était davantage un ami du ministre de la défense qu'un intime de M. François Mitterrand. Durant dix-sept mois, il a soumis le SDECE à rude épreuve, comme, du reste, on le lui avait demandé et comme aussi on l'en remercia pour avoir mené à bien *« la haute et difficile mission de restructuration de la façon la plus brillante et la plus efficace »*, a-t-on dit à l'Elysée.

« Amateurisme »

La mission de M. Marion fut de redonner son caractère opérationnel au service « Action » (élevé au rang d'une division interne à la direction générale) qui est chargée des « coups » à l'étranger ; de renforcer le contre-espionnage proprement dit, pour des interventions plus offensives (y compris dans la lutte contre le terrorisme international), et de demander au service de la recherche de recueillir des renseignements tous azimuts en redéployant ses postes permanents hors des frontières nationales.

En avril 1982, le SDECE devenait la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) et cette nouvelle dénomination était censée accentuer le rôle de recherche et d'action des services en territoire étranger, par opposition à d'autres services français de contre-espionnage, comme la Direction de la surveillance du territoire (DST) qui œuvre en France, en mission de police judiciaire, pour le ministère de l'intérieur.

A la DGSE, le coup de balai donné du temps de M. Marion s'est traduit par des départs volontaires ou par des démissions, sollicitées, d'agents civils et militaires. Les uns n'appréciaient pas l'« amateurisme », selon leur propre expression, de leur nouveau patron. Les autres n'avaient pas leur place dans l'organigramme remanié et, s'ils s'en allèrent de force ou de leur plein gré, ces fonctionnaires du renseignement expérimentés furent, souvent, remplacés par leurs anciens adjoints qui n'étaient pas moins compétents. La « chasse aux sorcières », pour des raisons politiques, fut davantage un thème de conversations qu'une réalité à la DGSE.

Ce qui a, peut-être, été plus vrai, c'est le refus de certains *« honorables correspondants »* (les fameux HC des services secrets) de transmettre leurs renseignements de la même manière qu'auparavant. Les HC sont aux services spéciaux ce que les indicateurs sont à la police ou à la douane. Réservistes de l'armée, patriotes, professionnels du renseignement, ils estiment de leur devoir d'informer bénévolement le service de leur pays, comme s'ils travaillaient pour le compte de l'Etat. Cette source s'est tarie, de peur que le secret des rapports de la DGSE avec ses HC ne soit plus garanti avec la présence des quatre ministres communistes.

La nécessité de la discipline

La disgrâce de M. Marion, en novembre 1982, est venue de la conjonction de deux mécontentements : celui de la « base », au sein de la DGSE, qui ne supporte plus la gestion brutale et brouillonne du patron, et celui du gouvernement qui reprocha à ce dernier de se comporter souvent en franc-tireur pour tenter (et parfois réussir, comme ce fut le cas avec les Syriens) d'apaiser les tensions internationales dont le règlement ressortissait de l'action diplomatique ou des *missi dominici* directement rattachés au chef de l'Etat.

Traumatisée, mais moins qu'elle n'a voulu le faire croire à l'extérieur, et désorientée parce qu'elle est toujours en ébullition comme le serait une Cocotte-Minute constamment sous pression, la DGSE, dès lors, est revenue à la tradition : un officier général (l'amiral Pierre Lacoste) a été désigné à sa tête. A ce détail près, toutefois, qu'il s'est agi du premier marin à diriger les services secrets français depuis la Libération.

De la part d'un gouvernement qui souhaitait « démilitariser » ses services de renseignements, cette nomination avait de quoi surprendre. Surtout si l'on sait que l'amiral Lacoste, un homme prudent, courtois et, de surcroît, un militaire très classique, n'est pas spécialement un homme de l'ombre, même si dans tout marin il y a un observateur de lointains horizons qui sommeille. En installant l'amiral Lacoste à la DGSE, M. Hernu s'est adressé aux cadres présents : *« La discipline est aussi nécessaire que l'unité dont elle est d'ailleurs la condition. La hiérarchie doit être et sera respectée. Obéir et rendre compte, tels sont les piliers de la servitude et de la grandeur de votre maison. »* Et, pour être plus clair, le ministre de la défense a ajouté : *« Ceci vaut pour tous, militaires et civils. »*

Le ton était donné, la route tracée. Et pourtant, la « maison » s'est davantage encore repliée sur elle-même. les civils ont continué d'accuser les militaires de n'être pas à la hauteur de leur tâche, et inversement.

Tout se passe comme si la DGSE s'alanguissait de consanguité, faute d'être parvenue à une régulation et à un équilibre de son recrutement. On s'épie. On se méfie. On se défie. La « production » du service s'en ressent, et sa qualité aussi, s'il faut en croire les privilégiés qui reçoivent les « bulletins de renseignement » (les BR) rédigés par la DGSE.

Des états d'âme, les agents de la DGSE en ont depuis 1981 et il serait tout aussi inopportun de vouloir les ignorer que de prendre un malin plaisir à les monter en exergue. Le service a été, à toutes les époques, une ruche agitée par un perpétuel mouvement brownien et prête à exploser. Mais de là à prétendre que la DGSE passe son temps à ourdir spécialement des complots contre un gouvernement de gauche, il y a une marge. Certes, il y a eu, depuis quatre ans, des « ratés » dans le renseignement, en Afrique comme au Proche-Orient, et l'on se souvient davantage des insuccès de la division « action » (ou de ses mercenaires), au Tchad par exemple, que de ses réussites, en Espagne notamment. Néanmoins, il resterait à démontrer que ces échecs ont été sciemment orchestrés, par volonté de nuire.

Après onze années d'une direction générale sans partage, M. Marion est passé à la tête de ces mêmes services comme un météore. Ce remue-ménage a laissé des « cicatrices » dans une institution toujours prompte à s'émouvoir, sensible et rebelle à la fois. Depuis la création du SDECE en février 1946, jamais aucun directeur général n'a tenu si peu de mois et, dans le même temps, aucun n'a apporté d'aussi profonds bouleversements dans le service, conformément à ce que le pouvoir politique exigeait.

« Le renseignement, dit un agent, *est le métier le moins compris et le plus dénaturé qui soit. »* Allusion au fait que, partout dans le monde, ces services sont créés et organisés en dérogation au droit commun.

A la DGSE, on n'est pas éloigné de croire que les socialistes sont nombreux, en France, à entretenir avec les services spéciaux des relations ambiguës, de fascination et d'aversion. Comme si une telle ambivalence était à l'origine des déboires accumulés par les uns et par les autres.

JACQUES ISNARD.

Procédure et machinerie d'une opération

Quelle que soit la mission qu'on lui confie, un service secret reçoit des directives de ses autorités gouvernementales de tutelle à l'occasion de séances communes de travail entre ses propres responsables hiérarchiques et les cabinets ministériels desquels il dépend. Ces contacts ont lieu à tous les niveaux d'élaboration de l'opération projetée, qu'il s'agisse de l'évaluation des enjeux, de la conception même de la mission et, enfin, du montage opérationnel de l'action. A ces différentes étapes, l'autorité politique et, *a fortiori*, la direction générale des services secrets peuvent opposer un « feu rouge » susceptible d'interrompre l'opération en cours jusqu'au dernier moment.

A l'origine, il est procédé, à un niveau de responsabilités politiques auxquelles sont associés les « patrons » des services concernés, à ce qu'on appelle une *« évaluation de la situation »* au cours de laquelle sont examinés l'environnement international et les implications d'un acte de renseignement ou d'une action plus offensive, sur le terrain, s'ils venaient à être décidés. L'état-major particulier de la présidence de la République, les services du premier ministre et ceux de plusieurs ministères intéressés (notamment, la défense et les relations extérieures) participent à cette *« évaluation de la situation »* avec la DGSE.

Un deuxième stade, qui concerne plus directement les services de renseignement, touche à ce qu'on appelle l'*« évaluation du renseignement »*. Il s'agit de rassembler des informations plus détaillées et davantage à jour sur la zone géographique où les services seront amenés à œuvrer et sur les conditions d'une intervention.

Répétitions avant l'action

Après quoi, la DGSE passe, si aucun « feu rouge » n'est venu s'interposer entre-temps, au troisième stade de la mission, dite de la recherche du *« renseignement aux fins d'action »*. En la circonstance, les agents sont chargés d'obtenir du renseignement plus opérationnel, en particulier sur les personnes impliquées, leurs relations, leur mode de vie et sur leurs engagements individuels. Le passé et les habitudes, voire les défauts, de ces « cibles » sont passés au peigne fin de manière que rien ne puisse être ignoré lorsqu'il sera décidé de les approcher et d'anticiper leurs réactions.

Lorsque ce travail préparatoire a été accompli, la machinerie de la DGSE se met en branle. Plus précisément, la division Action, c'est-à-dire le bras séculier des services secrets, met au point, en détail, les modalités techniques de son intervention. Elle agit de manière plus disciplinée qu'on le décrit généralement et procède à des répétitions. A ce stade opérationnel, le pouvoir politique n'est plus aussi régulièrement mis dans la confidence, mais il faut savoir que la division Action est placée directement sous le contrôle de la hiérarchie suprême de la DGSE, laquelle veille étroitement à ce que l'action envisagée demeure dans l'épure définie lors de la séance d'évaluation de la situation.

A tout moment, l'opération commanditée peut être suspendue ou définitivement arrêtée, y compris lors de son exécution si les circonstances l'exigent. Ces actions sur le terrain sont financées par les fonds spéciaux du premier ministre qui sont votés par le Parlement, lors de chaque budget annuel, et qui ne sont pas attribués au coup par coup à la DGSE, mais alloués pour l'année.

J. I.

Versions maquillées

Interrogé après la publication de son rapport, M. Tricot n'a pas exclu la possibilité d'avoir été trompé, durant ses auditions, par ses interlocuteurs à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), tout en soulignant, cependant, qu'il ne voulait pas croire à cette hypothèse. A Europe 1, le rapporteur a déclaré : *« Que le couple Turenge ait fait ou n'ait pas fait ça qu'on lui reproche en Nouvelle-Zélande, je ne peux pas le prouver et je n'en ai pas les moyens. De cela, je ne suis pas certain. C'est une croyance et non une certitude prouvée. Il faut continuer l'enquête. Je n'exclus pas d'avoir été berné par mes interlocuteurs, mais je ne crois pas à cette éventualité. »* Au *Matin de Paris*, il a expliqué : *« Deuxième niveau, celui de la transmission à l'intérieur de la DGSE. Là, je n'exclus aucune hypothèse, y compris que certains auraient voulu me tromper. Mais je ne pourrai jamais en être certain. »*

Les doutes du rapporteur l'honorent et son expérience d'ancien secrétaire général pour l'administration des armées (auprès de M. Pierre Messmer) et d'ancien secrétaire général de la présidence de la République (auprès du général de Gaulle), au contact des réalités des services, l'incite naturellement à la prudence.

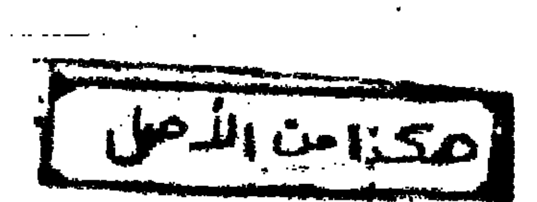
En effet, il est de tradition et de bonne guerre pour des services de renseignement, lorsqu'ils montent une opération dite à risques, de prévoir, dès sa conception même, des versions cohérentes mais « maquillées » de leur véritable action, qui puissent être ensuite présentées à la crédulité publique. Ces versions, qui font, en quelque sorte, un paravent à la vraie opération, doivent être conçues pour être crédibles dans leur moindre détail : elles sont *« l'autre histoire »*, destinée à jeter une certaine confusion et, en brouillant les pistes, à innocenter le service en question. Ces « montages » vont jusqu'à imaginer, de toutes pièces, l'organisation extérieure qui pourrait revendiquer la responsabilité de l'action.

A ce mécanisme de départ, qui jette un écran de fumée, il faut en ajouter un autre, qui peut intervenir *a posteriori*, le « coup » une fois réalisé. Lorsqu'ils sont récupérés par leur service, les agents sont systématiquement « débriefés » par leur hiérarchie, c'est-à-dire qu'ils relatent, dans des comptes-rendus écrits et oraux, les circonstances de leur intervention dans les moindres détails. Cette procédure du « débriefing » vise à une reconstitution la plus minutieuse possible, dans l'intention de découvrir les éventuelles failles de l'action par rapport à sa programmation.

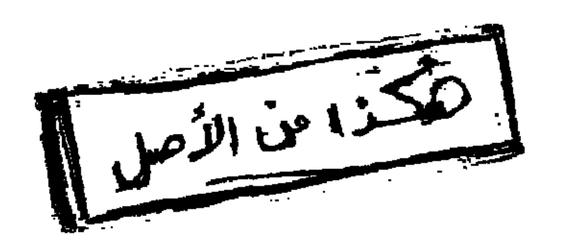
Pour tous les agents impliqués, ce peut donc être l'occasion de s'entendre, après coup, avec l'accord de leur hiérarchie, sur une seule et même présentation des faits à qui pourrait l'exiger.

Dans le cas présent, M. Tricot avoue qu'il ignore la date du retour en France de l'équipage de l'*Ouvéa* (protégé, comme il se doit, par le service) et il n'a pas obtenu tout de suite satisfaction lorsqu'il a demandé à la DGSE de rencontrer les trois sous-officiers en question. On notera, de surcroît, qu'entre le 10 juillet (date de l'explosion à bord du *Rainbow Warrior*) et le 8 août (date de la désignation de M. Tricot) il s'est écoulé près d'une trentaine de jours, pendant lesquels la DGSE a été laissée à elle-même, avec ses propres règles internes de travail et d'enquête.

J. I.







Le Monde

MEDECINE

Etre expert en folie

L'expertise psychiatrique sur la sellette : peut-on comprendre et réprimer ? Juges-psychiatres contre psychiatres-juges.

Mme Christine Villemin a-t-elle, le 16 octobre 1984, tué son fils Grégory, âgé de quatre ans, retrouvé le jour même dans les eaux de la Vologne ? Personne ne peut (encore ?) répondre à cette difficile autant que terrible question. Tout le monde, pourtant, pouvait découvrir, il y a quelques semaines, les qualificatifs psychiatriques prêtés aux médecins experts commis dans cette affaire sans précédent. On braquait alors les projecteurs vers ces notions mal connues du grand public que sont l'hystérie et la perversité. On évoquait aussi l'absence d'instinct maternel et l'intelligence supérieure à la moyenne.

Une nouvelle fois, l'expertise psychiatrique occupait, sans gloire, le devant de la scène d'une grande affaire criminelle. Une nouvelle fois, la psychiatrie était utilisée par la machine judiciaire, au risque d'y perdre encore un peu de son crédit.

Loi et folie, démence et justice : l'eau et le feu. Jadis, tout était simple ou presque : synonyme de possession par les esprits, la folie renvoyait au pouvoir religieux. A l'Eglise, alors, de tracer la frontière entre saints et démons. A elle de sanctifier, d'allumer des bûchers. « *Puis l'image de la folie se modifie, et son contrôle passe aux mains du pouvoir judiciaire. Le processus de médicalisation, issu du large courant scientifique du dix-neuvième siècle, devait influencer cette image et déposséder progressivement la justice de ce contrôle. Le fou devient un malade qui sera traité comme tel* (1). »

Relique toujours actuelle de ces évolutions : l'article 64 du code pénal, qui date de 1810 et précise : « *Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister.* » Restait, en séparant la criminalité de la folie, à éclairer la justice sur cette dernière. Telle est la fonction théorique de l'expertise psychiatrique. Une pratique régulièrement mise en œuvre et qui fait aujourd'hui lever de vives et nombreuses critiques.

Les sources du malaise

Comment les choses se passent-elles concrètement ? C'est le magistrat instructeur qui – de manière quasi automatique dans les affaires criminelles – choisit et désigne les psychiatres (deux le plus souvent, qui ont l'habitude de travailler en binôme). Il s'agit presque toujours de médecins psychiatres inscrits sur des listes dressées par les cours d'appel (ou, lorsqu'il s'agit des rares « experts nationaux », par le bureau de la Cour de cassation). Dans le même temps, le juge d'instruction demande une « enquête de personnalité » et fait procéder à un examen médico-psychologique confié à des médecins plus ou moins assistés de psychologues.

Après avoir « examiné » (s'être entretenu avec) l'inculpé, les experts psychiatres rédigent un rapport commun dactylographié, dont ils certifient le contenu « *sincère et véritable* » et dans lequel ils tentent de répondre aux questions du juge. Deux éventualités peuvent être envisagées. Ils relèvent une anomalie mentale correspondant au cas décrit par l'article 64 du code pénal : l'inculpé est alors remis en liberté ou hospitalisé dans un établissement psychiatrique, bénéficiant d'un non-lieu. Ils ne diagnostiquent pas un tel trouble mental : l'intéressé devra répondre de ses actes devant la justice.

L'expert psychiatre dispose donc à l'évidence d'un pouvoir considérable. Un pouvoir d'autant plus grand qu'il doit aussi se prononcer sur la dangerosité de l'inculpé à l'égard de lui-même et d'autrui, sur son accessibilité à une sanction pénale, ainsi que sur son caractère curable ou non. « *Il est permis de se demander si le psychiatre ne se substitue pas, peu ou prou, au juge. L'exploitation qui est habituellement faite du rapport d'expertise, au cours des débats d'assises, tant par l'accusation que par la défense, est d'ailleurs à la mesure de l'importance que les jurés attachent parfois aux appréciations présumées compétentes d'un prétendu spécialiste en psychopathologie criminelle. La question qu'on se pose est de savoir si cette compétence n'a pas été quelque peu surestimée* (2). »

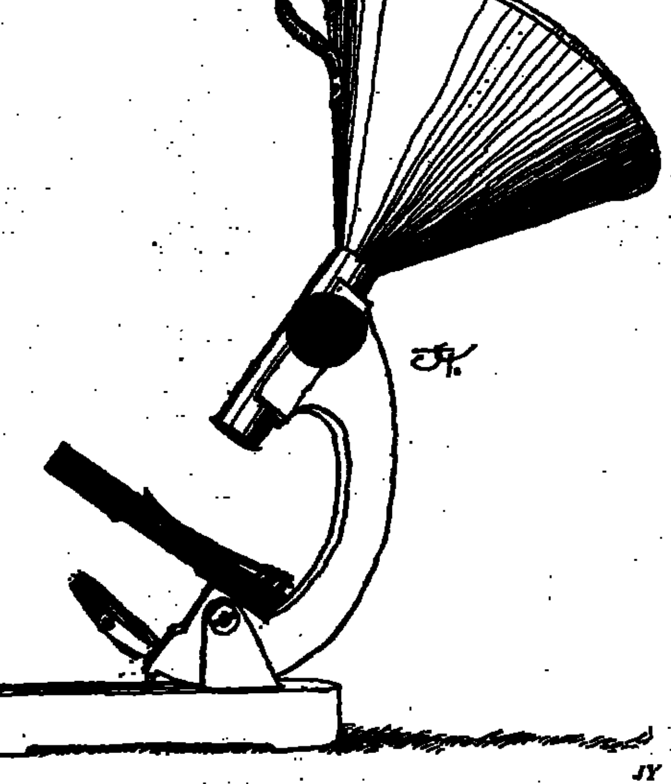
Le malaise souvent ressenti en face du travail de l'expert psychiatre tient à plusieurs éléments, de forme autant que de fond.

● **La notion de démence.** – Ce terme apparu en 1381 dans la langue française ne correspond aujourd'hui à aucune entité psychiatrique clairement définie. Le plus souvent, compte tenu de l'évolution de cette notion depuis 1810, le juge d'instruction fait référence à un état de démence « *dans le sens de l'article 64 du code pénal* ». « *Cela revient à demander aux psychiatres experts : vos collègues de l'époque napoléonienne auraient-ils déclaré que cet inculpé était en état de démence au moment de l'acte ? On conçoit, devant l'absurdité d'une telle question, que les experts se soient alors constitué leur propre table de référence. Conséquences pratiques : ce sont les psychiatres et non la justice qui décident où est la frontière entre responsabilité et irresponsabilité* (3). »

● **Les questions posées par le juge.** – Elles portent notamment sur la présence chez l'inculpé « d'anomalies mentales ou psychiques », sur sa dangerosité et sur son accessibilité à une sanction pénale. Pour le docteur Régis Goumilloux, elles sont soit « *absurdes* », soit « *inacceptables* ». Selon lui, par exemple, la notion d'« *anomalies mentales* » conduit l'expert à sortir du domaine scientifique « *pour entrer dans celui de la morale et de la subjectivité la plus totale* ». « *Tout y passe*, explique-t-il, *les considérations concernant la famille, le travail, la vie sexuelle (...), l'alcoolisme du grand-père et autres tares plus ou moins héréditaires, vu que c'est dans la famille*, etc. » De la même manière, les questions posées par le juge au psychiatre peuvent être diversement interprétées, ce qui, en définitive, laisse toute latitude à l'expert pour orienter comme il l'entend ses conclusions-verdict.

● **Les conditions de l'expertise.** – A la différence des expertises *anatomo-pathologiques ou toxicologiques*, qui s'appuient sur des gestes et sur une technique bien codifiés, l'expert psychiatre travaille en secret sans que l'inculpé puisse s'y opposer. Il travaille aussi à la vitesse qu'il désire. On assiste ainsi à de véritables « records », qui, s'ils profitent aux médecins (une expertise psychiatrique équivaut pour chaque expert à cinq consultations spécialisées), ne servent guère l'inculpé.

« *Dans certaines prisons*, nous a expliqué le docteur Jean-René Lavoine (Lille), psychiatre consultant dans plusieurs maisons d'arrêt du Nord, *l'expertise psychiatrique se fait au parloir, en dix à quinze minutes.* » Une désinvolture qui n'est peut-être que la traduction d'une prise de conscience, celle du rôle purement formel que l'on entend faire jouer à la médecine. Une désinvolture toutefois qui ne peut pas ne pas avoir de conséquences coupables. « *J'ai très souvent l'impression*, déclarait en 1977 l'avocat Robert Badinter, *que les psychiatres ne sont là que pour donner aux jurés le sentiment qu'ils connaissent celui dont ils doivent décider le sort. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de véritable relation entre l'expert psychiatre et celui que l'on juge ; vous avez simplement la couverture scientifique de la décision à venir, vous libérez la conscience des jurés* (4). »



JY

● **Le mode de nomination des experts.** – Le choix du juge d'instruction se fait en fonction des listes établies par les cours d'appel et le bureau de la Cour de cassation. En théorie, le psychiatre qui veut se faire inscrire doit en faire la demande au procureur général, en présentant une liste de ses titres et travaux. Une enquête de moralité et de compétence est alors diligentée par la police judiciaire, et une fois par an l'assemblée générale de la cour d'appel se prononce au sujet de cette inscription.

« *En fait*, nous a expliqué le docteur Henri Giraud (Marseille), expert national, *le mécanisme réel est bien différent. Quelques magistrats de haut rang, réunis en commission spécialisée, décident souverainement de l'inscription de tel ou tel psychiatre sur cette liste. Il s'agit donc d'une cooptation, et, pour être admis, il faut correspondre à l'idée que se font ces hauts magistrats d'un expert. Il y a là, donc, une première discrimination, un premier tri qui élimine les non-conformistes. Mais il ne suffit pas d'être inscrit sur les listes pour être régulièrement désigné comme expert. Il y a là un second barrage qui fonctionne avec une redoutable efficacité. Une rapide statistique montrerait la fréquence surprenante de la désignation par vagues de certains experts. Une étude plus qualitative montrerait peut-être que, dans chaque cas, on désigne telle ou telle équipe d'experts non pas, peut-être, en raison de l'orientation de leurs travaux, mais, qui sait, sur l'attitude qu'on attribue à cette équipe, peut-être à tort, vis-à-vis de tel ou tel problème.* » Une utilisation somme toute de la psychiatrie à des fins qui lui échappent.

Une procédure critiquée

La modification prévue à l'article 64 du code pénal sera-t-elle de nature à faire évoluer l'expertise psychiatrique ? Rien n'est moins sûr. Les avant-projets de réforme, comme les textes en vigueur dans les pays étrangers (qui font tous référence à la notion d'irresponsabilité pénale du malade mental), ne sont pas de nature à diminuer les tensions. Le futur article 64 pourrait même les accentuer, dans la mesure où il prévoit le placement du malade mental confié au juge d'instruction ou à la juridiction du jugement. Une procédure déjà vivement critiquée dans les milieux psychiatriques.

JEAN-YVES NAU.

(*Lire la suite page 12.*)

(1) « Les demandes d'expertise psychiatrique en vue d'interdiction civile : élément du contrôle social », par Mme P. Piolino. *Médecine et hygiène* (26 septembre 1984). Sur les rapports historiques entre la religion, la médecine, la folie, on lira avec le plus grand intérêt : *De la folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire*, de Louis-Florentin Calmeil (1845), réédité par les éditions Jeanne Laffitte, 1073 pages, 2 volumes (relié, 550 F ; broché, 420 F).

(2) *Le Psychiatre au tribunal – Le Procès de l'expertise psychiatrique en justice pénale*, un remarquable ouvrage du docteur Michel Landry. Ed. Privat.

(3) « Notes pour une réforme de l'article 64 du code pénal », du docteur Régis Goumilloux, dans la revue *Psychiatrie française* (mai-juin 1983). Lire également le numéro daté janvier-février 1985 de cette revue entièrement consacré à « Psychiatrie et justice ».

(4) Interview de M. Robert Badinter par Pascale Desforges dans *Psychiatrie française* (numéro daté juin-août 1977).

L'autopsie de la médecine légale

Le docteur Le Breton, « pape » de la toxicologie française, passe au crible les grandes expertises judiciaires de ces dernières années.

On ne présente plus M. Roger Le Breton : docteur de son état, directeur honoraire du laboratoire de toxicologie de la préfecture de police de Paris, expert près la cour d'appel de Paris depuis 1948, grand habitué des prétoires des cours d'assises où il a tant de fois présenté ses rapports de médecine légale. Le docteur Le Breton... Le pape de l'expertise toxicologique. Un prince en son pré carré qui vient de fourbir son épée.

Fine lame ? A coup sûr. Et bretteur invétéré, croisé d'une médecine légale rigoureuse et incontestée. Le docteur se cabre au moindre coup de canif porté par des inconséquents à cette science qu'il a faite sienne. Aussi a-t-il décidé, il y a peu, de se livrer à « *une très pénible démarche en fin de carrière* ».

Pénible pour lui. Pénible pour les autres. Car le docteur Le Breton revêt l'habit du justicier pour pourfendre les erreurs commises abondamment, selon lui, par ses pairs qu'il éreinte et étrille joyeusement, voracement pour tout dire. Bien sûr, tout cela flaire – dans la forme – le règlement de compte. Mais sur le fond ? Le docteur Le Breton a-t-il tort de relever les lacunes, contradictions et parfois gravissimes inexactitudes de certains de ses confrères ?

Au fil des pages d'un rapport vif, remis à plusieurs hauts magistrats de la région parisienne, il évoque quelques-uns des principaux dossiers criminels de ces dernières années.

L'ancien patron du laboratoire de toxicologie évoque en premier lieu l'assassinat de Grégory Villemin. Et tout d'abord la question : l'enfant a-t-il été « anesthésié », avant de mourir, avec de l'éther ou du chloroforme ? Telle était bien l'une des interrogations à laquelle devaient répondre les experts. Conclusion du docteur Le Breton : « *Le professeur De Ren, de la chaire de médecine légale de Nancy, qui a pratiqué l'autopsie, a omis de prélever les organes et a adressé du sang à un laboratoire de Nancy incapable de doser les solvants anesthésiques. Après deux semaines, le magistrat instructeur m'a fait parvenir seulement 2,8 millilitres d'un produit de centrifugation à grande vitesse en tube ouvert de ce sang. Dans ces conditions, un résultat négatif de la recherche de l'éther n'a pas de signification.* » Autrement dit, la justice ne saura jamais si la personne (ou les personnes) qui a tué l'enfant a utilisé ou non « *une substance anesthésique* » comme il a été si souvent affirmé.

La manie du formol

A propos du meurtre de Philippe Bertrand par Patrick Henry (1976), l'auteur du rapport révèle qu'il a été chargé avec le docteur Garat – après que l'expert local se fut déclaré incompétent – de l'analyse toxicologique d'un sang « *très altéré par la putréfaction* ». Quinze jours – précieux en matière d'analyse toxicologique – avaient été perdus. Le docteur Le Breton stigmatise encore la conservation d'organes prélevés dans le formol, ce qui « *interdit la découverte de certains toxiques* » et note cruellement : « *Dans l'un des derniers envois de viscères, le juge d'instruction a fait précéder sa mission d'analyses toxicologiques d'une observation : tenir compte que les viscères ayant été introduits dans le formol, ils en ont été sortis et rincés à l'eau du robinet avant d'être mis sous scellés...* »

L'autopsie du corps de Hanns Martin Schleyer et les analyses qui ont suivi auraient connu les mêmes erreurs. L'examen du cadavre du patron des patrons allemands, assassiné par la bande à Baader (1977), qui a pourtant duré cinq heures, s'est seulement conclu par le prélèvement de « *deux cent soixante grammes d'organes sur environ cinq kilogrammes* ». Encore une fois, les précieux organes ont été plongés dans le précieux formol.

Dans le dossier de l'assassinat du prince Edouard-Xavier de Lobkowicz (1984), une contestation de taille oppose les premiers experts désignés et le docteur Le Breton. Selon ce dernier, les premiers experts ont conclu de manière ambiguë à « *l'absence de stupéfiants, sauf une probabilité de présence de cocaïne à la dose de 140 gammas par gramme de viscères* » chez la victime. L'auteur du rapport s'indigne de cette ombre de suspicion. Chargé à son tour de l'expertise, il assène : « *La preuve de l'absence de cocaïne* (3 à 4 grammes) *dans le corps de M. de Lobkowicz a été apportée en toute certitude par les résultats concordants de trois méthodes physiques de principes différents : chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse* ».

La tuerie du Sofitel d'Avignon (1983) offre un autre ordre de réflexion. Ce ne sont plus, cette fois, des approximations, erreurs ou contradictions que dénonce l'ancien patron du laboratoire de toxicologie, mais plutôt une extrême lenteur qui confina au sabotage. « *En présence d'une tuerie de sept personnes à l'aube du vendredi 5 août 1983, les médecins légistes sont partis en week-end et n'ont pas eu le courage de terminer le travail le lundi. La police a dû attendre le mardi pour avoir les renseignements de l'autopsie du dernier corps et disposer de tous les projectiles pour l'étude balistique.* »

Tout au long de son rapport, dix-huit feuillets denses, mordants, le docteur Le Breton dresse ainsi une manière de réquisitoire. Qu'importe si le sens de la critique s'arrête au seuil des travaux exécutés par lui-même et par le docteur Garat. On sait ce que ce type d'écrit doit souvent au sentiment d'avoir toujours raison contre tous. Qu'importe puisqu'il s'est avéré que l'expertise médico-légale, comme bien d'autres domaines, souffre régulièrement de l'*à peu près*.

Deux affaires – dans lesquelles le docteur Le Breton n'eut pas de part – l'ont amplement démontré il y a quelques années. La mort de René Lucet est, à ce propos, quasiment caricaturale. Le corps de l'ancien directeur de la caisse maladie des Bouches-du-Rhône avait été découvert par sa femme vers 6 heures du matin, le 25 mars 1982. Or, de 6 heures 15 (arrivée de la police) à 8 heures 45 (arrivée de l'inspectrice Simone Grivel), aucune des précautions nécessaires à une bonne police ne seront prises.

Le travail de l'identité judiciaire commencera avec plus de deux heures de retard. Encore faut-il noter que les enquêteurs oublieront de procéder à une série de tests dermiques des nitrates à la paraffine. Tests nécessaires pour déterminer avec le plus de sûreté possible si René Lucet s'est oui ou non suicidé...

L'histoire récente de la médecine légale et des premiers actes des enquêtes est à ce titre une longue suite de bégaiements. Quelques années auparavant, en 1979, les gendarmes avaient eu le tort de tirer hors de l'eau le corps de Robert Boulin, ministre du travail, trouvé à moitié immergé dans un étang de la forêt de Rambouillet. Un geste bien intentionné mais maladroit.

« *Il est notoire que nombre d'enquêtes sur des affaires criminelles se trouvent rapidement dans l'impasse*, écrit le docteur Le Breton. *Il apparaît alors que les premières observations ont été négligées et que des indices capitaux ont été modifiés ou détruits par l'absence de mesures conservatoires élémentaires qui s'imposent sur les lieux du crime.* »

LAURENT GREILSAMER.

Polyarthrite rhumatoïde, la délivrance par le placenta

Traiter une maladie des articulations par des anticorps d'origine placentaire peut paraître saugrenu. C'est pourtant ce que font actuellement des médecins de Montpellier, avec, semble-t-il, un certain succès.

QU'EST-CE que la polyarthrite rhumatoïde et pourquoi une maladie aussi fréquente – environ six cent mille personnes en sont atteintes en France –, aussi invalidante et aussi mystérieuse fait-elle aussi peu souvent la « une » de l'actualité médicale ? Une relative indifférence d'autant plus difficilement explicable que les recherches, visant tant à comprendre l'origine de la maladie qu'à mettre au point de nouvelles thérapeutiques, ne cessent de progresser.

La polyarthrite rhumatoïde, qui touche trois fois plus souvent la femme que l'homme, se caractérise par une inflammation chronique des articulations, qui se traduit par une enflure, un raidissement et des douleurs articulaires. A plus long terme, la fonction articulaire se détériore et des déformations (en particulier au niveau des mains) peuvent apparaître.

Une maladie mystérieuse

Cette maladie doit son nom à la présence, dans le sérum d'environ 80 % des patients, d'un anticorps très particulier, le facteur rhumatoïde. D'autres anomalies biologiques – moins caractéristiques – sont fréquemment retrouvées.

Apparue vraisemblablement au dix-neuvième siècle, selon le professeur M.-F. Kahn (hôpital Bichat, Paris), la maladie a eu son acte de baptême avec la thèse du Français Augustin-Jacob Landié-Beauvais. Cependant, la polyarthrite rhumatoïde demeure encore très mystérieuse quant à son origine. On sait seulement que ses lésions sont le résultat d'anomalies immunologiques se produisant au niveau de la synoviale rhumatoïde : ces anomalies conduisent vraisemblablement à la production d'enzymes responsables de l'inflammation et de la destruction des articulations (les élastases, les protéases et la collagénase).

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une maladie héréditaire, mais une prédisposition génétique est parfois retrouvée (une forte proportion de patients sont porteurs de l'antigène HLA DR4), traduisant une certaine susceptibilité à la maladie. D'autre part, il semblerait que certains types d'infections virales (virus d'Epstein Barr, parvovirus) puissent être à l'origine des perturbations immunologiques qui créent la maladie (*le Monde* du 31 mars 1984).

En dépit des progrès accomplis, la polyarthrite continue à poser de considérables problèmes thérapeutiques. Parmi les nombreux médicaments utilisés pour son traitement de fond, on peut retenir les sels d'or, les antipaludéens de synthèse, la D-pénicillamine, le lévamisole et les immunodépresseurs. D'autres médicaments à visée purement symptomatique sont également nécessaires : il s'agit essentiellement d'antalgiques ou d'anti-inflammatoires. Afin de maintenir la mobilité des articulations atteintes, on a, outre la kinésithérapie, parfois recours à des traitements locaux tel que la synoviorthèse (c'est-à-dire l'injection dans l'articulation malade d'un produit chimique ou radioactif qui va freiner localement l'évolution de la maladie). Enfin, dans un certain nombre de cas, on est obligé de recourir à un traitement chirurgical.

Si efficaces que puissent être ces traitements, aucun ne soigne la cause première – inconnue – de la maladie.

C'est dans un tel contexte qu'intervient la mise au point d'un nouveau traitement par le professeur J. Sany, chef du service d'immuno-rhumatologie à l'hôpital Saint-Eloi de Montpellier.

Depuis longtemps, on sait que les trois quarts des polyarthrites connaissent une rémission totale pendant la grossesse. Les phénomènes immunomodulatoires qui, au cours de cette période, permettent à la mère de tolérer ce « greffon » qu'est le fœtus pourraient expliquer cette action favorable sur la polyarthrite.

Une voie thérapeutique prometteuse

En tout cas, c'est cette constatation qui a donné l'idée aux professeurs Jacques Clot et Jacques Sany d'utiliser des immunoglobulines G (IgG), extraites du placenta pour traiter la polyarthrite rhumatoïde. A l'origine, ces IgG, fabriquées par l'Institut Mérieux, avaient été expérimentées à Lyon, dans le service du professeur Revillard, dans le traitement du rejet de greffe, en raison de leur hypothétique activité immunodépressive. Mais on s'était très vite aperçu qu'en fait de dépression du système immunitaire, ces IgG, au contraire, stimulaient ce dit système.

Dès 1978, certains patients atteints de polyarthrite rhumatoïde très sévère, résistante à la quasi-totalité des thérapeutiques classiques, avaient commencé un traitement par ces IgG placentaires. Après une inévitable période de tâtonnement destinée à déterminer la dose efficace (1 500 mg/j pendant sept jours, à raison d'une cure par mois), il s'est avéré que ce traitement avait une certaine efficacité.

Les premiers résultats laissaient apparaître qu'une amélioration – tant clinique que biologique – était constatée dans environ 60 % des cas ; que l'effet thérapeutique survenait rapidement (à tel point que si au bout de trois cures d'une semaine, aucune amélioration n'avait été notée, on pouvait interrompre le traitement) ; et que, fait essentiel, ces IgG étaient remarquablement tolérées. Sur trente et un patients traités entre 1978 et 1982, sept avaient réussi à diminuer significativement les doses d'anti-inflammatoires. Enfin, il est vite apparu que plus la polyarthrite était d'évolution récente, meilleure était l'efficacité du traitement (1).

Restait à confirmer cette efficacité sur une plus large échelle. Un essai thérapeutique contrôlé, dans plusieurs pays d'Europe, a été entrepris sur cent trente-deux patients. Les résultats ne seront publiés que dans un an environ. Mais, selon certaines indications, il semblerait qu'ils rejoignent ceux de la première étude « ouverte » avec un pourcentage d'efficacité voisin de 60 %.

D'ores et déjà, on peut constater que ces IgG sont d'autant plus efficaces que les patients sont traités à un stade précoce de leur maladie. Les patients qui répondent bien aux thérapeutiques classiques (sels d'or, D-pénicillamine par exemple), sont ceux qui répondent le mieux aux IgG placentaires. Ce traitement est remarquablement bien toléré. Tant le professeur Sany que le professeur M.F. Kahn (Hôpital Bichat, Paris), qui a participé à l'essai multicentrique européen, n'ont jamais eu à interrompre le traitement d'un patient du fait d'intolérance médicamenteuse.

« Il s'agit là assurément d'une voie thérapeutique prometteuse », nous a dit le professeur Kahn.

FRANCK NOUCHI.

★ Un fascicule intitulé « Informations à l'usage des malades atteints de polyarthrite rhumatoïde » peut être obtenu en écrivant au Service d'Immuno-Rhumatologie, hôpital Gui de Chauliac, 34059 Montpellier Cedex.

Il existe, pour les patients atteints de polyarthrite rhumatoïde, une association loi 1901 : l'Association nationale de défense contre l'arthrite rhumatoïde, BP 7207, 34083 Montpellier Cedex.

(1) Ces résultats doivent être publiés prochainement dans le *Journal of the American Medical Association*. Ils ont été communiqués lors d'un symposium international qui a eu lieu à Montpellier les 13 et 14 juin.

Mourir à la maternité

par le Dr PIERRE-MARIE PIQUET (*)

ARGENTEUIL, 10 kilomètres de Paris, une agglomération de plus de 300 000 habitants, un hôpital général, seule structure publique d'hospitalisation pour la population la plus dense et la moins favorisée du département du Val-d'Oise ; structure de grand contraste, cet hôpital est doté de moyens importants en imagerie médicale (scanner, angiographie digitalisée), en radiothérapie lourde, en réanimation, en cardiologie (réanimation cardiaque, coronarographie), en anatomopathologie et en chirurgie spécialisée, y compris vasculaire. Mais il ne peut proposer à ses patients qu'un hébergement réalisé en 1930. Il n'est pas en mesure d'assurer les accouchements dans les conditions minimales de sécurité obstétricale, pédiatrique et anesthésique !

Le service de gynéco-obstétrique de l'hôpital d'Argenteuil est un outil périmé et dangereux. Une de ses failles, connue et dénoncée de longue date, rend compte aujourd'hui de deux morts d'enfants : la réalisation d'une césarienne en urgence impliquant un transfert complexe, et pour partie à l'air libre vers un bloc opératoire éloigné de plus de 400 mètres (à l'aide d'un ascenseur le plus souvent indisponible en raison de son âge) : le délai nécessaire n'est pas compatible avec la sécurité de l'enfant à naître, en cas de souffrance fœtale.

Ces deux catastrophes et l'échec de tous leurs efforts pour faire prévaloir le souci de la sécurité ont décidé les médecins et les sages-femmes à refuser de prendre plus avant la responsabilité des naissances depuis mars dernier. Depuis, les parturientes sont transférées pour leur accouchement dans les hôpitaux voisins.

Ces transferts sont difficiles à réaliser en raison du nombre de lits de maternité globalement insuffisant de la région parisienne ; le nombre habituellement plus grand de naissances au mois de mai, la fermeture pour travaux d'une partie des lits des maternités voisines pendant le mois d'août ont compliqué les choses. Le vécu de ces transferts, dont les raisons sont comprises et acceptées par les patientes, est perçu comme un préjudice en raison du départ vers « l'inconnu » et de l'éloignement qu'ils impliquent souvent en banlieue.

Pour faire face aux urgences obstétricales impossibles à transférer, plusieurs solutions de fortune ont été envisagées par l'administration : location d'un hôpital de toile de l'armée, location d'un bloc opératoire caisson de la compagnie UTA ; ces deux solutions s'étant avérées trop onéreuses, les salles de travail ont été installées dans un couloir du service d'ORL, à proximité du bloc opératoire septique, en attendant l'installation en cours d'un bloc provisoire en parpaings en annexe du rez-de-chaussée de la maternité. L'exiguïté et l'absence de protection de ces locaux exposent mères et enfants à la promiscuité et à très grand risque infectieux.

Le caractère meurtrier de l'outil impose sa fermeture ; l'intérêt du maintien d'une structure mère-enfant au sein de l'hôpital d'Argenteuil pourrait être discuté dans le cadre d'une politique de redéploiement des moyens du secteur public dans la région parisienne.

Cependant, près de 1 100 enfants sont nés en 1984 à la maternité en dépit des multiples facteurs de dissuasion qu'elle réunit. L'effort technique de l'équipe médicale responsable a permis d'y maintenir un taux de césariennes inférieur à 8 %, de programmer plus de la moitié des accouchements, de faire bénéficier d'une analgésie péridurale près de 60 % des parturientes.

Le service de gynécologie-obstétrique est l'unité qui recense le plus grand nombre d'entrées à l'hôpital. Le nombre de ses visiteurs en fait la véritable vitrine de l'établissement : sa rénovation peut être considérée comme un facteur de plus grande fréquentation des lourds investissements techniques réalisés par ailleurs.

Quelle confiance accorder à une structure hospitalière incapable d'assurer les simples accouchements ?

La reconstruction de l'ensemble de l'hôpital est bien sûr envisagée dans le cadre d'un plan directeur ; mais les ambitions des responsables et le volume du plan directeur subissent depuis vingt ans les contractions successives et douloureuses imposées par l'austérité.

En juillet dernier, la Direction régionale de l'action sanitaire et sociale et le ministre des affaires sociales, Mme Georgina Dufoix, se sont engagés auprès de la Commission médicale consultative et du conseil d'administration sur deux points : l'inscription en première priorité régionale du plan réduit, son financement sur le budget 1986. Ces promesses seront-elles tenues ?

Un nouveau-né émouvant nous apostrophe cet été sur les murs : *« La France a besoin d'enfants »*. Les hôpitaux publics ont besoin des moyens de les faire naître sans risque.

(*) Chef du service de gynécologie-obstétrique de l'hôpital d'Argenteuil.

Etre expert en folie

(Suite de la page 11.)

Certains, comme le docteur Giraud, avancent l'idée d'une expertise contradictoire (choix laissé aux avocats à partir d'une liste de quatre ou cinq experts désignés par le juge), expertise réalisée en présence d'un psychiatre désigné par l'avocat, discussion du rapport dans le cabinet du juge d'instruction. D'autres, enfin, s'interrogent. Le regard du psychiatre, soit, mais pourquoi ne pas aussi faire appel à des représentants d'autres sciences humaines ?

Alors, juges-psychiatres ou psychiatres-juges ? C'est surtout parce qu'elle repose sur un énorme malentendu que l'expertise psychiatrique pose de tels problèmes, presque insolubles. Comment la discipline médicale du psychologique et de l'inconscient pourrait-elle être utilisée à des fins judiciaires ?

D'un côté, en effet, on cherche à comprendre, sinon à justifier. De l'autre, c'est le règne du libre-arbitre et de la responsabilité personnelle. C'est soigner contre réprimer. Seul un psychiatre amputé de sa fonction thérapeutique (mais est-ce encore un psychiatre ?) peut se mettre au service de la justice. *« Il est vrai que, dans le même temps, il acquiert une autre forme de pouvoir,* note un médecin spécialisé, *et il faut se demander si, tout compte fait, le travail d'expert ne réclame pas, avant tout, un haut degré de perversité. »*

JEAN-YVES NAU.

Les goudrons de la cigarette

Après la publication dans* le Monde de la médecine *du 3 juillet d'un article du professeur Guy Blaudin de Thé, directeur de recherches au CNRS, consacré aux méfaits du tabac, nous avons reçu une lettre de M. Francis Eyraud, président-directeur général de la SEITA. Le professeur Blaudin de Thé y répond.

UN « encadré » accompagnait l'article intitulé « Peuple sage, peuple sain ». Pourquoi l'avoir titré « Les goudrons de la SEITA » alors que près de la moitié des cigarettes et cigares fumés en France sont des produits d'importation ? De plus une erreur fait écrire à l'auteur que « notre pays, avec la Chine populaire, a le triste privilège d'être en tête pour les taux de goudrons dans les cigarettes ». C'est inexact.

Comme il est facile de le vérifier, près de 50 % du marché sont occupés par des produits d'origine et de standard internationaux. Si vous visiez les produits directement nationaux, vous eussiez pu noter que peu de sociétés ont fait un effort aussi constant et aussi délibéré pour offrir aux consommateurs des produits allégés : les Gauloises filtres et Gitanes filtres, marques de très grande vente, entrent dans la catégories des légères, selon les critères américains.

Par ailleurs, la cigarette la plus légère du marché français est une cigarette de la SEITA. C'est la Royale ultra-légère qui délivre moins de 1 mg de goudrons par cigarette et moins de 0,1 mg de nicotine : peu de fabricants sont capables d'offrir un produit approchant de telles performances.

Il m'aurait semblé normal que, selon la tradition, les informations du *Monde* soient objectives.

FRANCIS EYRAUD.



NICOLAS VIAL

IL est vrai que la SEITA fait un effort pour mettre sur le marché des produits très légers (Seitanes : 8 mg de goudrons, Royales : 5 mg, Royales ultra-légères : 1 mg). Mais ce que son PDG oublie de dire, c'est que les Gauloises Caporal ont 22,8 mg de goudrons par cigarette, les Gitanes normales 21,7 mg et les Disque bleu 20,9 mg. (Notons que le taux de goudrons indiqué est toujours juste au-dessous d'un nombre entier !!!)

Les cigarettes à haut taux de goudrons représentent un risque de mortalité majeur. En effet, plusieurs réunions internationales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon ont évalué les dangers de tabagisme par cigarette. Environ 30 % des cas de cancers dans nos pays sont associés au tabagisme par cigarette, ces dernières induisent aussi des maladies pulmonaires et cardiovasculaires dont l'impact en santé publique est encore plus important. L'OMS et le CIRC ont estimé qu'environ 2 millions de personnes sont tuées chaque année par le tabac. Ils ont montré qu'il existe une relation directe entre le taux de goudrons dans les cigarettes et le risque de cancer du poumon, cette relation étant moins nette pour les maladies pulmonaires et vasculaires associées au tabagisme. Aussi ces organismes internationaux ont-ils suggéré que les taux de goudrons par cigarette ne soient jamais supérieurs à 15 mg, ce qui est techniquement aisé à réaliser.

La manufacture des tabacs SEITA, nationalisée depuis fort longtemps, devrait travailler pour le bien commun. Or une partie de ses produits est dangereuse et inacceptable pour la santé publique. Nos députés et sénateurs devraient intervenir auprès du ministère de la santé pour que les cigarettes ayant un taux de goudron supérieur à 15 mg/cigarette soient retirées de la vente en France. Pourquoi le gouvernement, qui ne permet pas la vente de drogues dures, permet-il la vente de cigarettes à haut taux de goudrons ? Est-ce pour des raisons financières ?

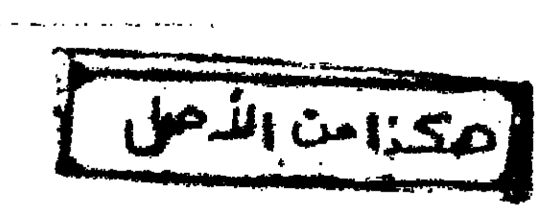
Afin de répondre à cette question, j'ai téléphoné à la SEITA. Les consommations de cigarettes françaises sont du domaine secret, mais on m'a donné les résultats des ventes des produits français et étrangers pour 1983. La vente de cigarettes sans filtre (c'est-à-dire à haute teneur en goudrons) a représenté en France près de 31 milliards de cigarettes (ces cigarettes devraient être françaises car les cigarettes importées, m'a-t-on dit, ont toutes des teneurs en goudrons d'au plus 15 mg). Les ventes de cigarettes avec filtre représentaient cette même année près de 59 milliards de cigarettes. Si l'on sait que les cigarettes importées en 1983 ont représenté 33 milliards de cigarettes, on peut en déduire que la France a vendu autant de cigarettes sans filtre que de cigarettes avec filtre (environ 30 milliards pour chaque catégorie).

La SEITA pourrait donc faire un effort de publicité pour les cigarettes de moins de 15 mg de goudrons et décider, pour le bienfait de notre pays, d'arrêter au plus tôt (avant la fin 1985) la vente des cigarettes les plus dangereuses. Ce serait là un acte de prévention simple et efficace pour un grand nombre. Je demande à M. Francis Eyraud, PDG de la SEITA, qui semble avoir mis en cause notre honnêteté dans l'article du *Monde* du 3 juillet, de bien vouloir répondre à cette suggestion, c'est-à-dire à l'arrêt des ventes des cigarettes les plus dangereuses. Ou bien faudra-t-il que le Parlement intervienne ? L'enjeu en vaudrait la peine.

GUY BLAUDIN DE THÉ.





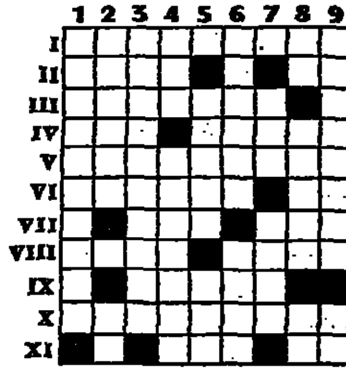


هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4040



HORIZONTALEMENT

I. Vingt fois sur le métier il remet son ouvrage. — II. Auteur de *Intolleranza.* La tête de l'emploi. — III. Il a écrit une lettre à des gens qui ne pouvaient la lire. — IV. Qui a terminé son temps de service. Invitation à poursuivre. — V. Cerisiers et Noyers. — VI. C'est *parfois* tirer les ficelles en coulisses. Compris dans le service. — VII. Qui a mal tourné. Ancien corps céleste. — VIII. L'horticulteur l'a doublement à l'œil. Unité d'angle. — IX. L'agrément du bled. — X. Peuvent côtoyer des religieuses. — XI. Théâtre désaffecté. Personnel.

VERTICALEMENT

1. Mouvement commun à la mer et au merlan. — 2. Boisson refroidissante. Alternative. — 3. Signe d'une volonté bégayante. — 4. Promoteur de la navigation sans voiles et sans moteur. Propre à réchauffer l'atmosphère. — 5. Faire du pétard ou manquer de souffle. Première partie d'un siège épiscopal. — 6. Révoquer. Ile, au cœur de l'Ile-de-France. — 7. C'est toujours trop pour les flemmards. Ville de Bohême. — 8. Note. Voyageai *dans* les deux hémisphères. Copulative. — 9. Pénètre sans effraction dans les milieux les plus fermés. Morceau de sucre.

Solution du problème n° 4039

Horizontalement

I. Corneille. — II. Opium. Ail. — III. Risque. Me. — IV. Do. Ogam. — V. Ombelle. — VI. Nausée. On. — VII. BN. Est. — VIII. Légèreté. — *IX. Oundira.* — X. Us. Réer. — XI. Ame. Névé.

Verticalement

1. Cordon-bleu. — 2. Opiomane. Sa. — 3. Ris. Bu. Go ! — 4. Nuques. Eure. — 5. Emu. Leurre. — 6. Eole. Eden. — 7. La. Gê. Etire. — 8. Lima. Oser. — 9. Elément. Age.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mardi 27 août :

DES DÉCRETS

● Fixant les conditions d'application aux établissements d'enseignement privés sous contrat de la Nouvelle-Calédonie et dépendances des dispositions de décrets pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1959 modifiée.

● Portant classement parmi les sites pittoresques (département de l'Ain).

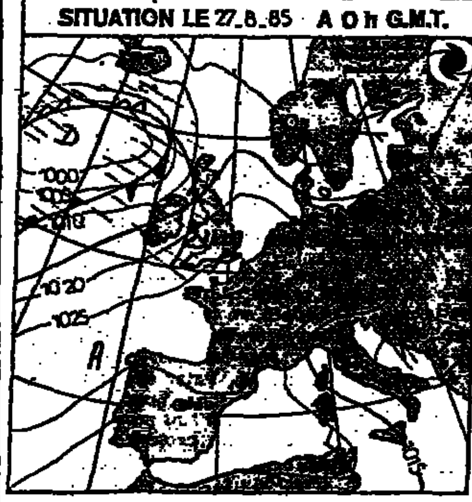
EN BREF

COURS

L'ECOLE DES ADULTES. — La Ville de Paris propose aux adultes désireux de se perfectionner, ou de se former, des cours d'adultes regroupant cent disciplines (enseignement - général, comptabilité, dactylographie, langues vivantes, beaux arts, bijouterie, cordonnerie, couture, sciences et techniques, *alphabétisation*, etc.). Ces cours sont dispensés le soir et sont gratuits. Une participation forfaitaire pour frais de fonctionnement est néanmoins demandée lors de l'inscription définitive, elle varie de 60 à 300 F selon les disciplines, 500 F pour les cours d'informatique et de communication technique.

★ Une brochure détaillée est disponible à la Direction des affaires scolaires, cours municipal d'adultes, 9, *rue de la Perle,* 75003 Paris. Tél. : (1) 277-05-64 et 277-05-64.

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre mardi 27 août à 0 h et mercredi 28 août à 24 h.

Situation générale. — Des conditions anticycloniques se généralisent sur la France. Les perturbations circulent à des latitudes élevées.

Prévisions :

Mercredi matin, un temps frais, et parfois brumeux, prédominera sur tout le pays. Le vent faible et le ciel souvent clair favoriseront la baisse nocturne des températures qui dépasseront difficilement 8 à 10 degrés dans l'intérieur ; le temps sera plus doux sur les côtes, en particulier près de la Méditerranée ; quelques gelées blanches sont encore *possibles localement sur les régions du* centre.

Au cours de la journée, le temps ensoleillé prédominera, ce qui permettra au température de s'élever rapidement.

Elles atteindront l'après-midi 20 à 26 degrés sur la moitié nord, 24 à 30 degrés plus au sud.

Sens d'évolution
pour la fin de semaine

Les hautes pressions, établies depuis le début de semaine, s'affaibliront à partir de jeudi et laisseront pénétrer vendredi un front froid atlantique précédé d'une évolution orageuse. Ce front finira de traverser notre pays samedi. A l'arrière, les hautes valeurs se reformeront, rejetant provisoirement le courant perturbé vers les îles britanniques mais un nouveau front froid atlantique abordera la Bretagne dimanche soir.

Jeudi 29 : Après la dissipation rapide *des brumes et des brouillards matinaux,* le temps sera bien ensoleillé sur l'ensemble du pays. Les températures seront en hausse, les maximums atteindront 22 à 25 degrés au nord et 30 degrés au sud. Des nuages pré-orageux se développeront près de l'Atlantique en soirée.

Vendredi 30 : Le temps deviendra très nuageux, dans la matinée près de l'Atlantique et en soirée jusqu'au Nord-Est, au Massif Central et à l'Aquitaine avec des orages isolés. L'après-midi, nuages et éclaircies alterneront en Bretagne. Ailleurs, le beau temps chaud et *ensoleillé persistera.*

Samedi 31 : Les nuages, situés le matin des Pyrénées au Nord-Est, traverseront la moitié sud-est du pays. Après leur passage, les conditions anticycloniques se rétabliront et le soleil brillera sur l'ensemble du pays. Le mistral s'établira en soirée.

Dimanche 1er septembre : Le temps sera chaud et ensoleillé. Toutefois des nuages aborderont la Bretagne en soirée.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 25 août, le second, le minimum de la nuit du 25 au 26 août) : Ajaccio, 24 et 13 degrés ; Biarritz, 19 et 10 ; Bordeaux, 21 et 7 ; Bréhat, 18 et 12 ; Brest, 18 et 11 ; Cannes, 27 et 13 ; Cherbourg, 16 et 8 ; Clermont-Ferrand, 19 et 7 ; Dijon, 19 et 8 ; Dinard, 18 et 9 ; Embrun, 18 et 4 ; Grenoble-St-M.-H., 17 et 9 ; Grenoble-St-Geoirs, 17 et 9 ; La Rochelle, 20 et 9 ; Lille, 20 et 7 ; Limoges, 18 et 8 ; Lorient, 18 et 8 ; Lyon, 18 et 9 ; Marseille-Marignane, 22 et 15 ; Menton, 29 et 16 ; Nancy, 18 et 6 ; Nantes, 20 et 8 ; Nice-Côte d'Azur, 30 et 17 ; Nice-Ville, 30 et (n.c.) ; Paris-Montsouris, 20 et 7 ; Paris-Orly, 21 et 10 ; Pau, 20 et 8 ; Perpignan, 21 et 15 ; Rennes, 19 et 8 ; Rouen, 17 et 7 ; Saint-Etienne, 17 et 6 ; Strasbourg, 19 et 9 ; Toulouse, 22 et 8 ; Tours, 19 et 7.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 18 ; Genève, 17 et 9 ; Lisbonne, 28 et 14 ; Londres, 19 et 9 ; Madrid, 26 et 10 ; Rome, 29 et 11 ; Stockholm, 19 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

JEUDI 29 AOUT

« Curiosités et souterrains de la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine (M.-C. Lasnier).

« Rodin dans son hôtel particulier et son jardin », 15 heures, 77, rue de Varennes (M. Hager).

« Musée Henner : la chaste Suzanne, sommet de la période romaine », 14 h 50, 43, avenue de Villiers.

« Mystérieuse civilisation de l'islam. Les secrets de la Mosquée de Paris, le souk, le café maure », 15 heures, place du Puits-de-l'Ermite (I. Hauller).

« Les ateliers des Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins.

« Les fouilles du Louvre », 15 heures, guichets Louvre côté Rivoli.

« Château de Vaux-le-Vicomte », tél. : (1) 274-22-22.

« Le square parisien site, organisation spatiale et mobilier », 15 heures, boulevard Jules-Ferry.

« L'Eglise Saint-Eustache, le forum des Halles », 15 heures, devant église, côté rue du Jour.

« M. de Balzac chez lui à Passy », 15 heures, 47, rue Raynouard.

« Versailles, quartier Notre-Dame », 14 h 30, 7, rue des Réservoirs.

« Les Catacombes et l'exposition Nadar », 15 h 15, devant entrée place Denfert-Rochereau (M. Ragueneau).

« De la Dame aux Camélias à François Truffaut », 14 h 30, cimetière de Montmartre, avenue Rachel.

« Cours et jardins du vieux Belleville », 15 heures, métro Place-des-Fêtes, sortie Crimée.

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul.

« Hôtels et jardins du Marais », 15 h 30, grille Carnavalet, rue des Francs-Bourgeois (C. A. Messer).

« Le Père-Lachaise du XXe siècle », 10 h 30, 10, avenue du Père-Lachaise.

« Cent tombeaux d'étrangers dont le talent a contribué au renom de la France », 14 h 45, 10, avenue Père-Lachaise (V. de Langlade).

CONFÉRENCES

Hôtel Trianon, 1 bis, rue de Vaugirard, de 10 heures à 19 heures, « les maisons développement du symbole de la croix », inscriptions (1) 872-55-50.

FAITS DIVERS

Les syndicats de policiers s'inquiètent de l'aggravation des attaques contre les transports de fonds

Les syndicats de policiers protestent unanimement après la mort, lundi 26 août, d'un gardien de la paix, M. Alain Claverie, trente-cinq ans, tué par des malfaiteurs lors de l'attaque du siège de la société de transport de fonds Protecval à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes). Ils exigent que les pouvoirs publics prennent des mesures particulières devant l'aggravation de cette forme de banditisme.

Le « coup » avait été montée comme une opération de commando. Après avoir attaqué un convoyeur à l'extérieur du siège de la société, les malfaiteurs — une dizaine — l'ont *contraint* à *leur ouvrir* la voie sous la menace. Mais ils n'ont pu déjouer un système d'alarme qui s'est déclenché au commissariat de Cagnes-sur-Mer. Une seule voiture de police avec deux gardiens de la paix est aussitôt arrivée. Sous la menace, un employé de Protecval a expliqué aux policiers que l'alarme s'était accidentellement déclenchée. Les malfaiteurs, eux, se sont scindés en deux groupes : l'un à l'extérieur, l'autre à l'intérieur tenant le personnel en otage et le contraignant à remplir de valeurs un fourgon. Pendant ce temps, les deux policiers qui avaient fait le tour de l'établissement sont *revenus. Les gangsters ont* alors ouvert le feu et jeté deux grenades sur les policiers. Le convoyeur, qui se trouvait au volant du fourgon, a réussi à prendre la fuite et à se réfugier auprès de la police municipale. Les malfaiteurs ont alors renoncé à leur butin et ont disparu.

Nouvelles brèves

● *Mise en liberté d'un vigile meurtrier.* — M. Patrice Communal, le vigile qui avait tué d'un coup de couteau un jeune homme de vingt ans, Patrick Fandard, sur le parking du centre commercial Continent d'Ormesson-sur-Marne (*le Monde* du 27 août), a été inculpé de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner et remis en liberté. M. Patrice Communal a reconnu que le couteau lui appartenait après avoir affirmé qu'il était celui de la victime. Le juge d'instruction a *considéré que le vigile avait agi en* état de légitime défense.

● *M. Michel Naudeau est remis en liberté.* — M. Michel Naudeau, dit Michel de Vence, qui avait été arrêté et écroué, le 23 août, à la suite d'une condamnation, par défaut, prononcée par la trente et unième *chambre correctionnelle* de Paris (*le Monde* daté 25-26 août) a été remis en liberté, lundi 26 août, en attendant que soit jugée sur le fond, le 23 septembre prochain, cette affaire de publicité mensongère.

ENVIRONNEMENT

La peur de Malpasset

(De notre correspondant régional.)

Le barrage de Saint-Cassien, *situé au pied du massif du Tanneron,* dans le Var, à la limite du département des Alpes-Maritimes, présente des risques « sérieux » de rupture, car il a été construit sur une faille géologique. Telle est l'information alarmiste donnée récemment à la population de Théoule-sur-Mer, près de Cannes, par un responsable local de la protection civile.

D'où un début de panique parmi les habitants de cette commune, dont le maire (rad. soc.) et conseiller général, M. André-Charles Blanc, décidait aussitôt de créer un corps de volontaires prêt à parer à toute éventualité. Saint-Cassien, il est vrai, ne se trouve qu'à une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau de l'ancien barrage de Malpasset, qui, en se rompant dans la nuit du 2 décembre 1959, fit quatre cent quarante-six victimes.

Un démenti sur le risque de rupture du barrage de Saint-Cassien a été opposée aussitôt par EDF et les pouvoirs publics. Le secrétaire d'Etat à la prévention des risques majeurs, M. Haroun Tazieff, est monté lui-même au créneau pour qualifier l'information de « stupide ».

D'une capacité de 65 millions de mètres cubes, le barrage de Saint-Cassien, mis en service en 1966, figure en fait sur une liste d'une soixantaine de barrages en France qui, en raison de leurs caractéristiques et de leur localisation, sont soumis à la procédure du plan ORSEC. Un document administratif hâtivement rédigé à partir de données géologiques mal interprétées, a fait le reste...

GUY PORTE.

FUITE DE CHLORE DANS UNE USINE DU MORBIHAN

Une fuite de chlore s'est produite le mardi 27 août peu avant 9 heures à l'usine de traitement des eaux de *Pluneret (Morbihan).*

Une cinquantaine de pompiers de Vannes, Lorient et Auray, alertés quelques minutes après le début de la fuite, arrivés sur les lieux, ont tenté dans la matinée de colmater la fissure d'une citerne d'où se dégageait un brouillard de chlore.

● *Une fuite dans une usine d'Union Carbide.* — La série noire se poursuit pour la société américaine Union Carbide. Une fuite d'acide chlorhydrique *s'est en effet* produite, le lundi 26 août, dans la soirée, dans une usine de la firme, à South Charleston (Virginie occidentale), alors que plusieurs milliers de personnes assistaient non loin de là à un concert, ont indiqué les autorités locales. La fuite a cependant pu être rapidement maîtrisée. — *(AFP.)*

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

CARNET DU Monde

Naissances

— Tirtsa et Isaac
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-frère,

Ariel,

le 1er août 1985.

Daniel et Lynda Altmann,
12, rue Elzévir,
75003 Paris.

— Alain DAUVERGNE
et Sylvie O'DY
ont la joie d'annoncer la naissance de

Clément

50, rue Santos-Dumont,
75015 Paris.

— Catherine et Olivier LOUIS
ont le bonheur de faire part de la naissance de

Ariane-Catherine,

le 30 juillet 1985.

22, rue du Commandant-Charcot,
33000 Bordeaux.

— *M. et Mme Paolo RUMIGNANI,*
et Marco,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille et sœur

Marie.

Paris le 3 août 1985.

Décès

— Mme Andrée Bourguet,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

pasteur Jean BOURGUET,

survenu le 18 août 1985 à Dieulefit.

— Hellé et Branco Kopolovici-Copeaux,
ses enfants,
Les familles Ianco, Sisman, Carnid et Rambert,
ses sœur et frère, ses belles-sœurs et beaux-frères, ses nièces et neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Isidore FAINBERG,
née Rosa Ianco.

L'inhumation aura lieu le mercredi 28 août à 9 heures, au cimetière de Bagneux parisien.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Paul Jean Kitous,
née Denise Orsini, son épouse,
M. et Mme Jean Charles Kitous
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Kitous
et leurs enfants,
M. et Mme Seraoui,
née Michèle Kitous,
et leurs enfants,
Mme Vienne,
née Marie-José Kitous
et ses enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul Jean KITOUS,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des Palmes académiques,
officier du Mérite maritime,

survenu le 27 juillet 1985, dans sa soixante-dixième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées *le mercredi 31 juillet 1985* en l'église Notre-Dame de Versailles et suivies de l'inhumation au cimetière Notre-Dame, dans le caveau de famille.

8, rue des Réservoirs,
78000 Versailles.

— Mme Mahin Malek-Mansour
et sa famille en Iran, Suisse, France et *Etats-Unis, ont la grande douleur* de faire part du décès de leur cher frère, oncle et parent, le

prince Key Kavous MALEK-MANSOUR,
fils de Chos Saltaneh Kadjar.

L'ensevelissement aura lieu dans l'intimité.

Domicile de la famille
20, rue du Commandant-Mouchotte,
75014 Paris.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

— Le professeur Gaston Stéfani,
Mme Denise Roux,
M. et Mme Jack Petersen,
Sophie et Dominique Bouchet
et leurs enfants,
M. François-Michel Petersen,
M. et Mme Charles Guillemet
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Borney
et leur fille,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Bruno PETERSEN

survenu le 23 août 1985 à l'âge de vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 28 août à 16 heures en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e, l'inhumation aura lieu au cimetière d'Ars-en-Ré.

— *M.* et Mme *Gilles Ribardière,*
Astrid, Istvan, Judith,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme André RIBARDIÈRE,
née Hélène Naud,

survenu le 25 août 1985 à Paris-14e, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 29 août à 14 heures en l'église Sainte-Clotilde, 23 *bis,* rue Las Cases, Paris-7e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière du Père-Lachaise.

Chemin des Pâtis,
35530 Noyal-sur-Vilaine.

— Mgr Meletios,
métropolite de l'Eglise orthodoxe grecque en France,
annonce le décès du

docteur Athanase STERIANOS

Ses obsèques seront célébrées en la cathédrale Saint-Etienne, 7, rue Georges-Bizet, Paris-16e, le jeudi 29 août à 10 h 30.

— Mme Georges Klein,
M. et Mme Jean-Pierre Ulmann,
Mme Françoise Ulmann-Daumas,
Rémi Ulmann,
Yves Ulmann,
Michel-Antoine Daumas,
Etienne Daumas et Agnès Anselem,
Agnès Daumas,
Jacques Barcet,
M. et Mme Léon-José Klein
et leurs enfants,
M. et Mme Roger Weill
et leurs enfants,
Mlle Fanny Ruzic,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Charles ULMANN,
née Denise Klein.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le 26 août 1985.

11, rue Marguerite,
75017 Paris.
10, rue du Général-Camou,
75007 Paris.

Anniversaires

— Il y a dix ans disparaissait le

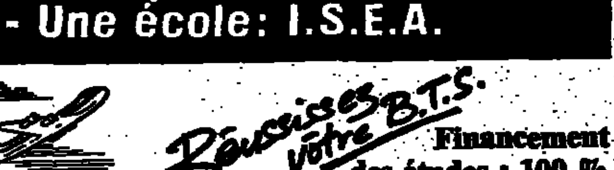
professeur Maurice LAMY.

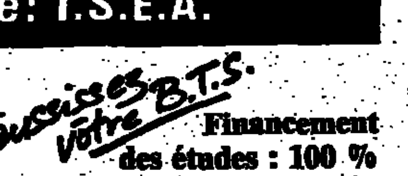
Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu, ses parents, ses élèves, ses amis.

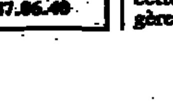
- Un métier : Comm. int.
- Un diplôme: Le B.T.S.
- Une école: I.S.E.A.







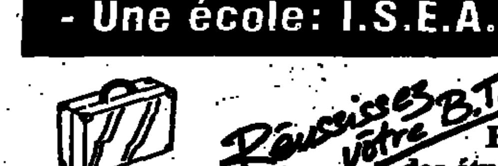




Financement des études : 100 %

Établissement privé d'enseignement supérieur du Groupe E.D.C.
92, av. Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. 747.86.40

- Un métier: Act. commerc.
- Un diplôme: Le B.T.S.
- Une école: I.S.E.A.



Financement des études : 100 %

Établissement privé d'enseignement supérieur du Groupe E.D.C.
92, av. Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. 747.86.40



culture

DIGRESSIONS, par Bernard Frank

1 TROIS CENT CINQUANTE ANS

L'ACADÉMIE française vient d'avoir cette année trois cent cinquante ans. Pour donner un éclat supplémentaire à cet événement considérable, j'ai décidé d'en être. Voici mon plan, car je veux que tout soit clair. A partir d'aujourd'hui, je ferai quatre visites par an. Avec les morts inévitables, je pense qu'en dix-huit ans j'aurai fait le tour du propriétaire. Souhaitez-moi bonne chance, car j'aurais l'air de quoi s'il m'arrivait malheur lors de ma trente-deuxième visite : d'une cruche! Ma décision prise, je me suis demandé ce qui pourrait faire le plus plaisir à l'académicien visité. J'ai écarté les bonbons, et voici pourquoi.

Au mois d'avril, alors que je peinais sur mon service de presse dans un obscur cagibi, une rumeur joyeuse troubla mes « *en tout particulier hommage* », pour les dames, qui alternaient avec les « *bien cordialement* », pour les messieurs. Le professeur Hamburger venait d'être élu à l'Académie et, suivant la coutume, il recevait chez son éditeur ses nouveaux compagnons. Par la lucarne de mon cagibi je contemplai, émerveillé, une vingtaine d'élégantes libellules étroitement serrées dans un corset bleu qui affinait au-delà du possible leur taille déjà si mince. Leur façon de se déplacer rapidement d'un point à l'autre de cette pièce — salle d'attente pour les écrivains en sursis, et qui, pour les circonstances, avait été transformée en somptueux buffet assailli par toutes les mouches du journalisme littéraire et par toutes les fourmis ouvrières de la maison, — sans avoir l'air de bouger, tenait pour moi du prodige.

Je n'avais jamais imaginé jusqu'ici à quel point Michel Droit et Michel Déon, et même les trois Maurice, Druon, Rheims et Schumann, pouvaient avoir l'air si fragile. Quant à Jean Bernard, il me tuait, je tremblais pour lui, j'allais crier, quand je voyais les lourds valets loués passer sans ménagement avec leurs plateaux gorgés de canapés et de rafraîchissements, une coupe est si vite renversée! Si j'avais osé, je serais sorti de mon ghetto, si ma corpulence et mes fringues n'avaient pas tant juré, je le savais, avec l'ensemble du tableau, j'aurais mis tous mes beaux insectes à l'abri dans les vitrines vivement éclairées où l'on exposait les derniers livres de la maison.

Méthode sûre mais lente pour devenir académicien

De ce que j'avais entraperçu cette après-midi-là, j'avais conclu que ces messieurs du quai Conti, les messieurs du moins, suivaient tous un régime draconien pour se conserver le plus longtemps possible. Ce n'était pas pour rien qu'il s'entouraient de médecins, et comme je pestais alors contre mes parents de ne pas m'avoir forcé dans ma jeunesse à me hisser au moins jusqu'au clinicat! Aurais-je été attaché-consultant des hôpitaux, mon élection était dans le sac. Je voyais la scène comme si j'y étais. Je rendais visite à P... qui était saisi subitement d'une terrible crise d'asthme. Par miracle, j'avais ma trousse et j'inoculais à ce grand électeur une dose de Forzaxa 5000 de ma composition qui arrêtait la suffocation. P..., sauvé, disait à la ronde que j'avais du génie dans les doigts, la main verte, et j'étais élu à l'unanimité moins les voix de mes confrères en médecine et celle de Marguerite Yourcenar, qui n'aimait pas mon genre.

Donc, il n'aurait pas été habile de ma part de bourrer de dragées et de chocolats pralinés la bouche de mes futurs confrères si je voulais obtenir leur voix. A la réflexion, ce qui fait le plus plaisir à un écrivain, et quand on est un académicien on n'en est pas moins écrivain, c'est qu'on lui parle avec intelligence, sympathie et doigté de ses livres. Sans bassesse bien sûr, mais sans fausse pudeur dans le compliment. Cette année, je commencerai mes visites par le D, et cela tout simplement parce que deux grands D viennent de frapper à ma porte : Michel Déon et Jean Dutourd.

2 LE QUATUOR EN QUAI CONTI

QUE Michel Déon publie dans les jours qui viennent à La Table ronde le tome II de ses souvenirs, la suite des *Arches de Noé, Bagages pour Vancouver*, et que Jean Dutourd engrange chez Flammarion la moisson 1984 des articles que lui a inspirés l'actuel pouvoir, sous le titre sans ambiguïté particulière de *La gauche la plus bête du monde*, tombe à la fois bien et mal. Cette concomitance m'a dicté mon choix dans le maquis de l'alphabet.

Tous les académiciens sont des écrivains, c'est vrai, et je vous l'ai déjà dit, mais il y en a qui le sont plus que d'autres. Ou, si la phrase vous semble déplaisante, qui n'ont pratiquement jamais été autre chose que cela, qui doivent tout, en somme, à la littérature. Et leurs noms d'abord. Jean d'Ormesson, il aurait été garagiste, on aurait tout de même dit : « *Jean d'Ormesson? Ah oui, c'est un d'Ormesson!* » D'ailleurs, Jean d'Ormesson n'a jamais été garagiste, à la différence de M. René Monory. Il était à l'UNESCO. Il y est toujours d'ailleurs. Il s'occupe de *Diogène*. « *Qui peut lire ces revues...?* », s'interroge Jean Dutourd dans le livre que nous avons cité (cf. *Ces fromages de maintenant ne valent pas ceux d'autrefois*, p. 20-22). Jean Dutourd n'est pas tendre avec cet organisme et voudrait envoyer Jean d'O en Afrique. « *Il est fâcheux qu'Amin Dada ne règne plus en Ouganda. Il aurait été enchanté de ce cadeau.* »

Oui, Michel Déon et Jean Dutourd sont des écrivains. Ils le sont presque trop à mon goût. Commencer par eux, c'est manger mon pain blanc avant de l'avoir gagné. Et puis, il me faut trouver deux autres D avant la fin de l'année. Et des D qui parlent, des D qui aient écrit un petit quelque chose ces derniers temps. Je n'ai pas eu besoin d'interroger le concierge de l'Académie, les D suivants me sont venus tout seuls, comme des renvois : Droit et Druon.

Droit, ça tombe bien, je sais où il se trouve : dans la pile qui jouxte la desserte de ma salle à manger. Une campagne, quelque chose de glorieux ou de triste, qui se passe en Algérie, en Indochine ou en Allemagne. Je vois la façon dont j'accommoderais Droit pour m'en faire une voix : « *Un gaulliste comme vous, ça doit lui fendre le cœur de voir* le Figaro *dans les mains de qui vous savez. Le Littéraire, quand vous l'animiez, avait une autre allure. De Malraux à Revel (qui s'occupait de philosophie), quelle liberté d'esprit! De vous avoir comme adversaire aurait été ma fierté! Maintenant, Pauwels... Vous êtes un des éléments essentiels du paysage littéraire de notre pays. Vous faites partie de cette droite franche et toujours debout qui sait encore appeler un chat un chat. Nous ne sommes plus très nombreux, hélas! à parler de la sorte. Dans vos livres, et dans le dernier avec plus de force que de coutume, je retrouve l'éternel feu de camp, et le chat qui s'appelle plus que jamais un chat, parce qu'il le faut, parce que les choses sont ainsi. Bravo, continuez!* »

J'allais enchaîner sur Druon, le seul des ministres de la culture de la Ve à avoir laissé une trace verbale de son passage en se moquant de ces « artistes » « *qui d'une main tendent la sébile et de l'autre brandissent un cocktail Molotov* », lorsqu'un doute brutal m'assaillit : Daninos était-il de l'Académie ? Il avait tout pour l'être : l'âge, l'œuvre, le talent, la renommée, ce qu'elle avait de spécifique, et ses chroniques du *Figaro*. Mais l'était-il pour autant? S'il ne l'était pas, c'est qu'il s'était dérobé. Mais s'il l'était, ce qui était plus que probable, j'aurais été impardonnable de ne pas le compter parmi mes D.

Je consultais le tome I du *Dictionnaire des littératures de langue française* de Couty-Rey de Beaumarchais (Bordas) dont je m'étais moqué naguère dans un quotidien du matin avec beaucoup d'injustice et qui se révélait à l'usage indispensable dès qu'on n'avait pas vraiment besoin de lui.

Ouf! Il y avait bien Daninos (1913), comme il y avait Druon (1918), Déon (1919) et Dutourd (1920). Droit seul manquait, sans doute était-il mort au champ d'honneur! Un jeune homme, ce Dutourd, avec ses quarante-trois livres, sans compter ses « œuvres romanesques » et ses trois traductions! Et Daninos avait la chance d'être accommodé par Jérôme Garcin, c'est-à-dire avec douceur et bienveillance. J'en avais moins. Quoique le *Dictionnaire des littératures* fût achevé d'imprimer en mai 1984 à Nancy, la notule de Jérôme Garcin sur Pierre Daninos s'arrêtait en 1979, sur *la Composition d'histoire*, où « *le père du major Thompson s'en prend à l'enseignement de l'histoire sur la planète* ». Sans doute J. G., en bon élève, avait rendu sa copie à l'heure, c'est-à-dire bien avant tout le monde. En 1979, Daninos n'était pas de l'Académie. Il nous faudra consulter la documentation du *Monde*.

3 « BAGAGES POUR VANCOUVER »

C'EST au dernier mot (le sixième) de la dernière ligne (la cent cinquante et unième) de la dernière page (page 223) de la dernière partie (la VIe) qu'apparaît pour la première et dernière fois du livre le beau mot tendre, d'une douceur verdâtre, de « Vancouver ». Voici la phrase : « *Le moment est venu de faire ses bagages pour Vancouver.* » Déon vient de ranger sa table « *au savant désordre, replacer les livres sur les étagères, caresser du regard ou de la main ses belles éditions* ». Il tourne « *comme une toupie déséquilibrée dans la maison et le jardin* ». Il consulte des revues, des brochures sur la Colombie britannique, bref il ne tient plus en place, il va nous quitter. Comme nous. Patience!

THÉATRE

UN ENTRETIEN AVEC GABRIEL GARAN

Le français sans frontières

Les langues régionales vont avoir droit à leurs diplômes. L'anglais est l'espéranto des hommes d'affaires et des chansons. « OK » se dit et se comprend dans toutes les parties du monde. La francophonie se défend comme elle peut, ainsi par le théâtre. Le ministère de la culture a confié à Gabriel Garan la mise en route d'un Théâtre international de langue française, qui va présenter au Festival de Liège en octobre, puis au Théâtre national de Chaillot, *Je soussigné cardiaque*, de l'Africain Sony Labou Tansi.

Gabriel Garan a fondé et dirigé pendant vingt ans le Théâtre de la commune d'Aubervilliers. « Ni enfant de la balle, ni universitaire, *dit-il*, j'ai abordé le théâtre par les mouvements de jeunesse du troisième arrondissement, par les ciné-clubs aussi, par le militantisme culturel, et à l'école du Vieux-Colombier, par Tania Balachova. »

Ensuite, Gabriel Garan fonde sa compagnie, monte trois spectacles et comme tout le monde fait faillite. Il s'installe à Aubervilliers, dont le maire, Jack Ralite, est homme de culture et aime le théâtre. Gabriel Garan met en scène des classiques, et Max Frisch, Arthur Miller, Peter Weiss, O'Neill, Michel Garneau, Philippe Adrien... Il coproduit Patrice Chereau, Ariane Mnouchkine, Jean-Claude Fall... Il accueille le Berliner Ensemble, les Bread and Puppet, le Magic Circus...

Le jeu croisé des rapprochements

Mais vingt ans, c'est long, et à force de chercher, on s'épuise. « Ma vision, *dit Gabriel Garan*, est celle d'un éditeur, avec des résultats publics fluctuants. Je me pose alors la question : à partir de quand le risque devient-il illégitime ? J'étais obligé de constater que l'image « Théâtre de la Commune » s'était usée. Et puis j'éprouvais le besoin de changer. »

Gabriel Garan laisse sa place à Alfredo Rodriguez Arias. Il se lance non pas dans la défense, mais dans l'illustration de la langue française partout où elle s'écrit et se parle.

« A la fin du siècle, *dit Gabriel Garan*, sur deux personnes parlant quotidiennement notre langue, l'une sera métropolitaine et l'autre non. Aux côtés des expressions américaines, caraïbes ou antillaises, de ce qui persiste autour du bassin méditerranéen, va se révéler l'importance d'une littérature française d'Afrique Noire. Jean-Marie Serreau l'a souvent prouvé, Peter Brook l'a compris, je m'inscris dans cette ligne. D'autre part, je suis persuadé que le théâtre à venir passera par de nouvelles écritures.

» En radicalisant l'option linguistique, par delà les latitudes et les ethnies. En mettant l'accent sur l'internationalisme d'un langage, je ne veux rien prouver. Je voudrais seulement rompre avec des habitudes frileuses. Le jeu croisé des rapprochements, des collaborations, des confrontations permettra de mieux faire connaître des auteurs, des équipes, des poètes.

» A cet égard, nous ne sommes vraiment pas curieux. Moi pas plus que les autres. Je m'en suis rendu compte il y a dix ans. J'avais été appelé à l'École nationale du théâtre de Montréal, et j'ai reçu de plein fouet l'exubérante vitalité de la littérature québécoise, qui a son propre parler, et garde ses racines françaises au milieu de l'océan anglophone.

» De même, à Louvain-la-Neuve, j'ai constaté que je ne connaissais rien du réseau théâtral de la Belgique. Et en novembre dernier, à Brazzaville, j'ai été stupéfait d'apprendre qu'une quinzaine de compagnies faisaient du théâtre en français.

» Je me souviens, à Mindouli, une petite cité à l'intérieur des terres, et qui n'est même pas électrifiée, il y avait mille deux cents personnes, des Noirs, pour une salle de trois cents places. Ceux qui avaient pu entrer suivaient, fascinés, la représentation de la *Peau cassée*, de Sony Labou Tansi, tandis que les autres tambourinaient à la porte et que les chauves-souris virevoltaient aux fenêtres...

» C'est là un enjeu passionnant. C'est celui du Théâtre international de langue française, qui doit être mobile, voyager, se poser en des lieux divers. Et surtout abolir la séparation entre « français » et « francophones ». C'est déjà le cas avec la communauté française de Belgique, ça le sera avec celle du Canada, du Québec, après la visite de Robert Abirached, directeur du théâtre au ministère de la culture, qui a inscrit au budget 1985 une subvention d'embrayage de 2 millions de francs.

» Le Théâtre international de langue française a commencé son action ;

» — Au Salon du livre, autour de la thématique « Ecrire les langues françaises » ;

» — Au Centre Georges-Pompidou, avec une rencontre Michel Garneau-Armand Gatti, et des lectures, dont deux seront portées sur scène à Montréal.

» — A Chaillot avec *Je soussigné cardiaque*, et deux lectures de pièces de Tchicaya U'Tamsi et Anta Ka.

» — De plus, *l'Homme en gris*, de Marie Laberge, pourrait ête présenté en février chez René Gonzalez, à la Maison de la culture de Bobigny. Enfin, en janvier, nous collaborerons avec le Centre culturel suisse, pour une présentation d'auteurs helvétiques, et, en mai, nous reviendrons au Centre Georges-Pompidou. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

■ **REPRÉSENTATION EXCEPTIONNELLE DE « NAPOLÉON ». — Une représentation exceptionnelle de *Napoléon*, avec Serge Lama, aura lieu le 18 septembre au théâtre Marigny. Organisée par l'Association des myopathes de France (AMF), elle sera donnée au profit de la recherche sur les maladies musculaires. (Rens. : AMF, 138, avenue Félix-Faure, 75015 Paris).**

COMMUNICATION

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE CARCANS-MAUBUISSON

La relance du cinéma

Carcans-Maubuisson (Gironde). — Comment ce petit village de vacances niché au creux des dunes est-il devenu un rendez-vous national de la communication ? Au fil des années, M. Marcel Desvergne, le bouillant directeur du centre régional d'éducation permanente et d'action culturelle (CREPAC) d'Aquitaine, a transformé une petite manifestation régionale de la Ligue de l'enseignement en une sorte de pré-rentrée de l'audiovisuel français.

Premier secteur sur la sellette de cette université d'été, le cinéma. A tout seigneur tout honneur. Le film, produit roi de la communication audiovisuelle, a donc les faveurs des programmeurs et celles des investisseurs. Pourtant, les professionnels du cinéma et les responsables du Centre national de la cinématographie (CNC), réunis à Carcans, n'ont guère la mine riante. Les clignotants du secteur sont au rouge. Depuis deux ans, la fréquentation des salles enregistre une baisse sensible, et une récente étude du Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) prévoit que cette désaffection est une tendance lourde qui se poursuivra au rythme de 3,4 % par an.

Les distributeurs de films, premières victimes de cette récession, ont eu l'an dernier de grosses difficultés financières. C'est maintenant le tour des grands groupes, surpris au moment où ils tentaient d'audacieuses politiques de diversification : Gaumont d'abord, Parafrance ensuite. Le sort de cette dernière société, en suspension provisoire de paiement, se joue d'ici le 10 septembre. Si les actionnaires et les pouvoirs publics n'aboutissent pas à une solution, les pertes de Parafrance affecteront, en boule de neige, laboratoires, distributeurs, banques et fonds de garantie.

« *L'économie des salles obscures est en crise. Mais personne ne peut laisser le cinéma français dépérir*, affirme M. Alain Auclaire, directeur adjoint du CNC. *Il est indispensable au développement des nouveaux médias.* » Les responsables du CNC travaillent activement à l'élaboration des décrets concrétisant le système d'abri fiscal, qui devraient paraître courant septembre. Ils définiront le statut des « sociétés de financement des œuvres cinématographiques et audiovisuelles » (SAFOCA) chargées de rassembler ces investissements.

De notre envoyé spécial

Des banques comme Paribas, Worms, la Compagnie financière de Suez, sont déjà sur les rangs ; des sociétés comme Gaumont ou UGC ont aussi leurs projets. On attend d'ici à la fin de l'année la création d'une dizaine de SAFOCA, rassemblant environ 300 millions de francs.

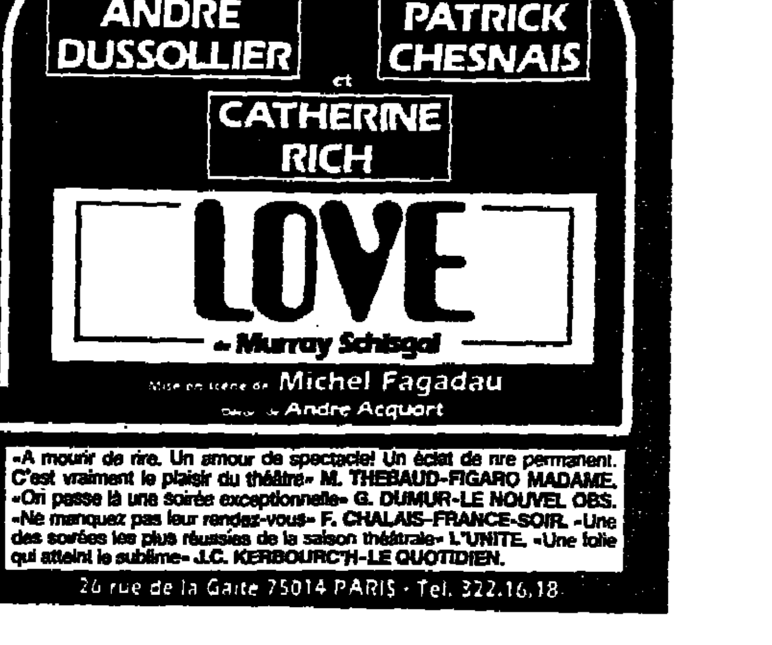
Nouveaux marchés

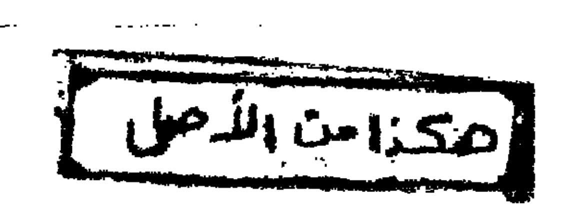
A quoi servira cet argent ? Vraisemblablement pas à augmenter le nombre de films produits : le parc des salles, en France, a déjà du mal à absorber les cent trente à cent cinquante films nouveaux sortis chaque année. Il s'agira surtout de soulager la pression financière qui pèse sur les distributeurs, sur les organismes de crédit, et de donner aux producteurs les moyens d'anticiper sainement sur les recettes des nouvelles télévisions, du câble ou du satellite, qui devront peu à peu restaurer l'équilibre du cinéma.

Le CNC surveille avec attention ces nouveaux marchés. Il s'est battu avec succès pour que les futures télévisions privées aient les mêmes obligations que les chaînes publiques pour la programmation cinématographique. Il s'intéresse maintenant à la vidéo. Une association de lutte contre la piraterie devrait voir le jour dans les semaines qui viennent. Financée avec le concours des grands studios hollywoodiens et celui des professionnels français, elle engagera des enquêteurs privés pour combattre ce véritable fléau économique. Dans quelques mois, le CNC mettra également en place, en collaboration avec les éditeurs vidéo, un contrôle économique des vidéo-clubs inspiré de celui des salles de cinéma.

Mais il ne suffit pas de réglementer le marché ou d'assainir les flux économiques, il faut encore relancer la consommation et l'appétit du public. La fête du cinéma ayant connu un vif succès au mois de juin, on recommencera les 21 et 22 septembre. La profession travaille dans le même sens : l'informatisation progressive des caisses de cinéma devrait permettre, dès cette année, de réserver ses places quelques jours à l'avance et d'éviter ainsi des queues souvent dissuasives.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.





هكذا من الأصل

SPECTACLES

CINÉMA

42e MOSTRA DE VENISE

Le paradis à l'ombre des légendes

Toujours promise, toujours reportée à une date indéfinie, la transformation du Palais du cinéma au Lido de Venise appartient à ces mythes dont aucune raison sérieuse ne laisse prévoir la fin. Nous continuerons donc à arpenter encore longtemps les lieux mêmes où frayait le gratin mussolinien, avec visite occasionnelle du Dr Goebbels, mais où se définit, pour la première fois au monde, une conception différente du cinéma, le cinéma-art, avant même qu'industrie.

Plus que les rafistolages annuels apportés aux installations, compte la petite cuisine politique élaborée par les partis et intérêts divers. Le centre de gravité du pays s'est sensiblement déplacé vers la droite, les communistes ne règnent plus dans la cité des Doges. Pour certains, ces contraintes locales et nationales pèsent trop lourdement sur une manifestation bien plus liée au pouvoir et à ses fluctuations que notre *Festival de Cannes*. Les reproches pleuvent sur l'actuel directeur, Gian Luigi Rondi, coupable de ne pas favoriser davantage le cinéma de son pays à un moment de crise majeure. Celui-ci réplique en multipliant les initiatives.

La section « Venezia Notte » est rebaptisée « Venezia Giovani » (*Venise jeunesse*), pour mieux mettre l'accent sur l'importance considérable exercée par les moins de vingt-cinq ans dans l'évolution des goûts et la transformation de l'industrie. Section de pointe, la 42e Mostra « Venezia Giovani » mise à fond sur des histoires fantastiques, et pas seulement Steven Spielbart ou *Mad Max 3*, très attendus : on jugera l'arbre à ses fruits.

Pour la compétition proprement dite, la bataille a fait rage pour obtenir en priorité tel important film américain. Venise a gardé la première mondiale de *Legend*, de Ridley Scott, contre les Ecossais qui le voulaient pour le Festival d'Edimbourg. En revanche, Montréal a programmé, comme il le désirait, *Agnes of God*, avec Jane Fonda (*le Monde* du 24 août) ; il ne sera pas montré sur la lagune. Gian Luigi Rondi est moins heureux en refusant aux responsables de la section ethnographique Venezia Genti (Venise, les gens) de montrer le sulfureux *Visages de femmes*, de Désiré Ecaré (Côte-d'Ivoire), déjà vu à Cannes. Les films africains sont tellement rares...

La première journée vénitienne, soigneusement composée, a vu la présentation en compétition de *Legend*, déjà cité et de *Paradis perdus* (Espagne), de Basilio Martin Patinio, et, à la Semaine de la critique, de *Disciples* (Hongrie), opéra prima d'un écrivain et scénariste bien connu sur les rives du Danube, Beza Beremenyi.

Legend, conte de fées pour adultes, se signale d'abord par un fabuleux travail sur la lumière et sur le décor, entièrement créé en studio. Nous y reviendrons. *Les Paradis perdus* est l'œuvre d'un solitaire qui rejette presque tout le cinéma de son pays : qu'est devenue l'Espagne libre dont nous avons rêvé ? se demande-t-il ? Il parle en connaissance de cause. Après des débuts prometteurs il y a vingt ans, il entre dans la clandestinité pour y tourner deux films documentaires contre Franco. *Les Disciples*, selon un mouvement de balancier très à la mode aujourd'hui, renverse le cours de l'histoire et fait de notre présent le futur imaginé par nos aînés : revivre les charmes de Budapest à l'ère capitaliste, cependant que de jeunes sociologues reconstruisent le monde à partir de la misère noire entrevue dans les campagnes. Ce film ambitieux fait malheureusement l'impasse sur l'essentiel : l'après-1945.

Frank Capra, le grand absent de Venise, victime d'une crise cardiaque début août, dont il semble se remettre, ne sera pas au Lido pour recevoir le Lion d'or spécial récompensant l'ensemble de son œuvre. Il déclarait prophétiquement en 1941 que le cinéma de l'avenir serait, soit strictement documentaire, ou, au contraire, visionnaire, nous contant les légendes les plus fabuleuses. La Mostra en 1985, où est projeté également *Shoah*, de Claude Lanzmann, témoigne que ses prédictions n'avaient rien d'absurde.

LOUIS MARCORELLES.

« FILMS DU MONDE » A MONTRÉAL

Rencontre avec Linda Beath, acheteur

Elle lance *Détective* sur le marché américain et, en France, on lui dit qu'elle est folle. Mais le critique du *New York Times* est enthousiaste et, de toute façon, elle a gagné de l'argent avec Jean-Luc Godard. Elle s'appelle Linda Beath. Elle est distributrice. Sa société, Spectra Films, est implantée à Toronto et à New-York où elle vit. A Montréal comme à Cannes, Berlin ou Venise son téléphone n'arrête pas de sonner dans sa chambre depuis qu'on sait qu'elle est là.

Dans un marché du film, il y a les vendeurs et il y a les acheteurs. Linda Beath achète. Ici elle aura vu une trentaine de longs métrages. Si elle ne trouve rien, tant pis. Maintenant les films sous-titrés trouvent de moins en moins acquéreur et les vendeurs viennent les lui montrer à New-York. A la limite, elle n'a même plus besoin d'aller de festival en festival à la recherche de ce qu'elle aime et qui vient de France, de Hongrie, de partout où l'on ne parle pas anglais. Ajoutons à cela que les films s'achètent de plus en plus désormais à la lecture du scénario. Les studios américains, eux, commencent la publicité avant même qu'une ligne soit écrite. Alors il s'agit pour Linda Beath d'employer les mêmes « *war tactics* ». C'est ainsi qu'elle a procédé avec *Paroles et musique* d'Elie Chouraqui, qui est une coproduction franco-canadienne. Elle a eu le scénario entre les mains par hasard. On le lui a fait lire pour savoir si ça marcherait en France *(sic)* et elle a eu un coup de foudre.

Linda Beath est née « *chez les Indiens* », au nord du Canada. Son père est militaire. La famille a voyagé dans le pays tout entier. Entre cinq et douze ans, elle est au Québec à l'époque où une loi interdit aux enfants l'entrée des cinémas. L'incendie d'une salle, en 1948, a fait en effet mille deux cents victimes, presque toutes des jeunes spectateurs. Le premier film qu'elle voit est un western avec John Wayne. C'est la découverte. C'est la magie.

Elle travaille, dès l'âge de quatorze ans, de temps en temps, à l'Office national du film, puis elle a son bac chimie et mathématiques. Ensuite, elle est documentaliste de l'Organisme fédéral chargé du cinéma à Ottawa. Quarante-quatre revues du monde entier lui passent entre les mains. Elle voit douze films par semaine.

Enfin, on la retrouve à Toronto. Arrivée pour six mois, chargée de monter une société de distribution, elle va y rester neuf ans parce qu'elle comprend tout à coup que, voilà, c'est ça qu'elle veut faire. Elle va devenir, au Canada anglophone, la *seule à acheter des films étrangers*, la seule à acheter des films français. Resnais, Godard, Truffaut, c'est pour elle. Elle commence avec vingt et un titres et moins de 40 000 dollars. Elle partira en laissant 350 titres, « *une collection formidable* » et « *un partenaire voyou* ».

Elle prend la direction de United Artists Classics au Canada, mais elle n'aime pas les studios. Elle arrête au bout d'un an, décide qu'elle connaît suffisamment son métier pour travailler de son propre chef sur une grande échelle, celle des Etats-Unis. Elle trouve l'argent. En un mois elle doit acheter les droits de dix grands films. Elle se souvient qu'elle était « *comme une enfant dans une boutique de bonbons* ». Cela se passait en 1983.

Aujourd'hui elle n'achètera plus jamais de films de Truffaut, ni de Fassbinder. Ils n'on pas de remplaçants, mais d'autres sont là. En France, elle croit beaucoup en Beneix, Tavernier, Denis Amar, Pierre William-Glenn ou Bob Swain. Elle cite encore l'Australien Paul Cox, le Hongrois Zsolt Kezdi-Kovacs et le Canadien Martin Lavut. Elle dit : « *Les cinéastes que j'aime ont tous un style unique.* »

Lorsqu'elle a lu le scénario de *Paroles et musique*, Linda Beath a pensé : « *Si moi j'ai tellement envie de voir ce film, d'autres aussi.* » Ainsi va parfois le commerce du cinéma.

CLAIRE DEVARRIEUX.

COMMUNICATION

LES FUTURES TÉLÉVISIONS LOCALES

Le CNCA justifie son rôle pour le contrôle des fréquences

La Haute Autorité de la communication audiovisuelle s'est inquiétée la semaine dernière de voir une partie de ses attributions concernant le choix des futures stations locales de *télévision par voie hertzienne* lui échapper, notamment pour le contrôle du plan de fréquences (*le Monde* du 23 et du 24 août). Indirectement mis en cause, le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA) n'avait pas immédiatement répondu.

Son président, M. Lucien Sfez, nous a indiqué que le CNCA préparait actuellement le dispositif qui devrait lui permettre de jouer ce rôle auprès de Télédiffusion de France (TDF), à partir du mois d'octobre, en vue des autorisations que devrait ultérieurement délivrer la Haute Autorité. Pour M. Sfez, le choix par le gouvernement du CNCA comme organe de contrôle constitue un élargissement de ses activités, souhaité par le rapport Bredin. Selon lui, le gouvernement a raison de ne pas confier au même organisme le contrôle des fréquences et les autorisations d'émettre.

D'autre part, pour le président du CNCA, la transparence du plan de fréquences, souhaitée par tous, peut plus facilement être obtenue « *grâce à un organisme de quarante-neuf membres, représentant des milieux socioculturels variés, dont le métier et la pratique sociale constituent généralement le débat* ». Enfin, M. Sfez estime que la Haute Autorité n'a pas davantage de moyens que le conseil pour exercer ce contrôle : il est en train de négocier un accroissement de ces moyens pour assurer cette nouvelle mission.

NRJ Strasbourg interdit d'émission

De notre correspondant

Strasbourg. — *NRJ Strasbourg* devra se taire. Le tribunal de Strasbourg a condamné, le 26 août, l'Association pour le développement de la communication alsacienne, qui exploite NRJ Strasbourg, à « *cesser les émissions immédiatement* » sous astreinte de 50 000 francs par jour d'inexécution. Le tribunal a aussi ordonné la saisie du matériel « *si les émissions n'ont pas cessé dans un délai de quinze jours à compter de la signification du jugement* ». Télédiffusion de France (TDF) a été désigné comme séquestre.

Lors de l'audience de référé du 12 août dernier, l'avocat de TDF avait plaidé le « *trouble manifestement illicite* », constatant que les responsables de NRJ « *restaient sourds à toute proposition de regroupement* », après le refus de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, le 15 mai, d'autoriser NRJ Strasbourg.

NRJ Strasbourg avait demandé un sursis d'exécution jusqu'à ce que le Conseil d'Etat se prononce sur le recours déposé contre la décision de la Haute Autorité. NRJ Strasbourg a annoncé sa décision de faire appel devant la cour de Colmar selon une procédure d'urgence. La station estime que l'inculpation, le 20 août, de son directeur, M. Alain Bauer, pour émission illégale, constitue un fait nouveau et que l'affaire devrait être d'abord jugée au pénal. Elle estime que la décision de la Haute Autorité n'est pas justifiée et que la preuve n'a pas été apportée des nuisances causées par NRJ.

La radio pirate, qui, selon le sondage IFOP-SOFRES de juillet, se plaçait en tête des radios strasbourgeoises, avait réussi à mobiliser, en sa faveur, plusieurs milliers de manifestants le 8 juin. Elle n'a pas l'intention de cesser actuellement ses émissions.

(Intérim.)

Reparution des titres du groupe « Progrès »

De notre correspondant

Lyon. — Avec retard et une pagination réduite, les titres du groupe Progrès de M. Jean-Charles Lignel (*le Progrès, la Tribune, les Dépêches*) ont reparu mardi 27 août, à l'exception des éditions de l'Isère du quotidien lyonnais.

Au cours d'une nouvelle journée de tension, le personnel des agences de Bourg-en-Bresse (Ain), Saint-Etienne (Loire), Lons-le-Saunier (Jura), Macon (Saône-et-Loire) et Dijon (*Côte-d'Or*) s'était mis en grève spontanément lundi 26 août. Il s'agissait de protester contre le sort réservé à deux cent quinze personnes, dont trente-sept journalistes, transférées du groupe à la SERP, dont le nouveau propriétaire est le *Dauphiné libéré* de M. Robert Hersant (*le Monde* du 27 août).

En acceptant de participer ce mardi 27 août, à la préfecture du Rhône, à une réunion tripartite sur la base de l'« *application de la sentence arbitrale telle qu'elle était il y a un mois* », la direction du *Progrès* sauvait *in extremis*, dans la nuit de lundi à mardi, la parution de ses titres. Les syndicats du groupe vont désormais s'efforcer de convaincre leurs homologues du *Dauphiné libéré* de faire pression à leur tour sur leur direction.

J.-J. B.

Le Monde Informations Spectacles
281 26 20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Mardi 27 août

théâtre

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.
COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
DIX HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.
FONTAINE (874-74-40), 21 h : Du rififi dans les labosrs.
GALERIE 55 (326-63-51), 19 h. : Sexual Perversity in Chicago.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
LUCERNAIRE (544-57-34) : I. 20 h. : Diabolo's 1929-1939 ; II. 18 h : Parlons français nº 2 ; 20 h : Chôme qui peut ; 21 h 45 : Commedia dell'arte.
MATHURINS (265-90-00), 21 h : les Mystères du confessionnal.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur
THÉATRE MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 15 : Savage Love.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Gigi.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-87), 20 h 30 : Ma femme.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 18 h 30 : Éclairs d'un sorcier.
PORTE ST-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Tango pile et face.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.
CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 22 h : les Méthodes de Camille Bourreau.
L'ECUME (542-71-16), 20 h 30 : Entrez sans me frapper ; 22 h : Fluctuat nec mergitur.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Tant pis si je vous fais rire.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Courteline et Labiche en vacances.
TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Lime crève l'écran.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : la Gauche mal à droite.

La danse

ESPACE RONSARD (264-31-31), 20 h 45 : Ballet du Nord, Ballet de Tours.
TAI THEATRE (278-10-79), 21 h : Desform (danse, vidéo, musique).

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.
MARIGNY, *petite salle* (225-20-74), 21 h : M. Lagueyrie.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : R. Guérin Big Band.
MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Cl. Tissendier Sextet.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : G. Mighty flea conners.
TROIS MAILLETZ (354-00-79), 23 h : Voices of America ; Paul Cooper.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h 30 : B. Rondo, L. Rizzo, S. et J. Rey.

XXe Festival estival de Paris

(354-84-96)

SORBONNE, AMPHITHÉATRE RICHELIEU, 18 h 30 : Duo Picavet (Brahms, Saint-Saëns, Schumann...).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Carte blanche à P. Vecchiali ; 16 h, Dédé la musique ; Gagne ta vie, d'A. Berthomieu ; 21 h : Cinéma japonais contemporain : Variation de Yasushi Nakahira.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Fr.-égypt.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (Botsw., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).
L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).
LA BASTON (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).
BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
BRAZIL (A., v.o.) : Elysée Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
LA CAVALE IMPOSSIBLE (*) (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.f. : UGC Gobelins, 13e (336-23-44).
CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Rialto, 19e (607-87-61).
CINQ FEMMES A ABATTRE (**) (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).
COMMENT CLAQUER UN MILLION DE DOLLARS PAR JOUR (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e

MERCREDI
VENISE 85 EN COMPETITION
ALAIN TANNER et MARIN KARMITZ présentent
HUGUES QUESTER MYRIAM MEZIERES JEAN-PHILIPPE ECOFFEY BETTY BERR
NO MAN'S LAND
un film de ALAIN TANNER
SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE NEW-YORK

SPECTACLES

(336-23-44) ; Murat, 16e (651-99-75) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

CONTES CLANDESTINS (Fr.) : Républic, 11e (805-51-33).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA DÉCHIRURE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82). — V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DERNIER DRAGON (A., v.f.) : Rex, 2e (326-83-93).

DIESEL (*) (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

DREAMSCAPE (*) (A., v.o) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont Ambassade (359-19-08) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).

EMMANUELLE IV (Fr.) (**) : George-V, 8e (562-41-46).

LES ENFANTS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Rialto, 19e (607-87-61).

ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE FACTEUR DE SAINT-TROPEZ (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, (Ang.-A., v.o.) : Parnassiens, 14e (335-21-21). — V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

GYMKATA (A., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (770-21-71).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

JOY AND JOAN (**) (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Ritz, 18e (606-58-60).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Calypso, 17e (380-30-11).

NOM DE CODE : OIES SAUVAGES (A., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (770-21-71).

MASK (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

MISHIMA (A.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01) ; Républic, 11e (805-51-33).

LES NUITS CHAUDES DE CLÉOPATRE (It., v.f.) (**) : Paris-Ciné, 10e (770-21-71).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

PALE RIDER (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (397-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-51-36).

POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (V.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PORKY'S CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30).

LE RETOUR DU CHINOIS (Brit.), v.f. : Tourelles, 20e (364-51-98)

LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escarial, 13e (707-28-04) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e. (828-42-27) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

RUNAWAY, L'ÉVADÉ DU FUTUR (A., v.o) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).

SAINT-TROPEZ INTERDIT (Fr.), (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SALE TEMPS POUR UN FLIC, (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Forum, Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

SPÉCIAL POLICE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Bergère, 9e (770-77-58).

STARMAN (A.) (V.f) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UNE DÉFENSE CANON (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Murat, 16e (651-99-75).

UN ÉTÉ POURRI (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

VISAGES DE FEMMES (Ivoirien, v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

Les festivals

CHARLOT, Péniche des Arts, 15e (527-77-55), 21 h : Charlot papa ; Charlot à l'hôtel : Charlot et Mabel en promenade.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN (v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 14 h : la Reine Christine ; 16 h : Traquenard ; 18 h : le Visage ; 20 h : Drôle de drame ; 22 h : Lolita.

LES COMÉDIES MUSICALES DE L'ÉTÉ 85 (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), Cover Girl.

L'ÉTÉ D'EASTWOOD (v.o.), Action Rive gauche, 5e (329-44-40), l'Epreuve de force. — Salle 2, Un shérif à New-York.

GODARD Studio Cujas, 5e (354-89-22), 20 h, 22 h : Détective ; 16 h, 18 h : Sauve qui peut la vie.

HUMOUR ANGLAIS (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07), Whisky à gogo.

A. KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), en alternance : Dersou Ouzala, Barberousse, Dodes Caden ; + Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : les Sept Samouraïs (version intégrale), Chien enragé.

MÉLO-PASSIONS, MÉLO-DRAMES (v.o.), Action-Christine, 6e (329-11-30), la Clé de verre.

E. ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : le Genou de Claire ; la Carrière de Suzanne — la Boulangère de Monceau ; la Marquise d'O ; la Collectionneuse ; les Nuits de la pleine lune ; la Femme de l'aviateur. — Denfert, 14e (321-41-01) : le Beau mariage, Pauline à la plage.

CYCLE A. TANNER, 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). Retour d'Afrique.

TEX AVERY (v.o.), George-V, 8e (562-41-46).

GENE TIERNEY (v.o.), Action Christine, 6e (329-11-30), la Route au tabac.

TOTO, Républic Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : Fripouilleurs et compagnie ; Toto apôtre et martyr ; Toto le Moko.

Les séances spéciales

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 20 h.

LE DERNIER MÉTRO (Fr., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h 10.

LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

FEMMES NOIRES, FEMMES NUES (Iv., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

FURYO (Jap, v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 17 h 30.

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 22 h.

JULES ET JIM (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 45.

LOLITA (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), 21 h 45.

MACAO, LE PARADIS DES MAUVAIS GARÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 18 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 35.

LES FILMS NOUVEAUX

AMAZONIA, LA JUNGLE BLANCHE (*), film italien de Ruggero Deodato (v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

BLESSURE, film français de Michel Gérard : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

2072, LES MERCENAIRES DU FUTUR, film italien de Lucio Fulci (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Images, 18e (522-47-94).

PAROLE DE FLIC (*) : film français de José Pinheiro : Forum, 1er (297-53-74) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

STRANGERS KISS, film américain de Matthew Chapman (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Lumière, 9e (246-49-07).

STRICTEMENT PERSONNEL, film français de Pierre Jolivet : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; UGC Convention, 15e (574-93-40).

MERCREDI

UN FILM DE RIDLEY SCOTT

Le nouveau film du metteur en scène de Alien et de Blade Runner

LEGEND

ARNON MILCHAN — RIDLEY SCOTT LEGEND — TOM CRUISE
MIA SARA · TIM CURRY · DAVID BENNENT · ALICE PLAYTEN · BILLY BARTY
CORK HUBBERT — ROB BOTTIN — JERRY GOLDSMITH
TIM HAMPTON — WILLIAM HJORTSBERG — ARNON MILCHAN — RIDLEY SCOTT

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 27 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Football : Laval-Toulon.
Championnat de France (en direct de Laval).

22 h 20 Documentaire : Moi, l'Afrique.
Série de B. Manacorda, J. Nocerra, D. Mauro, E. Dazin. II. : Nous nous sommes très fâchés.
Après l'Afrique des rois et des empires puis celle de l'esclavage, la seconde partie de cette série va de la fin du dix-neuvième siècle aux indépendances, avec l'évangélisation, la colonisation, la conférence de Berlin où l'Europe s'est partagé l'Afrique. Témoignages sur le travail forcé (la construction du chemin de fer au Congo, par exemple) ; reconstitution de scènes de révoltes ; superbe séquence sur une cérémonie de la secte des Kimbangistes (une des plus grandes sectes du Congo). Un poème-fleuve, une épopée lyrique.

23 h 10 Journal.

23 h 25 Choses vues : Hugo lu par M. Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : Paris brûle-t-il ?
Film français de R. Clément (1966), avec J.-P. Belmondo, C. Boyer, L. Caron, J.-P. Cassel, G. Chakiris, B. Cremer, C. Dauphin, A. Delon. (N.)
En août 1944, les diverses étapes de la libération de Paris, que Hitler avait ordonné de détruire à l'arrivée des troupes alliées. Superproduction à la manière du Jour le plus long. *Reconstitution minutieuse, mise en scène spectaculaire, vedettes pour tous les rôles.*

23 h 15 Journal.

23 h 40 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : l'Innocent
Film italien de L. Visconti (1976), avec G. Giannini, L. Antonelli, J. O'Neill, M. Porel, R. Morelli.
Un grand bourgeois romain, qui prétendait se placer au-dessus de la morale courante, se met à haïr l'enfant que sa femme, infidèle, a eu d'un autre homme. Ce dernier film de Visconti est inspiré d'un roman « décadent » de Gabriele d'Annunzio. Il est à la fois émouvant et décevant.

22 h 45 Journal.

23 h 10 Rencontres de l'été.

23 h 20 Prélude à la nuit.
« Deuxième Sonate pour violon et piano », de B. Bartok, interprétée par A.-M. Binet de Boisgisson, violon, et D. Ponty, piano.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 10, Top 50 (et à 19 h 45) ; 7 h 45, Reilly, l'as des espions ; 8 h 35, Dancin'days (et à 13 h 5) ; 9 h 5, Cabou Cadin (et à 12 h 30 et 17 h 35) ; 9 h 10, Hill street blues ; 10 h 5, Les Corrompus, film de F. Winterstein ; 11 h 35, C'est encore loin, Naples ? 14 h, Les Branchés du bahut, film de R. Butler ; 15 h 30, L'Amour par terre, film de J. Rivette ; 18 h 10, Bioman ; 18 h 35, Jeu : les affaires sont les affaires ; 19 h 5, Zénith ; 20 h 30, Souvenirs, souvenirs, film de A. Zeitoun ; 22 h 40, Furie, film de B. de Palma ; 0 h 35, Lucky Jo, film de M. Deville ; 2 h, Les superstars du catch.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».

21 h Musique : Angers, musiques du vingtième siècle : « le Japon hier et aujourd'hui », Kinshi Tsuruta et ses disciples.

23 h Nuits magnétiques : les aristocrates.

FRANCE-MUSIQUE

19 h 30 Concert (donné le 26 juillet à Bayreuth) : « Parsifal » de Wagner, par les chœurs et orchestre du Festival, dir. J. Levine, chef des chœurs N. Balatsch, sol. S. Estes, M. Hœlle, H. Sotin, P. Hofmann, F. Mazura...

0 h 30 *Zino Francescatti* : œuvres de Schubert, Chausson, Paganini, Beethoven.

Mercredi 28 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 ANTIOPE 1.

11 h 45 La une chez vous.

12 h Jeu : Le grand labyrinthe.

12 h 35 La bonne aventure.

13 h Journal.

13 h 45 Choses vues : Hugo lu par Michel Piccoli.

13 h 50 Croque-vacances (et à 16 h 40).

14 h 30 Reprise : Chapeau (Enrico Macias).

15 h 25 Série : Nouvelle de Henry James.
Les raisons de Georgina, réal. V. Schlöndorff (redif.).

16 h 25 Antiope 1 jeux.

17 h 40 La chance aux chansons.

18 h 05 Mini-journal pour les jeunes.

18 h 15 Série : Jean-Christophe.

19 h 15 Jeu : Anagram.

19 h 40 Les vacances de Monsieur Léon.

19 h 53 Tirage du Tac-o-Tac.

20 h Journal.

20 h 35 Tirage du Loto.

20 h 40 Série : le Bateau.
D'après le roman de Lothar-Günther Buchheim, réal. W. Peterson, avec J. Prochnow, H. Gronemeyer, K. Wennemann...
Décembre 1941. Les hommes du U-96, très déçus, espèrent pouvoir être de retour à La Rochelle pour Noël. Tension extrême dans le sous-marin. Attaque aérienne, brusque alerte. Cinquième épisode d'un feuilleton à grand spectacle.

21 h 35 Théâtre : les Nuits et les Jours.
De P. Laville, mise en scène D. Berlioux, C. Daste. Avec J. Berto, R. Mirmont, J. Jezequel...
Le premier sort de prison, le second de l'hôpital, Antoine et Claire se rencontrent chez Lila, la patronne de café... L'existence banale, quotidienne de sept personnages en quête de vie...

22 h 10 Danse : la Tempête.
Ballet du Théâtre national de l'Opéra de Paris, ballet en un acte d'après la pièce de Shakespeare sur une musique de Tchaïkovski. Avec R. Noureev, F. Olivieri, L. Hilaire...

0 h 5 Journal.

0 h 15 Choses vues : Hugo lu par Michel Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télé matin.

10 h ANTIOPE.

11 h 45 Récré A 2.

12 h Journal et météo.

12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Série : Magnum.

14 h 25 Téléfilm : Moviola.
La blonde de l'année, d'après le roman de G. Kanin, réal. J. Erman. Avec L. Bridges, C. Forslund.
Deuxième volet d'une série consacrée aux héroïnes d'Hollywood : cette fois Marilyn Monroe, incarnée par Constance Forslund.

16 h Sports été. *Patinage artistique : cyclisme.*

18 h Récré A 2.

18 h 40 Flash info.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Feuilleton : Hôtel du siècle.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Donatien François, marquis de Sade.
De M. Jullian, réal. P. Antoine. Avec B. Cremer, J. Chaplin, C. Magnet...
L'histoire intérieure de Donatien François, marquis de Sade enfermé à l'asile, jouée ici par les malades. Dérision et souvenirs se mélangent. Parallèlement, le film des turpitudes et des rares instants de bonheur de l'illustre libertin défile dans son cerveau.

22 h 15 Un repas de famille, un dimanche à Villejuif.
La photographie hors cadre, proposée par Guy Le Querrec, réal. R. Bober, prod. INA.
Le cinéaste Robert Bober accompagne Guy Le Querrec qui rapporte trois ans après à la famille Vaillant les photos qu'il avait prises pendant le mariage d'une de leurs filles. Trois regards sur « la mariée », une démarche originale et un spectacle surprenant.

23 h 5 Journal.

23 h 25 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 5 Dessin animé : La panthère rose.

19 h 15 Informations régionales.

19 h 40 Coups de soleil.
Bien-être ou les clips-voyages de Lola Caris, les mystères de Stessy.

19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.

20 h 5 Les jeux.

20 h 35 Cinéma 16 : le Berger des abeilles.
En hommage à Jean-Paul Le Chanois, d'après A. Lanoux, réal. J.-P. Le Chanois, avec J.-P. Andréani, W. Sabatier, M. Sarfati...
Après trois dures années de détention en Allemagne nazie, un homme retourne dans ses Pyrénées natales pour entrer dans la Résistance contre l'occupant. Une heureuse rediffusion.

22 h 20 Journal.

22 h 40 Feuilleton : la Flèche dans le cœur.
D'après L. Zuccoli. Réal. G. Fago. Avec L. Terzieff, A. Canovas, P. de Boysson, L. di Berti...
Numéro cinq d'une coproduction franco-italienne. La passion d'un enfant romantique dans l'Italie du début du siècle. Chronique intime qui tisse une histoire d'amour entre un enfant de huit ans et une jeune fille de dix ans son aînée. Climat impressionniste délicatement poétique qui ne laisse pas insensible.

23 h 35 Rencontres de l'été. *Francis Lalanne.*

23 h 40 Prélude à la nuit.
« L'Amour et la Vie d'une femme », de R. Schumann, interprété par Magali Damonte, mezzo-soprano, J. Chalmeau, piano.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 10, Top 50 (et à 19 h 45) ; 7 h 45, Reilly, l'as des espions ; 8 h 35, Dancin'days (et à 13 h 5) ; 9 h 5, Cabou Cadin (et à 12 h 30, 13 h 35 et 17 h 25 ; 9 h 10, A nous la victoire, film de J. Huston ; 11 h, Les Monstresses, film de L. Zampa ; 15 h, C'est encore loin, Naples ? ; 15 h 50, Téléfilm : Banco ; 18 h 10, Bioman ; 18 h 35, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 19 h 5, Zénith ; 20 h 55, Les yeux de la terreur, film de K. Hughes ; 22 h 30, Vivement dimanche, film de F. Truffaut ; 0 h 20, L'amour par terre, film de J. Rivette ; 2 h 20, Document : La grotte des Sadhous.

FRANCE-CULTURE

0 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h 00, Sous la radio, la plage ; 8 h 05, Bobby et les siens ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : déficiences et handicaps, une histoire de l'infirmité ; 9 h 05, Temps libres : (et à 11 h, 11 h 30, feuilleton : « Le voyage en Vendée, ou le Royaume de Louis XVII » ; et à 14 h 30, 16 h et 18 h 30) ; 9 h 30, Mémoires du siècle, avec Aimery Somogy ; 10 h 30, L'opérette, c'est la fête : Emerich Kalman ; 12 h, Panorama : entretien avec Arrabal ; à 12 h 45, le rat ; à 13 h 30, Les décraqués ; 13 h 40, Chansons pour un été : chemins de traverse ; 14 h, Nouvelles policières : « Mon œil », de Michel Lebrun ; 15 h 30, Les chemins de la transparence : rencontre avec Philippe Jaccottet ; 17 h 00, Héros du rock : Les années 80 ; 17 h 10, Le pays d'ici : en direct du Vaucluse : le théâtre sur des tréteaux ; 18 h 5, Agora, avec Luba Jurgenson ; 19 h 30, Lisbonne : de Almada à Alfama, Lisbonne entre la Révolution et l'Europe.

20 h 30 « La campagne est si belle en automne », de S. Desperier et N. Mahieux.

21 h Musique : Angers, musiques du XXe siècle, choc des cultures et migration des instruments : l'ensemble japonais Yonin-No-kai, l'ensemble Sesquitertia.

22 h 30 Philippe Soupault, le donneur de rêves, par S. Albert et A. Saulnier.

23 h 30 Nuits magnétiques : trompe-l'oreille.

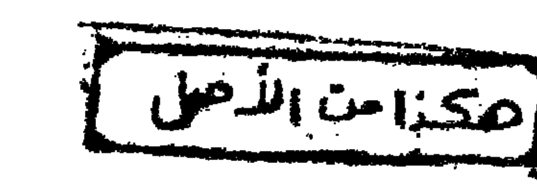
FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique ; 7 h 10, Réveille-matin : à 7 h 30, Idée fixe : à 8 h 40, Bonjour M. Trenet ; 9 h 8, Le matin des musiciens : citation, collage, montage, œuvres de Debussy, Rachmaninov, Prokofiev, Berlioz, Liszt, Dallapiccola... ; 12 h 5, Concert (donné le 26 novembre 1984 à la radio de Berlin) : œuvres de Mozart, Mahler, par l'Orchestre symphonique de la radio de Berlin ; 13 h 40, Sonates de Scarlatti par Scott Ross ; 14 h 2, Mémoires des sillons : petite histoire du phonographe, les poupées parlantes ; 15 h, Samuel Feinberg, pianiste et compositeur soviétique, œuvres de Bach ; 16 h, « 1925 », par Pierrette Germain, œuvres de Roussel, Janacek, Ibert, Koechlin, Chostakovitch, Villa-Lobos ; 18 h, Une heure avec... Uppsala Akademiska Kammarchor et Kfum Kammarkor, œuvres de Olsson, Wikander, Stenhammar, Alfven, Ahlen, Poulenc ; 19 h 5, Le temps du jazz : la conquête de l'Ouest, les shérifs de New-port ; 20 h 4, Avant-concert.

20 h 30, Concert (donné au Théâtre d'Épinal le 3 mai) : « Märchenbilder, pour clarinette et piano, op. 73 », « Märchenerzählungen, pour clarinette, alto et piano, op. 113 », de Schumann, « Trio pour clarinette, alto et piano en mi bémol majeur » de Mozart, « Pièces pour clarinette, alto et piano, op. 83 », de Bruch, par C. Ivaldi, piano, M. Portal, clarinette, G. Caussé, alto.

23 h 5, Nocturnes : œuvres de Manuel de Falla, Debussy, Turina, Ohana...





هكذا من الأصل

	La ligne*	La Ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	104,00	123,34
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,76
IMMOBILIER	69,00	81,83
AUTOMOBILES	69,00	81,83
AGENDA	69,00	81,83
PROP. COMM. CAPITAUX	204,00	241,94

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	59,00	69,97
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,16
IMMOBILIER	45,00	53,37
AUTOMOBILES	45,00	53,37
AGENDA	45,00	53,37

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

LAMBERT FRERES ET CIE

recherche pour sa filiale SIMU basée dans la région dijonnaise

jeune ingénieur débutant en Mécanique Générale

SIMU - fabrique des accessoires, moto-réducteurs et automatismes destinés aux fabricants de stores, volets roulants et grilles métalliques.

Ingénieur A et M, INSA, ENSI, ... le titulaire sera rattaché au Directeur Technique.

Il participera à la recherche et au développement de produits nouveaux (essais et mises au point des prototypes, études, industrialisation, amélioration et transformation des produits).

Connaissance de la langue allemande ou anglaise souhaitée.

Ce poste est très évloutif dans le cadre de la Société ou du Groupe.

Merci d'adresser lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions sous référence 191 à Madame LEREDE.

LAMBERT FRERES ET CIE

5 RUE VERNET 75008 PARIS.

AXIAL publicité

Ingénieur bureau d'études/travaux neufs sur un site novateur

Nous sommes l'une des plus importantes entreprises de chimie 2e U.S., 6e mondiale.
Notre site de Drusenheim, près de Strasbourg, regroupe plusieurs unités de fabrication *(mousses et films plastiques) de haute technologie, et un centre de recherche appliquée à vocation européenne.*
Nous attachons une grande importance au développement des équipements généraux, à l'amélioration des procédés de fabrication, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouveaux.

Ces missions sont du ressort de notre bureau d'études travaux neufs que nous souhaitons étoffer.
Vous êtes ingénieur de formation mécanique ou chimie industrielle, avec éventuellement une première expérience du milieu industriel.

Après une période de formation à nos procédés et procédures (sécurité, standards...), en relation étroite avec le responsable travaux neufs et les ingénieurs de production, vous participerez, en équipe ou en solitaire, aux travaux du bureau d'études (élaboration et suivi des projets, formation des utilisateurs, contrôles des résultats).
Votre esprit ouvert et pratique, votre facilité de contact et de communication, vous aideront à réussir à ce poste et à évoluer ensuite en unité de production.
La connaissance de l'anglais est un atout supplémentaire.

Envoyer lettre, CV et photo sous réf. 83138 à:
Dow Chemical France, Département des Relations Humaines,
BP 20, 67410 Drusenheim

DOW*

*Marque déposée: The Dow Chemical Company.

FICOFRANCE RECRUTE TOUS AZIMUTS...



...DELEGUES REGIONAUX HF

de formation supérieure avec de préférence une première expérience du crédit immobilier et attirés par une carrière active et un produit de qualité.

Etablissement de crédit, spécialisé dans le financement immobilier, nous connaissons une croissance très rapide.
Aussi nos différentes implantations régionales : Paris, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Rennes, *Toulouse et bientôt* Bordeaux et Nice, vous attendent.

Choisissez votre terrain d'action et adressez votre candidature avec c.v., photo et prétentions s/réf. 328 à Madame Godin, 1461 avenue du Cateau, B.P. 18 59342 Cambrai Cedex.

FICOFRANCE

SOCIÉTÉ SUD DE LA FRANCE

recherche

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL

Domaine de compétence : conception et calcul d'ouvrages de génie civil liés aux aménagements hydrauliques.
Formation école d'ingénieurs, spécialisation T.P. souhaitée avec environ 5 ans d'expérience.
Contrat à durée déterminée avec un minimum d'un an.
Connaissance de l'anglais appréciée.
Adresser lettre manuscrite, c.v., photo et rémunération souhaitée sous nº 7 667 *le Monde* Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CAV ROTO DIESEL

Fabrication de matériel d'INJECTION DIESEL, 1.800 *personnes*, *recherche* pour son usine de

BLOIS

ingénieur technico-commercial

FORMATION : ingénieur mécanique générale (connaissances moteurs appréciées).
FONCTION : animation et coordination des échanges première monte avec les clients constructeurs automobiles.

ingénieur formation

FORMATION : A.M. - E.N.S.I. ou équivalent avec spécialisation contrôle qualité souhaitée.
FONCTION : à partir d'une politique qualité définie, il devra recenser et définir les besoins pour préparer et animer des cycles de formation.

ingénieur méthodes

FORMATION : AM, INSA, ENSI ou équivalent.
FONCTION : il participera avec l'équipe Méthodes au programme • d'automatisation des lignes de production • installation de robots • manutentions automatiques • développement de cellules flexibles d'usinage • pilotage informatisé des lignes-produit.

ingénieur-électronicien
POUR SERVICE LABO MOTEURS

ayant des connaissances en micro-informatique, pour développement, mise au point et industrialisation de contrôleurs électroniques automobiles - ANGLAIS indispensable.

Envoyer C.V. et prétentions (en indiquant le poste choisi)
au Service du Personnel - CAV ROTO DIESEL
9, boulevard de l'Industrie - 41008 BLOIS

Organisation et Publicité

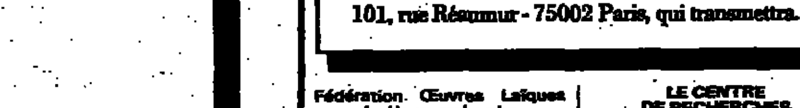


emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

jeune ingénieur chimiste
(E.S.C. - I.N.S.A. ou équivalent)

Société de Parfumerie-Cosmétologie implantée dans le Sud-Ouest, Filiale d'un Grand Groupe Français de renommée mondiale, offre un poste d'ingénieur qualité à un jeune ingénieur chimiste.
Rattaché au responsable technique, il sera chargé du Laboratoire Analytique et du Contrôle Qualité des emballages et des articles conditionnés ainsi que de l'assistance technique de nos agents étrangers.
Anglais indispensable - Espagnol apprécié.
Lieu de travail : MOURENX (Pyrénées Atlantiques)
Adresser lettre manuscrite avec Curriculum-Vitae, photo et prétentions sous référence nº 80044 à :
PUBLICITE ROGER BLEY
101, rue Réaumur - 75002 Paris, qui transmettra.





Emirates

EMIRATES AIRLINES

recherche

PERSONNEL NAVIGANT

La compagnie d'aviation la plus nouvelle du monde cherche du personnel *navigant commercial* qualifié féminin et masculin. *Nous demandons du personnel de cabine* expérimenté. Age minimum : 20 ans. Taille minimum : 1,60 m. La connaissance de la langue anglaise est essentielle et de la langue arabe un avantage.

Vous êtes priés de remplir votre curriculum vitae en anglais en donnant un maximum de détails sur votre éducation scolaire, vos qualifications, les langues parlées, votre carrière professionnelle et le type d'avion sur lequel *vous avez volé. Prière de joindre une* photo pleine taille et une photo passeport à votre candidature, et adressez à: Emirates, Hôtel Hilton International, 18 Avenue de Suffren, F. 75740 Paris Cedex 15.

Vous êtes priés d'indiquer votre numéro de téléphone et votre adresse postale pour nous permettre de vous inviter à l'interview qui aura lieu à Paris les 4, 5 et 6 septembre.

Notre base est Dubaï, une ville moderne et agréable au sud du Golfe Arabe. Votre logement et votre entraînement seront assurés par la compagnie. Si vous êtes sélectionné, vous devriez pouvoir nous rejoindre le 25 septembre 1985.

Emirates

Fédération Œuvres Laïques Le Havre recherche

ANIMATEUR(TRICE)

goût coordination et gestion, qualifié, techn. communication. Ecrire avec c.v. et prét. FHOL, petites « A », 32, rue Clovis, 76090 Le Havre Cedex.

LA VILLE DE BEAUVAIS recherche

UN JOURNALISTE QUALIFIÉ

Connaissance des nouvelles techniques de communication très appréciée. Salaire net : 7 500 F à 8 500 F, selon références. Adresser c.v. détaillé avant le 1-10-85 à Monsieur le Maire de Beauvais, B.P. 330, 60021-BEAUVAIS CEDEX.

Direction

Association (loi 1901) cherche

DIRECTEUR

DES SERVICES COMMUNS responsable administratif pour gestion, comptabilité, informatique.

Env. c.v., lettre man., photo à RÉGIE-PRESSE, nº 310 282 M, 7, rue Montessuy, 75332 Paris Cedex 07 qui transm.

LE CENTRE DE RECHERCHES PHARMACEUTIQUES

SEARLE

situé à SOPHIA-ANTIPOLIS (06) recherche pour son LABORATOIRE D'HISTOPATHOLOGIE

SUPERVISEUR D'HISTOLOGIE (H./F.)

Il sera sous la responsabilité d'un pathologiste, aura un bon niveau de connaissances scientifiques générales et une parfaite maîtrise des techniques histologiques. Il devra également être familiarisé avec l'organisation d'un laboratoire : animation des techniciens sous sa responsabilité, classement et archivage des prélèvement et données, respect des procédures en conformité avec les réglementations, participations à la gestion du budget...

Adressez lettre, c.v. et souhaits à SEARLE, SOPHIA-ANTIPOLIS, B.P. 23, 06561 VALBONNE CEDEX.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

ALSTHOM

Responsable service achats
LA ROCHELLE

Des commandes de matériels ferroviaires en hausse, pour la Chine, le TGV *Atlantique*... Un environnement de travail et de vie sympathique... L'autonomie d'un établissement à taille humaine et la coordination à l'échelle d'un groupe puissant : c'est dans ce contexte que vous êtes responsable de l'ensemble de nos achats (climatisation, freins, systèmes de portes, matières premières, frais généraux divers...). Vous animerez une équipe d'une quarantaine de personnes dont 4 cadres. Votre sens de la négociation et de l'encadrement s'appuie sur une formation supérieure et une solide expérience des achats, dans notre secteur ou dans celui de l'équipement industriel.

Merci d'écrire avec CV et photo à ALSTHOM - BP 59 - 17001 La Rochelle Cedex.

Organisation et Publicité

REPRODUCTION INTERDITE

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La Ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	104,00	123,34
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,76
IMMOBILIER	69,00	81,83
AUTOMOBILES	69,00	81,83
AGENDA	69,00	81,83
PROP. COMM. CAPITAUX	204,00	241,94

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	59,00	69,97
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,16
IMMOBILIER	45,00	53,37
AUTOMOBILES	45,00	53,37
AGENDA	45,00	53,37

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

---

ariane

vous offre d'intégrer en qualité d'ingénieur, l'équipe en charge de la spécialité guidage - pilotage

utilisée lors de la préparation des chaines électriques du lanceur ariane.

Au sein de notre division opérations lancements - département systèmes électriques - nous vous proposons de :
- **PARTICIPER** à la définition et à l'élaboration des procédures "logiciels" de contrôle.
- **FAIRE VIVRE** les programmes informatiques correspondants et les valider.
- **ASSURER**, après formation, la responsabilité de la spécialité lors d'une campagne de lancement en Guyane.

Vous êtes diplômé d'une école d'ingénieur type INSA, ENSI ou similaire.

Vous avez acquis une formation de base en électromécanique, électronique et informatique.

Vous apporteriez un plus en justifiant d'une expérience de la navigation par inertie.

Enfin, sens des responsabilités et esprit d'équipe sont parmi vos qualités personnelles reconnues.



Le poste est à pourvoir à EVRY mais bien sûr il nécessite de nombreux déplacements en GUYANE.

Merci d'adresser votre candidature à Bernard MALAGIE. Relations Humaines, 1, rue Soljénitsyne. 91000 EVRY.

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL

Ressources Humaines, Management et Gestion.

Depuis une dizaine d'années, vous maîtrisez bien toutes les facettes d'une Direction du Personnel : définition de structure, droit social, mouvement et recrutement des cadres, amélioration aux systèmes de gestion du personnel, harmonisation des politiques entre les centres de production et les filiales.

VOUS ETES UN HOMME DE DIALOGUE QUI SAIT CONVAINCRE PARCE QUE VOUS AVEZ DES CHOSES A DIRE ET A FAIRE PASSER.

Rejoignez un important groupe papetier comme le nôtre.

Il fait partie de ceux qui continuent de gagner dans un contexte difficile *et qui*, pour cela, investissent en hommes pour s'adapter à de nouvelles compétitions.

Basé au Nord-Est de Paris, vous ferez ainsi la preuve de vos compétences auprès de divers établissements. Le Siège Social du Groupe (à l'étranger) appréciera votre formation supérieure, votre anglais courant, et suivra avec intérêt vos performances pour pouvoir, en temps utile, vous suggérer d'autres challenges.

Un détail : ce poste comporte des déplacements fréquents mais de courte durée en France et à l'étranger.

Votre lettre et CV complet seront à adresser à PROJETS 12 rue des Pyramides 75001 Paris, en rappelant sur l'enveloppe la référence 55473.

Discrétion totale assurée.

JEUNES INGENIEURS, LA COMPETENCE INFORMATIQUE

L'informatique vous connaissez et vous êtes doué pour ça. Fana de micro inventif ou gestionnaire rigoureux et concepteur, vous voulez investir dans des projets, élargir vos compétences et réussir.

Nous vous proposons une insertion immédiate dans nos équipes d'études, parrainés par des "pros" dans des fonctions très vite autonomes et responsables qui vous permettront de valoriser votre formation et d'évoluer sur le plan personnel.

Nous sommes l'une des premières Société de Services et d'Ingénierie Informatique françaises (600 personnes) spécialisée dans le secteur Banques - Finances. Nos 2 centres parisiens développent et mettent en oeuvre les techniques les plus performantes dans le cadre d'activités logiciels, télématique et réseaux, facilities management...

Si notre offre vous intéresse écrivez sous réf. JI985 à Bénédicte Peronnin SITB, 38 rue des Jeûneurs 75002 Paris.

SITB
GENIE INFORMATIQUE

Pour participer à son développement
BANQUE NATIONALISEE
recherche

EXPLOITANTS BANCAIRES

CLASSE V à VII

Nous attendons des professionnels expérimentés qui ont une bonne connaissance de la clientèle des PME et des particuliers.

Ils devront s'intégrer à des équipes dynamiques et assurer, à brève échéance, des responsabilités dans nos Agences de PARIS ou de BANLIEUE.

Nous vous remercions d'adresser une lettre manuscrite (CV, photo et prétentions) en rappelant la référence 55485 à PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 Paris qui fera suivre en toute discrétion.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Une banque ouverte sur l'industrie

Ingénieur en robotique, productique : un avenir différent ...

A 30 ans environ, après une expérience dans l'industrie mécanique, vous souhaitez orienter votre carrière vers le métier d'Ingénieur-Conseil. Dans notre Département Etudes Industrielles, nous vous confierons des missions en vue de l'octroi de crédits, prises de participation ... en France ou à l'étranger.

A ce poste vous aborderez tous les aspects de l'Entreprise : humains, économiques, techniques, financiers, commerciaux, développant ainsi vos qualités de contact, d'analyse et de synthèse.

Vous êtes Ingénieur : X, MINES, CENTRALE ... et vous avez une formation complémentaire en économie ou en gestion (MBA, IEP, CPA ...) indispensable pour être performant dans la mission qui sera la vôtre, de plus vous parlez anglais.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV en indiquant vos prétentions à : Marie-Thérèse Jolly, SOCIETE GENERALE - Service du Recrutement - 7, rue Caumartin 75009 Paris.

L'audace

Celle de créer notre agence de publicité, abandonnant le confort des grandes structures. Celle d'exercer avec passion un métier difficile : conseil en publicité de recrutement. Cette audace nous voulons la retrouver chez un futur chef de publicité (H.F.) qui sera notre assistant : une tête bien faite, douée pour l'écoute et l'analyse, rapide et organisée, avide de comprendre les mentalités des Hommes et des Entreprises. Nous sommes prêts à vous rencontrer : écrivez-nous, Anne Perru, Alain Snervalin, 3, rue de Liège 75009 Paris.

---

les ateliers georges dufossé

sont spécialisés dans la formation à la communication et visent le développement des personnes dans le respect des finalités de l'Entreprise. L'Animateur de formation qu'ils recherchent est déjà expérimenté : il connait l'Entreprise et ses impératifs, il comprend ses circuits de décision. Il aura à concevoir et animer des séminaires dans le champ relationnel : entretien, situation de vente, régulation des groupes, vidéo communication de haut niveau, etc. Imaginatif, doué pour l'expression, il fait preuve d'une vraie motivation pédagogique renforcée par un travail personnel acquis au CEFFRAP ou à l'ARIP... L'activité d'animateur implique des séjours en résidentiel et des déplacements fréquents. Pour plus d'information adresser CV + photo + rémunération actuelle à ARC, 12, rue de l'Echiquier 75010 Paris.

ANIMATEUR DE FORMATION

TITN

Société d'ingénierie en Informatique
(850 personnes) recherche
pour son département informatique répartie

- ***Chefs de projets*** réf. R1

Grandes écoles, université (DEA, DESS) expérimentés dans les domaines des bases de données, de l'acquisition de connaissances, de la gestion transactionnelle.

- ***Ingénieurs Logiciel*** réf. R2

Débutants ou expérimentés, Etudes et réalisation de logiciels de base (télé informatique, réseau, gestion de données, gestion de terminaux).

Envoyer C.V., photo et prétentions en précisant la référence choisie à T. LAUNET

Traitement de l'information techniques nouvelles

TITN 1 à 5, rue Gustave-Eiffel 91420 MORANGIS



Traducteur Réviseur

Haut Niveau

AMNESTY INTERNATIONAL

Nous recherchons le Responsable de notre Unité de Traduction.

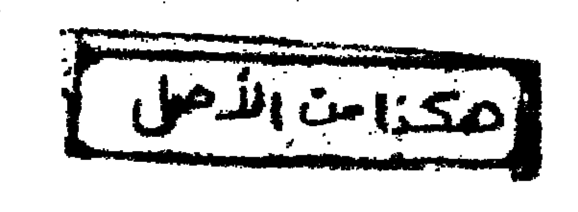
Il devra :
- réviser les traductions d'Anglais en Français de textes destinés à la publication,
- recruter et animer une équipe de traducteurs professionnels.

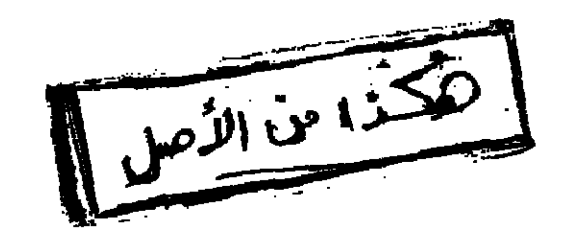
A ce professionnel, nous demanderons une bonne formation juridique, une connaissance du monde contemporain sur le plan politique, économique, social et une solide expérience de la traduction littéraire.

Merci, si vous vous sentez concerné, d'envoyer lettre manuscrite, C.V. sous référence 85401 M à Madame Claude FAVEREAU.

EMPLOI centor — 13 bis, rue Henri Monnier 75009 PARIS

AFCOREM





ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	104,00	123,34
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,76
IMMOBILIER	69,00	81,83
AUTOMOBILES	69,00	81,83
AGENDA	69,00	81,83
PROP. COMM. CAPITAUX	204,00	241,94

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	59,00	69,97
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,16
IMMOBILIER	45,00	53,37
AUTOMOBILES	45,00	53,37
AGENDA	45,00	53,37

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

VOUS,

vous avez obtenu un diplôme commercial et vous ferez tout pour ne pas rester derrière un bureau,
vous voulez éviter la filière "classique" : Assistant Chef de produit ou Auditeur Junior,
vous êtes tenté par l'aventure d'une expatriation,
vous souhaitez prendre rapidement des responsabilités de commandement.

NOUS, nous recherchons plusieurs

JEUNES DIPLOMÉS ÉCOLE DE COMMERCE
(HEC, ESSEC, ESCP, ...)

débutants ou première expérience.

Nous faisons appel à des hommes de terrain, désireux de valoriser leurs talents de commerçants et capables de prendre rapidement en charge

LA DIRECTION COMMERCIALE

d'une de nos **filiales étrangères** après une période de formation en France d'environ 2 ans.

Nous sommes un Grand Groupe Industriel et Commercial français, leader mondial sur son marché.

Tous renseignements complémentaires seront fournis au cours d'entretiens individuels et la plus grande discrétion est assurée.

Adresser votre candidature à
INTERMEDIA N° 581 B
9 bis, rue Labie - 75017 PARIS
qui transmettra.

INGENIEURS GRANDES ECOLES
DIPLÔMES DE L'UNIVERSITE
VIVEZ

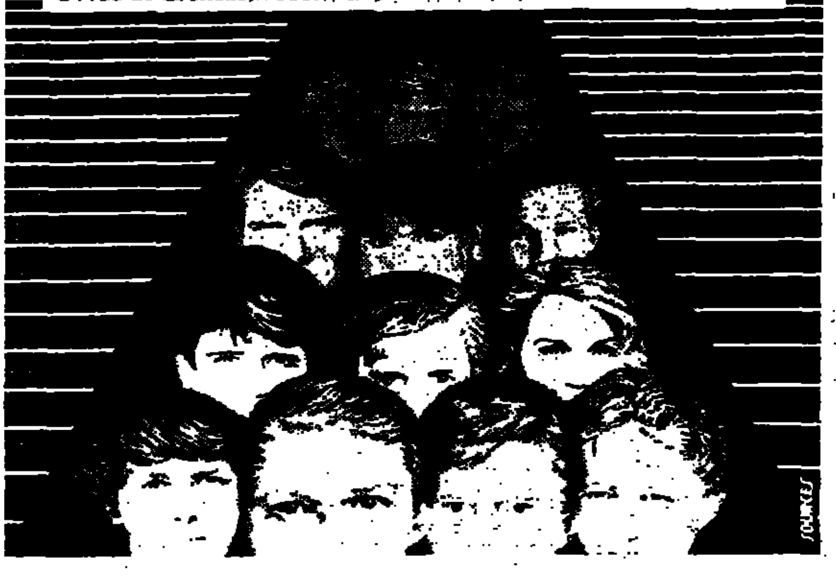
L'énergie créative
CGI

Imagination, rigueur, expérience, trois composantes de la créativité CGI. Chaque année des diplômés de haut niveau rejoignent CGI, le plus court chemin vers des responsabilités à leur mesure.

Le département Ingénierie Paris, soucieux de développer son potentiel humain, recherche des débutants.

Formés aux méthodes originales CGI, ces diplômés deviendront des généralistes complets évoluant à travers un large éventail de métiers : Consultant, Ingénieur-Système, Chercheur-Réalisateur, Formateur, Ingénieur technico-commercial...

*Adressez votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous référence DRS/41 à Mme Jamet, **Compagnie Générale d'Informatique,** 84 rue de Grenelle, 75007 Paris*



L'AVENIR A SES METIERS

Nos produits et services anticipent les besoins de traitement de l'information de l'entreprise : besoins économiques, scientifiques, techniques...
Leur commercialisation, c'est la mission que nous souhaitons confier à une équipe :

l'ingénieur commercial

Représentant la Compagnie auprès des administrations et entreprises, vous établissez des contacts au plus haut niveau.
Vous avez la responsabilité commerciale, administrative et financière d'un territoire géographique ou spécialisé par branche d'activité.

l'ingénieur technico-commercial

Conseiller des utilisateurs, vous les aidez à mettre en œuvre nos systèmes et nos applications.
Responsable des études et des solutions techniques, vous assurez l'aide à la vente, le suivi de la formation, l'assistance technique.

Ces deux métiers d'avenir s'adressent à de

JEUNES DIPLÔMÉ(E)S GRANDES ECOLES D'INGENIEURS OU DE COMMERCE ET GESTION

(Bac + 4 minimum), débutants ou ayant une courte expérience, parlant l'anglais et acceptant la mobilité géographique.

Notre formation rémunérée, théorique et pratique, aidera les diplômés d'écoles de commerce à acquérir les connaissances techniques nécessaires et les ingénieurs à développer leurs qualités commerciales.

Faites acte de candidature dès maintenant. Nous vous recevrons suivant vos disponibilités ou les nôtres et en fonction des exigences et de la variété des postes à pourvoir.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature à IBM France *(référence ICTC-M27/8)*- Département Recrutement - 2, rue de Marengo - 75001 PARIS.

Nous vous rembourserons vos éventuels frais de déplacement.

IBM France

Organisation et Publicité

FNMF

IMPORTANT ORGANISME SOCIAL
recherche pour
son SECTEUR MEDICO-SOCIAL

COLLABORATEUR
H/F

Maîtrise de droit. Esprit de synthèse ; capacité de rédaction, petite expérience professionnelle indispensable.

Adresser lettre manuscrite, CV avec photo (restituée) et prétentions à FNMF, Division des Relations Sociales,
56-60, rue Nationale,
75649 Paris Cedex 13.

CONTESSE

---

céramiques techniques
DESMARQUEST
Groupe Pechiney

Nous sommes spécialisés dans la fabrication des nouveaux matériaux : les céramiques pour applications thermomécaniques. Nous souhaitons renforcer le service commercial, nous recherchons un :

INGÉNIEUR COMMERCIAL

de préférence à double formation technique et commerciale parlant l'anglais et l'allemand.

- Sous la responsabilité du directeur commercial et marketing, il sera chargé de la promotion et de la vente de nos produits en Europe.
- Cette fonction nécessite une très bonne disponibilité pour effectuer de fréquents déplacements.
- Le lieu de travail est à Trappes (Yvelines).
- Les candidatures doivent être adressées à :

CÉRAMIQUES TECHNIQUES DESMARQUEST
Service du Personnel
2, avenue Albert-Einstein, 78190 TRAPPES.

Dans le *cadre de son expansion* (52% en 1984),
CABINET DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
recherche

INGÉNIEUR
RESPONSABLE DE CLIENTÈLE

Expérimenté en Brevets d'Invention.
Anglais indispensable.
Evolution importante possible pour candidat autonome attiré par la profession de conseil.
Stricte confidentialité assurée par l'intermédiaire; indiquez les Cabinets à ne pas contacter.

Ecrire avec C.V. manuscrit, photo et prétentions à R.H.C. n° 100 - 10, rue de Monceau - 75008 Paris.

COFAP

CHEF DE MISSION AUDIT

Société d'expertise comptable recherche pour département audit CHEFS DE MISSION ayant expérience dans cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Envoyer c.v. et prétentions, sous réf. 801, à HYPERBOLE, 86, rue de Richelieu, 75002 PARIS, qui transmettra.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

REPRODUCTION INTERDITE

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La Ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	104,00	123,34
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,76
IMMOBILIER	69,00	81,83
AUTOMOBILES	69,00	81,83
AGENDA	69,00	81,83
PROP. COMM. CAPITAUX	204,00	241,94

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	59,00	69,97
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,16
IMMOBILIER	45,00	53,37
AUTOMOBILES	45,00	53,37
AGENDA	45,00	53,37

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

RÉALISER, INNOVER, CRÉER...

Trois impératifs et un objectif pour le ***DÉPARTEMENT RADARS CONTRE-MESURES MISSILES*** *de* ***THOMSON-CSF:*** *rester à la pointe de l'électronique la plus performante.*

Ce Département recherche des

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
TRAITEMENT DU SIGNAL RADAR

Les postes suivants sont à pourvoir :

- *Conception et réalisation de systèmes numériques.*
- *Études et développement de logiciels pour microprocesseurs.*
- *Simulation informatique de traitements radar.*
- *Architecture et développement d'opérateurs à base de microprocesseurs.*
- *Modélisation et simulation de système radar.*
- *Assistance à la conduite de projets.*

Merci d'adresser votre candidature à Madeleine GUIGUES - THOMSON-CSF, Service du Personnel, 68, avenue Pierre-Brossolette, 92240 MALAKOFF.

THOMSON-CSF

HAVAS CONTACT

S.A. D'H.L.M./30 000 logts recherche

COMPTABLE PRINCIPAL(E)

chargé(e) plus particulièrement
— D'assurer l'interface entre la comptabilité et l'informatique sous le double aspect des relations interservices et du traitement de l'information.
— De constituer et de mettre à jour des manuels de procédures comptables BAC + 2 (DUT, BTS, option gestion comptabilité). Expérience de comptabilité informatisée 3 ans minimum. Adresser c.v., photo et prétentions au LOGEMENT FRANÇAIS, 12, rue Paul-Baudry, 75008 PARIS.

FRANCE SYSTÈME
Société de maintenance de matériel informatique vous informe 24 h/24 au 671-66-62.

DÉP. DU VAL-DE-MARNE recrute par voie de détachement

UN INSPECTEUR(TRICE)

à compter du 1er octobre 1985, pour la Direction départementales des affaires sanitaires et sociales du Val-de-Marne (service de tutelle des établissements pour personnes âgées.) Les agents intéressés devront faire parvenir leur demande avant le 15 septembre 1985 à : Monsieur le Président du conseil général du Val-de-Marne, Direction du personnel départemental 1er bureau, recrutement Hôtel du département, av. du Général-de-Gaulle, 94011 CRÉTEIL Cedex.

SECTEUR EXPLORATION PÉTROLIÈRE recherche :

INGÉNIEUR A. & M.

ou équivalent :
3-5 ans d'expérience.
Adjoint au directeur technique pour superviser atel. mécanique, électrotechnique, informatique appliquée. Lieu de travail SUD PARIS. Envoyer c.v. et photo à SIPEP, 3, rue de Choiseul, 75002 Paris. Réf. 1042 (qui transm.).

Ecole privée banlieue Ouest de Paris cherche

PROFESSEURS

de math., de biologie pour les classes de 1re et terminale.

Ecrire sous le nº 310 283 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

LES SERVICES COMMUNS DE TECHNOLOGIE ET DE FIABILITÉ du Groupe THOMSON sont chargés sur composants, procédés, moyens de mise en œuvre et équipements électroniques :

- *des orientations technologiques,*
- *des essais, et simulations,*
- *de la gestion de données,*
- *de l'assurance-qualité et de la fiabilité.*

Ils recherchent des

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

débutants ou ayant 1 à 2 ans d'expérience

- ***ÉLECTRONICIEN*** *(réf. 1/LM)*
pour évaluation et choix de composants numériques complexes. (Connaissances indispensables en microprocesseurs).
- ***GÉNÉRALISTE*** *(réf. 2/LM)*
pour expérimentation, simulation et choix de structures de matériels. (Connaissances en thermique, mécanique et électronique souhaitées).

Lieu de travail : banlieue Sud de Paris.

Merci d'adresser votre candidature en précisant la référence du poste choisi à Mme BOUIC – S.C.T.F. – Domaine de Corbeville – B.P. 10 – 91401 ORSAY.

THOMSON-CSF

HAVAS CONTACT



CENTRALE, SUPELEC, A.M....

(Option Informatique) **Débutants ou 1re expérience**

Chimie de base, plastiques et chimie fine... SOLVAY est un groupe international qui «pèse» 34 milliards de francs. Nous pensons que l'informatique est un bon moyen pour connaître à fond l'entreprise et qu'elle constitue un tremplin idéal pour de jeunes diplômés soucieux de parfaire leur formation avant d'accéder à des responsabilités élargies. Ainsi, après une période de formation de quelques mois, vous intègrerez des équipes travaillant en collaboration étroite à des applications de gestion. Ces applications pourront, selon les besoins, toucher à la production, les stocks, la logistique, le personnel... aussi bien qu'à la bureautique ou à la télématique. Dans tous les cas, vous mènerez le projet de A à Z : étude, conception, réalisation.
Vous travaillerez sur HP 3000 et prendrez - à terme - des responsabilités en production, informatique process...

Bon contact, curiosité, ouverture, esprit d'équipe, mobilité géographique pour déplacements fréquents en France sont des atouts indispensables. La connaissance de l'anglais est un plus.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature au Service du Personnel de SOLVAY, 12 cours Albert 1er, 75008 PARIS.



DESSEIN

ADMINISTRATION CENTRALE recherche

LE RESPONSABLE

de son centre informatique, statistique. Il aura pour tâche, de diriger quarante informaticiens travaillant sur IBM 4341, de développer de l'informatique d'aide à la décision et constituer des bases de données. Solide expérience requise et diplôme de l'enseignement supérieur (niveau MIAGE ou diplôme d'école d'ingénieurs).

Salaire : fonction de ces deux critères. Lieu de travail : Paris sud.

Ecrire sous le nº 310 291 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Etabl. scolaire banlieue sud recherche pour la rentrée SURVEILLANT(E) D'EXTERNAT 665-40-00 entre 9 et 12 h.

---

formation professionnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE D'ANALYSTE PROGRAMMEUR
en 7 mois = 1 000 H
sur 30 micros et gros système IBM.
Assistance au placement.
Entretien et sélection sur R.D.V.
Crédit étudiant 100 %
Centre agréé par OLIVETTI et ERICSSON

Centre International d'Etudes et Formation Professionnelle en Informatique
ciefpi 11, r. de la Gare - 94230 CACHAN
Tél. (1) 740 12 22
Mo Arcueil-Cachan - 10' des Halles

FRANCACIP

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE

La Caisse Nationale de Crédit Agricole recherche pour ses filiales de crédit-bail en banlieue ouest de Paris un

CADRE COMPTABLE

Sous l'autorité du responsable du département comptabilité, il assurera le contrôle de la comptabilité générale, la préparation des bilans et des comptes de résultats, l'établissement des déclarations fiscales ainsi que divers documents propres à l'activité d'un établissement financier.

Ce poste est de nature à intéresser un candidat agé de 30 ans minimum, ayant une solide formation comptable (DECS ou équivalent). Il aura acquis au cours d'une expérience minimum de 5 ans, de préférence dans un établissement financier ou bancaire, une bonne maîtrise des techniques comptables dans leur ensemble. *Il sera habitué à travailler avec les moyens informatiques* et aura de bonnes connaissances fiscales.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature, CV, photo et prétentions sous réf. LAM/0744 mentionnée sur l'enveloppe, à **CNCA Direction du Personnel service gestion des personnes - 78280 Saint-Quentin-en-Yvelines - Guyancourt.**

VOTRE CARRIERE EN TECHNIQUE DE POINTE

Formation professionnelle en informatique
- d'Analystes-programmeurs
- Chefs de projet

OU

Formation professionnelle de coordonateurs de maintenance industrielle (nouvelle carrière utilisant l'informatique).

Pour les conditions d'admission, de sélection, de crédit, et pour la visite du centre de formation, contactez :

ACILOG
38, rue de Bassano
75008 PARIS-Mº George V
Tél. : 723.55.18
809.67.00-01-02

SOCIETE DE SERVICES ET D'INGENIERIE INFORMATIQUE
(800 personnes) partenaire d'un groupe industriel de taille internationale recherche

TECHNICIEN de MAINTENANCE

pour mini-ordinateurs (de préférence sur la gamme SOLAR SP55) et périphériques (disques, dérouleurs de bandes magnétiques, imprimantes).

Expérience exigée de 4 ans minimum.

Merci d'adresser C.V., photo et prétentions à N. 4743 - **PUBLICITES REUNIES**
112, Bd Voltaire - 75011 Paris qui trans.

---

occasions

Exceptionnel. Vds mat. d'imprimerie complet, état nf. Presse, massicot, etc. Format A3/A4. T. (41) 88-38-55.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16), B.P. 291 — 09 PARIS.

Les possibilité d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291 — 09 PARIS.

Appel aux présidents de conseils régionaux et départementaux, en vue de missions ou emplois temporaires. Pour nos INGÉNIEURS, CADRES, TECHNICIENS, âgés de 50 ans et plus, sans emploi. GIER CADRES, 6, rue Albert-de-Lapparent, 75007 PARIS.

secrétaires

IMPORTANTE SOCIÉTÉ LA DÉFENSE recherche pour son DIRECTEUR FINANCIER

UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION

— Sens de l'organisation
— Diplomatie
— Discrétion et disponibilité
— Esprit d'équipe
— Sténo indispensable
— Expérience similaire exigée.

Envoyer lettre manuscrite c.v. et prétentions à HAVAS CONTACT, 1, place du Palais-Royal, 75001 PARIS, sous référ. 78994.

capitaux propositions commerciales

Sté rech. 300 000 F s/4 mois à 15 % l'an av. garant. immob. Tél. D.O. (1) 386-11-16 h.b.

villégiature

BELLE VILLA 7 pièces, dont 4 chambres, tout confort, sur un terrain 1,5 ha, allant presqu'au lac Léman. Beaux arbres. Calme, 400 m du village d'Yvoire, 15 km de Thonon, 21 km de Genève. Septembre 3 500 F du 1-9 au 15-9 : 2 500 F du 16 au 30-9, base pour le mois. Ecr. s/nº 8 780 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

VENDS CARAVANE NOTIN Goélette 4,80 m, 4 places, frigo, chauf., four, chauffe eau, w.c., douche instal. propane avec invers., pompe élect., batterie, volets bois, auvent. Roue de secours. Prix : 30.000 F. Tél. h. repas (23) 98-04-89.

travail à domicile

Pour votre frappe de tous textes-trav. Très rapide et soigné. Michèle. Mat. 245-78-83.

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune femme 7 ans d'exp. dans secrétariat service vente presse parisienne CHERCHE PLACE

MI-TEMPS ou TIERS-TEMPS

LIBRE RAPIDEMENT.
Ecr. s/nº 8 785 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JEUNE FEMME 26 ANS

SECRÉTAIRE DACTYLO

3 ans expérience service vente grand quotidien parisien et 4 ans service vente hebdo parisien (secrétariat, relations clients, etc.), cherche place stable, libre rapidement. Ecr. s/nº 8 786 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Femme seule, Française, 33 ans, 2 enfants, réf. 11 ans concierge, ch. loge à serv. perm. ou partiel. Paris ou proche banlieue. Tél. 246-35-24.

J.H. cherche place stable, CAP électromécanicien, ayant fait quelques stages. Libre immédiatement. Tél. : 944-67-89.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Collab. PSA vend 205 GTI 85 toutes options + alarme 9 000 km, 64.500 F. Téléphone : 387-19-12 le soir.

Part. vd 2 CV 6 74, moteur, embrayage, freins, neufs, 80 000 km. T. 490-21-57.

de 8 à 11 C.V.

Particulier vend RENAULT 20 TS, gris élysées, 1979. Bon état de marche, radio, 9 000 F. Tél. 556-10-23 bur., 764-00-76 dom.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
555-91-82

L'immobilier

appartements ventes

9e arrdt

9e fg Poissonnière, beau studio, grande cuisine, w.-c. indépendants, bains. Refait neuf, calme, clair. Tél. 266-20-88.

13e arrdt

CHEVALERET, cause départ province. Vue, liv., + 2/3 chbres, 880 000 F. Living + 2 chbres, 690 000 F, ét. élevé, parkg, cave, 605-10-06.

15e arrdt

Duplex 130 m² + 30 m² + terrasse, living + 3 chbres, 1 630 000 F. T. 546-26-25.

16e arrdt

EXELMANS
Imm. récent, entrée, double liv., 3 chbres, cuis., w.-c., bains, box, 1 680 000 F. BRANCION SARL 575-73-94.

PORTE DAUPHINE

Très grand studio luxueux, 7e étage, soleil, 750 000 F. GARBI 567-22-88.

18e arrdt

RUE DOUDEAUVILLE

Immeuble récent, standing, 5 pièces, tout confort, 105 m² + petit jardin, 855 000 F. Immo Marcadet 252-01-82.

---

2 PIÈCES 285 000 F
Immeuble récent, entrée, cuisine, s. de bains, w.-c., loggia, chauffage central, ascenseur. Immo Marcadet 252-01-82.

19e arrdt

Buttes-Chaumont très bel appartement 82 m² ensoleillé, calme, chambres sur jardin, résidence standing, cave, parking, 880 000 F. Tél. : 607-43-57 après 18 heures.

95- Val-d'Oise

Vends appartement 3 pièces, loggia, garage, parfait état, cuisine incorporée, rez-de-chaussée, à Cergy-Pontoise. Prix 320 000 F, justifié, 073-18-67 ou 781-69-68.

Etranger

GRANS-MONTANA
Valais/Suisse
(station des championnats du monde de ski alpin 1987)
Ventes et Reventes
DU STUDIO AU CHALET
MAK IMMOBILIER
M.-A. Knecht
CP 94 – CH3962 MONTANA.

viagers

ÉTUDE LODEL
Viagers, 35, bd Voltaire, 75011 PARIS, 355-61-58.

LAPOUS 554-28-66

SPÉCIALISTE VIAGER
364, r. Lecourbe, Paris-15e.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce, sur toute la France
INDICATEUR LAGRANGE
fondé en 1876,
5, rue Greffulhe, 75008 PARIS.
Téléphone : 16 (1) 266-46-40.

maisons de campagne

BÉTAILLE, 30 km Rocamadour, à vendre maison. Séjour 36 m², 1 chambre, grande cuisine aménagée, combles aménageables, w.-c., s. de bains, garage, cellier, 2 910 m² terrain, façade pierre de pays, 400 000 F à débattre. Tél. : 861-00-29, 91, bd CHARLES-VAILLANT, 93290 Tremblay-lès-Gonesse.

appartements achats

AGENCE LITTRÉ

Recherche pour clientèle française et étrangère appartements et hôtels particuliers de quartiers résidentiels, paiement comptant chez notaire. Tél. : 544-44-45.

RECHERCHE URGENT

Logements surfaces même à rénover, Paris ou portes. Immo Marcadet 252-01-82.

locations non meublées demandes

Paris

J. cadre cherche petit appt ou chbre de bonne tt confort, centre Paris, sérieuses garanties. Tél. 555-91-71, p. 42-74 h.b.

Recherche grand studio ou 2 pièces sur Paris. S'adr. à M. Goffard, 349-01-13 le soir.

Pour personnel et dirigeants GRANDE SOCIÉTÉ FRANÇAISE INFORMATIQUE recherche divers appts de 2 à 7 p., studios, villas. Loyers élevés acceptés. Paris et environs. Téléphone : 504-04-45.

URGENT DIRECTEUR firme américaine cherche 3 pièces, caractère, préférence Saint-Germain-des-Prés, Marais. Contact 380-70-00, extension 430.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. T. (1) 889-89-66, 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE. Pour cadres mutés Paris recherche du STUDIO au 5 p., LOYERS GARANTIS par Sociétés ou ambassades. Tél. 285-11-08.

Jeune fonctionnaire ministère intérieur loue Paris studio meublé, de préférence. Tél. 260-35-35, p. 2417 h.b.

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

prix compétitifs, délais rapides.

ASPAC 293-60-50.

SIÈGE SOCIAL A PARIS
Bureau ou domiciliation + services. Tél. (1) 346-00-55.

NEUILLY MÉTRO
Loue directement 1 bur. ou + dans imm. neuf, 758-12-40.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

S.A.R.L. – R.C. – R.M. Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.

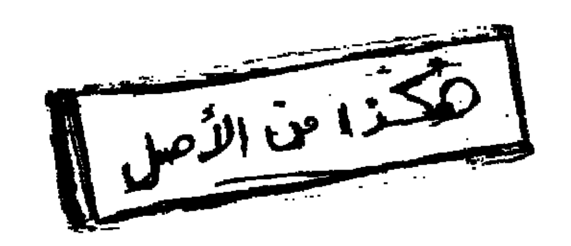
TÉL : 355-17-50.

Recherche à louer 100 à 150 m² de bureaux ou boutique sans reprise de bail, quartier central. M. Christophe, 42, rue Albert-Thomas, 75010 PARIS.

DOMICILIATION 8e, 2e

Secrétariat, tél., télex. Location bureaux. Toutes démarches pour constitution de société.

ACTE 359-77-55.



REPRODUCTION INTERDITE
RES D'EMPLOIS
THOMSON-CSF
immobilier

économie

REPÈRES

Dollar : en hausse à 8,4850 F

Le dollar a progressé par rapport à la plupart des monnaies européennes le 27 août, mais dans des transactions peu étoffées. A Paris, la devise américaine se traitait à 8,4850 F en fin de matinée contre 8,4225 F la veille en séance officielle, tandis qu'elle remontait à 2,7790/7805 DM à Francfort (contre 2,7560/7580 lundi). Sur le marché de l'or, l'once de métal fin était cotée 334/337 dollars l'once à Zurich.

Epargne liquide : baisse de 7 milliards de francs au deuxième trimestre 1985

La baisse de l'épargne liquide (disponible à tout moment) *s'accentue. Ainsi, au cours du deuxième trimestre 1985, les* ressources d'épargne liquide centralisées à la Caisse des dépôts ont reflété une diminution de 7,02 milliards de francs, alors qu'elles avaient progressé de 4,76 milliards au deuxième trimestre 1984. La baisse a été encore plus marquée (– 8,38 milliards de francs) pour l'ensemble des Livrets A et B, des produits d'épargne-logement, des bons et des comptes de dépôts, alors que les Codevi et les livrets d'épargne populaire dégageaient, tous réseaux confondus, un excédent respectivement de 293 et 1 063 millions de francs. A titre de comparaison, au deuxième trimestre 1984, ces deux derniers produits étaient en hausse de 4,42 et 5,08 milliards de francs respectivement, alors que l'ensemble des autres produits régressait de 4,74 milliards de francs. Par contre, dans le même temps, les souscriptions nettes *des Sicav et des Fonds communs de placement (FCP) ont* représenté 4 milliards de francs, soit le double des montants souscrits durant le deuxième trimestre 1984 (1,9 milliard).

Paiements courants : déficitaires en 1984

La balance des paiements courants de la France a été déficitaire de *6,6 milliards de francs en 1984 selon les chiffres définitifs du* ministère de l'économie et des finances. Les premières estimations publiées par le ministère de l'économie et des finances faisaient état d'un léger excédent (938 millions de francs) après l'important déficit de 1983 (33,8 milliards de francs). Au deuxième trimestre 1985, la balance des paiements courants de la France a été excédentaire de 9,5 milliards de francs et – compte tenu du déficit de 18,1 milliards de francs du premier trimestre – le déficit s'est élevé à 8,6 milliards de francs en données brutes (– 2,7 milliards *en données corrigées des variations saisonnières).*

Pétrole : la dépendance du Japon inférieure à 60 %

Pour la première fois, la dépendance du Japon vis-à-vis du pétrole est tombée avec 59,6 % en dessous de la barre des 60 % pendant l'exercice 1984-1985 achevé le 31 mars. En 1973, le taux de dépendance était de 77,6 %. Il n'avait cessé de décliner depuis. La dépendance du Japon à l'égard de ses deux principales zones d'approvisionnement – Moyen-Orient et Asie du Sud-Est – a baissé de 20 % au cours de cette dernière année.

Entre juillet 1984 et juillet 1985, les importations originaires d'Arabie saoudite par exemple sont tombées de 61,4 %.

(Publicité)

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

PRÉFECTURE
Direction départementale de l'équipement

AVIS AU PUBLIC
Deuxième insertion
Liaison RÉ-CONTINENT

Par arrêté du 29 juillet 1985, pris en application du Code de l'expropriation *pour cause d'utilité publique, le préfet, commissaire de la République du départe*ment de la Charente-Maritime, a prescrit une enquête préalable en vue de :

– La déclaration d'utilité publique de la réalisation d'une liaison fixe entre l'ILE DE RÉ et le CONTINENT et l'acquisition par le département de la Charente-Maritime des terrains nécessaires à ses aménagements routiers sur les communes de LA ROCHELLE et de RIVEDOUX ;
– La modification des plans d'occupation des sols des communes de LA ROCHELLE et de RIVEDOUX en résultant.

L'enquête se déroulera du 26 août au 25 octobre 1985 inclus.

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif de POITIERS :

– M[lle] Françoise DISSARD, inspecteur général de la construction honoraire, président ;
– M. Henri BRIQUEL, ingénieur général des Ponts et Chaussées, honoraire ;
– M. Georges MORAND, ingénieur général du Génie rural des eaux et forêts, honoraire ;

qui élit domicile à la préfecture de la Charente-Maritime.

Un dossier principal et un registre d'enquête y sont déposés chaque jour (samedi, dimanche exceptés) de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures pour être *tenus à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.*

Un dossier et un registre subsidiaire sont déposés pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public pour lui permettre de consigner ses observations :

– A la mairie de LA ROCHELLE et au siège du SIVOM de la région de LA ROCHELLE de 9 à 17 heures (*dimanches et samedis exceptés*) et les samedis 31 août, 21 septembre et 19 octobre 1985 de 10 à 12 heures, 25, quai Maubec, service Plan et urbanisme ;
– A la mairie de RIVEDOUX (dimanches exceptés) de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures et les samedis de 10 à 12 heures.

Pour parfaire l'information du public, un dossier et un registre subsidiaire sont également déposés pendant la durée de l'enquête dans chacune des communes de l'ILE DE RÉ, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de :

– ARS-EN-RÉ, LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ, LA COUARDE-SUR-MER, LA FLOTTE, LOIX, LES PORTES-EN-RÉ, SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES, SAINTE-MARIE-DE-RÉ, SAINT-MARTIN-DE-RÉ.

La commission d'enquête recevra elle-même les observations du public tant sur l'utilité publique que sur les modifications des plans d'occupation des sols :

– A la mairie de LA ROCHELLE et au siège du SIVOM de la région de *LA ROCHELLE, 25, quai Maubec, service Plan et urbanisme :*
le mercredi 28 août 1985 de 14 à 17 heures,
le samedi 21 septembre 1985 de 10 à 12 heures,
le vendredi 25 octobre 1985 de 10 à 12 heures ;
– A la mairie de RIVEDOUX :
le vendredi 30 août 1985 de 10 à 12 heures,
le samedi 7 septembre 1985 de 10 à 12 heures,
le vendredi 20 septembre 1985 de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures,
le jeudi 24 octobre 1985 de 14 à 16 heures ;
– Aux mairies des chefs-lieux de canton de :
● ARS-EN-RÉ,
le jeudi 29 août 1985 de 10 à 12 heures,
le vendredi 6 septembre 1985 de 10 à 12 heures,
le mercredi 23 octobre 1985 de 14 à 16 heures ;
● SAINT-MARTIN-DE-RÉ,
le jeudi 29 août 1985 de 15 à 17 heures,
le vendredi 6 septembre 1985 de 15 à 17 heures,
le jeudi 24 octobre 1985 de 9 h 30 à 11 h 30.

Ces observations peuvent également être adressées directement par écrit à : M[me] le président de la Commission d'enquête de la liaison Ré-Continent, Préfecture, BP 501, 17017 LA ROCHELLE CEDEX, qui devra les annexer aux registres d'enquête.

A la clôture de l'enquête, la commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours pour formuler ses conclusions qui seront déposées à la préfecture de la Charente-Maritime, au siège du SIVOM de la région de LA ROCHELLE, à la mairie de chacune des communes de LA ROCHELLE, ARS-EN-RÉ, LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ, LA COUARDE-SUR-MER, LA FLOTTE, LOIX, LES PORTES-EN-RÉ, SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES, SAINTE-MARIE-DE-RÉ, SAINT-MARTIN-DE-RÉ, RIVEDOUX, et qui pourront être consultées dans ces mêmes lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public pendant la durée d'un an.

LES DIFFICULTÉS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

De nouvelles mesures de trésorerie sont en préparation

De nouvelles mesures pour la trésorerie de la Sécurité sociale sont en préparation au ministère des affaires sociales et devraient être publiées prochainement.

La première concerne les hôpitaux publics. Elle permettrait de remplacer les versements des caisses d'assurance-maladie aux hôpitaux par douzièmes en principe égaux (1), comme le prévoit un décret de 1983, par des versements mensuels variables, dont le montant pourrait aller, selon les périodes, de 50 % à 150 % *de ces « douzièmes ».*

Le motif avancé est de mieux suivre le rythme des dépenses hospitalières : si les dépenses de personnel *sont régulières chaque mois*, d'autres (travaux d'entretien, commandes, par exemple) n'ont pas la même périodicité. Le versement par douzièmes est jugé *« trop rigide »*. *Un échéancier* devrait normalement être fixé pour chaque établissement par les administrations des affaires sociales et des finances.

Mais ce projet de « saisonnalisation » reflète aussi le désir de donner de nouvelles facilités de gestion de trésorerie à la Sécurité sociale (les versements aux hôpitaux publics représentent un tiers environ des dépenses du régime général) et de récupérer pour elle une partie des avantages du « budget global ».

En effet, celui-ci a permis d'améliorer notablement la situation de trésorerie des hôpitaux : selon le rapport rédigé par M. Stanislas Cozon, inspecteur des finances, en décembre 1984, la trésorerie des centres hospitaliers régionaux (CHR) avait augmenté en moyenne de 40 % depuis l'application du budget global au début de l'année.

Mais le partage entre les établissements et les caisses de Sécurité sociale sera délicat et certains redoutent un transfert au détriment des hôpitaux dans les moments difficiles pour les caisses, qui ferait perdre les avantages du buget global (régularité et sécurité de l'alimentation des budgets hospitaliers, possibilité d'une meilleure gestion prévisionnelle) volontiers mis en avant par le gouvernement.

Une deuxième mesure, de portée plus limitée, vise à combler une lacune de la nouvelle réglementation appliquée depuis le 1[er] décembre 1984 pour avancer le versement des cotisations sociales par les entreprises. Lorsque les salaires sont versés avant le dixième jour du mois, les cotisations sont payées le 15 du même mois ; elles sont versées le 5 du mois suivant lorsque les salaires sont payés après le 10 – en fait à la *fin du mois.*

Cette nouvelle réglementation était destinée à empêcher les entreprises qui « décalent » de quelques jours la paie des salariés en l'effectuant après la fin du mois travaillé de bénéficier comme avant d'un délai pour le versement des cotisations. Or certaines entreprises en auraient profité pour retarder encore plus le paiement des salaires et le reporter après le 10 du mois suivant, en donnant des avances substantielles à leurs employés. Ainsi récupéreraient-elles plus de vingt jours de trésorerie supplémentaires. Le texte en préparation devrait empêcher cette « astuce ».

GUY HERZLICH.

(1) Il s'agit de la « dotation globale » versée aux hôpitaux. Celle-ci est en fait une dotation d'équilibre : elle correspond à la différence entre les dépenses prévues pour une année (budget initial) et les recettes attendues (notamment ticket modérateur payé par les assurés sociaux, « forfait hôtelier » de 22 F par jour, subventions diverses...)

Le déficit atteindrait de 25 à 30 milliards de francs en 1986 *selon M. Bergeron*

Quelle sera la situation de la Sécurité sociale à la fin de 1985 et en 1986 ? M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, vient dans une lettre à M[me] Dufoix de préciser son désaccord sur les chiffres avec le ministre des affaires sociales, et de réclamer l'abandon des mesures d'économie. Promettant de prendre des mesures *« en temps utile », M[me] Dufoix a réaffirmé la* nécessité d'économies.

Pour 1985, le leader de FO estime que le déficit du régime général atteindrait 4,4 milliards de francs au lieu du 1,5 milliard annoncé lors de la réunion de la commission des comptes de la Sécurité sociale, en juillet dernier. Il serait dû particulièrement à un déficit de 3,2 milliards de francs pour la branche maladie, au lieu de l'excédent prévu de 1,2 milliard. En matière de trésorerie, M. Bergeron estime que l'ACOSS (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) disposera à la fin de l'année de 13 à 15 milliards de francs au lieu des 16 annoncés.

Surtout, pour 1986, selon le leader de FO, le déficit pourrait atteindre 25 à 30 milliards de francs, même avec *« le strict maintien du pouvoir d'achat des prestations »*. En effet, les dépenses augmenteraient de 2,5 % à 3,5 % en volume, tandis que les recettes baisseraient de 1 % à 1,5 % par suite de la diminution des effectifs et du tassement du pouvoir d'achat. D'autre part, l'Etat laisserait à la Sécurité sociale de nouvelles dépenses : le financement de la sectorisation psychiatrique (2 milliards de francs), la prise en charge de la cotisation maladie des handicapés (1,7 milliard) et la participation à la formation des personnels médicaux hospitaliers ; le versement compensatoire de la taxe sur les tabacs serait supprimé (2,5 milliards de francs) ainsi que la contribution de l'Etat au régime de Sécurité sociale étudiant.

Il demande au ministre de *« renoncer à poursuivre dans la voie »* des réductions de remboursement qui *« conduiraient à une Sécurité sociale à deux vitesses » : « Nous ne voulons pas*, conclut-il, *que la Sécurité sociale soit mise en cause, soit directement, soit insidieusement du fait des réductions de la couverture sociale qui résultent des décisions du gouvernement. »*

Le communiqué de M[me] Dufoix

M. Bergeron estime que les normes prévues pour la gestion administrative des caisses en 1986 (2 % à 2,2 % d'augmentation sur 1985) *« conduiraient à supprimer 1 300 à 1 800 emplois »*, entraîneraient un retard dans les investissements informatiques et contribueraient à mettre en cessation de paiement en avril 1986 la caisse de retraite des personnels.

M[me] Dufoix, dans son communiqué, ne donne pas de précisions sur 1985, se contentant de réaffirmer que *« les comptes du régime général seront proches de l'équilibre, avec pour entamer 1986, une trésorerie de l'ordre de 16 milliards de francs »*. Pour 1986, *« le financement est difficile, mais annoncer aujourd'hui de lourds déficits est prématuré »*. Elle réaffirme qu'*« il n'y aura pas de politique de la bombe à retardement... le moment venu, après concertation avec les partenaires sociaux, seront prises les mesures de nature à répondre aux problèmes de 1986 ».*

Le ministre souligne qu'il faut *« sauvegarder et conforter notre système collectif de protection sociale, qui est aujourd'hui confronté à des difficultés d'ordre conjoncturel (le chômage qui réduit les recettes) et d'ordre structurel (les progrès médicaux, l'allongement de la durée moyenne de la vie, les avancées sociales réalisées au cours des dernières années qui tendent à accroître les dépenses »).* Pour cela *« la responsabilisation »* de tous (pouvoirs publics, caisses professionnelles de santé) et *« la rigueur de gestion sont les seules voies possibles », « les ajustements des dépenses par rapport aux recettes sont inévitables ».*

ÉTRANGER

Le Brésil au bord du chaos financier

(Suite de la première page.)

Le malheureux Brésil devient ainsi une sorte de « cas d'école » illustrant ce principe ignoré par la plupart des gouvernements – y compris, mais dans une mesure infiniment moins pernicieuse, par les gouvernements français successifs, – à savoir que le rétablissement d'une balance commerciale ne doit *jamais* être considéré comme un objectif à atteindre par des moyens spécifiques. Ces moyens spécifiques au Brésil sont un ensemble de subventions et surtout une dévaluation permanente du cruzeiro à un rythme égal à celui de l'inflation *attendue*. Calculée généreusement, l'inflation attendue ne manque pas de se réaliser, et en profondeur de dépasser, si l'on peut dire, les espoirs mis en elle, à ceci près qu'on en masque l'ampleur par des contrôles de prix.

La solution préconisée avec le FMI par l'ex-ministre Francisco Dornelles revenait à assigner au Brésil une tâche impossible : celle de réduire le montant des dépenses publiques en régime de monnaie fondante. La monnaie qui se dévalorise favorise les ventes à l'étranger et décourage les importations, mais elle gonfle à l'intérieur toutes les dépenses. Le président Sarney ne cesse, pour sa part, de déclarer depuis qu'il est au pouvoir qu'*« un pays comme le Brésil qui connaît une crise de chômage de grande envergure ne peut se permettre une récession »*. Ce genre de déclaration rappelle, toutes proportions gardées, les déclarations du président Pompidou, selon qui la France ne *« tolérerait pas »* un million de chômeurs et que mieux valait un peu d'inflation. Il est évident, dans le cas du Brésil, qu'une nouvelle accélération de l'inflation malgré l'indexation généralisée ne pourrait que désorganiser un peu plus l'économie. La seule porte de sortie serait alors une réforme radicale du type de celle que le président Alfonsin a courageusement entreprise dans le pays voisin. Il serait bien étonnant que personne n'y songe à Brasilia.

PAUL FABRA.

L'AUTRICHE ACCORDE A LA POLOGNE DES NOUVEAUX PRÊTS

Vienne *(AFP)*. – La Kontrollbank (banque autrichienne pour l'exportation) a promis sa garantie pour des crédits à l'exportation au bénéfice de la Pologne pour un montant de 800 millions de shillings (41 millions de dollars). Cette promesse de nouveaux crédits est la première accordée à un pays occidental à la Pologne depuis l'imposition de la loi martiale en décembre 1981. L'accord prévoit également le rééchelonnement d'un volume de dettes de 17 milliards de *shillings* (880 millions de dollars).

Un directeur de la Kontrollbank a déclaré que la garantie de ces nouveaux crédits ainsi que le rééchelonnement étaient conformes *« à la lettre »* de l'accord de Paris signé en juillet sur la dette polonaise. La dette polonaise vis-à-vis des pays occidentaux se monte à 27 milliards de dollars. Le Club de Paris a signé au mois dernier un accord de rééchelonnement portant sur 12 milliards.

● **Importance croissante des faillites aux Philippines.** – Durant les six premiers mois de l'année, quatre-vingt-trois sociétés ont fermé aux Philippines, représentant un capital total de 60 millions de dollars, soit davantage que sur les cinq années de 1980 à 1984 (57 millions de dollars), rapporte une étude de la commission en bourse citée par un journal local.

Les firmes étrangères sont également touchées. De 1980 à 1984, quarante-six firmes étrangères ont cessé leur activité aux Philippines. Le rapatriement des participations étrangères dans des sociétés alors mises en faillite a porté sur 25,3 millions de dollars. – *(AFP.)*

AGRICULTURE

L'EFFONDREMENT DES COURS DES FRUITS PROVOQUE DES MANIFESTATIONS

L'effondrement des cours de certains fruits et légumes d'été (pêches jaunes, poires, tomates, raisins de table, pommes de terre nouvelles) a, depuis une semaine environ, provoqué plusieurs manifestations de producteurs dans le Sud-Ouest (Lot-et-Garonne, notamment) et dans le Gard.

Défilés de plusieurs centaines de personnes, arraisonnement de camions de pêches espagnoles ou de poires italiennes (dont le calibre était inférieur à celui exigé des producteurs français), demandes d'entretiens avec M[me] Georgina *Dufoix, porte-parole du gouverne*ment et conseillère municipale de Nîmes et avec M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture se sont succédé, le plus souvent à l'initiative des centres départementaux des jeunes agriculteurs (CDJA). M. Michel Allemand, responsable du CDJA du Gard, a annoncé que si les producteurs de fruits et légumes n'étaient pas reçus dans les huit jours par le ministre de l'agriculture et s'ils n'obtenaient pas satisfaction (reports d'annuités pour leurs emprunts, avances de trésorie...), de nouvelles manifestations seraient organisées.

Dans un communiqué, le ministre de l'agriculture annonce qu'*« afin que les producteurs de fruits ne soient pas pénalisés dans le paiement de leurs cotisations d'assurances sociales, en raison des problèmes de trésorerie qu'ils rencontrent actuellement à cause de la situation du marché »*, il vient de *« demander aux caisses de mutualité sociale agricole d'examiner avec une particulière bienveillance la situation des intéressés, en particulier pour leur faciliter un paiement étalé des sommes dues ». « Ces mesures devront toutefois être examinées au cas par cas, à la demande des intéressés*, précise le communiqué du ministre, *et ne peuvent revêtir un caractère collectif. Elles doivent permettre d'éviter qu'aux difficultés actuelles de la profession ne s'ajoutent d'éventuelles pénalités liées aux retard de paiement des cotisations sociales ».*

COMMERCE

A dater du 1[er] septembre

L'AFFICHAGE DES PRIX A L'UNITÉ DE MESURE S'ÉTENDRA AU PETIT COMMERCE

C'est le 1[er] septembre que l'obligation d'affichage des prix à l'unité de mesure (au kilo, au litre), à côté des prix des produits, déjà en vigueur dans les grandes surfaces comme les hypermarchés ou les supermarchés, va s'étendre aux *petits commerces* (moins de 120 mètres carrés de surface de vente). Le décret du 10 novembre 1982 rendant le double affichage des prix obligatoire répondait à une revendication déjà ancienne des organisations de consommateurs : permettre une comparaison aisée des prix de deux produits similaires vendus dans des conditionnements de contenances variées. L'application de ce décret s'est faite progressivement.

Cependant, devant la charge de travail supplémentaire que cette réglementation va imposer aux petits commerçants qui proposent un nombre élevé de produits pour un faible chiffre d'affaires, les contrôles *seront souples, indique un communi*qué du ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Le non-affichage du prix à l'unité de mesure sera ainsi *« admis dans les magasins où la clientèle doit faire appel à un vendeur pour être servie »* (celui-ci pouvant alors jouer son rôle de conseil sur les prix et la qualité), tandis que les contrôles seront plus stricts dans les boutiques où le « libre-service » (grâce à un panier pris à l'entrée) est pratiqué.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,4825	8,4855	+ 110	+ 125	+ 220	+ 250	+ 640	+ 740
$ can.	6,2348	6,2439	+ 17	+ 37	+ 38	+ 74	+ 99	+ 194
Yen (100) ...	3,5784	3,5811	+ 96	+ 106	+ 188	+ 207	+ 606	+ 654
DM	3,0524	3,0545	+ 130	+ 140	+ 256	+ 273	+ 763	+ 821
Florin	2,7125	2,7145	+ 84	+ 92	+ 168	+ 182	+ 534	+ 575
F.B. (100) ...	15,0666	15,0800	– 5	+ 61	– 24	+ 82	– 120	+ 188
F.S.	3,7261	3,7299	+ 157	+ 174	+ 303	+ 327	+ 893	+ 964
L (1 000) ...	4,5507	4,5548	– 124	– 79	– 282	– 219	– 843	– 722
£	11,7992	11,8135	– 263	– 225	– 425	– 367	– 785	– 605

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 7/8	8	7 7/8	8	7 15/16	8 1/16	8 1/8	8 1/4
DM	4 5/8	4 3/4	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 5/8	4 3/4
Florin	5 3/4	6	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8
F.B. (100) ..	8 1/2	9	9 5/8	10 1/16	9 13/16	10 3/16	10 1/16	10 7/16
F.S.	1 1/4	1 1/2	4 7/16	4 9/16	4 9/16	4 11/16	4 13/16	4 15/16
L (1 000) ..	8	13	11 1/4	12 1/2	12 1/4	13 1/4	13 1/4	13 3/4
£	12 1/8	12 3/8	11 13/16	11 15/16	11 5/8	11 3/4	11 13/16	11 15/16
F. franç. .	9 1/2	9 3/4	10 1/4	10 5/8	10 7/8	11 3/8	11 1/2	12

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

LA MORALISATION DE LA BOURSE DE COMMERCE

De meilleures garanties aux spéculateurs privés grâce au mandat de gestion

Un an après la loi du 8 juillet 1983 qui avait donné le coup d'envoi à une réforme en profondeur du fonctionnement des marchés à terme de marchandises, abrités par la Bourse de commerce, celle-ci a pratiquement achevé, avec la mise en place du mandat de gestion, une vaste entreprise de moralisation de cette institution. La série de procès qui se déroule depuis le mois de mai dernier au tribunal de Paris à propos d'affaires, il est vrai, anciennes, prouve, s'il en était besoin, qu'une nouvelle réglementation des rapports établis entre les professionnels de ces marchés (1) et une clientèle privée, parfois peu consciente des risques qu'elle court, était urgente.

Consciente du problème, la Commission des marchés à terme de marchandises (COMP), l'organisme de contrôle et de promotion de la Bourse de commerce mise en place en octobre dernier sous la présidence de Mme Nicole Briot, a élaboré une sorte de charte destinée à établir clairement les droits et devoirs de chacune des deux parties : le mandat de gestion qui, dans une autre enceinte (la Bourse des valeurs) lie déjà l'agent de change à son client.

Ce contrat-type permet au commissionnaire de gérer la position de son client en permanence, évitant ainsi les opérations au coup par coup qui étaient souvent l'objet de litiges importants. Surtout en cas de perte... Dans le cas présent, le spéculateur qui ne s'engage qu'à hauteur d'un certain montant, clairement indiqué dans un contrat-type, et pour une durée déterminée (voir encadré) est assuré de ne pas perdre davantage que le montant de sa mise initiale.

Note d'information

Cette procédure devrait permettre d'éviter les inconvénients que rencontraient souvent les investisseurs éloignés de leur domicile pour une raison ou une autre et qui, non seulement n'avaient pu prendre connaissance de l'exécution ou non des ordres passés, mais ne pouvaient être tenus au courant des importantes fluctuations qui peuvent intervenir, à tout moment, sur les marchés des matières premières. Avant de s'engager, l'épargnant – nécessairement fortuné – aura par ailleurs la possibilité d'apprécier en pleine connaissance de cause les avantages et inconvénients des marchés à terme grâce à une note d'information détaillée que doit lui remettre obligatoirement le professionnel et qu'il doit examiner pendant sept jours avant de prendre une décision. Comme n'importe quelle publicité concernant les marchés à terme, cette note fait l'objet d'un visa préalable de la COMT conformément à la décision en ce sens parue au *Journal officiel* du 28 décembre 1984.

Budget étriqué

Par ailleurs, et c'est là le troisième volet de cette remise à plat de la réglementation, visant à renforcer la protection de l'investisseur, le démarchage de la clientèle privée, qui avait souvent donné lieu à des pratiques contestables, fait désormais (*Journal officiel* du 4 janvier 1985) l'objet d'un contrôle accru. Les personnes habilitées à exercer cette fonction de prospection devront avoir une « carte d'emploi » établie par le commissionnaire au lieu des simples attestations délivrées par le passé. Il reste encore à régler le problème de la définition exacte de la notion de démarchage et le sort qui doit être réservé aux éventuels stagiaires, qui accompagnent les démarcheurs.

Tout ceci sera sans doute précisé dans le rapport annuel – le premier – que le COMT doit présenter au mois de septembre. Après ces « mesures d'urgence » destinées à mieux informer le public et à garantir une sécurité accrue à l'épargnant, la commission devra s'attaquer à une autre et vaste tâche : la mise à plat du règlement général applicable aux marchés à terme. De façon à passer « au peigne fin » le régime des différentes commissions en vue d'alléger un dispositif d'ensemble, qui reste encore lourd à manier.

Pour mener à bien cette entreprise, la commission dispose d'un personnel réduit (deux fonctionnaires et six agents détachés par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris), et d'un budget pour le moins étriqué (3,8 millions de francs contre 3 millions l'année précédente). Au moment où la commission des opérations de bourse (COB) désormais « débudgétisée » va tirer ses revenus directement du marché financier, la COMT ne peut espérer compter sur les transactions réalisées à la Bourse de commerce pour vivre mieux. Au premier semestre 1985, le nombre de contrats négociés sur le sucre blanc a certes progressé de 26 % par rapport aux six premiers mois de 1984, mais le volume d'affaires chutait dans le même temps de 37 % et de 46 % respectivement pour le cacao et le café, alors que le marché des tourteaux de soja restait moribond.

Cet organisme sera donc contraint de se retourner vers ses autorités de tutelle (les ministères de l'économie et des finances et du commerce artisanal) pour essayer d'obtenir les moyens humains et financiers supplémentaires qui lui seront bientôt nécessaires s'il veut créer d'autres marchés. Mais il y a fort à parier qu'en cette période de restrictions budgétaires générales, la voix de Mme Briot aura peu de chances d'être entendue rue de Rivoli.

SERGE MARTI.

(1) Les commissionnaires agréés pour le sucre blanc, les fèves de cacao, les tourteaux de soja et le café Robusta à Paris et les courtiers assermentés sur les places de province (café « en duplex » au Havre, laine peignée et pomme de terre à Lille).

Un contrat-type

Tel qu'il figure au *Journal officiel* du 22 juin 1985, sous la forme d'un contrat-type agrémenté des diverses utilisations que pourront en faire le mandataire et son client, le mandat de gestion aura finalement mis plus de six ans avant de voir le jour. En effet, dès 1978-1979, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la Compagnie des commissonnaires agréés avaient créé conjointement un groupe de travail sur ce sujet. Celui-ci devait formuler des propositions visant à modifier l'article 12 du règlement général des marchés à terme réglementés et à adopter un contrat-type ; autant de recommandations qui devaient rester lettre morte pendant plusieurs années.

Ces propositions n'auront pas été inutiles, toutefois, puisque le contrat-type de mandat de gestion, à présent élaboré, reprend, en partie, quelques axes de réflexion tracés précédemment. On retiendra des onze articles de la décision du 10 mai 1985 approuvés par la commission des marchés à terme de marchandises, que ce contrat lie dorénavant le mandant (le client) qui le souhaite, (ce n'est pas une obligation) au mandataire (commissionnaire agréé, courtier assermenté agréé, établissement de crédit ou certains intermédiaires inscrits sur des listes établies par la commission).

Gestionnaires

Les principales dispositions intéressant l'épargnant sont les suivantes :

● La durée du mandat est fixée à un an, chacune des deux parties pouvant en révoquer les termes avant l'échéance, avec notification par lettre recommandée ;

● Le montant maximum de l'engagement financier du client, clairement mentionné dans le contrat-type, représente la perte maximale qu'il accepte de subir à la fin du mandat (au-delà, la perte est supportée par le mandataire) ;

● Pour chaque mandat, les personnels ou sociétés dûment habilités à opérer ou transmettre des ordres d'opérations sur les marchés, doivent communiquer régulièrement à la COMT (dans les huit jours suivant la signature du contrat et par relevé trimestriel des mandats clos) la liste des clients concernés par ces opérations de gestion ;

● Si ces dernières se soldent par un gain, celui-ci fera l'objet d'une répartition entre le client et son mandataire à raison de 75 % et 25 % par l'un et l'autre.

Transformés en gestionnaires – comme les agents de change – les commissionnaires vont pouvoir exercer dorénavant des transactions dans l'intérêt – bien compris – de leurs clients et de leur propre maison. De leur côté, les mandants limitent leur risque au montant de la mise sans être, comme par le passé, pris au piège des « appels de marge », qui avaient tôt fait, lorsque le marché se retournait, d'éponger – et au-delà – leur investissement initial.

S. M.

ENTREPRISES

SODIMA (Yoplait, Candia) crée une filiale internationale

Coopérative d'unions de coopératives, SODIMA, pour le vingtième anniversaire de sa marque Yoplait, crée SODIMA International, structure juridique et financière, qui regroupera les activités de Yoplait (produits laitiers frais), présent dans trente-cinq pays, avec quarante-deux partenaires, et en assurera le développement. La SODIMA a réalisé, en 1984, un chiffre d'affaires global de 8,3 milliards de francs, dont 2,3 milliards sont dus aux ventes de Yoplait à l'étranger. Le chiffre d'affaires de la marque Candia (laits frais pasteurisés et longue conservation) a été de 3,4 milliards.

Mesa se réorganise

Mesa Petroleum, la société de M. T. Boone Pickens, va se réorganiser en transférant l'essentiel de ses activités pétrolières et gazières à une société en participation, dénommée Mesa Ltd Partnership. Cela va permettre à Mesa d'échapper à l'impôt sur les sociétés et devrait, selon M. Pickens, *« maximiser la valeur des actions du groupe »*. Wall Street a bien réagi à cette opération, l'action Mesa gagnant 1,50 dollar le 26 août.

La firme ouest-allemande Henkel (lessive Persil) introduite en Bourse au mois d'octobre

L'un des principaux fabricants européens de lessive, l'entreprise familiale Henkel KGAA, qui produit notamment la lessive Persil, a décidé de s'introduire, en octobre prochain, sur les Bourses ouest-allemandes. A cette date, le public se verra offrir des actions à dividende prioritaire (mais sans droit de vote) d'une valeur nominale totale de 75 millions de deutschemarks, moyennant un prix d'émission qui sera arrêté le 26 septembre prochain. Réunis secrètement en assemblée générale au cours du week-end, les soixante-six propriétaires de Henkel, une entreprise née en 1876 et actuellement constituée en société en commandite par actions, ont décidé, le 25 août, d'augmenter le capital de la firme pour le porter de 300 à 575 millions de deutschemarks (1 700 millions de francs). L'assemblée a également décidé qu'au cas où de nouveaux moyens financiers seraient nécessaires il serait procédé à une nouvelle augmentation de capital de 125 millions de deutschemarks, également sous forme d'actions à dividende prioritaire. En 1984, Henkel, qui était, jusqu'à présent, la dernière des vieilles entreprises familiales ouest-allemandes à ne pas avoir ouvert son capital, avait réalisé un chiffre d'affaires de 9,3 milliards de deutschemarks (dont 67 % provenant de l'étranger) et un bénéfice avant impôts de 130 millions. Le groupe compte cent soixante-trois sociétés réparties dans quarante-cinq pays et employant 31 000 personnes.

Réduction du capital d'Alfa Romeo

Les actionnaires du constructeur italien Alfa Romeo ont approuvé, lundi 26 août, à l'unanimité, une réduction du capital de la société de 600 milliards de lires (2,7 milliards de francs) à 393 (1,8 milliard de francs). Cette réduction du capital – qui sera suivie d'une recapitalisation au niveau initial – est destinée à couvrir les pertes de la société, qui appartient, pour 16 %, à l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle) et, à 84 %, à sa branche mécanique, la Finmeccanica.

CONJONCTURE

Réduction des taux et remboursement anticipé

L'ÉTAT FRANÇAIS RÉAMÉNAGE SON EMPRUNT DE L'AUTOMNE 1982

L'Etat français a réaménagé, mardi matin 27 août, l'euro-emprunt de 4 milliards de dollars qu'il avait contracté en octobre 1982, époque où, les comptes extérieurs du pays étant lourdement déficitaires, il était urgent de reconstituer nos réserves de change. Ce remboursement était attendu (*le Monde* daté 21-22 juillet).

La signature des documents s'est déroulée au ministère de l'économie et des finances, en présence des représentants de cent vingt-six banques américaines, européennes et arabes. L'opération comprenait deux parties : remboursement anticipé du dixième de l'emprunt, soit 400 millions de dollars (l'échéancier initial s'étalait de 1988 à 1992) ; la diminution des taux d'intérêt et des commissions sur la partie restante, soit sur 3,6 milliards de dollars.

Si l'on met à part le crédit de 2 milliards de dollars consenti par l'Arabie saoudite en 1982, à propos duquel les pouvoirs publics ne donnent aucune information (une partie au moins en aurait été remboursée), l'Etat français a maintenant complètement réaménagé sa dette extérieure, c'est-à-dire les deux emprunts levés à l'automne 1982 (4 milliards de dollars) et au printemps 1983 (4 milliards d'ECU obtenus par l'intermédiaire de la CEE). Sur ces chiffres, l'Etat a remboursé par anticipation 1,05 milliard de dollars.

Les entreprises françaises, qui, plus encore que l'Etat, ont emprunté des devises ces dernières années, ont, elles aussi, réaménagé une bonne partie de leurs dettes. Ces opérations ont porté sur 28,2 milliards de francs en 1984 et sur environ 30 milliards de francs au cours des cinq premiers mois de 1985.

Au 31 décembre 1984 – derniers chiffres connus, – l'endettement extérieur de la France atteignait 54 milliards de dollars. Les seuls intérêts de cette dette atteindront une cinquantaine de milliards de francs cette année, auxquels s'ajouteront quelque 35 milliards de francs de remboursement du capital.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE (C.M.M.)

Pour le premier semestre 1985, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 115 millions de francs contre 82 millions de francs au 1er semestre 1984. Il y a lieu de préciser que le périmètre de consolidation a été étendu en 1985 à la Société minière d'Anglade (SMA) et à sa filiale Eurotungstène-Poudres, à la suite de l'augmentation de la participation de CMM dans la SMA réalisée fin 1984. En conséquence, le chiffre de 115 millions de francs ci-dessus se compare, après retraitement, à 90 millions de francs au premier semestre 1984.

Pour les mêmes périodes, le chiffre d'affaires de la société mère est de 46 millions de francs en 1985 contre 47 millions de francs en 1984.

FAITS ET CHIFFRES

Consommation

● **Le conseil d'administration de l'Institut national de la consommation (INC) se réunira le 6 septembre.** – Les responsables des organisations de consommateurs se donnent ainsi une semaine pour consulter leurs mandants avant de décider de la conduite à adopter après la nomination de Mme Dos Reis à la direction de l'INC. Dans des communiqués, l'ASSECO-CFDT considère cette nomination comme une *« erreur »* et demande aux pouvoirs publics de revenir sur leur décision, et la CSF (Confédération syndicale des familles) qualifie de *« coup de force »* cette nomination, ce qui n'est pas *« le gage d'une réorganisation positive de l'INC »*. Enfin INDECOSA/CGT précise que la question d'une éventuelle démission des représentants des organisations de consommateurs au conseil d'administration de l'INC n'a été « ni débattue ni décidée lors du conseil du 22 août ».

Énergie

● **Une solution a été trouvée pour la raffinerie Shell de Curaçao.** – Le Venezuela va louer pendant trois ans la raffinerie Shell de Curaçao au gouvernement de cette île voisine, auquel la compagnie anglo-néerlandaise a cédé l'usine pour une somme symbolique (l'équivalent de la vente à la ferraille des installations), a annoncé le 26 août le ministère vénézuélien de l'énergie. La société Maraven, filiale de la compagnie nationale des pétroles du Venezuela, la PDVSA, sera locataire de cette raffinerie que Shell avait menacé de fermer à cause de ses pertes accumulées (10 millions de dollars par mois). La capacité effective de production de la raffinerie est de 140 000 barils/jour, sur une capacité installée de 320 000.

Étranger

● **Mort du fondateur du groupe Sun Hung Kai.** – M. Fung King Hey, président et fondateur de la société Sun Hung Kai, de Hongkong, est mort, dimanche 25 août, à l'hôpital de Vancouver (Canada). La disparition de cette figure de la troisième place financière du monde suit de près l'importante réorganisation du groupe SHK intervenue au cours du premier semestre 1985 (*le Monde* daté 24-25 mars) : en mars, Paribas revendait en effet au groupe familial de M. Fung King Hey les 25,5 % qu'il détenait dans le groupe depuis 1983, redonnant à ce dernier une participation majoritaire au sein du groupe. A la même époque, l'Arab Banking Corporation s'assurait le contrôle de la filiale bancaire du groupe SHK et laissait 25 % des parts au défunt président. Rappelons que, en 1982, M. Fung avait vendu 25 % des actions de son groupe et 15 % du secteur bancaire à Merrill Lynch, la grande maison de courtage de New-York ; il avait, en contrepartie, reçu 4 % des parts de la firme américaine, devenant le plus important actionnaire individuel du courtier américain.

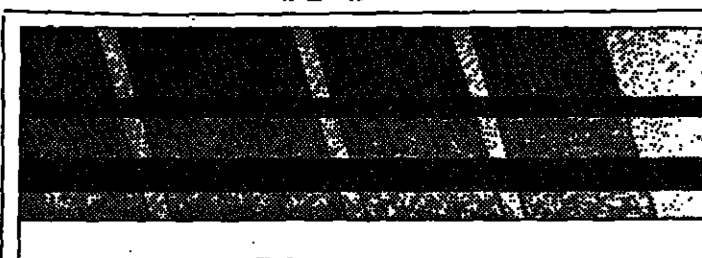
Social

● **Le conflit reprend aux mines de potasse d'Alsace.** – Les mineurs de potasse alsaciens des quatre puits ont déclenché dans la nuit du lundi 26 août au mardi 27 août une nouvelle grève aussitôt appuyée par le blocage de l'important axe ferroviaire Strasbourg-Mulhouse. C'est l'annulation par la direction de la réunion qui devait avoir lieu mardi qui a déclenché l'action. A l'origine du conflit, la décision de la direction d'avoir recours à une société sous-traitante pour les travaux de fonds au puit de Berrwiller. Un accord était intervenu, mais, pour la direction, le texte adopté prévoyait le libre accès aux puits pour les entreprises extérieures, tandis que pour les syndicats l'accord imposait seulement la reprise du travail. Les grévistes ont tout d'abord manifesté à Mulhouse, où ils ont retardé deux trains, puis ils ont défilé devant les bureaux de la compagnie. Environ deux cent cinquante mineurs (sur deux mille) ont participé à ces opérations. Vers 2 h 30, une trentaine d'entre eux ont à nouveau bloqué la voie ferrée. Une intersyndicale CGT, CFDT, CFTC, FO doit se tenir afin de décider de la suite du mouvement.

● **Voie ferrée bloquée par des sidérurgistes.** – Plusieurs dizaines de sidérurgistes CGT et CFDT ont bloqué deux heures, près de Pompey (Meurthe-et-Moselle), le trafic ferroviaire entre Nancy et Metz, l'après-midi du lundi 26 août, pour protester contre les nouvelles suppressions d'emploi à la Société nouvelle des aciers de Pompey. A la veille des vacances, le 23 juillet, une réduction supplémentaire d'effectif de 450 postes avait été annoncée par Ascométal, en sus des 500 suppressions d'emploi prévues par le Plan acier de mars 1984.

● ***La société de transports routiers ONATRA annonce plus de 300 licenciements.*** – La société de transports routiers internationaux ONATRA, qui compte 812 salariés, a annoncé, vendredi 23 août, 303 licenciements ainsi qu'un train de mesures – suppression du treizième mois et des repos compensatoires – pour tenter de redresser la situation de l'entreprise. La société envisagerait de fermer deux des sept agences en France – en tout cas celle de Saint-Auban, en Haute-Provence – et de regrouper les autres à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) où elle a son siège social. *Des membres du personnel de cette agence se sont mis en grève lundi 26, à l'appel de la CGT et de la CFDT. De :*

● **Précision.** – Dans notre *« repère »* concernant la possibilité désormais offerte aux titulaires de CCP d'obtenir des prêts personnels (*le Monde* daté 25-26 août), il convient de préciser que les prêts immobiliers qu'octroie déjà la poste sont accordés dans le cadre des plans d'épargne-logement.



SNCF

EMPRUNTS AOUT 1985
2 MILLIARDS DE FRANCS
OBLIGATIONS DE 5.000 F

Durée : 12 ans
Date de jouissance et de règlement : 9 septembre 1985

Emprunt à taux variable

Montant : 1,2 milliard de francs

Prix d'émission : 96,56 %, soit 4.828 F par obligation

Intérêt annuel : payable le 9 septembre de chaque année. Egal à 90 % de la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés établis par l'INSEE. Intérêt minimum : 6,50 %.

Amortissement : 9 septembre 1997 par remboursement au pair.

Emprunt à taux fixe

Montant : 0,8 milliard de francs

Prix d'émission : 96,46 %, soit 4.823 F par obligation

Intérêt annuel : 11 % payable le 9 septembre de chaque année.

Taux de rendement actuariel brut : 11,57 % (au 9 septembre 1985).

Amortissement en 2 tranches égales, chacune des années 1996 et 1997 :
– soit par remboursement au pair ;
– soit par rachats en Bourse.

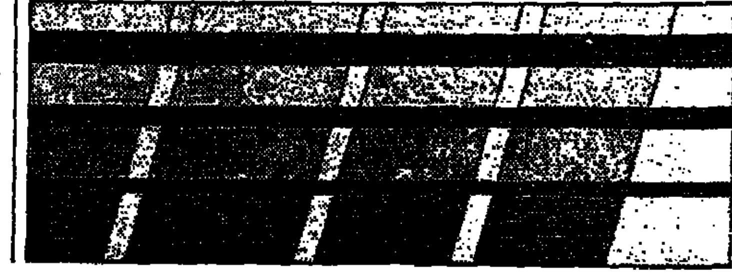
La S.N.C.F. se réserve le droit de procéder à toute époque à des rachats en Bourse.

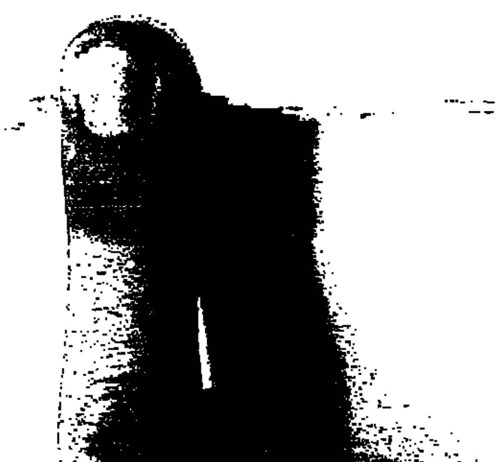
SOUSCRIVEZ

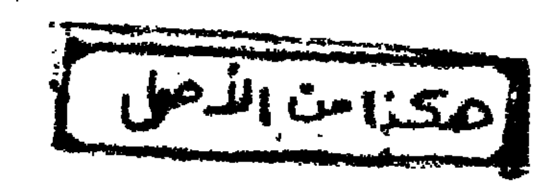
dans les Banques et chez les Agents de Change, chez les Comptables du Trésor, dans les Bureaux de Poste, les Caisses d'Epargne, les Caisses de Crédit Agricole Mutuel.

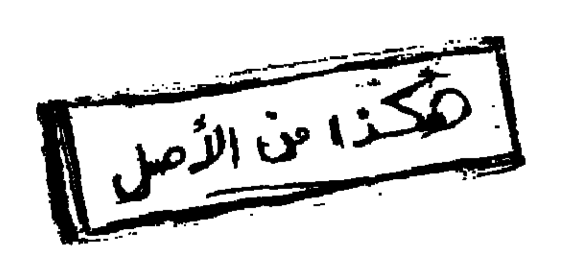
Une fiche d'information (visa de la COB nº 85-247 du 20 août 1985) est tenue à la disposition du public.

B.A.L.O. du 28 août 1985









MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

26 août

Hésitant : – 0,05 %

L'hésitation prévalait, lundi au Palais Brongniart, notamment sur le marché obligataire où les opérateurs s'efforçaient, en l'absence de détails complémentaires, d'évaluer l'impact des dernières modifications apportées par la Rue de Rivoli à la réglementation des Sicav et fonds de placements (voir page 22) *après le* « coup de pouce à la transparence » *donné par la COB aux Sicav à court terme* (le Monde *daté 25-26 août*).

La modification de la grille d'imposition des plus-values et le relèvement de 3 à 4 millions de francs de la valeur des parts (pour les entreprises uniquement), deux mesures concernant les seuls FCP, devraient pénaliser les fonds à taux de rotation rapide mais, dans une moindre mesure, ceux à rotation lente qui bénéficiaient jusque-là d'une fiscalité un peu plus avantageuse, faisait-on valoir.

Quant à l'instauration d'un coefficient de disponibilité de 10 % de l'actif (concernant à la fois les Sicav et les FCP), il faut attendre de connaître la liste des produits agréés dans le cadre de cette « disponibilité » *(bons du Trésor, par exemple) pour évaluer avec précision ses conséquences sur le marché. Toutefois, expliquait-on, si cette liste devait être trop restrictive pour les actionnaires, il ne faut pas exclure quelques dégagements sur le marché financier.*

Du côté des actions, l'indicateur instantané était étale (– 0,05 %). Suivant la hausse de Peugeot, à 392 F (+ 3 %), Sagem, Roussel-Uclaf, Colas, Aussedat-Rey, DMC, Dumez, Scoa, Marine, Chiers, Prouvost, gagnaient 2 % à 5 %. A l'inverse, repli de Maisons Phénix, Bouygues, CFDE, Intertechnique, Schneider, Ecco, Penarroya (– 2 % à – 4 %).

Sur le marché de l'or, en l'absence d'indications de Londres (en raison d'une fête locale), le lingot gagnait 100 F, à 90 950 F, tandis que le napoléon cédait 3 F, à 561 F.

Dollar-titre : 8,67/70 F.

NEW-YORK

L'arme au pied

Le marché new-yorkais est resté l'arme au pied lundi, et nombre d'opérateurs ont refusé de prendre le moindre engagement tant qu'ils n'auront pas réussi à y voir un peu plus clair en ce qui concerne l'évolution prévisible de l'économie américaine au second semestre de 1985. A cet égard, toutes les indications sont bonnes à prendre, et les « minutes » de la réunion de la commission de l'« Open Market », qui s'est déroulée les 9 et 10 juillet dernier, à présent connues, ont été passées au peigne fin.

On a ainsi noté avec intérêt l'avis exprimé par le vice-président du Fed, M. Preston Martin, qui s'est montré favorable à une « fourchette » plus ouverte que les objectifs assignés par ses collègues à la masse monétaire pour 1986 : 4 % à 7 % pour la masse M-1 et 6 % à 9 % en moyenne pour les deux autres agrégats (M-2 et M-3). En attendant de plus amples informations, la cote est restée hésitante et l'indice Dow Jones des valeurs industrielles reflétait, en clôture, un repli de 0,6 point, à 1 317,65 points. Les échanges ont été ramenés à 70,29 millions d'actions, contre 75,27 millions le vendredi précédent.

Parmi les valeurs les plus actives, on a relevé le cas de Texas Utilities, Southern Co., National Semiconductor, Mesa Petroleum et Sperry Corp. avec des chiffres d'affaires supérieurs au million de titres.

VALEURS	Cours du 23 août	Cours du 26 août
Alcoa	34 5/8	35
A.T.T.	21 1/2	21
Boeing	46 3/8	47
Chase Manhattan Bank	56	56
Du Pont de Nemours	57 1/4	56 7/8
Eastman Kodak	44 1/4	44 3/8
Exxon	50 7/8	51 1/8
Ford	43 5/8	44
General Electric	60 1/8	60 3/8
General Foods	77 1/8	77 1/8
General Motors	66 7/8	67 3/8
Goodyear	28	27 5/8
I.B.M.	128 3/4	128 1/8
I.T.T.	32 1/4	32 3/8
Mobil Oil	29 3/8	29 3/8
Pfizer	47 3/4	47 1/8
Schlumberger	38 1/2	36 7/8
Texaco	35 3/4	35 7/8
U.A.L. Inc.	56 1/8	57 1/2
Union Carbide	54 1/8	54 1/2
U.S. Steel	30 5/8	30 1/2
Westinghouse	33 7/8	33 3/4
Xerox Corp.	50 5/8	51 5/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

BAISSE DES TAUX LORS DE L'ADJUDICATION DE BONS AMÉRICAINS. – Lors de sa dernière adjudication de bons du Trésor, qui s'est déroulée lundi 26 août, les taux d'intérêt sur les effets à trois mois ont été ramenés à 7,07 %, contre 7,14 % lors de la précédente vente aux enchères, le même mouvement étant constaté sur les bons à six mois (7,21 %, contre 7,28 %). L'adjudication portait sur un montant total de 14,4 milliards de francs.

PROCHAINE ÉMISSION DE BONS DU TRÉSOR ESPAGNOL SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN. – Une émission de bons du Trésor espagnol, d'une valeur de 250 millions de dollars, sera placée aux Etats-Unis dans les premiers jours de septembre, a indiqué le ministère espagnol de l'économie. Il s'agira de bons à court terme (270 jours), qui ont reçu les qualifications P-1 et A-1 délivrées par les agences de « rating » Moody's et Standard and Poors, qui, d'après les milieux financiers, sont les plus élevées pour ce type d'émission de titres à court terme. Une partie substantielle des bons sera émise à échéance de trente jours environ, First Boston et Merrill Lynch étant chargées du placement de l'opération.

BAISSE, EN 1984, DE LA PRODUCTION SUD-AFRICAINE DE PIÈCES D'OR. – La production sud-africaine de pièces d'or a fortement baissé, en 1984, au profit des cinquante-six autres pays qui frappent des pièces d'or. Selon les statistiques publiées à Washington par l'Institut de l'or, l'Afrique du Sud, tout en restant, l'an dernier, le premier producteur mondial, n'a consacré que 2,4 millions d'onces de métal fin (« troy »), contre 3,5 millions l'année en 1983. A l'opposé, les autres pays, notamment le Canada, ont utilisé pour leur fabrication 2,1 millions d'onces, contre 1,2 million en 1983.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	23 août
Valeurs françaises	117,2
Valeurs étrangères	94,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	23 août	26 août
Indice général	218,4	218,8

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 27 août .... 9 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26 août	27 août
1 dollar (en yens)	236,40	236,80

BOURSE DE PARIS Comptant 26 AOUT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	2 712
5 %	47	2 836
3 % amort. 45-54	....	0 214
Emp. 7 % 1973	8415	..
Emp. 8,80 % 77	122 05	2 316
9,80 % 78/93	97 75	1 235
8,80 % 78/86	98 50	6 220
10,80 % 79/94	100 05	10 563
13,25 % 80/90	105 42	3 086
13,80 % 80/87	105 88	11 910
13,80 % 81/89	108 81	8 469
16,75 % 81/87	110 90	16 106
16,20 % 82/90	117 75	10 031
16 % juin 82	118 59	3 483
E.D.F. 7,8 % 61	147	9 088
E.D.F. 14,5 % 80-82	106 20	3 218
Ch. France 3 %	164	..
CNB Bques janv. 82	102 40	1 729
CNB Paribas	102 90	1 729
CNB Suez	102 90	1 729
CNI janv. 82	102 30	1 729

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	145	150
A.G.F. (St Cent.)	2200	2200 c
Amrep	48	46
André Roudière	267	268
Applic. Hydraul.	360 20	364 20
Arbel	79 80	78 50
Artois	1439	1421
Avenir Publicité	1000	1000
Fonc. Agache-W.	271	....
Fonc. Lyonnaise	2842	2728
Foncina	337 10	337 10
Forges Strasbourg	270	270
Forinter	1115	1100
Fougerolle	82 20	81 20
France I.A.R.D.	189	192
France (La)	2840	2830
From. Paul Renard	674	681
GAN	3200	3326
Gaumont	800	800
Gaz et Eaux	1612	1660
Gerty S.A.	440	440
Gér. Arm. Hold.	71 90	71 80
Gévelot	317 20	320
Gr. Fin. Constr.	304	315
Gds Moul. Corbeil	153 40	161
Gds Moul. Paris	480	470 10
Groupe Victoire	1721	1710
G. Transp. Ind.	186	182 50
H.G.P.	12740	12610
Hydroc. St-Denis	149 20	149 50
Immindo S.A.	310	308
Imminvest	238 20	240
Immobail	445	....
Immobanque	668	675
Immob. Marseille	4301	4300
Immofice	438	438
Industrielle Cie	1500	1510
Invest. (Sté Cent.)	1100	1098
Jaeger	190	192
Lafitte-Bail	419	418
Lambert Frères	56 80	56 40
La Brosse-Dupont	380	374
Lille-Bonnières	364 30	368 50
Locabail Immob.	680	685
Loca-Expansion	295	287

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	2310	2310
BAFIP	665	653
Calberson	330	335
Cap Gemini Sogeti	1080	1091
C. Equip. Elect.	295	291
C. Occid. Forestière	142	142
Dafsa	216	216
Dauphin O.T.A.	1870	1850
Elect. S. Dassault	791	793
Filipacchi	526	527
Guy Degrenne	696	678
Marlin Immobilier	380	380
Métallurg. Minière	225	225
M.M.B.	385	....
Navale-Delmas	415	413
Om. Gest. Fin.	305	308
Petit Bateau	350	348
Petrofigaz	620	619
Pochet	1700	1700
Poron	312	312
St-Gobain Emballage	808	809
S.C.G.P.M.	300	290
S.E.P.	781	781
Sofibus	228	231
Sovac	895	895

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Borie	295	....
Cochery	54	52 10
Copratex	470	470
Hydro-Energie	210	....
Rorento N.V.	128 60	127 60
S.P.R.	138	138
Thann et Mulhouse	112	111 30
Ullimex	347 50	....
Union Brasseries	152 50	....

Étrangères

SICAV 26/8

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Pierre Investiss.	514 24	490 92
Placement crt-terme	61098 67	61098 67
P.M.E. St-Honoré	308 30	294 32
Priv'Association	20739 24	20739 24
Province Investiss.	336 37	336 37
Restecic	162 57	150 32

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1615	4,5 % 1973	1599	1600	1605	+ 0 37
945	B.N.P.	947	944	944	– 0 31
985	C.C.F.	988	987	987	– 0 10
4135	C.N.E. 3 %	4155	4165	4165	+ 0 24
200	Elf-Aquitaine	199 90	204 90	204 70	+ 2 40
193	– (certific.)	194	197	197	+ 1 54
1210	Epeda-B-Faure	1240	1259	1259	+ 1 53
2230	Essilor	2260	2220	2220	– 1 78
235	Ericsson	243 50	236 50	236 50	– 2 87
445	Exxon Corp.	446	448 20	448	+ 0 44
385	Ford Motors	383 60	380 10	380 10	– 0 91
167	Free State	169 80	171	171	+ 0 70
98	Gencor	99 90	100 80	100 80	+ 0 90
275	Gén. Belgique	278 50	278	278	– 0 18
540	Gén. Electr.	536	531	529	– 1 30
600	Gén. Motors	590	587	587	– 0 50
52	Goldfields	52 40	52 50	53	+ 1 14
39	Gd Metropolitain	39	38 25	38 50	– 1 28
98	Harmony	98 80	98 45	98 50	– 0 30
25	Hitachi	25 20	25	25 40	+ 0 79
680	Hoechst Akt.	666	684	684	+ 2 70
1730	Siemens A.G.	1720	1722	1722	+ 0 11
137	Sony	139 70	137	137	– 1 93
154	T.D.K.	151 30	149	149	– 1 52
12 50	Toshiba Corp.	12 80	12 50	12 40	– 3 12
920	Unilever	916	927	927	+ 1 20
355	Unit. Techn.	358	350 80	351	– 1 95
885	Vaal Reefs	896	890	890	– 0 66
260	Volvo	253 50	253 10	254	+ 0 19
315	West Deep	323	319 90	324	+ 0 30
215	West Hold.	216	218 50	218 50	+ 1 15
450	Xerox Corp.	443	446	443	....
1 81	Zambia Corp.	1 70	1 65	1 66	– 2 35

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 26/8	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 424	8 422	8 050	8 700
ECU	6 798	6 797	....	....
Allemagne (100 DM)	305 500	305 400	295	310
Belgique (100 F)	15 071	15 076	14 450	15 300
Pays Bas (100 fl.)	271 470	271 520	262	277
Danemark (100 krd)	84 150	84 030	79	87
Norvège (100 k)	103 180	103 100	98	105
Grande-Bretagne (£ 1)	11 808	11 805	11 350	12
Grèce (100 drachmes)	6 440	6 430	6	7 500
Italie (1 000 lires)	4 546	4 549	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	373	373 110	3 605	3 775
Suède (100 krs)	102 250	102 250	98	103
Autriche (100 sch)	43 500	43 470	42 450	44 400
Espagne (100 pes.)	5 180	5 180	5	5 500
Portugal (100 esc.)	5 080	5 080	4 700	5 500
Canada ($ can 1)	6 216	6 217	5 850	6 300
Japon (100 yens)	3 562	3 565	3 410	3 610

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 26/8
Or fin (kilo en barre)	90500	91000
Or fin (en lingot)	90850	90950
Pièce française (20 fr)	564	561
Pièce française (10 fr)	431	.....
Pièce suisse (20 fr)	569	568
Pièce latine (20 fr)	542	540
Souverain	665	663
Pièce de 20 dollars	3775	3775
Pièce de 10 dollars	1962 50	2035
Pièce de 5 dollars	1300	.....
Pièce de 50 pesos	3460	3440
Pièce de 10 florins	562	558

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Sur
CFM
de 19 heures à 19 h 30
à Paris (89 MHz)
à Lyon (100,3 MHz)
à Bordeaux (101,2 MHz)
à Saint-Nazaire-La Baule (94,8)

MARDI 27 AOUT
En coproduction avec CFM Bordeaux
La sixième université d'été
de la communication en Aquitaine
« Le Monde » reçoit
Claude NEUSCHWANDER
président de CFM
avec JEAN-FRANÇOIS LACAN

MERCREDI 28 AOUT
Lucien SFEZ
président du Conseil national
de la communication audiovisuelle

OUVERT EN AOUT
pour vous servir
DE LA PLUS SIMPLE RETOUCHE AU PLUS BEAU VÊTEMENT
PRIX EXCEPTIONNELS
avec la garantie
d'un grand maître tailleur
PANTALONS
A partir de 590 F
COSTUMES
MESURE
A partir de 1 750 F
NOUVELLE COLLECTION
3 000 tissus
Luxueuses draperies anglaises
Fabrication traditionnelle
Boutique Femme
TAILLEURS, JUPES, MANTEAUX
sur MESURE
UNIFORMES ET INSIGNES MILITAIRES
Prêt-à-porter Homme
LEGRAND Tailleur
27, rue du 4-Septembre, Paris - Opéra
Téléphone : 742-70-81.
Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h.

A B C D E F G

Renault abandonne la formule 1

Course à l'économie

La régie Renault, qui avait été le premier grand constructeur à concevoir entièrement une formule 1 (moteur et châssis), abandonnera la compétition à la fin de la saison, mais honorera ses contrats en fournissant ses moteurs V6 turbo aux écuries britanniques Tyrrell (jusqu'à la fin de 1986) et Lotus (jusqu'à la fin de 1987). Cette décision, attendue depuis plusieurs semaines mais officialisée mardi 27 août, est bien sûr liée à la situation financière inquiétante de l'entreprise qui a enregistré 12,5 milliards de francs de pertes en 1984.

Depuis sa nomination, le 23 janvier 1985, le nouveau PDG de la Régie, M. Georges Besse, n'avait pas caché que *« chaque secteur d'activité devrait contribuer au redressement de l'entreprise »*. Après avoir annoncé le retrait de Renault des compétitions cyclistes, il avait accordé un sursis à la formule 1, qui véhiculait plus directement l'image de marque de la Régie auprès du public, en France comme à l'étranger.

« Si la formule 1 ne coûte pas un centime à l'entreprise, Renault pourra continuer », avait-il annoncé. Pour trouver les 200 millions de francs de budget annuel, ou au moins la moitié, la Régie avait alors fait appel aux plus grandes agences de publicité (Publicis qui gère le budget de Renault, Havas, Eurocom), à l'International Management Group de l'Américain Mark McCormack. ELF, le partenaire depuis le début de l'aventure, a été sollicité pour accroître son effort financier. En vain.

La saison de formule 1 en cours n'a, il est vrai, guère contribué au renom de Renault. La Régie qui avait fait œuvre de pionnière en présentant un moteur turbo, le 16 juillet 1977 à Silverstone, lors du Grand Prix de Grande-Bretagne, ne s'est en fait jamais remise de son échec *inextremis*, dans le championnat du monde 1983. Après des débuts difficiles, la monoplace jaune et noir que les Anglais avait surnommée *the yellow tea pot* (la théière jaune), à cause des nombreux turbos cassés dans un jet de fumée, avait confondu ses détracteurs en remportant le Grand Prix de France à Dijon, le 1er juillet 1979 avec Jean-Pierre Jabouille. Quatorze autres succès allaient suivre de 1980 à 1983.

La consécration semblait même promise en 1983. Avec quatre victoires, Alain Prost était en tête du championnat du monde à la veille du dernier Grand Prix à Kyalami (Afrique du Sud). Grand seigneur, la Régie avait refusé de porter réclamation contre sa principale rivale, la Brabham BMW, qui avait utilisé, lors des courses précédentes, un carburant non conforme au règlement. Excès de confiance ? Le Brésilien Nelson Piquet triompha ce jour-là pour deux points et BMW devint le premier moteur suralimenté couronné en formule 1.

Une équipe décapitée

Cet échec allait avoir des conséquences immédiates. Alain Prost passait chez McLaren. L'équipe Renault-Sport était elle-même décapitée à la fin de la saison 1984 avec le départ de son directeur, Gérard Larrousse, puis de Gérard Tatu, l'ingénieur en chef, qui tous deux prenaient la responsabilité du programme Ligier en formule 1.

Gérard Toth, nommé directeur de la compétition et directeur général de Renault-Sport, le 5 novembre 1984, ne parvenait pas à reconstituer une équipe digne de la précédente. Cet échec était d'autant plus inquiétant que, pour retrouver son rang en formule 1, la Régie aurait dû beaucoup réinvestir en hommes et en matériel.

Renault-Sport n'est pas pour autant dissoute. La Régie entend poursuivre ses activités en rallye (la Renault maxi 5 turbo a gagné le Tour de Corse 1985 mais il n'est pas question de l'engager régulièrement dans les rallyes du championnat du monde 1986) et dans les formules de promotion. L'activité de l'usine d'Antony (trente personnes) ne sera pas réduite. L'usine de Viry-Châtillon (cent personnes), qui fabriquait entre cinquante et cent moteurs par an, continuera donc jusqu'à la fin de 1987 avec une activité sans doute réduite. En revanche, l'usine d'Evry (soixante-quinze personnes), qui construisait les châssis sera fermée mais le personnel reclassé.

Coïncidence, l'annonce officielle du retrait de Renault en formule 1 intervient moins de quarante-huit heures après le triomphe de Peugeot dans le championnat du monde des rallyes qui constitue, selon le président, M. Jean Boillot, *« l'investissement le plus rentable »* de la firme de Sochaux.

GÉRARD ALBOUY.

● *Victoire de la 205 : le syndicat demande une prime.* – Le SIAP-CSL (syndicat de la firme automobile Peugeot) s'est félicité, lundi, de la victoire de la 205 turbo 16 dans le championnat du monde des rallyes et a demandé une prime à Peugeot.

Le syndicat demande que *« cet événement exceptionnel fasse l'objet d'une prime spéciale de 500 F pour l'ensemble du personnel »*.

LA GRÈCE ET L'ALBANIE NE SONT PLUS EN GUERRE

Athènes *(AFP)*. – Le gouvernement grec a décidé de mettre fin à « l'état de guerre » qui règne toujours entre la Grèce et l'Albanie depuis 1940, a annoncé vendredi soir 23 août le porte-parole du gouvernement, M. Costas Laliotis.

Le porte-parole a précisé que cette décision était *« irrévocable »*. Il répondait aux critiques du chef du principal parti de l'opposition, M. Mitsotakis, qui avait jugé qu'une telle mesure était *« actuellement inadmissible du point de vue national »*.

« Le régime inhumain sous lequel vivent des centaines de milliers d'épirotes du Nord (membre de la communauté grecque) *en Albanie*, avait dit M. Mitsotakis, *est une anomalie plus grande que celle du maintien de l'état de guerre »*.

Selon les organisations grecques de soutien aux épirotes du Nord, la communauté grecque en Albanie est forte de quatre cent mille personnes.

[L'état de guerre existe entre la Grèce et l'Albanie depuis le 28 octobre 1940. A cette date, les forces de Mussolini – qui avait imposé l'année précédente à l'Albanie une « union » avec l'Italie – avaient en effet attaqué la Grèce à partir du territoire albanais. A la fin de la deuxième guerre mondiale, les relations gréco-albanaises ne furent pas normalisées, en raison du différend territorial opposant les deux pays au sujet du nord de l'Epire. Le gouvernement socialiste grec a signé depuis 1981 plusieurs accords bilatéraux avec le gouvernement albanais.]

NOUVELLES BRÈVES

● *Les centristes tendent la main aux socialistes repentants.* – M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, a déclaré, le lundi 26 août, devant les jeunes démocrates sociaux réunis en université d'été à Lamoura (Jura) : *« Notre avenir n'est pas avec les socialistes, qui porteront longtemps avec eux le poids des mensonges et des illusions de mai 1981, ainsi que les tentations du tout politique et du totalitarisme. Mais l'avenir d'une partie des socialistes, ceux qui aujourd'hui ont un langage de vérité et qui se repentent, est peut-être avec nous. »* M. Méhaignerie a ajouté qu'il n'y avait *« aucune contradiction »* à ce qu'il rencontre M. Michel Rocard. Il a toutefois précisé que s'il y avait un rapprochement avec le CDS ce serait uniquement dans le cadre du programme de l'opposition.

● *Les rocardiens ne constitueront pas de listes indépendantes en 1986.* – M. Claude Evin, député socialiste de la Loire-Atlantique, proche de M. Michel Rocard, a affirmé avec « solennité » qu'*« il n'est absolument pas question »* pour les rocardiens de présenter des listes indépendantes pour les élections de 1986. Interrogé, le lundi 26 août, sur RTL, le président de la commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale a déclaré : *« Nous sommes membres du Parti socialiste et nous entendons y rester. Il est hors de question de nous inscrire dans une logique scissionniste. »*

● *Le manifeste de M. Poperen (PS).* – Le projet de manifeste rédigé par M. Jean Poperen, numéro deuxCu PS, dans le cadre de la préparation du congrès du PS (*le Monde* du 24 août), va être soumis à une commission de rédaction. Le texte définitif ne sera pas soumis au vote des militants, mais diffusé par le PS avant le congrès.

● *M. Jacques Chirac en a « rasle bol » du socialisme.* – Le président du RPR, qui a ouvert, le lundi 26 août à Pontarlier (Doubs), la troisième université d'été des jeunes de son parti, a précisé ce que devait être la campagne du RPR pour les prochaines élections. *« Je voudrais*, a-t-il affirmé, *que ce soit une campagne plus entraînante, très mobilisée sur le plan politique, très claire et très déterminée, en marquant que, le socialisme, on en a fait l'expérience. Maintenant, ras le bol. C'est terminé. Au magasin des accessoires ! »*

● *Mme Kauffmann à la mosquée de Paris.* – L'épouse de notre confrère Jean-Paul Kauffmann, enlevé à Beyrouth le 22 mai dernier, est allée, ce lundi 26 août, à la mosquée de Paris, afin de présenter ses vœux au recteur Cheikh Abbas, et à la communauté musulmane de Paris qu'elle a remerciés de son soutien. Après avoir affirmé sa *« solidarité »* et son *« soutien »* à la cause de la libération des otages, le Cheikh Abbas a longuement condamné la guerre du Liban en soulignant *« son absurdité »* et en en rejetant la responsabilité sur *« des forces extérieures »*, car, a-t-il ajouté, *« les Libanais de toutes les religions ont vécu en paix ensemble pendant des siècles »*.

● *Le Club Méditerranée en Chine.* – Le Club Méditerranée ouvrira un nouveau village, en mars 1986, en République populaire de Chine. Les installations, situées dans une baie sablonneuse à Sui-Mia-Cha, à 16 kilomètres de Hong-kong, se trouvent dans la « zone économique spéciale » de Chenzhen, créée par la République populaire pour attirer les investissements étrangers. Le nouveau village, d'une capacité d'hébergement de deux cent quatre-vingts lits, comprendra plusieurs lacs, un golf de dix-huit trous, des courts de tennis, ainsi que des ateliers d'art, d'artisanat et d'informatique.

● *CYCLISME : Championnats du monde.* – La Française Jeannie Longo a obtenu, lundi 26 août à Bassano-del-Grappa (Italie), la médaille d'argent de la poursuite. Elle a été battue de 1 sec. 8/100e en finale par l'Américaine Rebecca Twigg (3 mn 52 sec. 75 pour les 3 km).

● *NATATION : record de France pour Stephan Caron.* – Deuxième de la finale du 100 mètres nage libre de l'Universiade d'été, gagnée par l'Américain Matt Biondi, le mardi 27 août à Kobé, le Rouennais Stephan Caron a battu son record de France en réussissant pour la première fois moins de 50 secondes (49 sec. 97, alors que son précédent record, établi le 2 août en finale des championnats d'Europe, était de 50 sec. 20).

JUSQU'AU SAMEDI 31 AOÛT 1985
APPLE II e
(nouveau modèle 65 C 02)
+ 1 Floppy avec contrôleur
+ 1 Ecran vert 12"
+ 1 imprimante EPSON LX 80
+ 1 Interface graphique
Apple
= 12 990 F TTC !!
(crédit immédiat possible)
INTERNATIONAL COMPUTER
Le Centre Géant de la Micro-Informatique
26, rue du Renard 75004 (face Beaubourg) - tél. : 272.26.26
et 64, avenue du Prado 13006 MARSEILLE - tél. : 37.25.03
Photo non contractuelle.

LE NOUVEL ACTIONNARIAT DE FRAMATOME

La CGE prendrait la tête d'un pool industriel

Après plusieurs mois de négociations conduites par les pouvoirs publics (*le Monde* du 17 juillet), un accord devrait bientôt être trouvé sur la répartition du capital de Framatome. Depuis la mise en liquidation de Creusot-Loire, qui détenait 50 % des actions, le seul actionnaire du constructeur français de chaudières nucléaires est le Commissariat à l'énergie atomique.

Compte tenu des perspectives brillantes à court terme de Framatome, dont les bénéfices distribuables devraient atteindre au moins 200 millions de francs par an au cours des quatre prochaines années, et bien que l'avenir à plus long terme soit inquiétant, les candidats ne manquent pas.

La CGE, maison mère d'Alsthom, qui fabrique notamment la partie classique des réacteurs, les groupes de travaux publics Bouygues et Dumez, lesquels assurent le gros œuvre des centrales EDF, principal client de l'entreprise, les cadres de Framatome (1) et bien entendu le CEA sont tous intéressés à des titres divers.

Soutenu par le ministère du redéploiement industriel, qui souhaite qu'un leadership industriel se dessine clairement, afin de conduire la diversification nécessaire de la société, gênée à terme par le ralentissement du programme nucléaire, un schéma paraît depuis peu se dégager. Il prévoirait la création d'un pool industriel conduit par la CGE, qui deviendrait le principal actionnaire de la société, sans toutefois détenir la majorité du capital. Sa part pourrait atteindre 49 %. Le reste serait réparti entre d'une part le CEA et d'autre part les cadres de la société.

Ce schéma aurait fait l'objet d'un accord entre les directions de Framatome et de la CGE. Il susciterait toutefois des réticences au sein du CEA et la répartition des participations, à l'intérieur du pool industriel, resterit à définir.

V. M.

(1) La CGC, principale organisation syndicale, représant les 2 500 cadres de l'entreprise, vient de se prononcer en faveur d'une participation d'*« au moins 10 % »* du personnel dans le capital, soulignant la nécessité de préserver son indépendance pour *« les choix industriels et la politique de diversification »*.

Le débat sur la Nouvelle-Calédonie

MM. HERNU ET JOXE MENACENT DE POURSUIVRE M. LÉOTARD EN JUSTICE

MM. Charles Hernu et Pierre Joxe menacent de poursuivre en justice M. François Léotard, secrétaire général du Parti républicain. Le dimanche 25 août, celui-ci, au cours d'un déjeuner de presse, avait dressé le bilan de son voyage en Nouvelle-Calédonie et mis en cause le comportement des forces de l'ordre et de certains hauts fonctionnaires.

Il avait accusé le gouvernement d'*« humilier »* la gendarmerie en lui donnant l'ordre de ne pas *« intervenir »* ou de ne pas *« pénétrer dans certaines tribus »*. M. Léotard avait aussi dénoncé la complicité de certains hauts fonctionnaires *« avec des voyous et des assassins »*, le *« premier informé »* des opérations de gendarmerie étant, selon lui, le FLNKS.

Dès le lundi 26 août, le ministre de la défense et celui de l'intérieur adressaient une lettre commune au secrétaire général du PR, lui demandant de *« produire les preuves matérielles »* de ses *« graves assertions »*, et cela *« dans les plus brefs délais »*.

Les deux ministres expliquent aussi que les déclarations de M. Léotard *« constituent une mise en cause grave de fonctionnaires dans leur manière de servir »*, que ces accusations leur apparaisent *« totalement infondées »*, et que donc, conformément à la loi en vertu de laquelle il leur appartient d'*« intervenir pour protéger »* les agents placés sous leurs ordres, ils se réservent d'*« d'utiliser les voies de droit que* [nous] *ouvre la loi en cas de menace, injure, diffamation ou outrage »*. Pour sa part, M. Jacques Lafleur, deputé RPR du territoire, affirme que M. Léotard n'aura *« aucun mal »* à fournir les preuves exigées.

En RFA

LA VOITURE PROPRE FAIT RECETTE

Déjà plus de soixante mille voitures équipées de dispositifs antipollution circulent en Allemagne de l'Ouest. C'est ce qu'a indiqué dernièrement M. Friedrich Zimmermann, ministre de l'intérieur de RFA chargé de l'environnement. La demande de véhicules « propres » augmente rapidement : 6 500 immatriculés en avril, 20 000 en juillet. Et les constructeurs d'automobiles estiment que la demande va croître encore. Dès 1986, selon les études de marché, la moitié des voitures neuves immatriculées en RFA pourraient répondre aux normes antipollution et les trois quarts en 1987.

Le numéro du « Monde » daté 27 août 1985 a été tiré à 480 505 exemplaires

STABILISATION RELATIVE DU CHOMAGE DANS LA CEE

Le taux de chômage par rapport à la population active (en données brutes) s'est accru de 0,2 point en juillet dans les pays de la Communauté européenne, atteignant 11 %, contre 10,8 % le mois précédent. 12,4 millions de personnes étaient au chômage, soit 400 000 de plus qu'en juillet 1984 (en juin l'augmentation sur un an avait été de 380 000). Cette relative stabilisation s'accompagne cependant d'une augmentation forte du chômage des jeunes (+ 4,3 points), notamment des femmes. Sur un an, le chômage des femmes s'est très légèrement accru, tandis que celui des hommes diminuait très légèrement aussi.

C'est en Irlande que le taux de chômage reste de loin le plus élevé (17,9 %), suivie par les Pays-Bas (13,6 %), la Belgique (13,5 %), l'Italie (12,9 %), la Grande-Bretagne (12,3 %), la France (9,8 %), la RFA (8,2 %), le Danemark (7,9 %) et loin derrière, le Luxembourg (1,5 %).

Etats-Unis

SAMANTHA, « AMBASSADEUR DE LA PAIX » MEURT DANS UN ACCIDENT D'AVION

Auburn *(AFP, AP.)*. – Samantha Smith, la jeune Américaine, à qui une lettre adressée à Youri Andropov en faveur de la paix, avait valu un voyage de deux semaines en URSS en 1983, vient de mourir tragiquement. La jeune fille, âgée de treize ans, a péri, ainsi que son père et six autres passagers, dans un accident d'avion près d'Auburn dans le Maine (nord-est des Etats-Unis). *« Toute l'Amérique a perdu une petite fille très spéciale ; Samantha avait conquis tous les cœurs comme ambassadeur de la paix en URSS »*, a déclaré le gouverneur du Maine.

A son retour aux Etats-Unis, après son séjour à Moscou, Samantha était devenue une vedette, et avait même écrit un livre sur son voyage. Elle tournait actuellement une série pour la chaîne de télévision américaine ABC. A l'époque de sa visite en URSS, certains avaient estimé que Samantha avait été *« exploitée »* par les Soviétiques.

A l'annonce de son accident, les réactions ont été nombreuses et unanimes, tant du côté américain que du côté soviétique. L'agence Tass, dans un communiqué lu, lundi à Radio-Moscou, a déclaré : *« Le nom de Samantha Smith est connu en URSS et dans le monde entier »*. l'agence a ajouté que l'année dernière la jeune Américaine avait affirmé que *« le peuple soviétique désirait profondément la paix »*.

CLASSE PRÉPARATOIRE
MÉDECINE ou PHARMACIE
le moyen le plus sûr pour RÉUSSIR
A temps complet, d'octobre à juin
CEPES
enseignement supérieur privé
57, rue Charles-Laffitte, 92 Neuilly - Tel. : 745.09.19